

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

**Assistance au maître d'ouvrage pour la
Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier
Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne**



CONSULTING

SAFEGE
Parc de L'île
15-27, Rue du Port
92022 NANTERRE cedex

SAFEGE SAS - SIEGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safeg.com

Sommaire

Résumé non technique.....	6
1..... Note de présentation non technique.....	7
1.1 Contexte du projet.....	7
1.2 Objet du présent dossier.....	7
1.3 Composition du présent dossier.....	7
2..... Informations relatives au maître d'ouvrage.....	8
3..... Localisation des cours d'eau concernés par le programme.....	9
4..... Justification de l'intérêt général du projet et durée de la DIG envisagée.....	11
4.1 Cadre législatif et réglementaire.....	11
4.2 Justification de l'intérêt général du projet.....	12
4.3 Durée de la DIG envisagée.....	13
5..... Servitude de passage.....	14
6..... Coût et financement du projet.....	22
7..... Informations relatives au droit de pêche.....	24
7.1 Rappel des obligations des riverains.....	24
7.2 Rappel sur le droit de pêche.....	24
8..... Nature, consistance, volume et objet du programme d'aménagement.....	26
8.1 Présentation générale des dysfonctionnements.....	26
8.2 Aménagements envisagés.....	31
8.3 Présentation des actions par tronçon homogène.....	32
8.4 Planification du programme.....	37
8.5 Etude complémentaire – Projet détaillé à Rosoy-en-Multien.....	38

8.6	Gains attendus	40
9.....	Rubriques de la nomenclature – Régime de l'opération au regard de la Loi sur l'eau	41
10 ...	Etude d'incidence environnementale	43
10.1	Dispense de réalisation d'étude d'impact	43
10.2	Etat actuel du site et de son environnement	43
10.3	Analyse des impacts du projet sur l'environnement	66
10.4	Evaluation des incidences Natura 2000	69
10.5	Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les effets du projet sur l'environnement et la santé	69
10.6	Compatibilité du projet	71
11 ...	Moyens de surveillance prévus et moyens d'intervention en cas d'incident ou accident	74
11.1	Moyens de surveillance	74
11.2	Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	74
12 ...	Eléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier	78

Tables des illustrations

Figure 1 : Localisation du site d'étude sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois (Source : CCPV)	9
Figure 2 : Carte du bassin versant de la Gergogne (Source :CE3E).....	10
Figure 3 : Cartographie des parcelles concernées par l'entretien et les travaux	15
Figure 4 : Localisation des tronçons et sous-tronçons de la Gergogne et des réseaux secondaire/tertiaire	28
Figure 5 : Localisation des ouvrages présents sur la Gergogne	30
Figure 6 : Localisation des ouvrages à traiter	38
Figure 7 : Occupation du sol du bassin versant de la Gergogne (CE3E)	43
Figure 8 : Carte de l'occupation des sols Corine Land Cover 2012 (CE3E)	44
Figure 9 : Carte géologique (BRGM, modifié CE3E)	45
Figure 10 : Carte du relief (topographic-map.com)	45
Figure 11 : Profil en long de la Gergogne (CE3E)	46
Figure 12 : Graphique et tableau des précipitations et températures à Creil (Source : Météo-France).....	46
Figure 13: Précipitations moyennes mensuelles de 2001 à 2016 à Acy-en-Multien (données de l'étude RUBY)	47
Figure 14 : Localisation des espaces naturels sensibles sur le bassin versant de la Gergogne (DDT 60, application Cartélie)	48
Figure 15 : Localisation des ZNIEFF (de type 1 en vert foncé et de type 2 en vert clair) sur le bassin versant de la Gergogne (Géoportail)	48
Figure 16 : Localisation des zones à dominante humide (DDT 60, application Cartélie)	52
Figure 17 : Zones humides observées au cours des prospections terrain (Source : CE3E)	53
Figure 18 : Extrait de Clic-nat pour les données amphibiens	54
Figure 19 : Extrait de Clic-nat pour les données odonates	54
Figure 20 : Extrait de Clic-nat pour les données chiroptères.....	55
Figure 21 : Carte des principaux axes de ruissellement sur les communes d'Acy et de Rosoy (Source : CE3E)	56
Figure 22 : Débits mensuels de la Gergogne en amont de la confluence avec le canal de l'Ourcq (Source : Ville de Paris)	57
Figure 23 : Évolution de la note IBD (note/20) sur les stations qualité au cours du temps (données Qualit'eau).....	58
Figure 24 : Évolution de la note IBGN (note/20) sur les stations qualité au cours du temps (données Qualit'eau)	58
Figure 25 : Variation du niveau de nappe à Acy-en-Multien (Source : M Valet - CE3E).....	61
Figure 26 : Localisation des points de captage AEP (DDT 60, application Cartélie)	62
Figure 27 : Périmètres de protection de 500 m des monuments historiques et ZPPA.....	63
Figure 28 : Localisation du projet au sein du périmètre du SDAGE Seine-Normandie	71

Table des tableaux

Tableau 1 : Liste des parcelles concernées par l'entretien et les travaux	16
Tableau 2 : Liste des parcelles, et leurs propriétaires, concernées par les travaux (CCPV).....	19
Tableau 3 : Plan de financement prévisionnel du programme (en € HT)	22
Tableau 4 : Ouvrages présents sur la Gergogne (Source : PPRE de la Gergogne, CE3E).....	30
Tableau 5: Bilan de la programmation (PPRE de la Gergogne, CE3E).....	37
Tableau 6 : Plan de financement prévisionnel des aménagements (CE3E).....	39
Tableau 7 : Tableau des gains attendus (CE3E)	40
Tableau 8 : Rubriques de la Nomenclature Eau concernées par le projet	41
Tableau 9 : Stations du RNB Seine Normandie sur le bassin de la Gergogne.....	58
Tableau 10 : Bilan de l'état biologique.....	59
Tableau 11 : Bilan de l'état physico-chimique (Source : CE3E)	60
Tableau 12 : Objectifs de qualité d'eau de la masse d'eau (SDAGE Seine Normandie 2010-2015).....	60
Tableau 13 : Objectifs d'état de la masse d'eau souterraine (SDAGE Seine Normandie 2010-2015)	61
Tableau 14 : Informations concernant les qualitomètres présents sur le bassin versant de la Gergogne.....	61
Tableau 15 : Monuments historiques sur le bassin versant de la Gergogne (Source : CE3E).....	63

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Tableau 16 : Actions réalisées au niveau de périmètre de captage AEP	66
Tableau 17 : Analyse de la compatibilité du projet avec le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015	72
Tableau 18 : Analyse de la compatibilité du projet avec les objectifs du PGRI Seine-Normandie 2016-2021	73

Table des annexes

Annexe 1 Présentation du programme sur 5 ans (extrait du programme d'actions)

Annexe 2 Fiches des typologies d'opérations (extrait du programme d'actions)

ANNEXE 3 : Compléments apportés suite à la demande DDT

ANNEXE 4 : Etude faune flore (picardie nature)

ANNEXE 5 : Résultats des inventaires ZNIEFF

Glossaire

AEP : Alimentation en Eau Potable.

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie.

BATARDEAU : Ouvrage mobile transversal au cours d'eau de type barrage permettant de créer une retenue d'eau.

DCE : Directive européenne Cadre sur l'Eau fixant le cadre de réglementation en matière de protection de l'eau et des milieux aquatiques en Europe.

EMBACLES : Obstacles gênant dans le cours d'eau (tronc d'arbres, branchages, ...).

ERC : Mesures de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » / Mesures à mettre en œuvre pour limiter les effets d'un projet sur l'environnement.

ETIAGE : Régime hydrologique de basses d'eaux marqué par des faibles débits.

FRAYERE : Lieu de reproduction de certaines espèces aquatiques (Truite, Brochet, amphibiens...).

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006).

MES : Matières En Suspension / Regroupe les particules de faible volume (polluants, vases, ...) mises en suspension dans les cours d'eau.

PPRE : Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien.

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation / Plan de prévention des risques spécifiques aux inondations.

RCE : Restauration de la continuité écologique.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de **ses affluents (60)**

RIPISYLVE : Arbres et arbustes en bord de cours d'eau (également appelé cordon rivulaire).

SEUILS (SNCF) : Ouvrage transversal fixe ou mobile barrant le lit du cours d'eau et réhaussant la ligne d'eau.

TRI : Territoire à Risques Inondations.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Inventaires Ecologiques Faunistique et Floristique

RESUME NON TECHNIQUE

Ce dossier est élaboré dans le but de doter le Syndicat Mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval des éléments nécessaires afin de lancer son programme pluriannuel de restauration et de gestion des cours d'eau du bassin versant de la Gergogne.

Ce programme s'inscrit pleinement dans les objectifs du SDAGE du bassin Seine Normandie.

Le financement de ces travaux est réparti entre l'Agence de l'Eau, le conseil départemental de l'Oise et SM du bassin versant de l'Ourcq aval.

Les aménagements prévus font l'objet d'une procédure relative au Code de l'Environnement relevant des rubriques 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.3.1.0 de la Nomenclature Loi sur l'Eau annexée à l'article R.214-1.

Après avoir établi un état des lieux de la zone du projet et de ses alentours, une estimation de l'impact du projet sur son environnement a été effectuée.

Le projet dans sa globalité est compatible avec :

- Les orientations fondamentales du SDAGE,
- Le PGRI du bassin Seine-Normandie,

Le programme n'est pas concerné par un PPRI, ni un SAGE.

1 NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

1.1 Contexte du projet

La réalisation de ce Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) s'inscrit directement dans l'objectif d'atteinte de bon état global (dans le cadre de la DCE 2000/60/CE du 23 octobre 2000 et décliné dans le SDAGE du bassin de la Seine). Il est constitué de solutions opérationnelles et fonctionnelles de restauration et de gestion, conforme aux directives de la DCE, du SDAGE Seine Normandie et du Code de l'Environnement. Il doit permettre de maintenir ou regagner les milieux aquatiques dans leurs fonctionnalités naturelles et chercher à atteindre le bon état via des actions structurantes sur les lits majeurs et mineurs, les berges, la ripisylve, les ouvrages hydrauliques, les zones humides.

Le porteur du projet est le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Ourcq aval, créé au 1^{er} janvier 2019 et résultat de la fusion de deux syndicats : le Syndicat Intercommunal et Interdépartemental d'Aménagement et d'Entretien de la Gergogne, anciennement en charge des interventions sur la Gergogne et ses affluents, et le Syndicat de la rivière Ourcq, en charge de la gestion de la rivière Ourcq. Il exerce sa compétence dans le périmètre de 3 Communautés de Communes (CC) : la CC du Pays de l'Ourcq, la CC de la région de Château-Thierry et la CC du Pays en Valois. Des membres de la Ville de Paris, gestionnaire des canaux, siègent également au syndicat.

L'étude préalable au PPRE du bassin versant de la Gergogne a été menée en 2016 – 2017 par le bureau d'études CE3E sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays en Valois. La CCPO est également concernée par le bassin versant. La Ville de Paris est intégrée au projet et consultée.

Ce programme d'aménagements, à présent porté par le SM du bassin versant de l'Ourcq aval fait l'objet d'une procédure relative aux articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement relevant des rubriques 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.3.1.0 de la Nomenclature Eau annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

1.2 Objet du présent dossier

Compte tenu des travaux et aménagements projetés détaillés précédemment, il ressort de l'analyse des rubriques de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement figurant au tableau annexé à l'article R.214-1 du présent code que **le programme d'aménagements envisagé est soumis au régime de l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.**

Les cours d'eau du territoire d'étude sont non-domaniaux et des travaux sont à engager sur des parcelles privées. Conformément à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est indispensable pour que le maître d'ouvrage puisse intervenir sur ces secteurs. Une demande de DIG est donc lancée en parallèle du dossier Loi sur l'Eau susmentionné.

1.3 Composition du présent dossier

Le dossier d'autorisation environnemental est réalisé conformément à l'article R.181-1 et suivant du code de l'environnement.

Le dossier de demande de déclaration d'Intérêt Général (DIG) est réalisé conformément à l'article R.214-99 du code de l'environnement.

Il reprend en grande partie les éléments des précédents rapports d'étude rédigés par CE3E dans le cadre de l'étude préalable à la mise en place du PPRE de la Gergogne et de ses affluents.

2 INFORMATIONS RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE OURCQ AVAL

Représenté par Benoît Proffit, Président du SM du bassin versant de la rivière Ourcq aval

Mairie de Mareuil-sur-Ourcq

35 rue Meaux

60 890 Mareuil-sur-Ourcq

Tél : 03 44 87 24 38

N°SIRET : 200 087 112 000 13

3 LOCALISATION DES COURS D'EAU CONCERNES PAR LE PROGRAMME

Le périmètre d'étude s'étend sur les cours d'eau permanents du bassin versant de la Gergogne.

Le bassin versant de la Gergogne est situé au sud de la région Haut-de-France. Localisé au sud-est du département de l'Oise (60) où il s'étend principalement, il déborde également sur le département de Seine et Marne. Le site d'étude est compris entre Crépy-en-Valois et Meaux, à l'ouest du PNR Oise – Pays de France et au sud-ouest de la forêt domaniale de Retz.



Figure 1 : Localisation du site d'étude sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois (Source : CCPV)

D'un point de vue administratif, excepté les communes de Vincy-Manoeuvre et May-en-Multien (Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq), l'intégralité du secteur d'étude est sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Le bassin versant de la Gergogne s'étend sur 14 communes dont 6 sont traversées par le cours d'eau. Le Syndicat Intercommunal et Interdépartemental d'Aménagement et d'Entretien de la Gergogne regroupe ces 6 communes.

La carte ci-dessous présente le bassin versant avec les différentes communes concernées.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

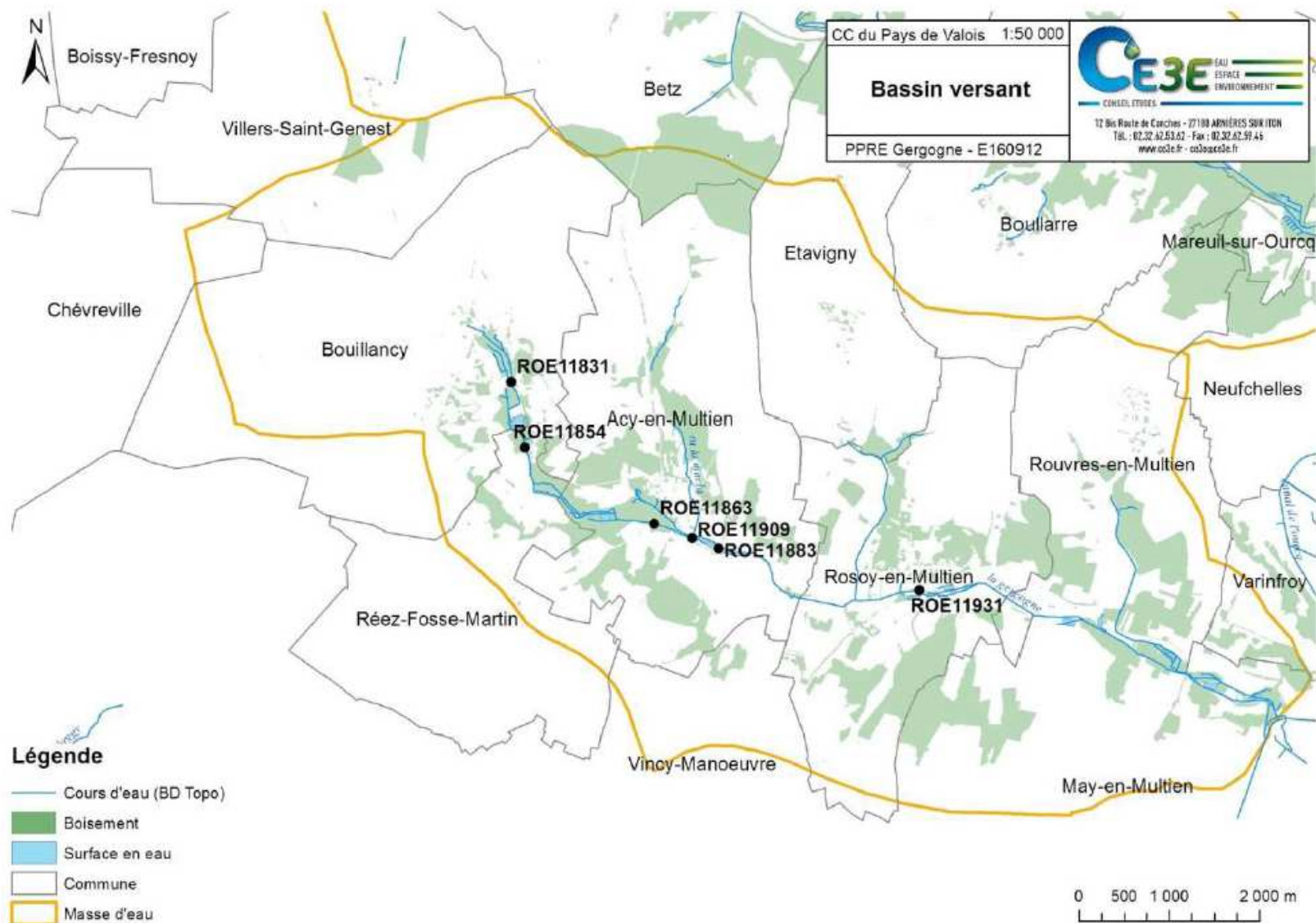


Figure 2 : Carte du bassin versant de la Gergogne (Source :CE3E)

4 JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL DU PROJET ET DUREE DE LA DIG ENVISAGEE

4.1 Cadre législatif et réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article L.211-7 du code de l'environnement,

« I.- Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes créés en application de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales sont habilités à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

3° L'approvisionnement en eau ;

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

6° La lutte contre la pollution ;

7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Les compétences visées aux alinéas précédents peuvent être exercées par l'établissement public Voies navigables de France sur le domaine dont la gestion lui a été confiée. [...] »

Il ressort de l'analyse juridique de ces dispositions que **l'intervention des collectivités publiques**, qui suppose un financement public sur des propriétés privées ne leur appartenant pas, **est conditionnée par la reconnaissance de son caractère d'intérêt général**.

Autrement dit, **l'habilitation des collectivités à intervenir vaut seulement si le caractère d'intérêt général ou d'urgence des travaux a été reconnu**, dans les conditions prévues par les art. L151-36 à L151-40 du Code rural et de la pêche maritime.

Ce caractère d'intérêt général ou d'urgence est prononcé par décision préfectorale précédée d'une enquête publique.

4.2 Justification de l'intérêt général du projet

Plusieurs thématiques sont appréhendées dans ce programme :

- La restauration hydromorphologique des cours d'eau.
- La restauration de la continuité écologique
- L'amélioration hydraulique des écoulements
- L'entretien des cours d'eau et des fossés
- Des actions d'accompagnement (valorisation, communication et sensibilisation...).

Restauration hydromorphologique

La Gergogne a connu des modifications importantes de son tracé pour favoriser les usages agricoles et l'utilisation de la ressource en eau. Notamment, l'installation de plans d'eau a conduit à modifier le réseau hydrographique (création de bras d'alimentation, déviation des écoulements, lits perchés...). Ces changements provoquent des dysfonctionnements aussi bien sur la dynamique des écoulements que sur les habitats. Ceci a de forts impacts sur la qualité écologique des eaux.

Les actions de ce volet visent donc à retrouver la dynamique naturelle des cours d'eau en agissant sur le lit mineur et les berges. Par conséquent, ces travaux nécessitent le dépôt d'un dossier loi sur l'eau.

La diversification des écoulements et la restauration des berges permettront aux cours d'eau de recouvrer leur capacité auto-épuration naturelle et leur potentiel d'habitats, deux facteurs propices et indispensables pour l'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire d'étude.

Les prairies bordant le cours d'eau n'étant pas clôturées, les phénomènes érosifs liés au piétinement bovin constituent un problème de ce territoire. Ceci provoque la déstabilisation des berges et favorise le colmatage des fonds de lits via un apport massif de particules fines. L'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures permettra de régler ces désordres et de protéger la ripisylve et les berges. La plantation de ripisylve permet également la diversification des habitats sur berges et assure un meilleur maintien.

Restauration de la continuité écologique

Ce volet englobe les interventions sur les ouvrages qui impactent négativement le fonctionnement des cours d'eau. Via un effet seuil, les ouvrages favorisent le ralentissement des écoulements, le colmatage et peuvent être infranchissables pour les continuités piscicole et sédimentaire. En fragmentant les linéaires, les ouvrages hydrauliques altèrent la qualité des eaux et des habitats présents : eutrophisation, stockage de polluants, disparition de frayères, ...

La Gergogne est notamment impactée par la présence de seuil de répartition permettant d'alimenter les différents plans d'eau, des seuils d'ancien moulin et des radiers de pont. Les interventions proposées dans ce programme ont pour objectif d'effacer ou d'aménager ces ouvrages de façon à supprimer ou du moins réduire drastiquement leurs impacts négatifs sur la biodiversité.

L'amélioration hydraulique des écoulements

Le bassin versant de la Gergogne est marqué par des inondations importantes, induites par les eaux de ruissellements qui se transforment en coulée de boue dans les talweg et fossés.

Le volet englobe l'entretien des fossés évacuateurs afin d'éviter leur surcharge : ramassage des obstacles aux écoulements, la coupe des branches basses à proximité des fossés, le nettoyage des ouvrages de franchissement...

Une étude globale sur le ruissellement est également envisagée. Elle vise à dimensionner des actions pouvant réduire l'impact des ruissellements sur le risque inondation : création de mares, de haies ou de talus, de boisements...

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Entretien

Ripisylve

Il s'agit de mesures d'intérêt général visant à assurer un entretien adapté et cohérent de la ripisylve le long des linéaires sous la compétence du syndicat.

Les cours d'eau du territoire d'étude sont caractérisés par une végétation rivulaire majoritairement inexistante ou fortement dégradée, en particulier en domaines agricole. Une altération de la ripisylve entraîne une perte de fonctionnalité écologique (zone de nourrissage, d'abri et de reproduction pour la faune, zone de circulation des mammifères terrestres), une diminution du rôle de filtre (rétention des particules en suspension des eaux de ruissellement provenant des terres riveraines), une diminution de l'ombrage et de la régulation thermique ainsi qu'une diminution du maintien des berges.

Comme cela peut être observé dans certains secteurs du bassin versant, une ripisylve vieillissante et non entretenue participe à la fermeture du milieu et favorise l'apparition des embâcles.

Les actions concernent principalement l'élagage et des coupes d'éclaircies.

Gestion du bois mort

Les embâcles, lorsqu'ils sont trop importants, sont sources de nombreuses problématiques (inondation, modification des faciès et érosion). Mais, lorsqu'ils ne sont pas problématiques ou isolés, les embâcles présentent de nombreux intérêts comme leur participation au bon fonctionnement écologique du cours d'eau et leur contribution à la qualité de l'habitat aquatique. Le programme d'entretien prévoit de retirer les embâcles problématiques et de laisser autant que possible les petits embâcles qui permettent une diversification des écoulements.

Lutte contre les espèces invasives

Espèce exotique provenant d'Asie, la Renouée du Japon est une véritable menace pour la biodiversité locale. Quelques foyers ponctuels ont pu être remarqués. Son implantation résulte de l'apport de remblais lors de travaux de terrassement.

En raison de la faible superficie occupée, une simple veille est programmée dans le PPRE.

Actions d'accompagnements

Des actions, notamment de type suivi ou étude globale, sont nécessaires pour accompagner et suivre la bonne réalisation du programme : inventaire et zonage des zones humides, mise en place d'indicateurs de suivi, l'installation de stations pour le suivi hydrologique et mesure de débit de la Gergogne.

A ce titre, le PPRE du bassin versant de la Gergogne respecte la notion d'intérêt général.

4.3 Durée de la DIG envisagée

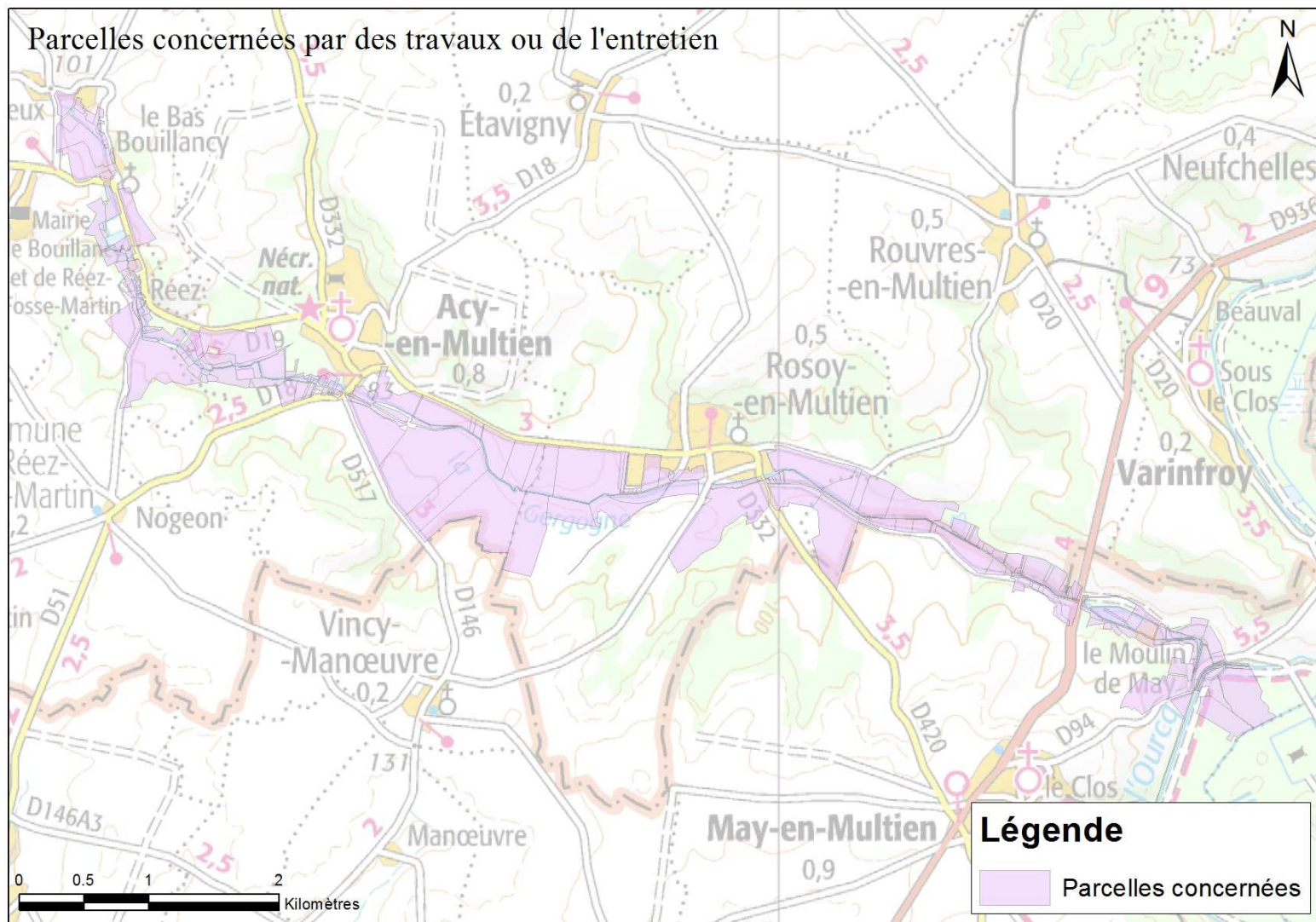
Le programme s'échelonne sur 5 ans. La DIG a une durée de validité de 5 ans.

5 SERVITUDE DE PASSAGE

Le programme de restauration et de gestion de la Gergogne nécessite des servitudes de passage sur des parcelles privées pour son volet entretien des cours d'eau et pour les travaux de restauration.

Le plan présenté ci-après permet de visualiser les parcelles cadastrales concernées par le projet susmentionné. Les tableaux ci-après reprennent la liste des parcelles concernées par l'entretien et les travaux.

Figure 3 : Cartographie des parcelles concernées par l'entretien et les travaux



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Tableau 1 : Liste des parcelles concernées par l'entretien et les travaux

NOM_COM	numero	section	NOM_COM	numero	section
Acy-en-Multien	253	OB	Acy-en-Multien	58	OC
Acy-en-Multien	256	OB	Acy-en-Multien	53	OC
Acy-en-Multien	252	OB	Acy-en-Multien	52	OC
Acy-en-Multien	54	OC	Acy-en-Multien	35	OC
Acy-en-Multien	48	OC	Acy-en-Multien	31	OC
Acy-en-Multien	46	OC	Acy-en-Multien	817	OC
Acy-en-Multien	36	OC	Acy-en-Multien	56	OC
Acy-en-Multien	595	OC	Acy-en-Multien	55	OC
Acy-en-Multien	55	OC	Acy-en-Multien	51	OC
Acy-en-Multien	57	OC	Acy-en-Multien	50	OC
Acy-en-Multien	253	OB	Acy-en-Multien	45	OC
Acy-en-Multien	252	OB	Acy-en-Multien	44	OC
Acy-en-Multien	263	OB	Acy-en-Multien	829	OC
Acy-en-Multien	372	OB	Acy-en-Multien	2	ZE
Acy-en-Multien	409	OB	Acy-en-Multien	1	ZE
Acy-en-Multien	254	OB	Acy-en-Multien	13	ZE
Acy-en-Multien	71	OC	Acy-en-Multien	14	ZE
Acy-en-Multien	47	OC	Acy-en-Multien	15	ZE
Acy-en-Multien	43	OC	Acy-en-Multien	7	ZE
Acy-en-Multien	34	OC	Acy-en-Multien	6	ZE
Acy-en-Multien	33	OC	Acy-en-Multien	5	ZE
Acy-en-Multien	32	OC	Acy-en-Multien	4	ZE
Acy-en-Multien	905	OC	Acy-en-Multien	3	ZE
Acy-en-Multien	898	OC	Acy-en-Multien	43	ZI
Acy-en-Multien	897	OC	Acy-en-Multien	41	ZI
Acy-en-Multien	882	OC	Acy-en-Multien	59	ZI
Acy-en-Multien	821	OC	Acy-en-Multien	39	ZI
Acy-en-Multien	811	OC	Acy-en-Multien	57	ZI
Acy-en-Multien	809	OC	Acy-en-Multien	11	ZK
Acy-en-Multien	807	OC	Acy-en-Multien	25	ZK
Acy-en-Multien	805	OC	Bouillancy	665	OC
Acy-en-Multien	803	OC	Bouillancy	194	OC
Acy-en-Multien	802	OC	Bouillancy	13	OC
Acy-en-Multien	610	OC	Bouillancy	718	OC
Acy-en-Multien	162	OC	Bouillancy	197	OC
Acy-en-Multien	154	OC	Bouillancy	196	OC
Acy-en-Multien	152	OC	Bouillancy	195	OC
Acy-en-Multien	151	OC	Bouillancy	753	OC
Acy-en-Multien	149	OC	Bouillancy	666	OC
Acy-en-Multien	148	OC	Bouillancy	89	OC
Acy-en-Multien	143	OC	Bouillancy	88	OC
Acy-en-Multien	142	OC	Bouillancy	67	OC
Acy-en-Multien	141	OC	Bouillancy	66	OC
Acy-en-Multien	131	OC	Bouillancy	13	OC
Acy-en-Multien	130	OC	Bouillancy	12	OC
Acy-en-Multien	129	OC	Bouillancy	9	OC
Acy-en-Multien	128	OC	Bouillancy	6	OC
Acy-en-Multien	72	OC	Bouillancy	3	OC
Acy-en-Multien	70	OC	Bouillancy	4	OC
Acy-en-Multien	69	OC	Bouillancy	183	OC

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Bouillancy	16	ZE	May-en-Multien	39	E
Bouillancy	26	ZH	May-en-Multien	61	E
Bouillancy	28	ZH	May-en-Multien	47	E
Bouillancy	27	ZH	May-en-Multien	41	E
Bouillancy	25	ZH	May-en-Multien	50	E
Bouillancy	22	ZH	May-en-Multien	355	E
Bouillancy	60	ZH	May-en-Multien	373	E
May-en-Multien	42	A	May-en-Multien	254	E
May-en-Multien	43	A	May-en-Multien	370	E
May-en-Multien	42	E	May-en-Multien	368	E
May-en-Multien	46	E	May-en-Multien	22	E
May-en-Multien	366	E	May-en-Multien	372	E
May-en-Multien	352	E	May-en-Multien	349	E
May-en-Multien	367	E	May-en-Multien	23	E
May-en-Multien	353	E	May-en-Multien	64	E
May-en-Multien	356	E	May-en-Multien	51	E
May-en-Multien	37	E	May-en-Multien	36	E
May-en-Multien	369	E	May-en-Multien	249	E
May-en-Multien	21	E	May-en-Multien	250	E
May-en-Multien	20	E	May-en-Multien	19	E
May-en-Multien	43	E	May-en-Multien	48	E
May-en-Multien	257	E	May-en-Multien	376	E
May-en-Multien	912	A	May-en-Multien	10	E
May-en-Multien	34	A	May-en-Multien	347	E
May-en-Multien	45	A	May-en-Multien	351	E
May-en-Multien	44	A	May-en-Multien	29	ZA
May-en-Multien	902	A	May-en-Multien	4	ZA
May-en-Multien	914	A	May-en-Multien	3	ZA
May-en-Multien	33	A	May-en-Multien	2	ZA
May-en-Multien	918	A	May-en-Multien	11	ZC
May-en-Multien	41	A	May-en-Multien	13	ZC
May-en-Multien	917	A	May-en-Multien	134	ZC
May-en-Multien	915	A	May-en-Multien	135	ZC
May-en-Multien	37	A	Rééz-Fosse-Martin	224	OA
May-en-Multien	901	A	Rééz-Fosse-Martin	514	OA
May-en-Multien	911	A	Rééz-Fosse-Martin	209	OA
May-en-Multien	19	A	Rééz-Fosse-Martin	173	OA
May-en-Multien	368	D	Rééz-Fosse-Martin	272	OA
May-en-Multien	540	D	Rééz-Fosse-Martin	142	OA
May-en-Multien	541	D	Rééz-Fosse-Martin	377	OA
May-en-Multien	537	D	Rééz-Fosse-Martin	234	OA
May-en-Multien	539	D	Rééz-Fosse-Martin	366	OA
May-en-Multien	538	D	Rééz-Fosse-Martin	368	OA
May-en-Multien	8	E	Rééz-Fosse-Martin	370	OA
May-en-Multien	350	E	Rééz-Fosse-Martin	372	OA
May-en-Multien	407	E	Rééz-Fosse-Martin	374	OA
May-en-Multien	40	E	Rééz-Fosse-Martin	512	OA
May-en-Multien	45	E	Rééz-Fosse-Martin	515	OA
May-en-Multien	38	E	Rééz-Fosse-Martin	222	OA
May-en-Multien	44	E	Rééz-Fosse-Martin	262	OA

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Rééz-Fosse-Martin	378	0A	Rosoy-en-Multien	29	ZD
Rééz-Fosse-Martin	208	0A	Rouvres-en-Multien	79	ZE
Rééz-Fosse-Martin	211	0A	Rouvres-en-Multien	162	ZD
Rééz-Fosse-Martin	212	0A	Rouvres-en-Multien	163	ZD
Rééz-Fosse-Martin	219	0A	Rouvres-en-Multien	165	ZD
Rééz-Fosse-Martin	223	0A	Rouvres-en-Multien	166	ZD
Rééz-Fosse-Martin	196	0A	Rouvres-en-Multien	167	ZD
Rééz-Fosse-Martin	198	0A	Rouvres-en-Multien	168	ZD
Rééz-Fosse-Martin	200	0A	Rouvres-en-Multien	169	ZD
Rééz-Fosse-Martin	210	0A	Rouvres-en-Multien	170	ZD
Rééz-Fosse-Martin	399	0A	Rouvres-en-Multien	171	ZD
Rééz-Fosse-Martin	406	0A	Rouvres-en-Multien	172	ZD
Rééz-Fosse-Martin	177	0A	Rouvres-en-Multien	173	ZD
Rééz-Fosse-Martin	258	0A	Rouvres-en-Multien	174	ZD
Rééz-Fosse-Martin	4	ZA	Rouvres-en-Multien	175	ZD
Rééz-Fosse-Martin	15	ZA	Rouvres-en-Multien	176	ZD
Rééz-Fosse-Martin	7	ZA	Rouvres-en-Multien	110	ZE
Rééz-Fosse-Martin	6	ZA	Rouvres-en-Multien	112	ZE
Rééz-Fosse-Martin	3	ZA	Rouvres-en-Multien	114	ZE
Rosoy-en-Multien	3	0C	Rouvres-en-Multien	115	ZE
Rosoy-en-Multien	280	0C	Rouvres-en-Multien	116	ZE
Rosoy-en-Multien	462	0B	Rouvres-en-Multien	117	ZE
Rosoy-en-Multien	578	0B	Rouvres-en-Multien	32	ZE
Rosoy-en-Multien	273	0C	Rouvres-en-Multien	42	ZE
Rosoy-en-Multien	279	0C	Rouvres-en-Multien	75	ZE
Rosoy-en-Multien	46	ZB	Rouvres-en-Multien	76	ZE
Rosoy-en-Multien	47	ZB	Rouvres-en-Multien	77	ZE
Rosoy-en-Multien	49	ZB	Rouvres-en-Multien	78	ZE
Rosoy-en-Multien	19	ZB	Rouvres-en-Multien	80	ZE
Rosoy-en-Multien	22	ZB			
Rosoy-en-Multien	25	ZB			
Rosoy-en-Multien	26	ZB			
Rosoy-en-Multien	27	ZB			
Rosoy-en-Multien	50	ZB			
Rosoy-en-Multien	48	ZB			
Rosoy-en-Multien	10	ZD			
Rosoy-en-Multien	12	ZD			
Rosoy-en-Multien	13	ZD			
Rosoy-en-Multien	14	ZD			
Rosoy-en-Multien	20	ZD			
Rosoy-en-Multien	21	ZD			
Rosoy-en-Multien	32	ZD			
Rosoy-en-Multien	46	ZD			
Rosoy-en-Multien	54	ZD			
Rosoy-en-Multien	122	ZD			
Rosoy-en-Multien	123	ZD			
Rosoy-en-Multien	124	ZD			
Rosoy-en-Multien	125	ZD			
Rosoy-en-Multien	130	ZD			
Rosoy-en-Multien	8	ZD			

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de **ses affluents (60)**

Tableau 2 : Liste des parcelles, et leurs propriétaires, concernées par les travaux (CCPV)

Commune	Code parcelle	Propriétaire
ACY EN MULTIEN	B0252	MB7D9G - MME MOITIE/JACQUELINE - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	B0253	PBB4HC - ASS CAMPING DE FRANCE - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	B0257	
ACY EN MULTIEN	B0259	
ACY EN MULTIEN	B0263	
ACY EN MULTIEN	B0409	MB8FSS - MME BERGEOT/MARTINE SIMONE - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	C0031	MBR4KC - MME MICHON/DOMINIQUE SUZANNE ISABELLE - PROPRIETAIRE MBRCFH - M GIBERT/PATRICK CHARLES ROGER - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	C0036	PBCKSL - GROUPEMENT FORESTIER DU MARAIS D'ACY - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	C0043	MBRCFH - M GIBERT/PATRICK CHARLES ROGER - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBMSPC - M GIBERT/JACQUES HENRY - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N)
ACY EN MULTIEN	C0046	MBQHBR - MME BARRE/ANNIE GERMAINE - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	C0047	
ACY EN MULTIEN	C0048	MBRCFH - M GIBERT/PATRICK CHARLES ROGER - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBMSPC - M GIBERT/JACQUES HENRY - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N)
ACY EN MULTIEN	C0052	
ACY EN MULTIEN	C0053	MBPTB5 - M HAAS/MARCEL NOEL - PROPRIETAIRE MBM8S7 - M HAAS/DENYS ANTOINE - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	C0071	PBCKSL - GROUPEMENT FORESTIER DU MARAIS D'ACY - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	C0595	
ACY EN MULTIEN	C0829	MB8FSS - MME BERGEOT/MARTINE SIMONE - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	C0897	MBRCFH - M GIBERT/PATRICK CHARLES ROGER - PROPRIETAIRE MBR4KC - MME MICHON/DOMINIQUE SUZANNE ISABELLE - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	C0898	PBCKSL - GROUPEMENT FORESTIER DU MARAIS D'ACY - PROPRIETAIRE
ACY EN MULTIEN	ZE0001	MBRJGF - MME LEDRU/NATHALIE MARIE - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBN3LL - MME CHARTIER/MARIE GENEVIEVE SUZANNE - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N)

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Commune	Code parcelle	Propriétaire
REEZ FOSSE MARTIN	A0177	MBMSPC - M GIBERT/JACQUES HENRY - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N) MBRCFH - M GIBERT/PATRICK CHARLES ROGER - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U)
ROSOY EN MULTIEN	C0001	MBRFPK - MME VERLUISE/NICOLE MARIE JACQUELINE - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N) MBTCQ6 - M GARNIER/JEAN-PAUL MARIE PASCAL - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBPF4H - M GARNIER/HUBERT JEAN FRANCOIS - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N)
ROSOY EN MULTIEN	C0003	
ROSOY EN MULTIEN	C0280	
ROSOY EN MULTIEN	C0279	MBR3M7 - MME QUINTARD/MARIE-MADELEINE HELENE - PROPRIETAIRE MBR3M5 - MME QUINTARD/MARIE-CECILE ALICE - PROPRIETAIRE MBR3M6 - M QUINTARD/PHILIPPE MARIE ALBERT - PROPRIETAIRE MBR3M3 - M QUINTARD/DENIS PIERRE MICHEL - PROPRIETAIRE MBQVWK - M QUINTARD/JEAN-M
ROSOY EN MULTIEN	ZD0032	MBTR39 - MME BERNINI/DELPHINE SIMONE MARIE-LOUISE MARIE - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBTR38 - MME BERNINI/JOHANNA NICOLE MONIQUE THERESE - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBTR37 - M BERNINI/BERTRAND PHILIPPE LOUIS - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U)
ROSOY EN MULTIEN	B0461	MBTR39 - MME BERNINI/DELPHINE SIMONE MARIE-LOUISE MARIE - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBTR38 - MME BERNINI/JOHANNA NICOLE MONIQUE THERESE - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBTR37 - M BERNINI/BERTRAND PHILIPPE LOUIS - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U)
ROSOY EN MULTIEN	B0530	MBTR39 - MME BERNINI/DELPHINE SIMONE MARIE-LOUISE MARIE - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBTR38 - MME BERNINI/JOHANNA NICOLE MONIQUE THERESE - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBTR37 - M BERNINI/BERTRAND PHILIPPE LOUIS - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U)
ROSOY EN MULTIEN	ZD0033	MBTR39 - MME BERNINI/DELPHINE SIMONE MARIE-LOUISE MARIE - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBTR38 - MME BERNINI/JOHANNA NICOLE MONIQUE THERESE - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBTR37 - M BERNINI/BERTRAND PHILIPPE LOUIS - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U)
ROUVRES	ZD0172	MBRFPK - MME VERLUISE/NICOLE MARIE JACQUELINE - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N) MBTCQ6 - M GARNIER/JEAN-PAUL MARIE PASCAL - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBPF4H - M GARNIER/HUBERT JEAN FRANCOIS - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N)
ROUVRES	ZD0176	MBRFPK - MME VERLUISE/NICOLE MARIE JACQUELINE - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N) MBTCQ6 - M GARNIER/JEAN-PAUL MARIE PASCAL - NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) MBPF4H - M GARNIER/HUBERT JEAN FRANCOIS - USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N)
MAY-EN-MULTIEN	E0021	FERNANDES/NUNO CRISTIANO et LACROIX/LAURE BERNADETTE
MAY-EN-MULTIEN	A0034	GARNIER/HUBERT JEAN FRANCOIS et GARNIER/JEAN-PAUL MARIE PASCAL
MAY-EN-MULTIEN	E0008	VARRY/MONIQUE SIMONNE MAURICETTE et VARRY/NICOLE GERMAINE LOUISETTE
MAY-EN-MULTIEN	E0010	COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Commune	Code parcelle	Propriétaire
MAY-EN-MULTIEN	E0036	COMMUNE DE PARIS SCE DES CANAUX 2EME CIRCONSCRITPION
MAY-EN-MULTIEN	E0038	
MAY-EN-MULTIEN	E0039	
MAY-EN-MULTIEN	E0042	
MAY-EN-MULTIEN	E0043	
MAY-EN-MULTIEN	E0044	
MAY-EN-MULTIEN	E0020	BUFFIN/DIDIER MARCEL et VOILLEMEN/MARIE JOSEPHE
MAY-EN-MULTIEN	E0022	
MAY-EN-MULTIEN	E0023	LOPEZ MORENO/BRUNO et PETIT/CHRISTELLE
MAY-EN-MULTIEN	E0349	VARRY/NICOLE GERMAINE LOUISETTE
MAY-EN-MULTIEN	E0368	
MAY-EN-MULTIEN	E0350	SCI DU FOND D'ANIBRAY
MAY-EN-MULTIEN	E0353	VARRY/NICOLE GERMAINE LOUISETTE et VARRY/COLETTE ELISE GERMAINE
MAY-EN-MULTIEN	E0355	LOPEZ MORENO/BRUNO et PETIT/CHRISTELLE
MAY-EN-MULTIEN	E0356	FLAMME/PATRICK ANDRE ROBERT LUCIEN et FLAMME/BERTRAND ANDRE PATRICK
MAY-EN-MULTIEN	E0407	
MAY-EN-MULTIEN	A0915	GARNIER/HUBERT JEAN FRANCOIS
MAY-EN-MULTIEN	A0042	GARNIER/HUBERT JEAN FRANCOIS
MAY-EN-MULTIEN	D540	BOURGEOIS/ALAIN JACQUES
MAY-EN-MULTIEN	D537	BOURGEOIS/ALAIN JACQUES
MAY-EN-MULTIEN	D541	PENOT/HUBERT PAUL MARIE FRANCOIS

6 COUT ET FINANCEMENT DU PROJET

Un récapitulatif des actions par tronçon est disposé au chapitre 8.

Les tableaux de programmation détaillés par actions et par année sont disposés en annexes.

L'estimatif des coûts et la proportion des dépenses prises en charge par les différents acteurs sont présentés dans le tableau ci-dessous (ce tableau prend en compte les actions complémentaires).

Tableau 3 : Plan de financement prévisionnel du programme (en € HT)

	Côté total € HT	AESN € HT		CD 60 € HT		Montant résiduel € HT
Gestion des bois morts	29 785	11 914	40%	11914	40%	5 957
Entretien des fossés évacuateurs des eaux pluviales	94 500	0	-	34 020	40%	60 480
Etude des aménagements en hydraulique douce sur le bassin versant	40 000	32 000	80%	0	Subvention max. atteinte	8 000
Aménagement d'abreuvoirs et clôtures	19 480	15 584	80%	0	Subvention max. atteinte	3896
Restauration et entretien de la ripisylve	62 261	24 905	40%	18 552	40%	18 804
Plantation de ripisylve	10 560	8448	80%	0	Subvention max. atteinte	2 112
Actions (études) sur les ouvrages hydrauliques pour la restauration de la continuité écologique	25 000	20 000	80%	0	Subvention max. atteinte	5 000
Actions (travaux) sur les ouvrages hydrauliques pour la restauration de la continuité écologique	59 000	45 600	80% pour effacement	0	Subvention max. atteinte dans le cas d'un effacement et pas d'aide dans le cas d'un équipement	13 400

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de **ses affluents (60)**

	Côut total € HT	AESN € HT		CD 60 € HT		Montant résiduel € HT
Renaturation (études) de cours d'eau	200 000	160 000	80%	0	Subvention max. atteinte	40 000
Renaturation (travaux) de cours d'eau	1 625 000	1 300 000	80%	0	Subvention max. atteinte	325 000
Préservation et valorisation des zones humides	200 000	160 000	80%	0	Subvention max. atteinte	40 000
Indicateurs de suivi et d'évaluation	10 140	8 112	80%	0	Subvention max. atteinte	2 028
Suivi hydrologique	178 000	0	-	64 080	40%	113 920
Actions réglementaires	0	0	0%	0	0	0

Ainsi, la part de financement public sur l'ensemble du programme d'action est d'environ 75 %. Les taux présentés ici sont maximaux. Les subventions potentielles du Conseil Départemental s'effectueront uniquement sur le territoire du département de l'Oise et ne seront attribuées qu'à des collectivités ou des Associations Syndicales Autorisées (ASA).

7 Informations relatives au droit de pêche

7.1 Rappel des obligations des riverains

L'article L215-14 du code de l'environnement indique :

Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des chapitres Ier, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de :

- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre,
- de permettre l'écoulement naturel des eaux
- de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.

7.2 Rappel sur le droit de pêche

Il convient de bien distinguer le droit de pêche et le droit de pêcher sur les eaux non domaniales qui sont des droits distincts.

Le droit de pêche (C. envir., art. L. 435-1 et s.) est lié au droit de propriété ce qui permet à l'ayant droit d'interdire à quiconque de venir pêcher sur son terrain.

Le droit de pêcher (C. envir., art. L. 436-1 et s.) ne peut s'exercer qu'après paiement d'une carte de pêche et d'une cotisation pour la protection du milieu aquatique.

Dans les cours d'eau ou canaux non domaniaux, le droit de pêche appartient aux propriétaires riverains (C. envir., art. L. 435-4). Ce droit de pêche, en cas de propriétaires différents de chaque côté du cours d'eau, s'exerce de chaque côté d'une ligne fictive séparant le cours d'eau en deux.

Pour les plans d'eau non domaniaux, le droit de pêche appartient au propriétaire du fond.

Sur ces cours d'eau non domaniaux, lorsque l'entretien est financé par des fonds publics (en majorité), le droit de pêche du propriétaire est exercé gratuitement pendant cinq ans par l'AAPPMA ou par la fédération de pêche départementale ou interdépartementale (C. envir., art. L. 435-5).

Les modalités réglementaires précisent cette possibilité et le transfert du droit de pêche est validé par une convention passée entre les deux parties (C. envir., art. R. 435-34 à R. 435-35, R. 435-36 et R. 435-39). Le propriétaire riverain durant cette période conserve le droit d'exercer la pêche ainsi que son conjoint, ses ascendants et ses descendants.

Un décret précise les modalités d'application de ces dispositions, à savoir notamment (C. envir., art. R. 435-34 à R. 435-39 et R. 214-91) :

- L'information préalable du préfet au plus tard 2 mois avant le début des opérations. Celui-ci peut mettre en demeure la personne à laquelle incombe l'obligation de fournir des informations dans un délai qu'il fixe. Le dossier déposé est valable à la fois pour le transfert du droit de pêche et la déclaration d'intérêt général ou d'urgence (DIG) ;
- Les conditions dans lesquelles une association de pêche et de protection du milieu aquatique ou une association agréée pour ce cours d'eau ou une des sections concernées peut bénéficier du droit de pêche. A défaut d'association agréée ou en cas de renoncement de celle-ci, le droit de pêche revient à la fédération interdépartementale des associations agréées ;
- La date à partir de laquelle l'exercice du droit de pêche est exercé gratuitement par l'association de pêcheurs (fixée par arrêté préfectoral).

Sur les cours d'eau non domaniaux, lorsqu'une collectivité locale ou un syndicat de collectivités locales reçoit une subvention de fonds publics pour des travaux, et lorsque ces travaux nécessitent une déclaration d'intérêt général, le dossier de l'enquête comporte un volet concernant le droit de pêche.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de **ses affluents (60)**

Le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé gratuitement pendant cinq ans par l'AAPPMA ou par la fédération de pêche départementale ou interdépartementale. Les modalités réglementaires précisent cette possibilité et le transfert du droit de pêche est validé par une convention passée entre les deux parties (C. envir., art. R. 435-37, R. 435-38 et R. 435-39). Le propriétaire riverain durant cette période conserve le droit d'exercer la pêche ainsi que son conjoint, ses ascendants et ses descendants.

Les propriétaires ont cependant la possibilité de rembourser la part de subvention correspondant aux travaux exécutés sur leurs fonds.

Pour rappel, le programme de restauration et de gestion de la Gergogne va être financé à 75% par des fonds publics.

8 NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT

8.1 Présentation générale des dysfonctionnements

Un état des lieux et diagnostic ont été établis en 2016-2017 afin de proposer un programme d'actions. En résumé, à l'échelle du bassin versant les points noirs sont :

- Les inondations liées aux eaux de ruissellement ;
- La vanne de décharge de la Gergogne vers le bras de source ;
- Un réseau hydrographique complexe ;
- Une hydromorphologie altérée ;
- Une fermeture du milieu.

8.1.1 Contexte hydromorphologique

Après les prospections terrain, la Gergogne a été divisée en trois tronçons homogènes (cf. carte page suivante) :

- Ge1 : des sources au pont de la STEP d'Acy ;
- Ge2 : du pont de la STEP d'Acy au pont de la STEP de Rosoy ;
- Ge3 : du pont de la STEP de Rosoy à la confluence avec le canal de l'Ourcq.

Les tronçons pour la suite décrits en sous-tronçons (a et b).

Le tronçon Ge1 est divisé en deux sous-tronçons (Ge1-a et b). Alors que le premier est marqué par une alimentation très faible et un milieu forestier continu, le second s'illustre par la présence d'une ancienne cressonnière impliquant un système hydraulique particulier. L'état est globalement qualifié de moyen à l'exception du secteur entre le plan d'eau de Rééz et la fin de l'ancienne cressonnière qui est en mauvais état. L'état écologique dégradé se traduit par :

- Des potentialités piscicoles faibles en raison de la faible hauteur d'eau et des habitats homogènes ;
- La fermeture du milieu par les boisements vieillissants ;
- La modification du réseau hydrographique.

Le tronçon Ge2 (divisé en trois sous-tronçons), l'état écologique est moyen à l'exception de la propriété amont de Rosoy et entre la STEP d'Acy et la fin du camping où il est mauvais.

Les principales problématiques sur ce tronçon sont :

- Le perchage de la rivière ;
- La présence d'ouvrages qui étagent la pente naturelle ;
- L'absence de ripisylve ;

Le tronçon Ge3, constitué de deux sous-tronçons possède un état écologique mauvais à l'exception du secteur entre la STEP de Rosoy au seuil du pont aux Neuf Fontaines. Bien que des habitats intéressants existent sur la partie amont, l'état du tronçon est principalement dégradé en raison :

- De berges très abîmées en raison d'abreuvoirs piétinés ;
- Une ripisylve en mauvais état et non adaptée ;
- D'aménagements en trop grand nombre, en ce qui concerne le bief du moulin de May et son seuil qui représente un point de blocage.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de **ses affluents (60)**

La Gergogne possède des possibilités écologiques intéressantes en amont du pont de la D405.

Au cours de l'état des lieux, des fossés ont également été étudiés (le ru de Macla, le fossé des Brousses et le fossé d'évacuation des eaux pluviales et d'assainissement de Rouvres-en-Multien). Ils ont un effet important sur la problématique de ruissellement du bassin versant. .

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

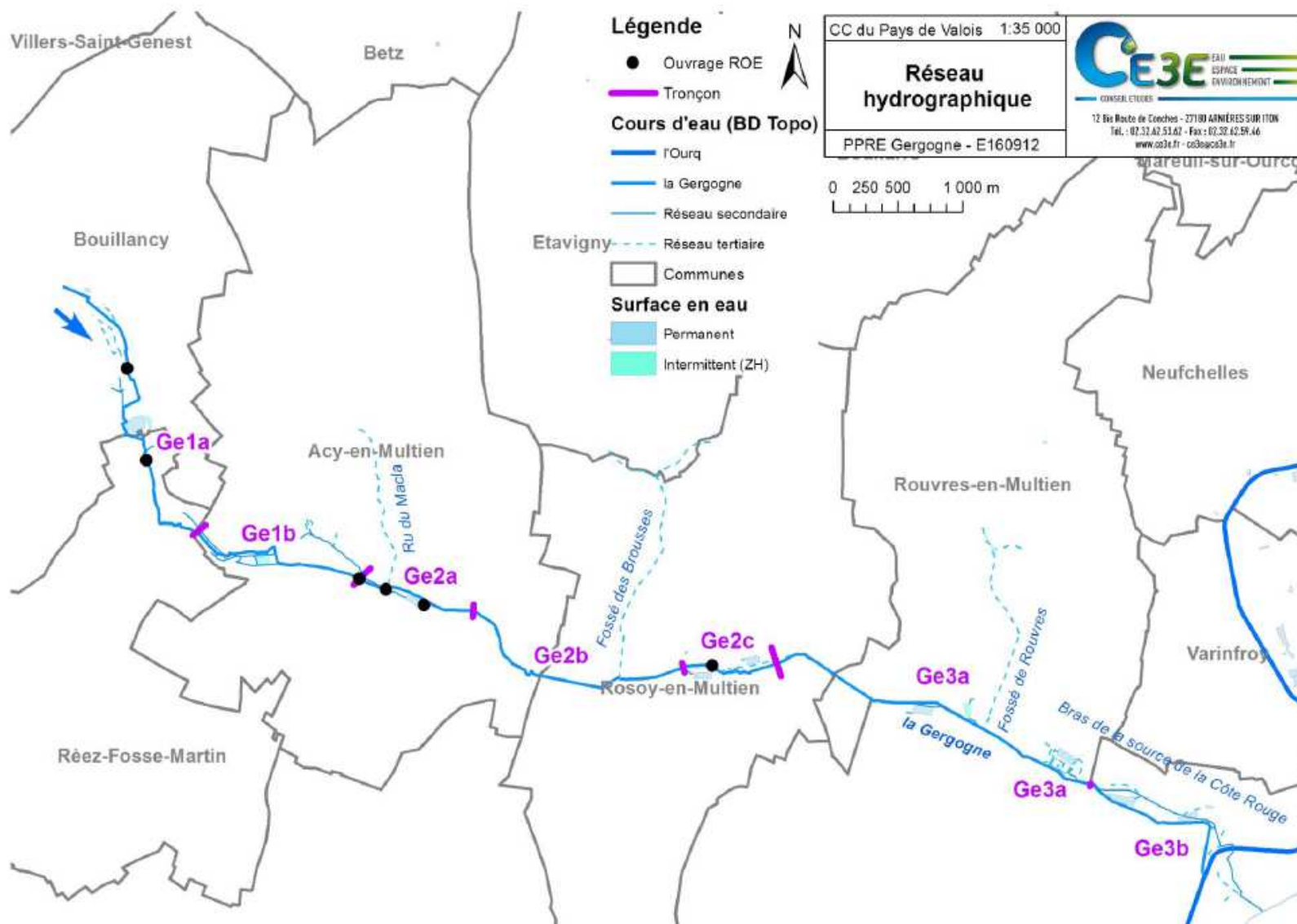


Figure 4 : Localisation des tronçons et sous-tronçons de la Gergogne et des réseaux secondaire/tertiaire

8.1.2 Continuité écologique

L'enjeu piscicole est limité sur le cours d'eau : peu d'espèces dont la majorité proviennent des plans d'eau. Cette faible diversité peut également être induite par les ouvrages infranchissables sur la partie aval de la Gergogne qui empêche toute colonisation par les espèces du canal ou de la rivière de l'Ourcq. Les difficultés de remontées piscicoles sont présentes dans les deux bras :

- Bras de source (source de la Côte Rouge) : deux seuils avec une chute de 30 cm environ (BS3 et BS4) moyennement franchissables puis deux seuils plus conséquents (BS1 et BS2) infranchissables ;
- La Gergogne : seuil du moulin de May (G12), premier ouvrage sur la Gergogne, avec plus de 3 mètres de hauteur de chute, totalement infranchissable.

Au-delà de la franchissabilité piscicole, les ouvrages altèrent le transport solide. Cette problématique est présente ponctuellement sur la Gergogne avec une rivière à faible puissance spécifique et charriant majoritairement des sables et limons. Les ouvrages peuvent être séparés en trois catégories :

- Ouvrages n'induisant pas de colmatage particulier : vannes ouvertes sans surlargeur amont (G1, G2 et G4) et petits seuils (G9, G10 et G11). ;
- Ouvrages induisant un colmatage moyen : vanne ouverte avec surlargeur amont (G3) et seuils (G6, G7 et G8) ;
- Ouvrages faisant points de blocage du transport solide : le déversoir de l'ancien moulin (G5) au camping et le seuil du moulin de May (G12).

Les deux derniers ouvrages cités sont les plus problématiques concernant le transport solide puisqu'ils l'obstruent quasi totalement (excepté basculement partiel en surverse lors des crues) et favorisent le colmatage dans leur bief.

Concernant la légalité des ouvrages, plusieurs cas sont présents sur le bassin versant de la Gergogne :

- Ouvrages récents et légaux : vannes incendie sur l'amont (G1, G2 et G4) ;
- Ouvrages restants d'anciens moulins (avant 1789), possédant un droit d'eau si aucune abrogation n'a eu lieu (G3, G5, G7 et G12) ;
- Ouvrages à légalité non définie (G6, G8 et G10). Les ouvrages recensés en 2016 sont présentés sur la carte et le tableau ci-dessous.

Pour rappel, la Gergogne n'est pas classée en liste 1 ou en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'Environnement. Ainsi, elle n'est régie par aucune obligation réglementaire concernant la restauration de la continuité écologique.

Les ouvrages hydrauliques sont regroupés en trois grands groupes :

- Gx : ouvrages sur le cours principal de la Gergogne confluant avec le canal de l'Ourcq ;
- BSx : ouvrages sur le bras de source de la Côte Rouge parallèle à la Gergogne et confluant avec la rivière Ourcq ;
- HGx : ouvrages en dehors du cours principal de la Gergogne (dérivation, vanne sur plans d'eau, etc.).

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

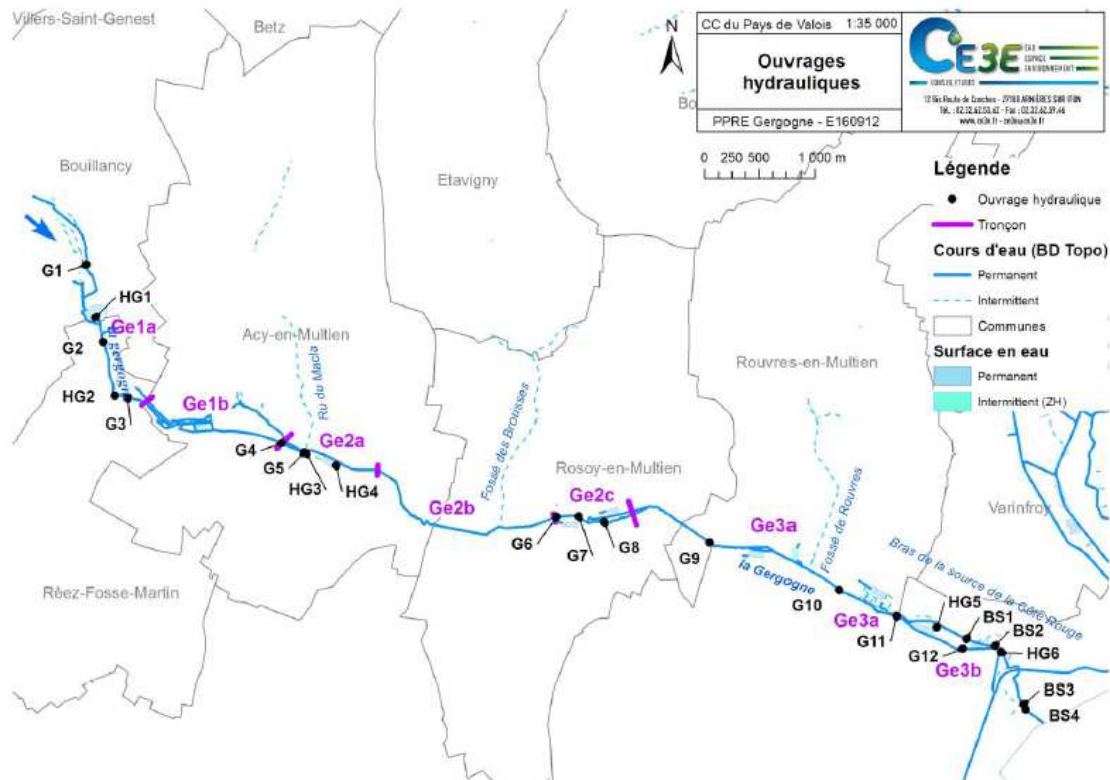


Figure 5 : Localisation des ouvrages présents sur la Gergogne

Tableau 4 : Ouvrages présents sur la Gergogne (Source : PPRE de la Gergogne, CE3E)

OH	Code ROE	Dénomination	Type d'ouvrage	Localisation
G1	ROE11831	Pont de la D19 Bas Bouillancy	Radier de pont	Bouillancy
HG1	Sans	Vanne de l'étang de Bouillancy	Vanne	Bouillancy
G2	ROE11854	Point incendie Rééz	Vanne	Rééz-Fosse-Martin
HG2	Sans	Vanne amont de l'étang de Rééz	Vanne	Rééz-Fosse-Martin
G3	Sans	Vanne aval de l'étang de Rééz	Vanne	Rééz-Fosse-Martin
G4	ROE11863	Pont STEP Acy	Radier de pont	Acy-en-Multien
G5	ROE11909	Déversoir de l'ancien moulin	Déversoir	Acy-en-Multien
HG3	Sans	Buse d'alimentation de l'étang du camping d'Acy	Buse	Acy-en-Multien
HG4	ROE11883	Ancien moulin d'Acy	Déversoir	Acy-en-Multien
G6	Sans	Seuil d'entrée de l'étang de Rosoy	Seuil	Rosoy-en-Multien
G7	ROE11931	Dérivation moulin de Rosoy	Seuil	Rosoy-en-Multien
G8	Sans	Seuil aval chemin de Vincy	Seuil	Rosoy-en-Multien
G9	Sans	Seuil du pont au « Neuf Fontaines »	Seuil	Rouvres-en-Multien
G10	Sans	Seuil du « Chanois »	Seuil	Rouvres/May-en-Multien
G11	Sans	Seuil amont D405	Seuil	Rouvres/May-en-Multien
HG5	Sans	Vanne aval de l'étang de May	Vanne	Rouvres/May-en-Multien
BS1	Sans	Seuil en pierre sur le bras de source	Seuil	May-en-Multien
G12	Sans	Seuil du moulin de May	Seuil	May-en-Multien
BS2	Sans	Seuil en pierre BS2	Seuil	May-en-Multien
HG6	Sans	Vanne de décharge Gergogne vers bras de source	Vanne	May-en-Multien
BS3	Sans	Seuil d'un ancien ouvrage	Seuil	May-en-Multien
BS4	Sans	Seuil en béton	Seuil	May-en-Multien

8.2 Aménagements envisagés

Le plan de gestion de la Gergogne et de ses affluents vise à restaurer l'état écologique et les fonctionnalités des milieux aquatiques de son territoire. Il englobe des travaux d'interventions lourdes ayant pour objectif la restauration hydromorphologique des cours d'eau mais également le rétablissement de la continuité écologique.

Les propositions d'actions sont divisées en 6 types d'actions et 11 fiches opérations :

GOVERNANCE

- Fiche n°1 : Gouvernance ;

ACTIONS D'ENTRETIEN (AE)

- Fiche n°2 : Gestion des bois morts ;
- Fiche n°3 : Entretien des fossés évacuateurs des eaux pluviales ;

ACTIONS DE RESTAURATION (AR)

- Fiche n°4 : Etude des aménagements en hydraulique douce sur le bassin versant ;
- Fiche n°5 : Aménagement d'abreuvoirs et clôtures ;

- Fiche n°6 : Restauration et entretien de la ripisylve ;
- Fiche n°7 : Plantation de ripisylve ;
- Fiche n°8 : Lutte contre les espèces végétales invasives.

ACTIONS DE RESTAURATION LOURDE (ARL)

- Fiche n°9 : Actions sur les ouvrages hydrauliques pour la restauration de la continuité écologique ;
- Fiche n°10 : Renaturation et simplification du réseau hydrographique ;
- Fiche n°11 : Préservation et valorisation des zones humides ;

ACTIONS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (ASE)

- Fiche n°12 : Indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- Fiche n°13 : Suivi hydrologique ;

ACTIONS RÉGLEMENTAIRES (REGL)

- Fiche n°14 : Actions réglementaires.

Les typologies d'actions sont détaillées sur des fiches de présentation générale (problématique, objectifs, actions, mise en œuvre, coût et chiffrage). Elles renseignent sur les actions de restauration ou d'entretien à effectuer sur la Gergogne pour l'atteinte du bon état. Ces fiches sont présentées en annexe.

Ci-après sont présentés les actions par tronçon homogène.

8.3 Présentation des actions par tronçon homogène

8.3.1 Ge1a : Des sources à la limite communale Rééz/Acy (2 717 ml)

8.3.1.1 Rappel du diagnostic

L'hydromorphologie est moyenne. Le tronçon présente des habitats homogènes, la ripisylve est vieillissante et le milieu se ferme progressivement. Un foyer de renouées est également présent sur l'aval du tronçon.

La continuité piscicole est partiellement effective avec l'ouvrage lié au plan d'eau de Rééz qui provoque des cascades.

Le transport solide est effectif excepté au niveau du plan d'eau de Rééz où un colmatage vaseux est observé dans le bief.

Les annexes hydrauliques sont présentes via un étang et deux mares.

8.3.1.2 Rappel des enjeux

Sur ce tronçon, l'enjeu est uniquement écologique. L'aspect hydraulique est bon, tandis que les usages sont absents. Le milieu est fermé avec des boisements denses autour d'une Gergogne globalement rectiligne et encaissée.

8.3.1.3 Propositions d'actions

L'objectif est d'éviter les travaux lourds sur ce tronçon en préconisant des actions d'entretiens (ripisylve et embâcles) pour améliorer le fonctionnement de la Gergogne. L'entretien de la ripisylve est assez lourd étant donné qu'il n'a pas été effectué depuis plusieurs années et que le milieu se ferme.

Des actions de restauration seront effectuées ponctuellement sur le foyer de renouées observé, l'abreuvoir en place en amont du Ru du Pressoir et la vanne aval du plan d'eau de Rééz.

8.3.2 Ge1b : De la limite communale Rééz/Acy au pont de la STEP d'Acy (1 495 ml)

8.3.2.1 Rappel du diagnostic

L'hydromorphologie n'est pas satisfaisante sur ce tronçon avec notamment la multitude de bras au droit de l'ancienne cressonnière. Les sources sont dérivées, les habitats homogènes et le milieu se ferme avec une ripisylve vieillissante non entretenue. Quatre foyers de renouées sont en place sur ce tronçon.

La continuité piscicole est mauvaise car l'attractivité oriente les espèces vers les sources et non vers la Gergogne.

Le transport solide est assuré même si des zones ponctuelles de colmatage sont observées.

L'ancienne cressonnière s'est transformée en une zone humide au potentiel intéressant. Sur l'aval du tronçon, l'ancienne Gergogne est désormais un réseau de bras secondaires qui permettent l'évacuation des eaux pluviales du village. Tout comme la Gergogne elle-même, ces bras ne sont pas entretenus (embâcles/ripisylve).

8.3.2.2 Rappel des enjeux

Sur ce tronçon, les enjeux écologique et hydraulique sont dominants. Avec l'ancienne cressonnière d'Acy-en-Multien, de nombreux bras/fossés/sources sont présents et ne permettent pas une dynamique naturelle de la Gergogne (hydraulique/écologique) tandis que sur les bras secondaires les embâcles et la ripisylve peuvent ponctuellement faire blocage aux écoulements des eaux

8.3.2.3 Propositions d'actions

Tout comme pour le tronçon Ge1a, un entretien important de la ripisylve et des embâcles sera effectué pour améliorer les écoulements de la Gergogne et réduire la fermeture du milieu au niveau de la rivière. Ces mesures d'entretien seront également réalisées sur les bras secondaires en aval du tronçon.

Une action de renaturation est prévue sur le secteur de l'ancienne cressonnière où la multitude de bras/canaux ne permet pas l'alimentation de la Gergogne par les eaux de source. Cette opération permettra de concentrer le débit principal dans la rivière ce qui améliorera son hydrodynamique.

Enfin, les différents foyers de renouées seront traités.

8.3.3 Ge2a : Du pont de la STEP d'Acy à la fin du camping (950 ml)

8.3.3.1 Rappel du diagnostic

Au niveau du camping, l'hydromorphologie est fortement altérée. Les berges y sont artificialisées et une zone de remblai a été observée.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

La continuité piscicole n'est effective avec le déversoir de l'ancien moulin d'Acy qui est difficilement franchissable.

Le transport solide est moyen avec des zones de sédimentation en amont du déversoir de l'ancien moulin d'Acy.

Le plan d'eau du camping est l'unique annexe hydraulique présente sur ce tronçon. Il est alimenté par dérivation.

La commune d'Acy-en-Multien est sujette à des inondations notamment via le Ru du Macla qui fait transiter d'importantes quantités d'eau lors des pluies d'orage.

8.3.3.2 Rappel des enjeux

Les enjeux sont de diverses natures sur le tronçon : écologique (fortes modifications passées et protections des berges actuelles), hydraulique (secteur concerné par les inondations liés aux eaux de ruissellement) et usages (camping).

8.3.3.3 Propositions d'actions

Sur la rivière en elle-même, une opération de renaturation (enlèvement des protections de berge, resserrement du lit,...) est proposée pour que le cours d'eau retrouve une hydromorphologie satisfaisante qui permettra de mettre davantage en valeur la Gergogne au sein du camping. La restauration de la continuité écologique (ouvrage G5) est également liée à la restauration d'une hydromorphologie fonctionnelle.

Un entretien lourd de la ripisylve en rive gauche doit être réalisé pour diminuer la densité de grands arbres. L'entretien des embâcles est assuré par le gestionnaire du camping.

Au-delà de l'étude de ruissellement sur l'ensemble du bassin versant, un entretien annuel du Ru de la Macla est préconisé.

8.3.4 Ge2b : De la fin du camping à la première propriété de Rosoy (1 987 ml)

8.3.4.1 Rappel du diagnostic

L'hydromorphologie de la Gergogne sur ce tronçon est moyenne. Les habitats sont homogènes, les berges hautes et la ripisylve est globalement absente (végétation herbacée dans le lit mineur uniquement). A noter, la présence de deux abreuvoirs sauvages.

La continuité piscicole et sédimentaire sont assurées.

Aucune annexe hydraulique n'est présente sur ce tronçon.

Le fossé des Brousses est submergé lors de fortes pluies et amplifie l'inondation de Rosoy-en-Multien. Son passage sous la D332 est obstrué.

8.3.4.2 Rappel des enjeux

Sur ce tronçon, les enjeux écologique (absence de ripisylve) et hydraulique (secteur concerné par les inondations liés aux eaux de ruissellement) sont dominants. L'enjeu usages est également présent ponctuellement avec la présence de deux abreuvoirs sauvages.

8.3.4.3 Propositions d'actions

Sur ce tronçon, la ripisylve est principalement discontinue ou absente. Ainsi, les mesures se répartissent entre de l'entretien léger de la végétation rivulaire existante et la plantation d'espèces arbustives et arborées où la ripisylve est absente.

Les deux abreuvoirs sauvages présents seront équipés par des abreuvoirs conformes.

Une station de suivi et d'évaluation est en place sur ce tronçon et permettra d'étudier l'évolution de la qualité de la Gergogne au fur et à mesure du programme.

Au-delà de l'étude de ruissellement sur l'ensemble du bassin versant, un entretien annuel du fossé des Brousses est préconisé.

8.3.5 Ge2c : De la première propriété de Rosoy au pont de la STEP de Rosoy (771 ml)

8.3.5.1 Rappel du diagnostic

Au sein de Rosoy-en-Multien, l'hydromorphologie varie de moyenne à mauvaise et témoigne des fortes modifications que la Gergogne a connu sur ce secteur (ancien moulin et position actuelle perchée).

La continuité piscicole n'est pas assurée avec la présence d'un ouvrage difficilement franchissable et de deux ouvrages moyennement franchissables.

Le transport solide est moyen. Il n'est pas totalement obstrué par les ouvrages mais une sédimentation est visible dans les zones d'influences des seuils et au droit des sur-largeurs.

Les annexes hydrauliques du tronçon sont deux plans d'eau alimentés en dérivation.

8.3.5.2 Rappel des enjeux

Sur ce tronçon, les enjeux écologiques (continuité écologique non assurée) et hydrauliques (secteur concerné par les inondations liés aux eaux de ruissellement) sont présents.

8.3.5.3 Propositions d'actions

Les ouvrages perturbent le bon fonctionnement de la rivière sur ce tronçon. Une étude globale est proposée pour les ouvrages G6 et G7 tandis qu'un ré-appariement des blocs sera effectuée sur le seuil en aval du chemin de Vincy (G8). Les actions sur les ouvrages seront couplées à une opération de renaturation sur la moitié aval du tronçon pour resserrer le lit et lui redonner une dynamique naturelle.

Un entretien léger la ripisylve est prévu en aval du tronçon.

Un abreuvoir conforme et une clôture seront mis en place pour limiter les sur-largeurs de la Gergogne.

Au-delà de l'étude de ruissellement sur l'ensemble du bassin versant, il sera demandé aux propriétaires d'enlever les grillages des sections limitantes du cours d'eau et de veiller au bon entretien de ces passages.

8.3.6 Ge3a : De la STEP de Rosoy à la D405 (2 714 ml)

8.3.6.1 Rappel du diagnostic

Bien que les habitats soient davantage diversifiés en amont du tronçon (grâce à la végétation notamment), l'hydromorphologie n'est pas satisfaisante. Les nombreux abreuvoirs sauvages impactent la Gergogne.

La continuité piscicole et sédimentaire sont assurées.

La cressonnière en activité représente l'unique annexe hydraulique du tronçon.

Le fossé de Rouvres permet l'évacuation du bassin d'orage et doit être entretenu pour garder cette fonction.

8.3.6.2 Rappel des enjeux

Les enjeux sur ce tronçon concernent l'écologie (absence de ripisylve ou végétation non adaptée) et les usages (nombreux abreuvoirs).

8.3.6.3 Propositions d'actions

Le tronçon propose des habitats diversifiés sur sa partie amont. Ce n'est pas le cas par la suite où de nombreux abreuvoirs sauvages sont en place et provoquent une dégradation importante des berges. Des abreuvoirs conformes et des clôtures seront mis en place pour résoudre cette problématique.

En rive gauche aval du tronçon, des résineux ont été plantés sur le merlon qui s'érode en pied. Une opération de renaturation est proposée pour abattre les résineux problématiques et réaliser des banquettes basses afin de protéger la berge.

Deux ouvrages sont présents et seront traités : un par enlèvement du fait de son illégalité (G10) et l'autre par un parement de blocs pour éviter l'affouillement en pied de canalisation (G11).

L'entretien et la plantation de ripisylve sont également prévus pour améliorer la bande rivulaire.

L'entretien annuel du fossé de Rouvre est préconisé.

8.3.7 Ge3b : De la D405 à la confluence avec le canal de l'Ourcq (1 431 ml) et bras de source de la Côte Rouge (2 454 ml)

8.3.7.1 Rappel du diagnostic

Le tronçon Ge3b correspond au bief et au canal de fuite du moulin de May. Il est intégralement perché et son hydromorphologie est mauvaise. Les berges sont en murets sur le bief et la ripisylve absente en aval.

La continuité piscicole est totalement obstruée par le seuil du moulin de May qui présente une chute verticale de 3 m.

Le transport solide est partiellement effectif via le basculement d'une partie des sédiments en période de hautes eaux.

Plusieurs annexes hydrauliques sont présentes entre la Gergogne et le bras de la source de la Côte Rouge : plans d'eau couplés à des zones humides.

L'hydromorphologie du bras de source de la Côte Rouge est mauvaise. Le bras est contenu entre des murets en pierres, la ripisylve est vieillissante notamment après son passage sous le canal de l'Ourcq.

La continuité piscicole n'est pas assurée avec deux seuils infranchissables et deux autres plus succincts (moyennement franchissables).

Le transport solide est impacté par ces ouvrages principalement dans leur zone de remous.

Les annexes hydrauliques sont communes au tronçon Ge3b.

8.3.7.2 Rappel des enjeux

Sur ce secteur, les enjeux écologiques (blocage de la continuité écologique), hydrauliques (répartition des débits non optimale) et connaissances hydrologiques (débits caractéristiques et répartition des débits non connus) sont présents.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

8.3.7.3 Propositions d'actions

La restauration de la continuité écologique est primordiale sur ce secteur complexe. Une étude devra être lancée sur les ouvrages principaux (G12, BS1 et BS2) et les ouvrages secondaires (BS3 et BS4). L'analyse du fonctionnement à l'échelle du secteur est indispensable pour bien comprendre le fonctionnement du site et optimiser la répartition des débits entre la Gergogne perchée et le bras de source en fond de vallée. L'ouvrage de décharge de la Gergogne vers le bras de source sera consolidé par la Ville de Paris pour éviter sa rupture.

En amont du canal de l'Ourcq, un entretien léger et des plantations permettront d'améliorer la bande de végétation rivulaire. Sur le bras de source, après son passage sous le canal de l'Ourcq, l'entretien concernera les embâcles et la ripisylve (de manière lourde).

Ce secteur, étant donné sa position aval, est intéressant à suivre au niveau de la qualité de la Gergogne et de son débit. La station qualité sera suivie tandis que des stations hydrométriques seront mises en place pour améliorer les connaissances hydrologiques.

Le captage illégal de la source de la Côte Blanche acheminée par aqueduc vers la Gergogne devra être enlevé.

8.4 Planification du programme

La réalisation du programme a été planifiée sur 5 ans. La répartition détaillée du programme sur 5 ans est présentée **en annexe**.

Tableau 5: Bilan de la programmation (PPRE de la Gergogne, CE3E)

Programme	Catégorie d'actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
Entretien	Embâcles	6 813 €	5 880 €	9 013 €	5 880 €	2 200 €	29 785 €
	Fossés	18 900 €	18 900 €	18 900 €	18 900 €	18 900 €	94 500 €
	Ripisylve	25 376 €	18 578 €	9 138 €	8 345 €	825 €	62 261 €
Total entretien		51 089 €	43 358 €	37 050 €	33 125 €	21 925 €	186 546 €
Restant à charge		19 821 €	20 748 €	17 019 €	16 590 €	13 389 €	87 567 €
Restauration	Ruissellement	40 000 €	/	/	/	/	40 000 €
	Abreuvoirs et clôtures	12 920 €	3 860 €	1 800 €	900 €	/	19 480 €
	Plantations	3 200 €	2 560 €	2 400 €	2 400 €	/	10 560 €
	Invasives	/	/	/	/	/	/
	Étude renaturation	100 000 €	35 000 €	65 000 €	/	/	200 000 €
	Travaux renaturation	/	/	975 000 €	200 000 €	450 000 €	1 625 000 €
	Zones humides	/	150 000 €	/	50 000 €	/	200 000 €
Total restauration		156 120 €	191 420 €	1 044 200 €	253 300 €	450 000 €	2 095 040 €
Restant à charge		31 224 €	38 284 €	208 840 €	50 660 €	90 000 €	419 008 €
Restauration de la continuité écologique	Étude globale	25 000 €	/	/	/	/	25 000 €
	Travaux RCE	4 000 €	25 000 €	30 000 €	/	/	59 000 €
Total RCE		29 000 €	25 000 €	30 000 €	/	/	84 000 €
Restant à charge		7 400 €	5 000 €	6 000 €	/	/	18 400 €
Autres (suivi)	Indicateurs de suivi	/	/	/	/	10 140 €	10 140 €
	Suivi hydrologique	178 000 €	/	/	/	/	178 000 €
Total autres (suivi)		178 000 €	/	/	/	10 140 €	188 140 €
Restant à charge		113 920 €	/	/	/	2 028 €	115 948 €
BILAN GLOBAL		414 209 €	259 778 €	1 111 250 €	286 425 €	482 065 €	2 553 726 €
Restant à charge		172 365 €	64 032 €	231 859 €	67 250 €	105 417 €	640 923 €

8.5 Etude complémentaire – Projet détaillé à Rosoy-en-Multien

A la suite de la définition du programme d'action, un projet détaillé concernant l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique, écologique et hydraulique de la Gergogne dans la traversée de Rosoy-en-Multien a été réalisé. Ces actions étaient notamment partiellement décrites dans la programmation du PPRE (Restauration hydromorphologique et hydraulique de la Gergogne dans les parcelles privées du village de Rosoy – sous-tronçon Ge2c). Elles avaient été alors estimées à 345 000 € HT (coût étude + travaux), hors plan de subventions.

Le projet vise l'amélioration du fonctionnement hydraulique de la Gergogne, contraint par des ouvrages sous-capacitaires, ainsi que la restauration de la continuité écologique bloquée principalement par trois ouvrages :

- Le seuil d'alimentation du plan d'eau amont : moyennement franchissable et transport solide effectif ;
- Le seuil du moulin de Rosoy : difficilement franchissable et transport solide effectif ;
- Le seuil d'alimentation du plan d'eau aval ou seuil en enrochements : difficilement franchissable et transport solide altéré.

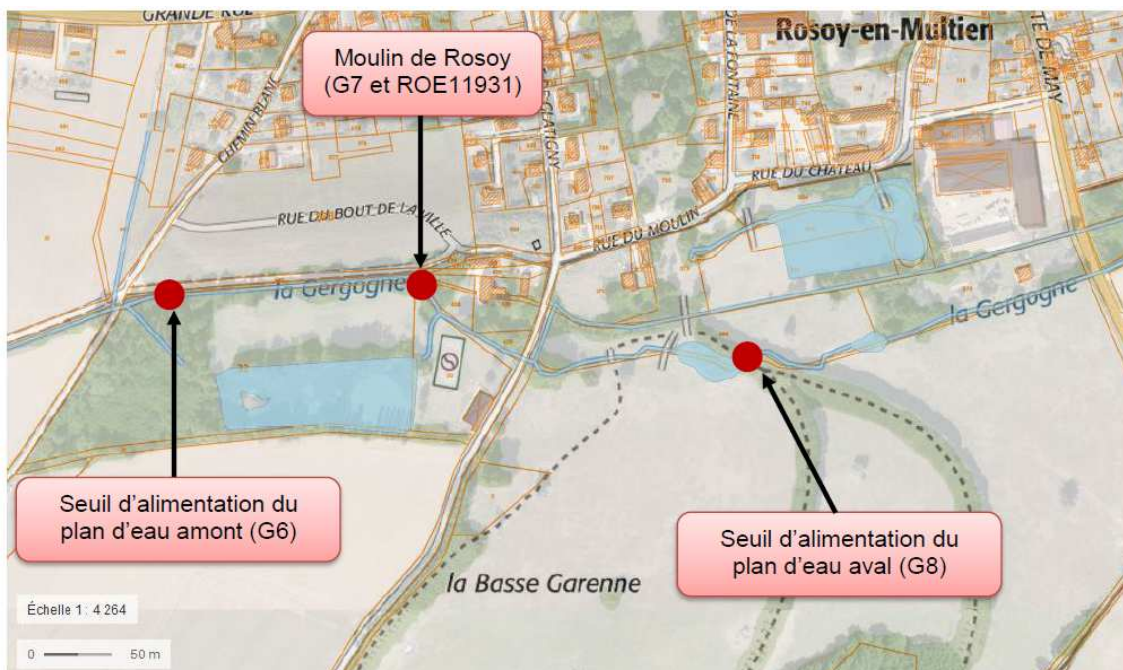


Figure 6 : Localisation des ouvrages à traiter

Les aménagements ont été dimensionnés et chiffrés. Ils consistent en :

- L'arasement du seuil d'alimentation du plan d'eau amont accompagné d'un resserrement du lit et de la mise en place de rugosités ;
- L'arasement partiel du seuil du moulin de Rosoy accompagné d'une recharge granulométrique en aval ;
- La reprise du pont du chemin de Vincy ;
- L'effacement du seuil d'alimentation du plan d'eau aval ;
- La création d'un bras de décharge en amont du pont du chemin de Vincy (proposé en option)

Le chiffrage initial a donc été affinée suite à cette étude.

Le plan de financement prévisionnel des aménagements concernés est présenté ci-après.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Tableau 6 : Plan de financement prévisionnel des aménagements (CE3E)

Poste	Descriptif	Montant HT	Agence de l'eau		Département de l'Oise		Reste à charge	
			% d'aides	Montant HT	% d'aides	Montant HT	% restant	Montant HT
1	Travaux préalables	25 400,00 €	80%	20 320,00 €	0%	- €	20%	5 080,00 €
2	Réalisation des aménagements au droit du seuil d'alimentation du plan d'eau amont (4 ml)	3 687,50 €	80%	2 950,00 €	0%	- €	20%	737,50 €
3	Réalisation des aménagements au droit du seuil du moulin de Rosoy (16 ml)	27 507,50 €	40%	11 003,00 €	40%	11 003,00 €	20%	5 501,50 €
4	Remplacement du pont du chemin de Vincy	31 080,00 €	0%	- €	40%	12 432,00 €	60%	18 648,00 €
5	Réalisation des aménagements au droit du seuil d'alimentation du plan d'eau aval (38 ml)	15 880,00 €	80%	12 704,00 €	0%	- €	20%	3 176,00 €
6	Dossier des ouvrages exécutés	3 500,00 €	80%	2 800,00 €	0%	- €	20%	700,00 €
7	Divers et imprévus	10 705,50 €	80%	8 564,40 €	0%	- €	20%	2 141,10 €
Cout HT		117 760,50 €		58 341,40 €		23 435,00 €		35 984,10 €
TVA (20%)		23 552,10 €		11 668,28 €		4 687,00 €		7 196,82 €
Cout TTC		141 312,60 €		70 009,68 €		28 122,00 €		43 180,92 €
OPTION	Réalisation du bras de décharge (55 ml)	57 290,00 €	0%	- €	40%	22 916,00 €	60%	34 374,00 €
Cout HT avec option		175 050,50 €		58 341,40 €		46 351,00 €		70 358,10 €
TVA (20%)		35 010,10 €		11 668,28 €		9 270,20 €		14 071,62 €
Cout TTC avec option		210 060,60 €		70 009,68 €		55 621,20 €		84 429,72 €

8.6 Gains attendus

Tableau 7 : Tableau des gains attendus (CE3E)

Actions	Gains attendus
Entretien de la charge en bois morts	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer des écoulements - Éviter les points de blocage et de débordement ponctuels - Faciliter les écoulements lors des inondations
Entretien des fossés	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les points de blocage et de débordement ponctuels dans les villages
Étude de ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer le bassin versant de la Gergogne et déterminer les causes du ruissellement - Agir en amont pour réduire les problèmes de ruissellement et d'inondation
Abreuvoirs et clôtures	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité bactériologique de la Gergogne - Limiter la mise en suspension de particules fines - Éviter la sédimentation dans les surlargeurs - Redonner une dynamique à la Gergogne par resserrement du lit mineur
Entretien de la ripisylve et plantation de ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les embâcles dans le lit mineur - Proposer des zones de lumière et d'ombre afin de diversifier les habitats - Garantir des habitats variés en berge (strates, âges, espèces, etc.)
Espèces invasives	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les petits foyers de Renouées actuellement en place afin de limiter leur prolifération en voulant les éradiquer
Ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> - Scénarios d'effacement : améliorer la dynamique de la Gergogne - Scénarios d'effacement : restaurer la libre circulation piscicole et le transport solide - Scénarios d'effacement : limiter le réchauffement des eaux, la sédimentation et tous les phénomènes de retenue présents dans le bief des ouvrages - Scénarios d'équipement : améliorer le franchissement piscicole de l'ouvrage
Renaturation et simplification du réseau hydrographique	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'hydromorphologie de la Gergogne - Simplifier le réseau hydrographique pour concentrer le maximum de débit dans le lit principal avec un apport direct des sources - Garantir la sécurité et le maintien du merlon rive gauche en amont du pont de la D405 - Connecter la Gergogne à la rivière Ourcq afin qu'elle trouve en partie son fond de vallée - Garantir des habitats diversifiés
Étude zone humide	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les milieux humides présents à proximité de la Grivette - Mettre en place une gestion adaptée de ces milieux
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier les gains obtenus suites aux actions mises en œuvre durant les cinq années
Suivi hydrologique	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des connaissances sur les débits de la Gergogne pour connaître son fonctionnement et les incidences des eaux de ruissellement - Déterminer la répartition des débits sur la partie aval Gergogne/bras de source
Actions réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour du statut des ouvrages/plans d'eau et agir pour les enlever s'ils n'ont pas d'existence légale pour limiter leur impact sur la Gergogne

9 RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE – REGIME DE L'OPERATION AU REGARD DE LA LOI SUR L'EAU

La nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement figure au tableau annexé à l'article R.214-1 du présent code.

Les rubriques concernées par le projet sont les suivantes.

Tableau 8 : Rubriques de la Nomenclature Eau concernées par le projet

Rubriques	Intitulé	Caractéristiques du projet	Seuils de classement
3.1.1.0.	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1° Un obstacle à l'écoulement des crues (A) ; 2° Un obstacle à la continuité écologique : a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A) ; b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (D)."	Le projet ne prévoit pas l'installation d'ouvrages, de remblais ou d'épis visant à rehausser la ligne d'eau. Le plan prévoit la restauration de la continuité écologique et n'envisage pas d'établir des obstacles à la continuité écologique.	Non concernée
3.1.2.0.	Installations, ouvrages, travaux ou activité conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0. ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D).	Le projet prévoit la modification des profils en long et en travers sur 3900 m (reméandrage, reprise du profil en travers, ...)	Autorisation
3.1.3.0.	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau : 1° Supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).	Le projet n'englobe aucun ouvrage ou installation ayant un impact sur la luminosité, mais plutôt la réouverture de portions busées.	Non concernée

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Rubriques	Intitulé	Caractéristiques du projet	Seuils de classement
3.1.4.0.	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ; 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).	Le projet d'aménagement a pour but de renaturer les cours d'eau ; il ne prévoit aucune consolidation ou protection des berges, en dehors d'éventuels besoins en protection en génie végétal.	Non concernée
3.1.5.0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : 1° Destruction de plus de 200 m ² de frayères (A) ; 2° Dans les autres cas (D).	Les actions de renaturation touchant au lit mineur et donc potentiellement des frayères correspondent à du reprofilage de berges ou mise en place de banquettes et l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages. Ces actions ne peuvent altérer que sur de faible proportion des zones de frayères Le reméandrage est une action qui modifie le tracé du lit et donc les écoulements et pouvant conduire à la perte de frayère localement.	Autorisation
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ; 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).	La majeure partie des travaux n'impacte pas de zones humides. Les travaux au niveau de la cressonnière n'ont pas pour nature d'assécher ou de remettre en eau le secteur, les connexions hydrauliques étant maintenues. Les modifications hydrauliques au niveau du moulin de May en Multien et à Rosoy en Multien peuvent conduire à une diminution de la superficie des étangs. Bien que cette diminution ne soit pas quantifiable à l'heure actuelle, la superficie cumulée des étangs est supérieure à 1Ha.	Autorisation

En conséquence, le projet est soumis au régime de l'**AUTORISATION** au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement.

10 ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

10.1 Dispense de réalisation d'étude d'impact

Les travaux ne sont pas de nature à nécessiter la réalisation d'étude d'impact. En effet, ils consistent en de l'entretien et de la renaturation de cours d'eau.

10.2 Etat actuel du site et de son environnement

10.2.1 Occupation du sol

Le graphique ci-dessous met en évidence la part de chaque type d'occupation du sol. Le bassin est occupé au ¾ par des cultures.

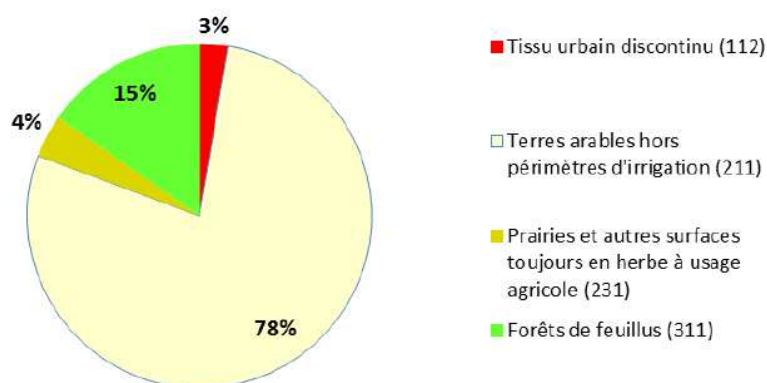


Figure 7 : Occupation du sol du bassin versant de la Gergogne (CE3E)

Plusieurs tendances sont dégagées :

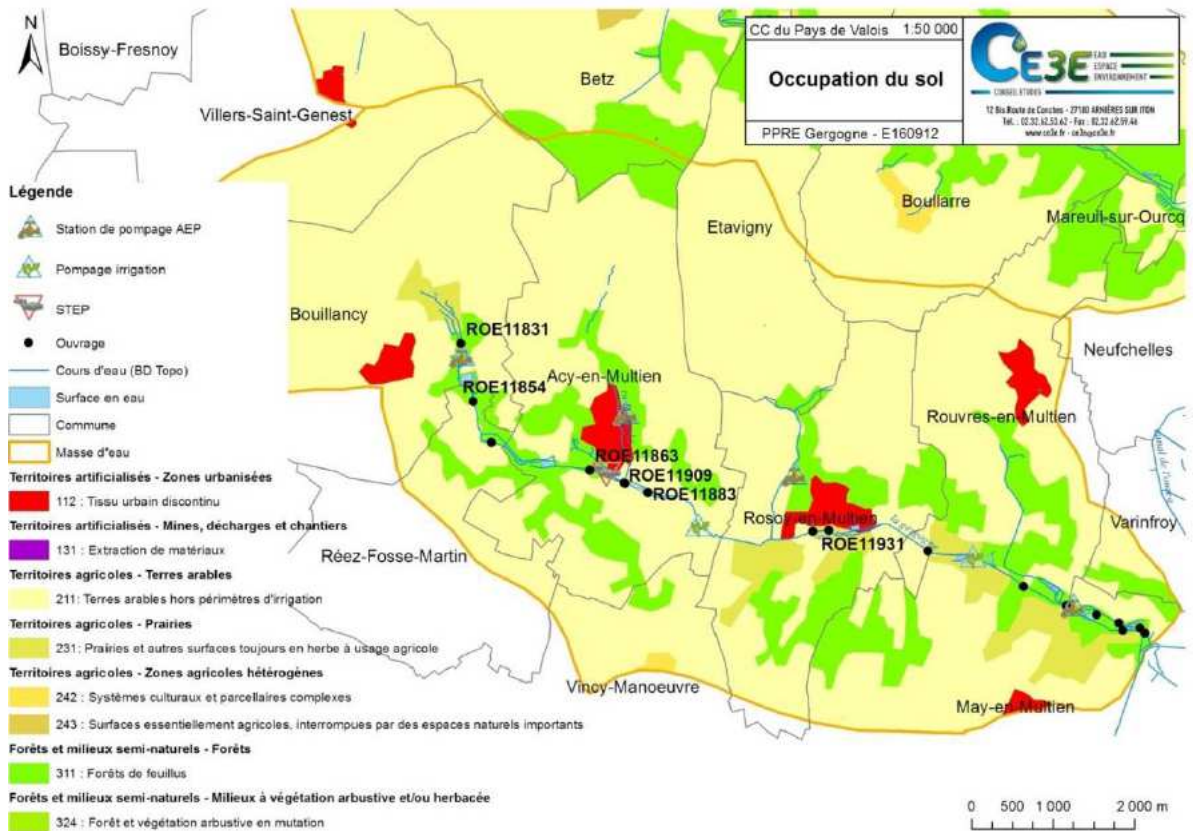
- L'urbanisation des villages est faible ;
- Les peupleraies étaient exploitées (visualisation des cycles d'exploitation) ;
- Les espaces boisés ont peu évolué et restent importants sur l'amont du bassin ;
- Les prairies sont en rotation avec les cultures.

Globalement, l'exploitation agricole importante de la vallée de la Gergogne implique un ruissellement et un apport de sable et de limons à la Gergogne.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Figure 8 : Carte de l'occupation des sols Corine Land Cover 2012 (CE3E)



10.2.2 Contexte géologique

Le relief nettement vallonné de cette région tient à la nature des terrains qui la constituent. La géologie est dominée par la présence de formations sableuses, plus ou moins mêlées de limons, dont la topographie détermine l'affection : bois sur les fortes déclivités, cultures sur les sols moins pentus.



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Figure 9 : Carte géologique (BRGM, modifié CE3E)

La géologie du bassin versant de la Gergogne est fortement liée au réseau hydrographique. Les couches se succèdent pour arriver jusqu'au cours d'eau avec sur l'amont du bassin :

- Des limons sur les plateaux (Lp) ;
- Des limons sur calcaire et marne (Lpm) ;
- Des calcaires et marnes (e7) ;
- Des sables et grès (e6a) ;
- Des colluvions de fond de vallon (Cv) ;
- Des alluvions récentes (Fz).

Sur la partie médiane/aval du bassin, des formations caillassees (e5b) et de calcaires grossiers (e4) viennent s'intercaler entre les sables/grès et les alluvions récentes.

La géologie du Plateau du Multien est constituée de marne du Bartonien peu perméable alors que les flancs de la vallée sont formés de sables de Beauchamps avec une bonne perméabilité. Ce contexte peu expliquer que la Gergogne ne subisse le ruissellement du plateau que lors d'événements pluvieux importants. Le fond de vallée est, quant à lui, composé d'alluvions du quaternaire argilo-limoneuses et tourbeuses peu perméables. Toutefois, un affleurement de calcaire du lutécien est relevé au niveau de la confluence avec l'Ourcq (CATER, 2005).

10.2.3 Relief

La Gergogne prend sa source au hameau des Gueux, sur la commune de Bouillancy, à environ 100 m NGF. Sa confluence dans la rivière Ourcq se situe à 55 m NGF. La pente moyenne de la Gergogne est donc de l'ordre de 3,5 ‰. L'axe d'écoulement est orienté est/sud-est.

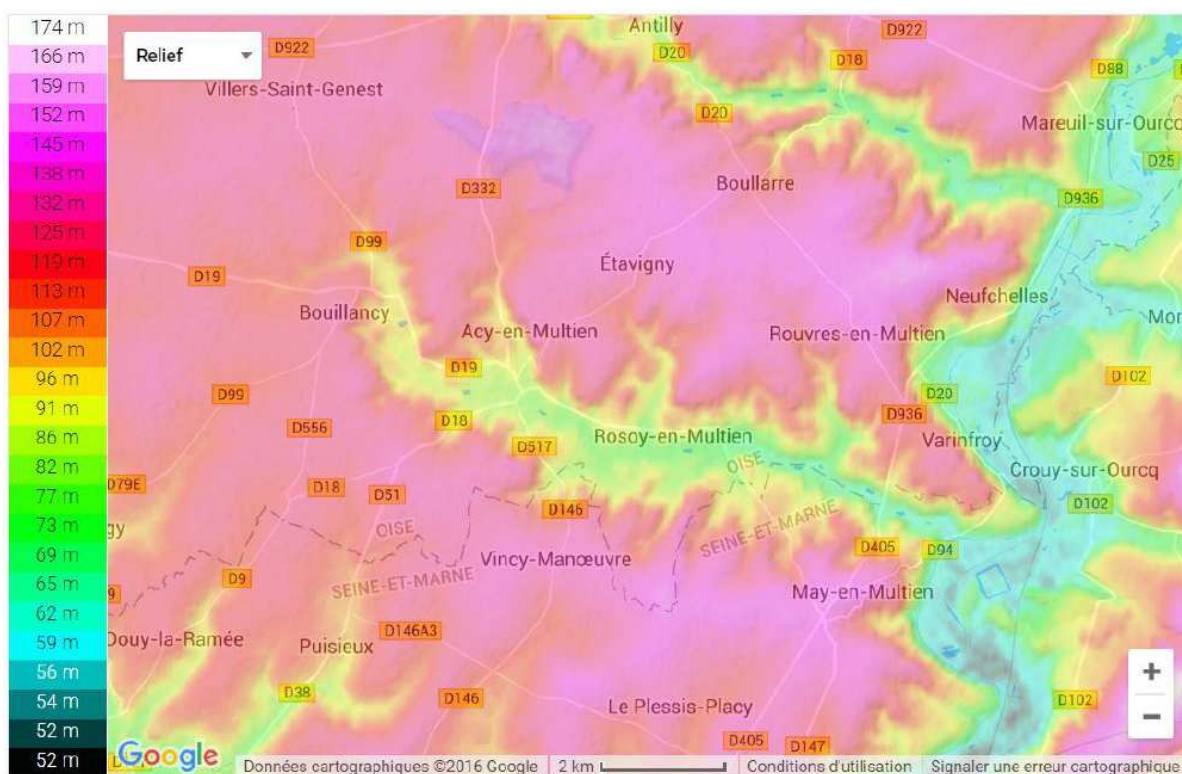


Figure 10 : Carte du relief (topographic-map.com)

La tête de bassin est délimitée par une ligne de crête allant de Chèvreuille à Villers-St-Genest. Ce partage des eaux superficielles s'effectue avec le bassin versant de la Nonette (au nord-ouest), le bassin versant la Gergogne (au nord) et celui de la Théroutanne (au sud).

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Le profil en long de la Gergogne avec les plans d'eau au fil de la rivière et les ouvrages est présenté ci-dessous.

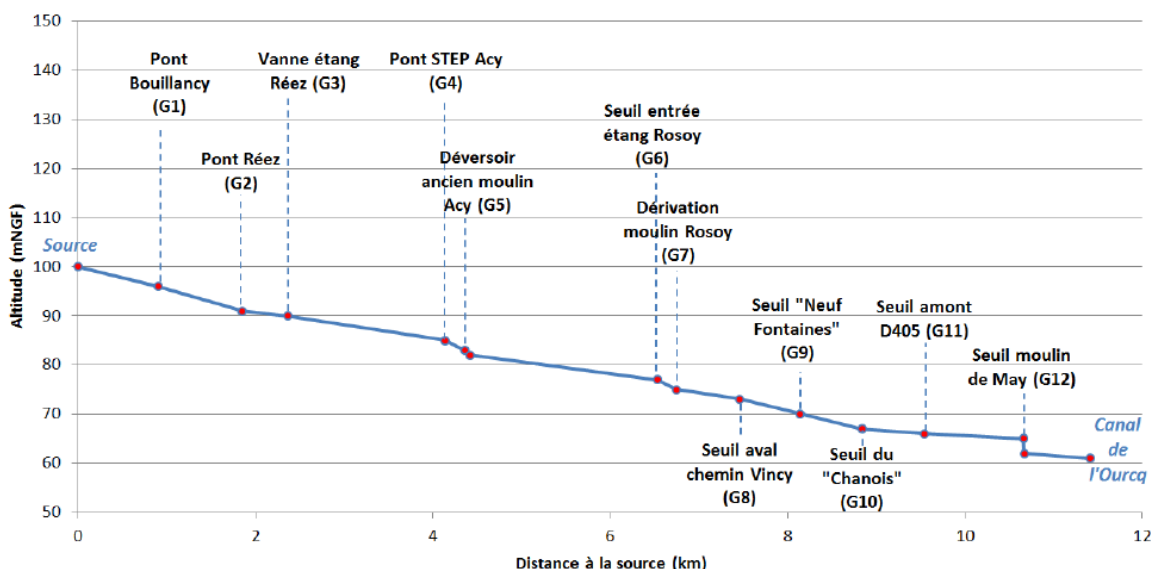


Figure 11 : Profil en long de la Gergogne (CE3E)

10.2.4 Situation météorologique

L'Oise bénéficie d'un climat océanique, avec une prédominance des vents d'ouest à sud-ouest qui apportent les perturbations naissant sur l'Atlantique. Il s'agit d'un climat où l'ensemble des paramètres sont relativement modérés : les vents sont faibles, les hivers doux et les étés frais.

La température moyenne interannuelle est de 10,3°C. Les moyennes annuelles maximales se situent autour de 14°C et minimale autour de 6°C. La précipitation moyenne annuelle est de 681 mm.

La station météorologique de Creil informe sur le régime pluviométrique de cette partie du département de l'Oise.

Normales annuelles - Creil					
Température minimale	Température maximale	Hauteur de précipitations	Nombre de jours avec précipitations	Durée d'ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement
1981-2010	1981-2010	1981-2010	1981-2010	1991-2010	1991-2010
6,6 °C	15,3 °C	681,1 mm	0,0 j	-	-

Figure 12 : Graphique et tableau des précipitations et températures à Creil (Source : Météo-France)

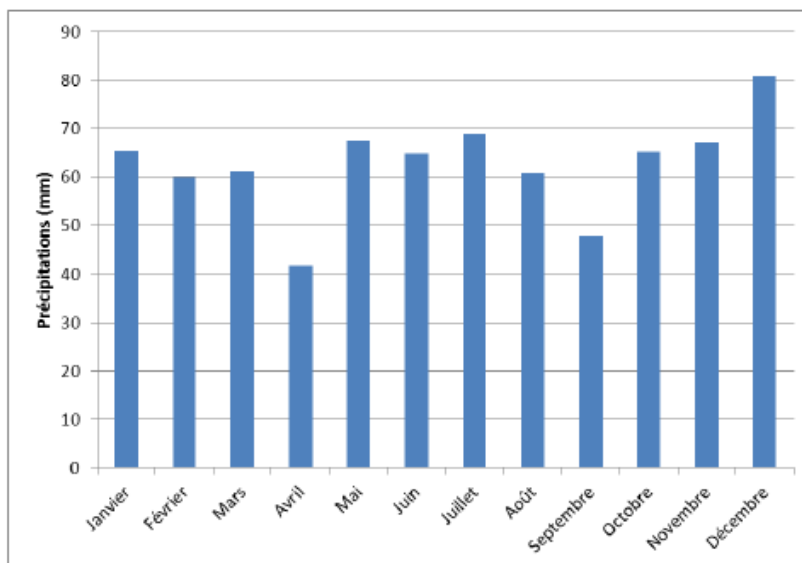


Figure 13: Précipitations moyennes mensuelles de 2001 à 2016 à Acy-en-Multien (données de l'étude RUBY)

Les précipitations varient faiblement au cours de l'année et restent aux alentours de 60 mm par mois excepté pour les mois d'avril et septembre (mois les moins arrosés).

Ces valeurs moyennes masquent toutefois les précipitations importantes qui peuvent être observées lors d'épisodes pluvieux prolongés (comme en juin 2016 où les précipitations mensuelles étaient de l'ordre de 163 mm) ou qui peuvent s'abattre sur des périodes de temps très courtes (comme en mai 1988 où 120 mm de précipitations se sont abattus en 2 heures). Ainsi, des orages violents peuvent générer des précipitations supérieures aux normales et être à l'origine de nombreux désordres (inondations, ruissellements intenses et coulées de boue).

10.2.5 Milieu naturel, flore et corridors écologiques

10.2.5.1 Milieux naturels remarquables

Les cartes ci-dessous localisent les différents milieux naturels remarquables présents sur le site d'étude.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

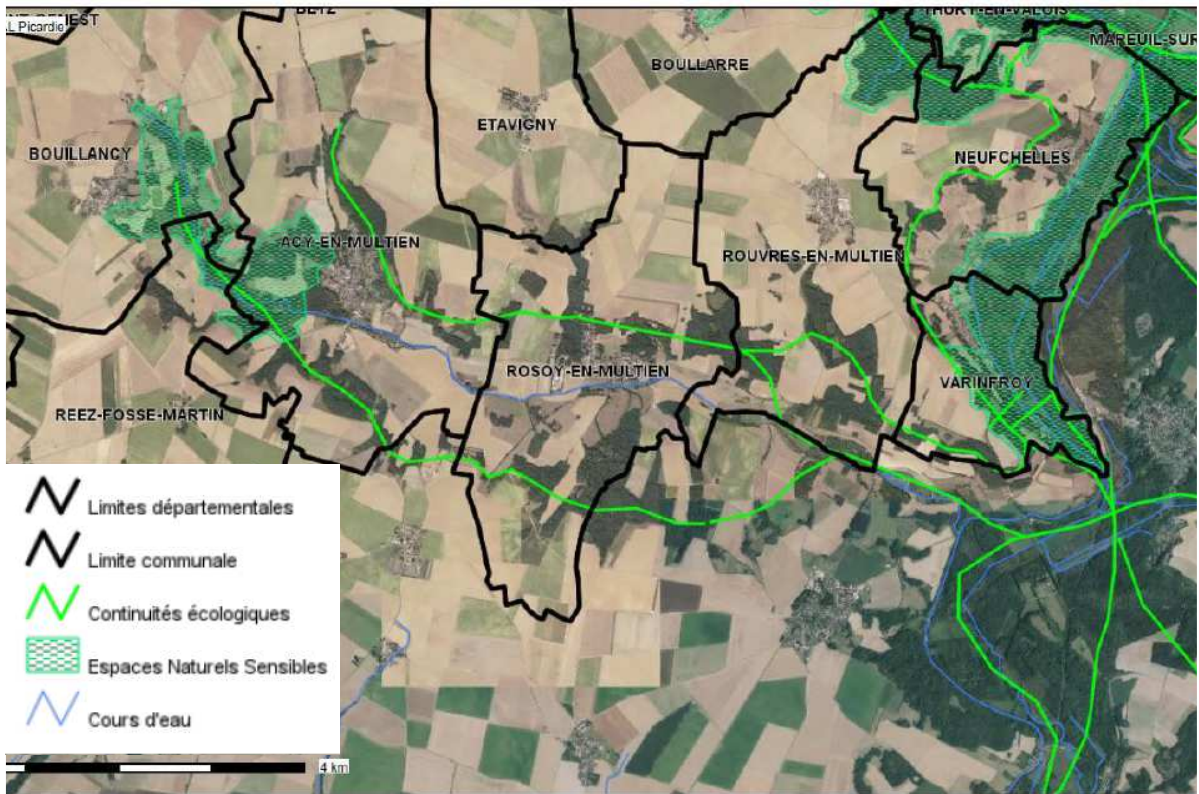


Figure 14 : Localisation des espaces naturels sensibles sur le bassin versant de la Gergogne (DDT 60, application Cartélie)

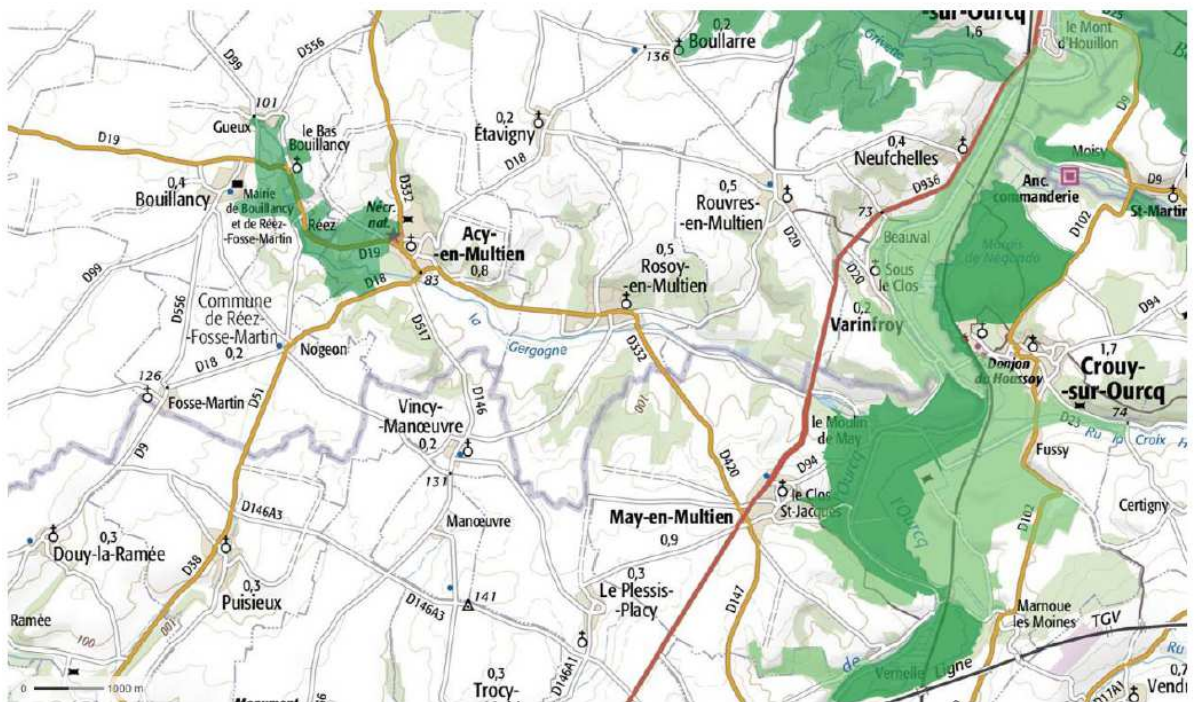


Figure 15 : Localisation des ZNIEFF (de type 1 en vert foncé et de type 2 en vert clair) sur le bassin versant de la Gergogne (Géoportail)

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Le secteur d'étude est concerné par différentes zones d'inventaires ou de protection du patrimoine naturel, à savoir :

- Un Espace Naturel Sensible (ENS) d'intérêt local sur une zone sensiblement identique à la ZNIEFF de type 1 en amont du bassin versant ;
- Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 en amont du bassin versant « Haute vallée de la Gergogne » ;
- Une ZNIEFF de type 1 dans la vallée de l'Ourcq « Vallée de l'Ourcq de la prairie du Corroy au pré sec » ;
- Une ZNIEFF de type 2 dans la vallée de l'Ourcq qui s'étale sur la confluence de la Gergogne avec le canal de l'Ourcq « Vallée de l'Ourcq » ;

Entre les différents milieux, remarquables ou non, des chemins préférentiels sont empruntés par la faune (biocorridors ou continuités écologiques).

Aucune zone Natura 2000 n'est présente sur le secteur d'étude.

10.2.5.2 Les biocorridors

Les deux principaux biocorridors se situent sur les coteaux de la Gergogne (nord et sud).

Le biocorridor sud commence dans la haute vallée de la Gergogne puis rejoint la Gergogne sur partie aval à travers des différents bois et bosquets. Il longe ensuite la rivière pour entrer dans la vallée de l'Ourcq où d'autres biocorridors sont présents.

Au nord, le biocorridor s'étend de bois en bois sur les communes d'Acy-en-Multien et de Rosoy-en-Multien avant de diviser en deux à Rouvres-en-Multien. Un bras rejoint la Gergogne et la longe jusqu'au canal de l'Ourcq tandis que l'autre retrouve les boisements alluviaux de l'Ourcq à travers les bois de Rouvres-en-Multien et de Varinfoy.

10.2.5.3 Haute vallée de la Gergogne (ENS VMU 57)

Sur l'amont du bassin versant, un ENS d'intérêt local est présent. Cet ENS s'étale sur les communes de Bouillancy, Réez-Fossé-Martin et Acy-en-Multien pour une surface totale de 231 ha. L'intérêt principal de ce milieu réside dans ces habitats de prairies humides.

Bien que l'ENS « Haute vallée de la Gergogne » ne soit pas prioritaire, elle peut bénéficier de subventions, que ce soit pour des études, pour des actions de restauration écologique ou encore l'entretien écologique et la valorisation.

Le secteur d'étude ne comprend pas d'ENS d'intérêt départemental, ni de Grand Ensemble Naturel Sensible.

10.2.5.4 Haute vallée de la Gergogne (ZNIEFF 220013843)

Trois communes sont concernées par cette ZNIEFF : Bouillancy, Réez-Fossé-Martin et Acy-en-Multien.

Plusieurs habitats déterminants ont été recensés dans la zone :

- Zones à truites ;
- Landes sèches ;
- Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes ;
- Chênaies acidiphiles ;
- Aulnaies.

Concernant la faune et la flore, quatre espèces déterminantes ont été recensées :

- Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*) ;
- Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) ;
- Canche caryophyllée (*Aira caryophylla*) ;
- Laïche à épis grêles (*Carex strigosa*).

Le résultat de l'inventaire ZNIEFF est disposé en annexe.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

La pente élevée, et la température fraîche des eaux de la Gergogne, offrent des conditions favorables au grossissement des salmonidés. Le tri granulométrique ménage par ailleurs des zones favorables à la fraye des Truites. La diversité des substrats et des courants détermine des zones de productions pour les peuplements salmonicoles, le tronçon amont faisant office de nurserie potentielle. Ce type de cours d'eau de bonne qualité est de plus en plus rare en Picardie et dans le nord de la France.

Des petites mares et de modestes étangs sont présents à proximité de la Gergogne, ainsi que des cressonnières. Certaines parties des zones humides, en fond de vallée, sont plantées de peupliers. Quelques aulnaies (*Alno-Padion*) et pâtures mésophiles (*Cynosurion cristati*) ou hygroclines (*Mentho-Juncion*) subsistent cependant et sont entrecoupées de mégaphorbiaies (*Thalictro-Filipendulion*) et de cariçaies.

La partie amont de la Gergogne possède un fond sablo-graveleux et un courant relativement rapide du fait de la pente.

Les landes sèches à Callune et les groupements pionniers sur sables tendent à disparaître sous l'avancée des arbres et des arbustes, notamment des bouleaux et des pins. Des coupes circonstanciées seraient opportunes afin de conserver une héliophilie indispensable à ces groupements de grand intérêt à la fois patrimonial et paysager.

De même, il serait souhaitable d'éviter le reboisement des lisières et des trouées.

Par ailleurs, le maintien de l'intérêt ichtyologique passe par la limitation du colmatage (envasement) du fond de la Gergogne, afin de ménager les frayères à salmonidés. L'érosion sur les terres agricoles et la pollution d'origine domestique, qui favorisent l'eutrophisation, gagneraient à être limitées (formulaire de la ZNIEFF, INPN).

10.2.5.5 Vallée de l'Ourcq de la prairie du Corroy au pré sec (ZNIEFF 110020184)

Une seule commune est concernée par cette ZNIEFF : May-en-Multien.

Plusieurs habitats déterminants sont présents sur la zone :

- Végétation flottant librement ;
- Fourrés médio-européens sur sol fertile ;
- Communautés à reine des prés et communautés associées ;
- Pâtures mésophiles ;
- Bois de frênes et d'aulnes à hautes herbes ;
- Bois d'aulnes marécageux méso-eutrophes ;
- Fossés et petits canaux.

Concernant la faune et la flore, huit espèces déterminantes ont été recensées :

- Le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*) ;
- La libellule fauve (*Libellula fulva*) ;
- La grande aeschne (*Aeschna grandis*) ;
- Le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ;
- Le pic cendré (*Picus canus*) ;
- La pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Le bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) ;
- La fougère des marais (*Thelypteris palustris*).

Le résultat de l'inventaire ZNIEFF est disposé en annexe.

10.2.5.6 Vallée de l'Ourcq (ZNIEFF 110001168)

Quatre communes sont concernées par cette ZNIEFF : Crouy-sur-Ourcq, Lizy-sur-Ourcq, May-en-Multien et Ocquerre. Plusieurs habitats déterminants sont présents sur la zone :

- Végétation flottant librement ;
- Lits des rivières ;
- Végétation immergée des rivières ;
- Fourrés médio-européens sur sol fertile ;
- Communautés à reine des prés et communautés associées ;

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

- Pâtures mésophiles ;
- Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles ;
- Bois de frênes et d'aulnes à hautes herbes (habitat d'intérêt communautaire d'intérêt prioritaire) ;
- Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais (habitat d'intérêt communautaire d'intérêt prioritaire) ;
- Phragmitaies ;
- Peuplements de grandes laïches (magnocariçaies) ;
- Mines et passages souterrains ;
- Fossés et petits canaux.

Concernant la faune et la flore, de nombreuses espèces déterminantes ont été recensées :

- L'oxypore roux (*oxyporus rufus*) ;
- La chrysomèle noire (*timarcha tenebricosa*) ;
- Le caloptéryx vierge (*calopteryx virgo*) ;
- La libellule fauve (*libellula fulva*) ;
- La cordulie à tâches jaunes (*somatochlora flavomaculata*) ;
- La grande aeschne (*aeshna grandis*) ;
- Le panagée à grande croix (*panagaeus cruxmajor*) ;
- Le grand rhinolophe (*rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Le murin à moustaches (*myotis mystacinus*) ;
- Le blaireau européen (*meles meles*) ;
- Le putois d'europe (*mustela putorius*) ;
- Le cerf élaphe (*cervus elaphus*) ;
- Le mulot à collier (*apodemus flavicollis*) ;
- Le murin de daubenton (*myotis daubentonii*) ;
- Le vanneau huppé (*vanellus vanellus*) ;
- Le pic cendré (*picus canus*) ;
- La pie-grièche écorcheur (*lanius collurio*) ;
- Le bouscarle de cetti (*cettia cetti*) ;
- Le phragmite des joncs (*acrocephalus schoenobaenus*) ;
- La lamproie de plane (*lampetra planeri*) ;
- Le spirilin (*alburnoides bipunctatus*) ;
- La couleuvre d'esculape (*zamenis longissimus*) ;
- La morène (*hydrocharis morsus-ranae*) ;
- La polystic à aiguillons (*polystichum aculeatum*) ;
- La polystic à frondes soyeuses (*polystichum setiferum*) ;
- La fougère des marais (*thelypteris palustris*).

L'intérêt de la zone résulte d'une mosaïque de milieux favorables à de nombreux groupes végétaux et animaux. La richesse porte principalement sur les milieux humides, les boisements, les coteaux et les pâtures.

Du fait de la connexion des différents milieux entre eux, les espèces animales et végétales se répartissent sur l'ensemble de la zone. On recense sur le site, d'une manière fragmentée, 3 habitats d'intérêt communautaire dont 2 d'intérêt prioritaire (44.332 et 44.911) (formulaire de la ZNIEFF, INPN).

Le résultat de l'inventaire ZNIEFF est disposé en annexe.

10.2.5.7 Zones humides

Il n'a pas été identifié, au sens strict, de zone humide sur le bassin versant de la Gergogne. Cependant, une cartographie des zones à dominante humide est disponible et présentée ci-dessous. Les zones à dominante humide sont zones où la probabilité de présence de zones humides est forte. Définies par les Agences de l'eau, elles sont identifiées via photo-interprétation à une échelle 1/50 000. Elles correspondent globalement à des zones humides potentielles. Cette carte est intéressante à comparer

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

avec les résultats des prospections terrain réalisées. Il n'a pas été identifié, au sens strict, de zone humide sur le bassin versant de la Gergogne. Cependant, une cartographie des zones à dominante humide est disponible et présentée ci-dessous. Les zones à dominante humide sont zones où la probabilité de présence de zones humides est forte. Définies par les Agences de l'eau, elles sont identifiées via photo-interprétation à une échelle 1/50 000. Elles correspondent globalement à des zones humides potentielles. Cette carte est intéressante à comparer avec les résultats des prospections terrain réalisées.

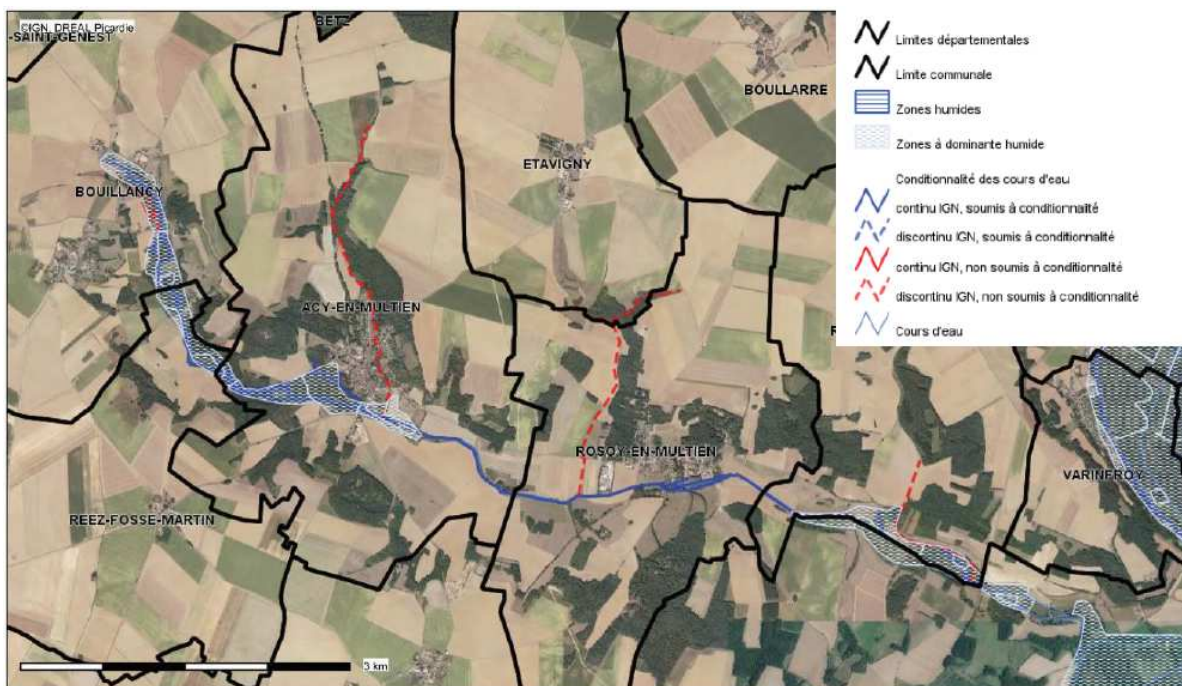


Figure 16 : Localisation des zones à dominante humide (DDT 60, application Cartélie)

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

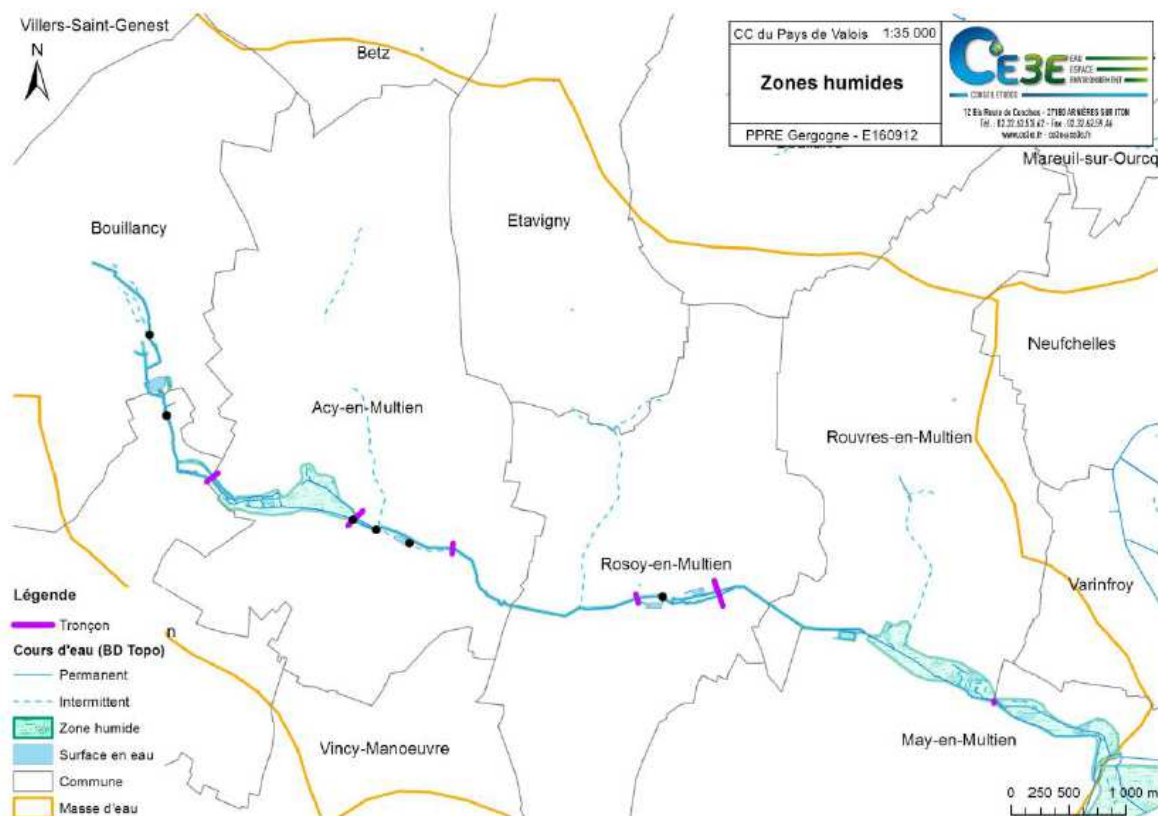


Figure 17 : Zones humides observées au cours des prospections terrain (Source : CE3E)

La répartition des zones à dominante humide sur le bassin versant de la Gergogne peut se diviser en deux ensembles :

- la partie amont, des sources à Bouillancy jusqu'à la fin de la zone boisée à Acy-en-Multien ;
- la partie aval, de Rouvres-en-Multien jusqu'à la confluence avec le canal de l'Ourcq.

Seule la partie médiane de la Gergogne n'est pas concernée par ces zones à dominante humide. Les zones humides observées lors de la réalisation de l'état des lieux hydromorphologique sont sensiblement similaires aux zones à dominante humide définies. Les grands ensembles de zones humides sont retrouvés : au niveau de l'ancienne cressonnière jusqu'à la commune d'Acy-en-Multien, de la cressonnière en activité à la D405 et au droit du moulin de May puis dans la zone entre le canal et la rivière Ourcq.

Cependant, quelques divergences sont à noter :

- L'amont de la Gergogne n'offre pas de frange humide si importante. Les peupleraies ainsi que les berges relativement hautes du cours d'eau ne permettent pas la présence de zone humide malgré quelques des fossés intermittents ;
- La commune d'Acy-en-Multien n'a pas été considérée en zone humide puisque l'emprise de l'étang du camping est une zone de remblais et qu'au nord, les parcelles sont en l'eau lors des fortes pluies (via les écoulements du Ru du Macla) et sinon les parcelles sont cultivées.

10.2.5.8 Espèces protégées

Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé sur le secteur.

Les données clicnat (site de Picardie Nature) indiquent cependant la présence d'amphibiens et d'odonates, des taxons dont certaines espèces sont protégées pouvant être localisées en bord de cours d'eau.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Les données accessibles sur le site ne nous permettent néanmoins pas de statuer sur la localisation précise de ces espèces et si elles sont donc concernées par les travaux.

L'enjeu « amphibiens » est faible à l'échelle du territoire d'étude bien que quelques espèces soient citées dans les environs (Crapaux commun, Alyte accoucheur, Grenouille rousse).

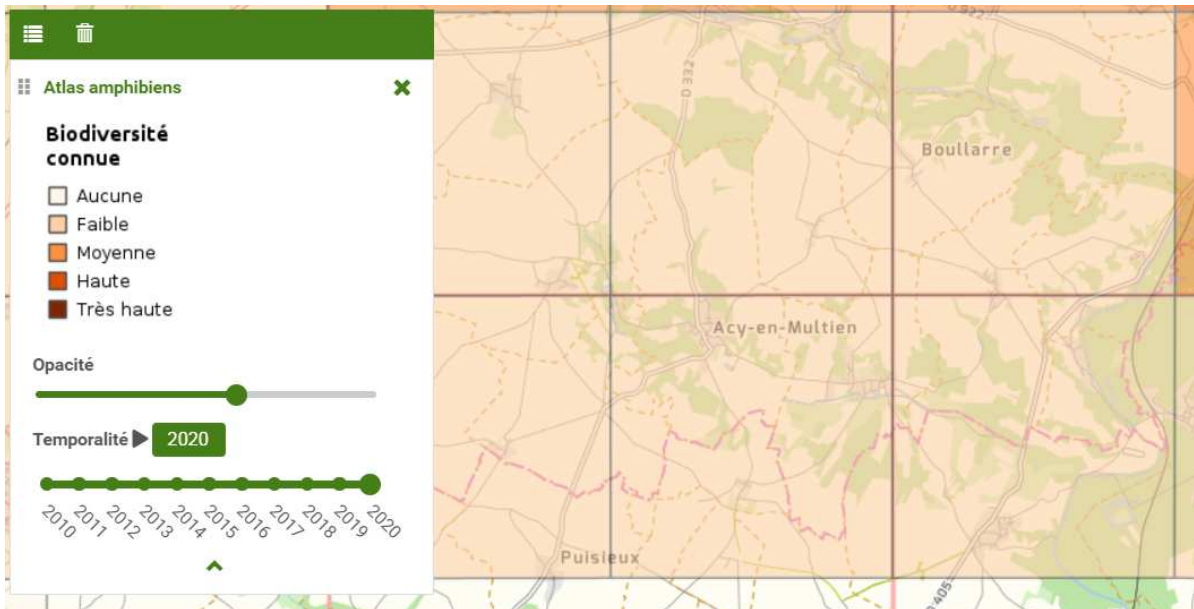


Figure 18 : Extrait de Clic-nat pour les données amphibiens

L'enjeu odonates est classé moyen, en particulier à l'aval du secteur d'étude (confluence avec l'Ourcq).

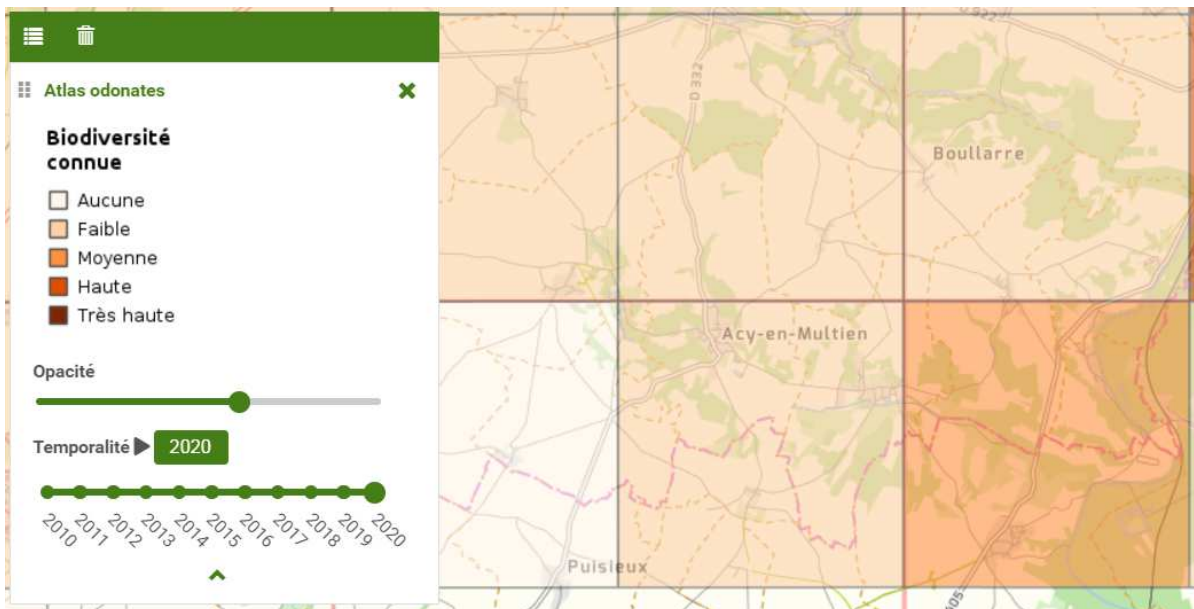


Figure 19 : Extrait de Clic-nat pour les données odonates

Enfin, la présence de chiroptères sur le territoire d'étude est faible et le cours d'eau semble être peu concerné.

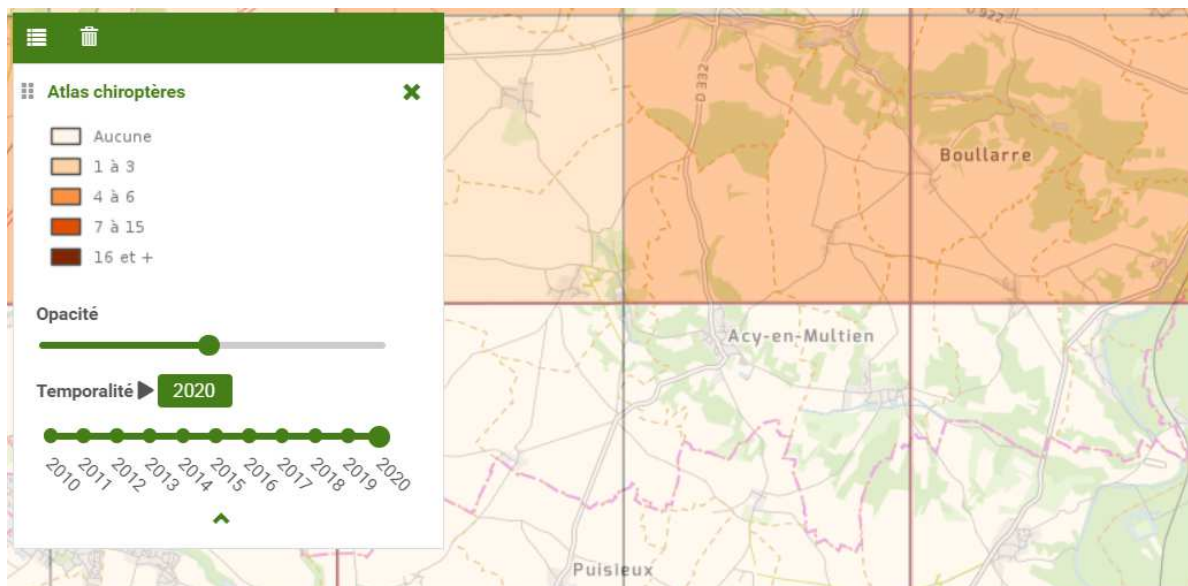


Figure 20 : Extrait de Clic-nat pour les données chiroptères

10.2.6 Inondations

La problématique inondation est présente sur le bassin versant de la Gergogne. Elle provient des eaux de ruissellement lors de fortes précipitations qui provoquent des coulées de boue vers les points bas. La modification des pratiques culturales (grandes parcelles, absence de haie, etc.) favorise le ruissellement des eaux de pluie qui ne sont plus freinées par une végétation transversale. Deux communes sont particulièrement vulnérables à cette problématique : Acy-en-Multien et Rosoy-en-Multien. Elles possèdent toutes deux des habitations en fond de vallée et sont traversées en leur centre par la Gergogne.

Sur les autres communes (Bouillancy, Réez-Fossé-Martin, Rouvres-en-Multien et May-en-Multien), la majeure partie des habitations sont positionnées sur des plateaux et plus éloignées de la Gergogne. Elles n'ont pas de problématique inondation.

L'inondation de référence, la plus importante connue sur le bassin versant de la Gergogne est l'inondation de mai 1988. Le 8-9 mai 1988, il est tombé 120 mm de précipitations en deux heures.

Pour Acy-en-Multien, les eaux de ruissellement (coulées de boue) sont venues principalement du Ru du Macla dont les sections de passages routiers étaient sous-dimensionnées et ont provoqué l'inondation des parcelles aux alentours (cf. figure ci-dessous).

Sur Rosoy-en-Multien, les eaux de ruissellement provenaient principalement du Ru du Macla, du fossé des Brousses (eaux du plateau d'Étavigny) et des talwegs de Vincy et May-en-Multien. Le mur à l'ouest du chemin de Vincy s'est écroulé sous la pression des eaux.

L'état de catastrophe naturelle a été décrété pour cette inondation par l'arrêté du 29 juillet 1988.

Suite à cette inondation, le Ru du Macla a été agrandi et des bassins de rétention ont été mis en place en amont du Ru.

Cependant, des évolutions négatives ont vu le jour depuis 1988 :

- Augmentation de l'urbanisation sur la route de Rosoy côté Gergogne ;
- Habitations construites sur points bas du « Lotissement le Moulin »

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

- Constructions en zone exposée du « Lotissement du Petit Bois » ;
- Non entretien de la Gergogne, de l'ancienne Gergogne et de leurs annexes ;
- PLU de 2008 → maintien en UB des terrains inondables des Sablons et de la rue du Pressoir.

Pour actualiser son PLU, la commune d'Acy-en-Multien va lancer une étude de ruissellement.

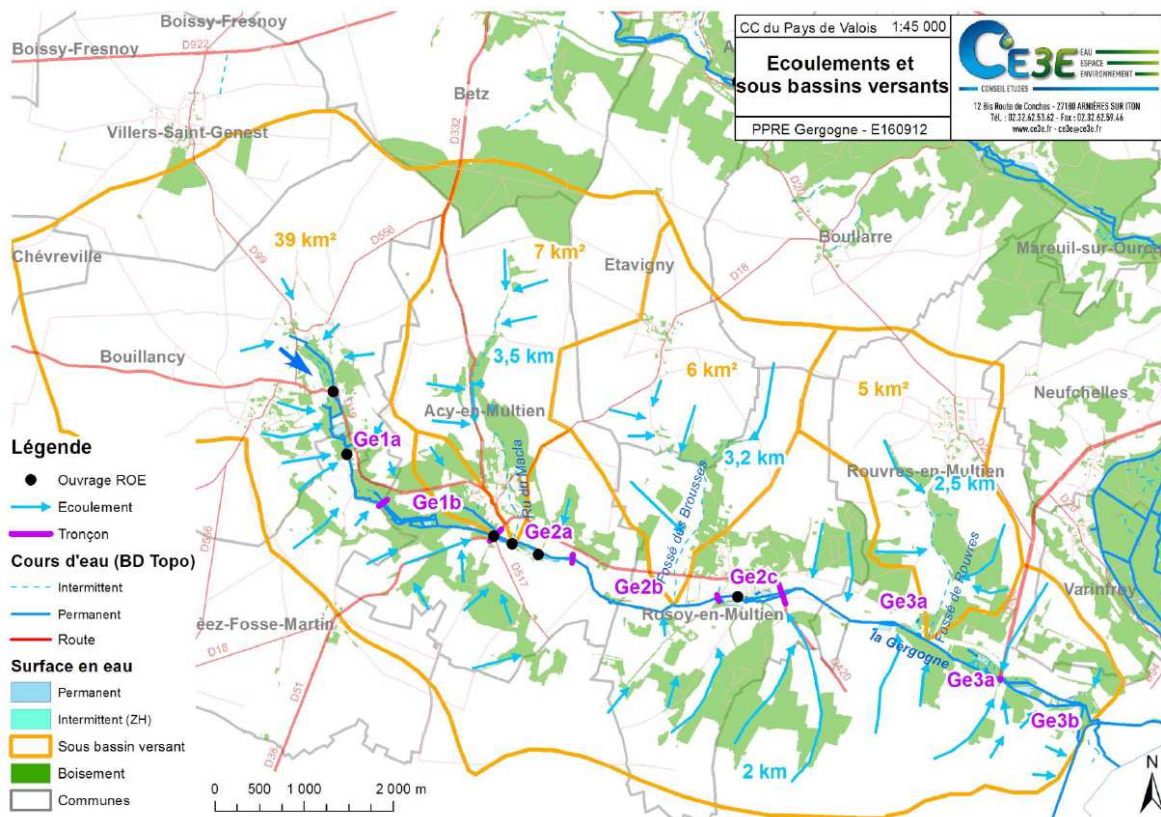


Figure 21 : Carte des principaux axes de ruissellement sur les communes d'Acy et de Rosoy (Source : CE3E)

10.2.7 Eaux superficielles

10.2.7.1 Contexte hydrologique

Depuis 2014, le service des canaux de la Ville de Paris a mis en place une station hydrométrique permettant de relever le débit de la Gergogne dans le canal de fuite du moulin de May en amont immédiat de sa confluence avec le canal de l'Ourcq. Au nord, les sources de la Côte Rouge s'écoulent parallèlement au canal de fuite du moulin de May pour aller se jeter dans la rivière Ourcq. Ce bras de source récupère une partie des eaux du bief du moulin de May par le trop-plein de l'étang et les fuites de la vanne entre ces bras parallèles. Les données récoltées au cours de ces trois années ne représentent donc pas l'intégralité du débit de la Gergogne mais s'en approchent grandement et permettent de visualiser les variations hydrologiques au cours de l'année.

Les variations mensuelles du débit de la Gergogne sur le canal de fuite du moulin de May suivent les mêmes tendances que la Thérouanne : les débits plus importants de janvier à mars, des débits faibles de juin à octobre et des débits intermédiaires en avril, mai, novembre et décembre.

Les débits sont relativement faibles avec un débit moyen mensuel maximal en février de 75 à 125 L/s. En période d'étiage, les mesures de débit semblent biaisées puisque les données sont inférieures à 3 L/s alors que le débit semblait bien plus conséquent lors des prospections terrain en septembre 2016.

D'après les mesures de ces trois dernières années, le débit moyen est de 35 L/s. Le débit maximal journalier relevé a été de 160 L/s.

Les données hydrologiques réglementaires de la DDT 60 concernant la Gergogne sont les suivantes :

- Débit moyen : 200 L/s :

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

- Débit d'étiage : 100 L/s ;
- Débit de crue : 360 L/s.

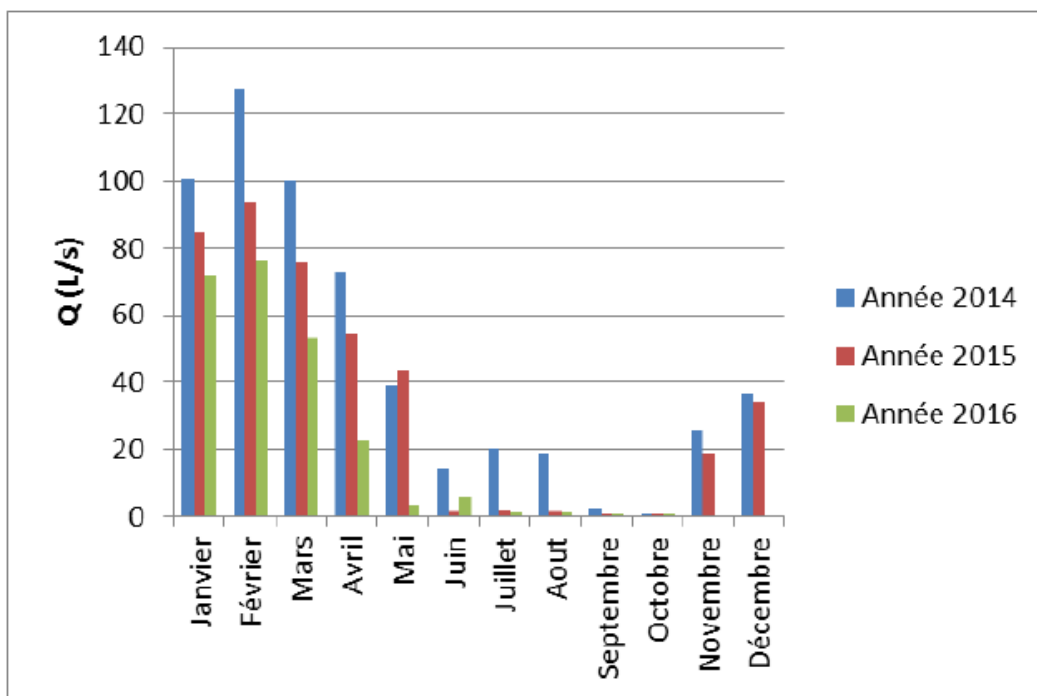


Figure 22 : Débits mensuels de la Gergogne en amont de la confluence avec le canal de l'Ourcq (Source : Ville de Paris)

Les données hydrologiques sont peu nombreuses pour la Gergogne. Aucune station hydrométrique n'est présente sur le cours d'eau.

10.2.7.2 Classement des cours d'eau

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE.

Ainsi les anciens classements (nommés L432-6 et loi de 1919) ont été remplacés par un nouveau classement établissant deux listes :

- **Une liste 1** est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et ces cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (Alose, Lamproie marine et Anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques.

Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (cf. article R214-109 du code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (cf. article L214-17 du code de l'environnement).

- **Une liste 2** concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons).

Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes.

Actuellement la Gergogne n'est classée ni en Liste 1 ni en Liste 2.

10.2.7.3 Qualité de l'eau

Trois stations du Réseau National de Bassin (RNB) Seine Normandie sont présentes sur le bassin versant de la Gergogne. Les campagnes de mesures sur ces stations (listées dans le tableau ci-dessous) ont été étudiées.

Tableau 9 : Stations du RNB Seine Normandie sur le bassin de la Gergogne

Code station	Communes	Localisation	Distance à la source (km)	BV amont (km ²)
03115925	Réez-Fossé-Martin	Pont aval chemin de la Messe	1,86	13,66
03115930	Acy-en-Multien	Contrebas du chemin face au lieu-dit le Fond de Vincy	5,42	28,17
03115955	May-en-Multien	Pont de la RD 936 en amont de la confluence	10,70	54,97

Les stations ont été suivies plus ou moins constamment et les campagnes de mesures pour chacune des stations sont :

- Réez-Fossé-Martin : 1989 ;
- Acy-en-Multien : 1989 et 2007 ;
- May-en-Multien : 1989, 2007, 2012, 2013 et 2016.

10.2.7.3.1 Biologie

L'état biologique se base sur trois éléments de qualité principaux : l'Indice Biologique Diatomées, l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), l'Indice Poissons Rivière (IPR).

Peu de données concernant l'état biologique de la Gergogne sont disponibles. Aucun IPR n'a été réalisé et seulement quelques IBD/IBGN. Les données de ces IBD et IBGN sont analysées ci-après.

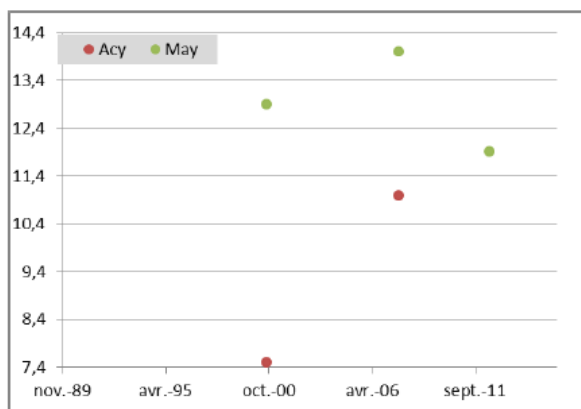


Figure 23 : Évolution de la note IBD (note/20) sur les stations qualité au cours du temps (données Qualit'eau)

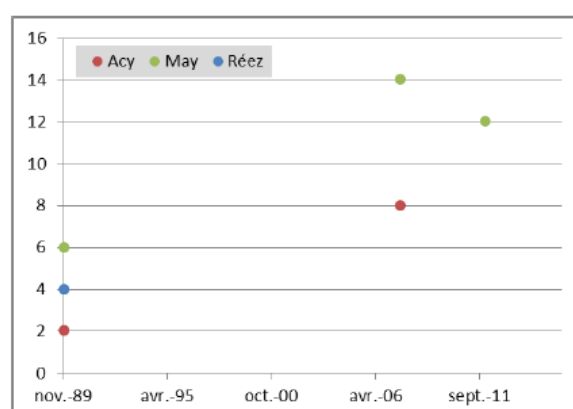


Figure 24 : Évolution de la note IBGN (note/20) sur les stations qualité au cours du temps (données Qualit'eau)

L'indice IBD permet d'obtenir une vision sur les peuplements des diatomées benthiques. Les notes varient de 7,5 à 14 ce qui correspond à un état « médiocre » à « moyen » pour cet élément de qualité. La qualité des habitats et de l'eau n'est pas optimale pour les diatomées benthiques.

L'indice IBGN (IBG DCE désormais) est utilisé pour déterminer la qualité biologique d'un cours d'eau à travers les macro-invertébrés (taxons bioindicateurs polluo-sensibles et richesse faunistique).

Les notes IBGN de 1989 témoignent d'un état « mauvais » pour les trois stations (notes entre 2 et 6). Une amélioration est constatée sur les notes de 2007 et 2012 pour les stations d'Acy-en-Multien et de May-en-Multien. L'état a évolué en « médiocre » / « moyen » voire « bon » pour la campagne d'août 2007 à May-en-Multien.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Très peu de données sont disponibles concernant les peuplements piscicoles de la Gergogne. Seule une pêche électrique fut réalisée par la Fédération de Pêche de l'Oise (entre 2010 et 2015) dans la commune de Rosoy-en-Multien au lieu-dit la Chantereine. Des épinoches, épinochettes et loches franches ont été inventoriées. D'après les diverses discussions avec les locaux, le peuplement piscicole de la Gergogne serait assez faible si ce n'est à certains endroits où les poissons échappés d'étangs se regroupent (gardon, carpe et goujon).

Dans l'Ourcq, des peuplements plus variés ont été inventoriés avec, sur deux stations, 10 espèces différentes retrouvées : brochet, épinochette, gardon, grémille, perche, chabot, chevesnes, goujon, loche franche et vandoise.

Tableau 10 : Bilan de l'état biologique

Campagne de mesures	Réez-Fossé-Martin		Acy-en-Multien		May-en-Multien		ME
	IBD	IBGN	IBD	IBGN	IBD	IBGN	
Novembre 1989							
Septembre 2000							
Août 2007							
Septembre 2007							
Février 2012							
Juillet 2012							

État : Mauvais Médiocre Moyen Bon

D'après le dernier état des lieux (2019), l'état biologique est mauvais, déclassé par l'indice I2M2 (indice invertébrés). Aucune amélioration n'est donc observée en matière de qualité biologique avec un état variant entre le moyen et le mauvais, selon les années et les campagnes.

10.2.7.3.2 Physico-chimie

L'état physico-chimique se base sur 4 éléments de qualité : la température, le bilan oxygène, l'acidification et les nutriments.

Deux éléments de qualité induisent un état « très bon » pour la plupart des campagnes de mesures :

- La température est constamment satisfaisante (état « très bon ») ;
- L'acidification est majoritairement en état « très bon » et sur 5 campagnes « bon » (valeur de pH trop élevé caractérisant une eau basique).

Les éléments de qualité bilan oxygène et nutriments représentent pour la majorité des campagnes de mesures un état « bon » avec quelques campagnes où l'état est « moyen » ou « médiocre ». Le paramètre limitant dans le bilan oxygène est principalement le taux de saturation en oxygène qui témoigne d'un manque d'oxygénation du milieu. Pour les nutriments, les nitrites, orthophosphates et phosphore total sont les paramètres déclassants lorsque l'état est « moyen » ou « médiocre ».

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Tableau 11 : Bilan de l'état physico-chimique (Source : CE3E)

Campagne de mesures	Réez-Fossé-Martin				Acy-en-Multien				May-en-Multien				ME
	BO	T°C	Nut	pH	BO	T°C	Nut	pH	BO	T°C	Nut	pH	
Juin 1989	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Novembre 1989	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Avril 2007	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Juin 2007	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Septembre 2007	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Novembre 2007	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Février 2012	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mars 2012	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Avril 2012	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mai 2012	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Juillet 2012	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Octobre 2012	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Novembre 2012	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Janvier 2013	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Avril 2013	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mai 2013	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Juillet 2013	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Octobre 2013	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Novembre 2013	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Janvier 2016	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mars 2016	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Avril 2016	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mai 2016	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Juillet 2016	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

D'après l'Etat des Lieux 2019 mené par l'AESN, l'état physico-chimique est bon.

10.2.7.3.3 Etat chimique

D'après les données de l'EDL 2019, l'état chimique de la Gergogne est mauvais en raison de la présence de Benzo-a-Pyrène (ubiquiste). Il est bon si les ubiquistes ne sont pas pris en compte.

10.2.7.3.4 Bilan de l'état écologique et chimique

Globalement, l'état physico-chimique du cours d'eau est « bon » malgré quelques campagnes où les résultats sont moins satisfaisants. Cependant, la monotonie de la Gergogne provoque un manque de diversité des habitats qui se ressent au travers l'état biologique.

L'état biologique est mauvais, déclassé par l'indice I2M2. L'état lié au polluants spécifiques est moyen, déclassé par la présence de deux pesticides : le chlortoluron et le métazachlore.

Tableau 12 : Objectifs de qualité d'eau de la masse d'eau (SDAGE Seine Normandie 2010-2015)

SDAGE Seine Normandie	Masse d'eau	Nom	Objectifs retenus					
			Global		Écologique		Chimique	
			Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
2016 – 2021	FRHR146- F6384000	Ruisseau de la Gergogne	Bon état	2027	Bon état	2027	Bon état	2027

10.2.8 Eaux souterraines

Une masse d'eau souterraine est présente sur le site d'étude. Il s'agit de l'Éocène du bassin versant de l'Ourcq (FRHG105). Le niveau de la nappe, en dehors des zones d'influence des cours d'eau, dépend fortement des variations climatiques (sécheresses/recharges) avec un ou deux mois de

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

décalage. Les cycles saisonniers y sont clairement visibles. Plus en aval, les tendances d'évolution du toit de nappe sont similaires mais bien moins marquées et ne présentent pas de cycles saisonniers.

Les objectifs de bon état pour cette masse d'eau souterraine sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Objectifs d'état de la masse d'eau souterraine (SDAGE Seine Normandie 2010-2015)

Masse d'eau	Nom	Objectifs retenus					
		Global		Chimique		Quantitatif	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
FRHG105 anciennement 3105	Éocène du bassin versant de l'Ourcq	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2015

Les paramètres du risque de non atteinte du bon état sont les nitrates et les pesticides. La justification de prolongation du délai est la vulnérabilité et les fortes pressions agricoles.

Le programme de mesures du SDAGE Seine Normandie 2016-2021 a établi des nouveaux objectifs pour cette masse d'eau souterraine concernant l'atteinte du bon état : objectif de bon état chimique reporté en 2027.

Sur le bassin de la Gergogne, 6 qualitomètres sont en place pour suivre l'état chimique de la nappe de l'Éocène du bassin versant de l'Ourcq (FRHG105) tandis qu'aucun piézomètre n'est présent pour étudier le niveau de la nappe. Les informations concernant les qualitomètres sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Informations concernant les qualitomètres présents sur le bassin versant de la Gergogne

Code du point d'eau	Communes	Usages	Périodes des prélèvements
01551X0007/HY	Bouillancy	Non connus	Depuis 1997
01551X0009/P	Acy-en-Multien	AEP + usages domestiques	Depuis 1997
01552X0023/P	Rosoy-en-Multien	AEP + usages domestiques	Depuis 1998
01552X0021/P	Rosoy-en-Multien	Non connus	Non connues
01552X0026/SCE	Rouvres-en-Multien	AEP + usages domestiques	Depuis 1997
01552X1002/HY1	May-en-Multien	Non connus	Non connues

Le niveau de la nappe à Acy est étudié depuis 2009 au droit de deux puits (un en amont du village, aux Près du Tonneau et l'autre en aval, route de Rosoy). Les résultats sont présentés ci-dessous et suivent la même tendance avec des variations de 0,5 m pour le puits amont et 0,7 m pour le puits aval.

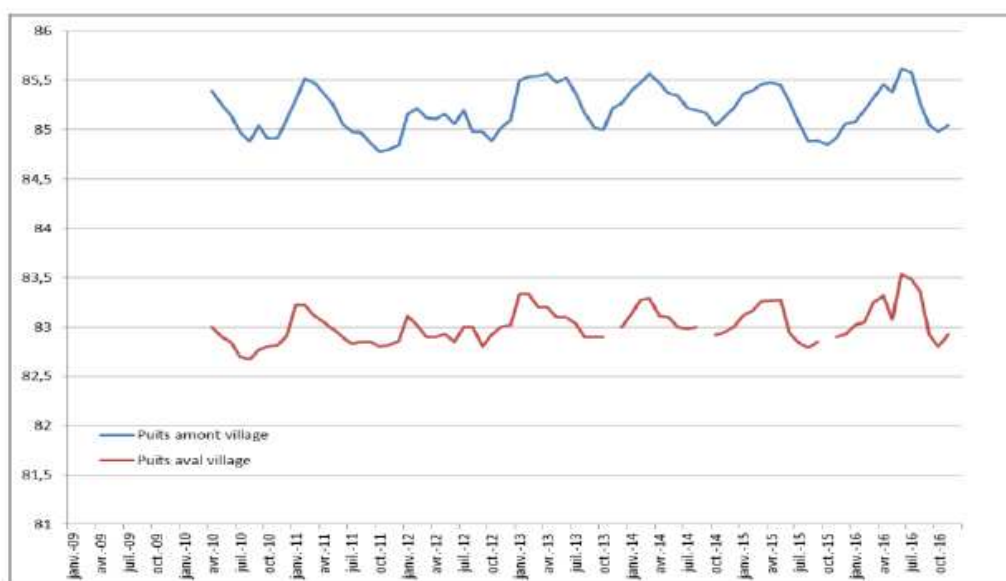


Figure 25 : Variation du niveau de nappe à Acy-en-Multien (Source : M Valet - CE3E)

10.2.9 Captages AEP

Sur le bassin versant de la Gergogne, 4 points de captage en eau potable sont présents. Les points de captage sont présents sur les communes de Bouillancy, Acy-en-Multien, Rosoy-en-Multien et Rouvres-en-Multien.

Ils impliquent tous, pour leur protection, un périmètre rapproché et un périmètre éloigné. La carte ci-dessous localise ces points et leurs périmètres de protection.

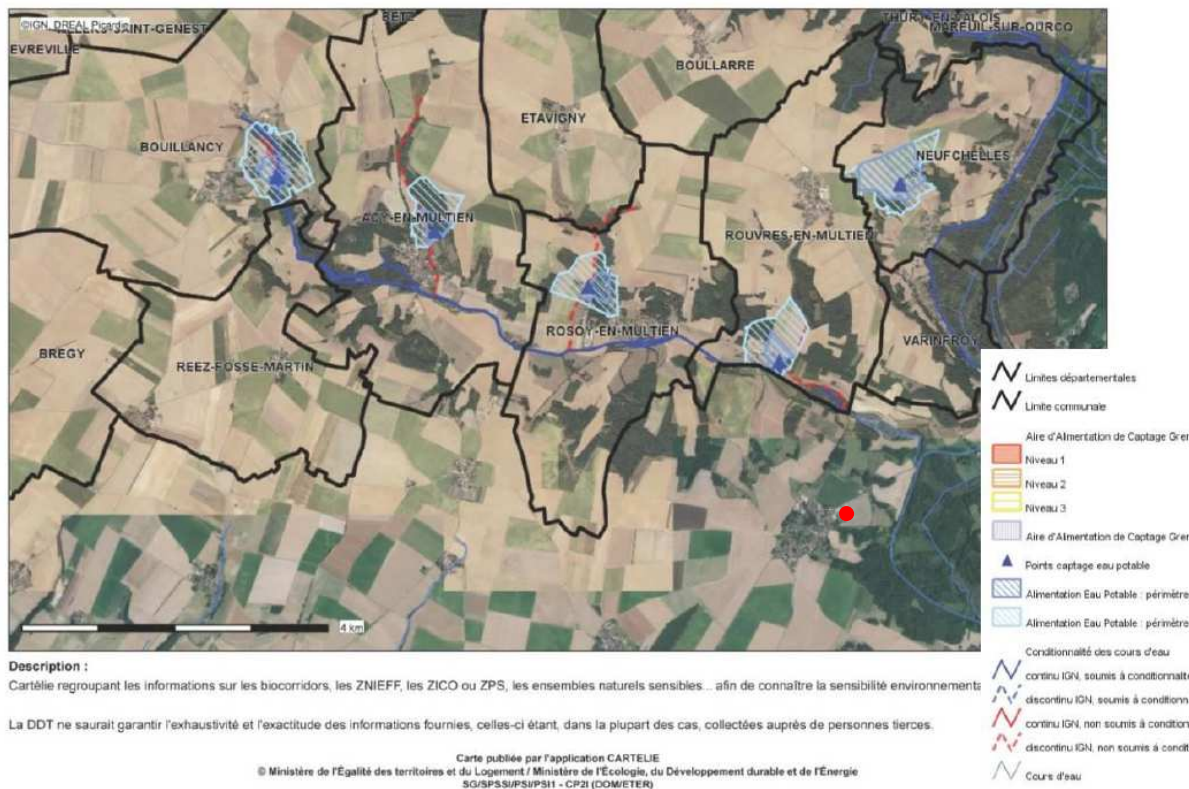


Figure 26 : Localisation des points de captage AEP (DDT 60, application Cartélie)

Actuellement, les pompages AEP sont utilisés pour une ou deux communes. Un nouveau pompage va être effectué à Rosoy-en-Multien, au lieu-dit les « Quatre Ormes » pour alimenter l'ensemble des communes du bassin versant. Ainsi, les autres pompages ne seront plus exploités.

10.2.10 Patrimoine bâti et paysage

Il n'existe pas de site classé ou inscrit sur le bassin versant de la Gergogne. Situé sur le sud-est du département de l'Oise, il est compris dans le vaste plateau du Valois Multien qui possède plusieurs grands ensembles paysagers emblématiques de l'Oise. Le secteur d'étude est inclus, quasiment intégralement, dans le grand ensemble paysager emblématique de l'Oise : Vallées affluentes de l'Ourcq : Gergogne, Grivette, Autheuil.

Cette entité, composée de trois petites vallées, alterne les paysages de polyculture (de vallée et de vallée humide) avec des boisements discontinus (haies, bosquets, bois). Les vallées ont des versants doux et vallonnés avec, dans leur fond de vallée, l'omniprésence de l'eau : étangs, cressonnières, zones humides, etc.

Le paysage de fond de vallée de la Gergogne est particulièrement marqué par une gestion des parcelles du lit majeur en populiculture. La présence de la dernière cressonnière de la Gergogne est un élément structurant du paysage avec l'émergence de sources et le fonctionnement hydraulique du site.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Aucune grande randonnée n'est présente sur le bassin versant de la Gergogne mais le GR11 longe la vallée de l'Ourcq à proximité de la confluence Gergogne / Canal de l'Ourcq.

10.2.10.1 Monument historique

Deux monuments historiques ont été inventoriés sur le bassin versant de la Gergogne : l'église Saint-Pierre et Saint-Paul à Bouillancy et l'église d'Acy-en-Multien. Les principales informations concernant ces deux monuments sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Monuments historiques sur le bassin versant de la Gergogne (Source : CE3E)

Protection	Référence	Nom	Date de protection
Monument historique classé	PA00114542	Église Saint-Pierre et Saint-Paul	Arrêté du 22 mai 2012
Monument historique inscrit	PA00114473	Eglise d'Acy-en-Multien	Arrêté du 3 avril 1926

La carte ci-dessous permet de localiser les monuments historiques et les périmètres de protection associés. Deux monuments historiques se situent à proximité du secteur d'étude avec l'église de Boullarre (monuments historique inscrit) et l'église Notre-Dame-de-la-Nativité à Varinfoy (monument historique classé).

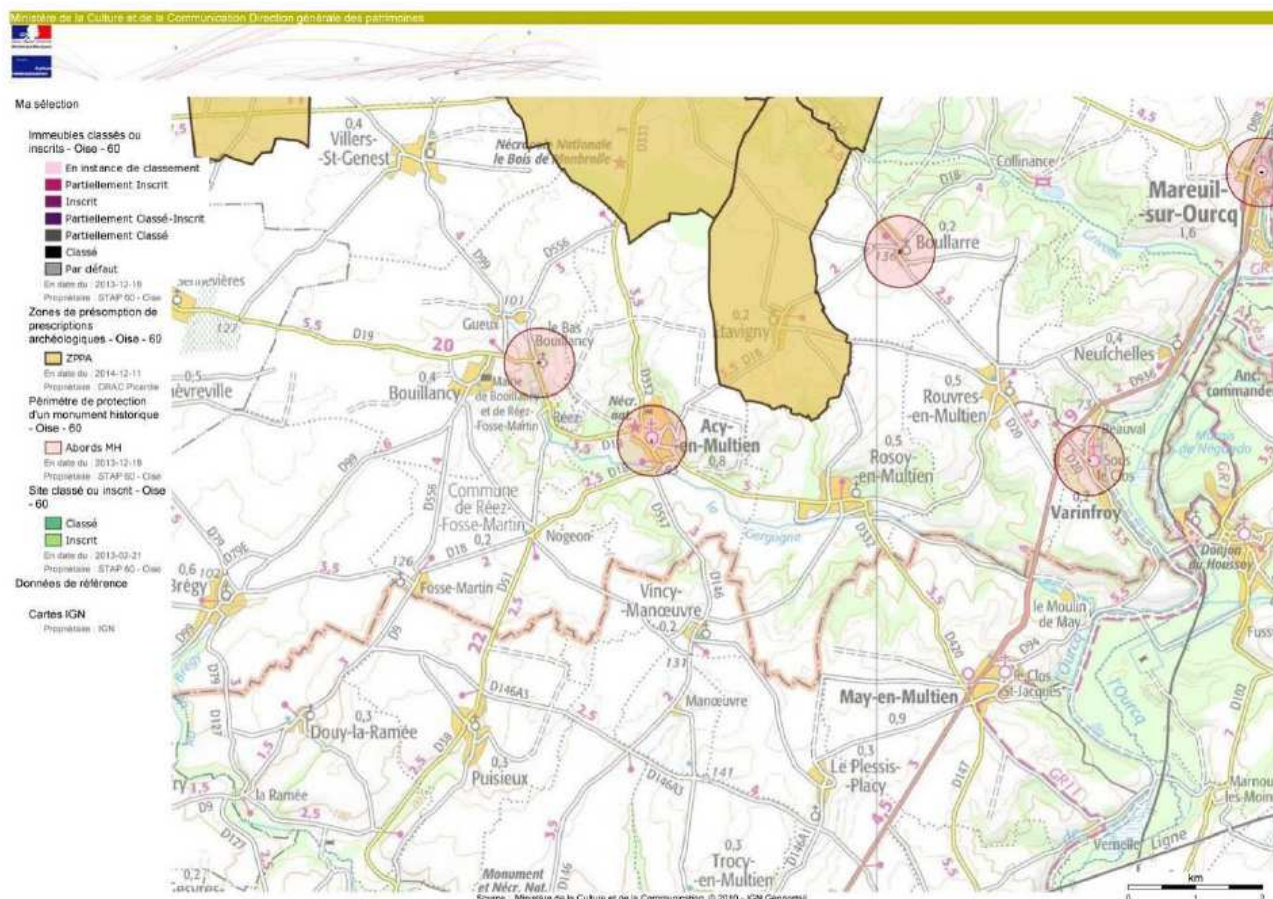


Figure 27 : Périmètres de protection de 500 m des monuments historiques et ZPPA

10.2.10.2 Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA)

Une ZPPA est une zone dans laquelle les travaux sont soumis à autorisation d'urbanisme. Elle a pour but de protéger ces zones des aménagements en y instaurant un contrôle et des limites (surface, profondeur, etc.).

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Une ZPPA est présente dans le bassin versant de la Gergogne sur les communes de Betz et d'Étavigny.

10.2.11 Contexte réglementaire

Le domaine de l'eau est régi par une multitude de textes appartenant à différents codes : de l'environnement, de la santé publique, rural, des collectivités territoriales, de l'expropriation, etc. La réglementation est donc très vaste et complexe.

C'est pourquoi le rappel des principaux textes est indispensable pour que les actions ou mesures qui seront entreprises respectent la législation en vigueur mais aussi les droits et devoirs de chacun des acteurs de la gestion de l'eau.

Les fondements de la législation actuelle sont principalement issus des textes suivants :

- La Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE, directive européenne) du 23 octobre 2000 ;
- La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

10.2.11.1 La Directive Cadre Eau

En termes de qualité des eaux la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE d'octobre 2000 impose des exigences particulières à l'horizon 2015 qu'il convient de prendre en considération dès aujourd'hui. Elle établit un cadre pour une politique commune dans le domaine de l'eau. Elle lie préservation du milieu et satisfaction des usages, notamment en fixant la réduction, voire la suppression des rejets de substances dangereuses. La loi du 21 avril 2004 transpose en droit français cette directive européenne, en complétant la procédure d'élaboration des SDAGE.

Elle demande que les eaux superficielles, côtières et souterraines atteignent un bon état général dans un délai de 15 ans.

Quatre innovations majeures ont été intégrées dans la Directive Cadre sur l'Eau :

- Une logique de résultats : atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015 et stopper la dégradation de la ressource ;
- La qualité de l'écosystème comme objectif de la bonne gestion de l'eau ;
- La participation de tous les acteurs comme clé du succès, avec en parallèle l'information et la consultation des publics ;
- La transparence des coûts liés à l'utilisation de l'eau et à la réparation des désordres occasionnés à l'environnement.

Pour ce faire, un nouvel outil d'évaluation a été défini à la « **masse d'eau** », qui correspond à des unités hydrographiques constituées d'un même type de milieu : rivière de plaine, torrent de montagne, nappe alluviale, côte sableuse, etc... C'est à l'échelle de ces masses d'eau que l'on appréciera la possibilité d'atteindre ou non les objectifs de la Directive, l'unité de gestion restant le bassin versant.

Les eaux superficielles naturelles ont été découpées en 4 types de masses d'eaux :

- Masses d'eau « Cours d'Eau » (ME CE) ;
- Masse d'eau « Plan d'Eau » (ME PE) ;
- Masse d'eau de « Transition » (estuaires) (ME T) ;
- Masses d'eau « Littorales » (ME L).

La notion de « **bon état** » correspond à :

- Des milieux dont les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés ;
- Une qualité de milieux aquatiques permettant la plus large panoplie d'usages : eau potable, irrigation, usages économiques, pêche, intérêt naturaliste....

Les objectifs de la DCE sont déclinés localement dans les SDAGE.

10.2.11.2 Le SDAGE du bassin Seine-Normandie

Créé par la loi du 3 janvier 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le SDAGE décrit les priorités de la politique de l'eau et les objectifs à atteindre pour le bassin hydrographique de la Seine-Normandie. Le SDAGE du bassin Seine-Normandie 2016-2021 a été adopté en comité de bassin le 5 novembre 2015 et approuvé par le Préfet coordinateur de bassin le 1er décembre 2015. Il a été annulé en 2018. Bien que le MEDDE est fait appel à cette décision, le SDAGE en vigueur est donc celui de 2010-2015.

Le SDAGE fixe « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » (article L212-1 du code de l'environnement) à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Les quatre enjeux principaux du SDAGE Seine-Normandie, issus de la consultation publique sont les suivants :

1. Protéger la santé et l'environnement – améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;
2. Anticiper les situations de crise, inondation et sécheresse ;
3. Renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locale ;
4. Favoriser un financement ambitieux et équilibré.

Pour répondre à ces enjeux, et notamment aux deux premiers, 8 défis à relever ont été identifiés :

Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,

Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux Aquatiques,

Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses,

Défi 4 : Réduire les pollutions microbiologiques des milieux,

Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,

Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,

Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau,

Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation.

10.2.11.3 SAGE

Le bassin versant de la Gergogne n'est concerné par aucun SAGE.

10.2.11.4 Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Seine Normandie a été arrêté le 7 décembre 2015 par le préfet coordonnateur du bassin. Son application est entrée en vigueur le 23 décembre 2015 au lendemain de sa date de publication au Journal Officiel.

Il fixe pour six ans les 4 grands objectifs à atteindre (et 63 dispositions associées) sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie.

Actuellement la zone d'étude n'est pas classée en TRI (Territoire à risque inondation important).

10.2.11.5 Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Il n'y a pas de PPRI sur le bassin de la Gergogne.

10.3 Analyse des impacts du projet sur l'environnement

10.3.1 Impacts du projet sur la ressource en eau

10.3.1.1 Chantier

Il ressort de l'état initial présenté en **Paragraphe 10.2.9** du présent dossier, que le projet concerne plusieurs captages et leur périmètre de protection. Les captages et les actions concernées sont rappelés dans le tableau suivant. En plus des actions citées dans ce tableau, l'ensemble des secteurs de captages sont concernés par le projet de réalisation d'une étude d'inventaire de zones humides, mais cette action n'a aucun impact sur les captages.

Tableau 16 : Actions réalisées au niveau de périmètre de captage AEP

Captage	Actions	Impacts
Bouillancy	Gestion des bois morts Entretien de la ripisylve	Les mesures prises pendant la réalisation de l'entretien de la végétation (gestion des engins, ...) vont rendre négligeable les risques d'impact sur les périmètres de captage
Acy-en-Multien	Gestion des bois morts Entretien de la ripisylve Renaturation	Hors périmètres
Rosoy-en-Multien	Gestion des bois morts Entretien de la ripisylve Renaturation Entretien du fossé	Hors périmètres
Rouvres-en-Multien	Entretien de la ripisylve Entretien du fossé Renaturation Plantations Travaux RCE	Les mesures prises pendant la réalisation de l'entretien de la végétation (gestion des engins, ...) vont rendre négligeable les risques d'impact sur les périmètres de captage. Les travaux envisagés sont hors périmètres de protection.

Étant donné la nature du projet et des mesures mises en œuvre en phase de travaux, l'impact du projet sur la ressource en eau est nul.

10.3.1.2 Post-travaux

En mode de fonctionnement normal, les aménagements n'entraîneront aucun impact sur la ressource en eau.

10.3.2 Incidences sur le milieu aquatique

10.3.2.1 Chantier

Les incidences temporaires sont liées au risque provenant des engins (polluants, eaux de lavage, apport de MES).

Pour les actions de renaturation, les berges peuvent être mises à nu de façon temporaire avant d'être ensemencées. Les travaux dans le cours d'eau peuvent conduire à déranger la faune. Les habitats présents seront recréés avec une réelle plus-value écologique. La continuité sera conservée durant toute la durée du chantier.

Ces risques de dégradation temporaire de la qualité des eaux superficielles induisant un impact sur le milieu aquatique seront prévenus par l'application de recommandations et de mesures spécifiques

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

précisées au paragraphe 10.5 page 69 du présent dossier. Celles-ci seront imposées par le Maître d'Ouvrage aux entreprises titulaires du marché de travaux par l'intermédiaire de cahiers des charges.

Le risque de dégradation des milieux pourra être réduit par le phasage du chantier qui permettra de travailler en dehors des cours d'eau un maximum du temps.

10.3.2.2 Post-travaux

Les conséquences du projet seront aussi une restauration de la continuité écologique (trames verte et bleue) et une amélioration de la qualité des habitats.

L'ensemble des opérations vise l'amélioration de la qualité biologique et des potentialités écologiques, notamment piscicoles, une mise en valeur du milieu aquatique et du paysage attenant. Dans ces circonstances, le projet a un impact positif sur le milieu aquatique.

10.3.3 Incidences sur les écoulements

10.3.3.1 Chantier

Les travaux en lit mineur entraîneront une mise à nu des berges mais les effets négatifs seront temporaires. Lors de travaux en lit mineur, les écoulements peuvent être by passés le temps des travaux. Dans ce cas, la continuité hydrologique devra être assurée pendant toute la durée du chantier.

10.3.3.2 Post-travaux

Pour la renaturation, les écoulements seront diversifiés, ce qui est bénéfique pour les habitats et la qualité de l'eau.

10.3.4 Incidences sur le niveau et la qualité de l'eau

10.3.4.1 Chantier

Le risque provient de la pollution liée aux engins et la remise en suspension de MES. Une attention particulière doit être portée pour limiter ces deux risques. Sur le ruissellement, l'impact est temporaire dans le cas de bâchage des parcelles voisines.

Selon les scénarios d'aménagement d'ouvrages et de restauration du lit mineur, des micro-barrages peuvent être installés pouvant créer localement une retenue. Cette retenue sera installée de manière temporaire et retirée dès la fin du chantier.

10.3.4.2 Post travaux

Le plan de gestion vise à améliorer l'état actuel puisque la renaturation du cours d'eau et de ses berges favorisera l'activité biologique permettant notamment une consommation des polluants et une oxygénation des eaux.

10.3.5 Incidences sur le milieu naturel

10.3.5.1 Chantier

Les impacts du projet sont potentiellement modérés à forts sur la plupart des groupes naturalistes (faune et flore) ainsi que sur les fonctionnalités écologiques locales.

Nous relevons les incidences suivantes :

- Une altération des berges et la dégradation de la ripisylve, constituant un habitat pour les espèces animales et végétales, par tassement et érosion, consécutivement à la circulation d'engins ;
- Le dérangement de la faune par le bruit et la fréquentation du site par les engins de chantier et les opérations de travaux ;
- La dégradation de frayères éventuellement existantes par la décantation en aval des particules remises en suspension ou leur mise à sec (modification de tracé du lit) ;
- Une mise à nu des terrains pendant les opérations de terrassement qui pourrait privilégier l'installation d'espèces exotiques envahissantes.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Ces risques de dégradation restent toutefois temporaires et des mesures spécifiques sont prévues à cet effet. Celles-ci seront imposées par le Maître d'Ouvrage aux entreprises titulaires du marché de travaux par l'intermédiaire de cahiers des charges.

10.3.5.2 Post-travaux

Le projet aura donc un impact positif sur la biodiversité (habitat, diversité floristique, continuité écologique etc.).

Suite aux travaux, l'apparition ou la propagation de plantes envahissantes devra être surveillée et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées devront être prises en cas de détection afin de les éliminer ou de les contenir. Les mesures de gestion seront établies et suivies par un écologue ou une structure compétente dans ce domaine. La période d'intervention devra tenir compte de la phénologie de l'espèce pour agir avant sa fructification. Cela permet de ne pas favoriser la dissémination des graines lors de la fauche. De plus, les fauches régulières avant fructification permettent d'épuiser la banque de graines ou les rhizomes contenus dans le sol. La gestion des déchets de coupe sera rigoureuse pour éviter d'exporter à l'extérieur du site ces espèces capables de créer de nouveaux individus à partir de simples morceaux de racines.

10.3.6 Boisement

En l'état actuel des connaissances sur le programme d'actions, le projet n'est pas de nature à entraîner du défrichement.

10.3.7 Espèces protégées

Au regard des localisations de patrimoines naturels remarquables observées et des données en notre possession, deux actions de renaturation semblent pouvoir impacter de manière ponctuelle des espèces à statut réglementé ainsi que leurs habitats :

- G10.1 au niveau de l'ancien cressonnière à Acy-en-Multien ;
- Le secteur aval de G13.2 à May-en-Multien.

Néanmoins, aucune localisation précise n'est apportée, il est donc envisageable que ces habitats et espèces ne soient pas situées dans l'emprise des futurs travaux. Une inventaire faune flore complémentaire devra être réalisée au préalable pour s'en assurer.

10.4 Evaluation des incidences Natura 2000

10.4.1 Contexte réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article R.414-19 du code de l'environnement,

« I. – La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 est la suivante :

[...]

4° Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11 ; [...]

En vertu des dispositions de l'article R.414-21 du même code,

« Toute personne souhaitant élaborer un document de planification, réaliser un programme ou un projet, organiser une manifestation ou procéder à une intervention mentionnée à l'article R. 414-19 ou figurant sur une liste locale mentionnée au 2° du III de l'article L. 414-4 accompagne son dossier de présentation du document de planification, sa demande d'autorisation ou d'approbation ou sa déclaration du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 mentionné à l'article R. 414-23. Lorsque le document, programme ou projet fait l'objet d'une enquête publique, cette évaluation est jointe au dossier soumis à enquête publique.

Le contenu de ce dossier peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de cet article, dès lors que cette première analyse permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000. »

Dans ces conditions, le présent paragraphe 10.4 constitue le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

10.4.2 Localisation des sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude

Aucun site Natura 2000 n'est concerné par le projet. Par conséquent, aucune incidence n'est à recenser.

10.5 Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les effets du projet sur l'environnement et la santé

Les travaux programmés amélioreront l'état initial puisqu'ils entrent dans le cadre d'une restauration des cours d'eau. Ils permettent de diversifier les habitats et favoriseront l'autoépuration des eaux. Aussi, il n'est pas nécessaire de prévoir des mesures compensatoires pour ces aménagements. Toutefois, des mesures d'accompagnement sont proposées pour réduire les risques liés aux travaux. En complément, des mesures de surveillance seront mises en place afin d'apprécier l'effet bénéfique des travaux.

10.5.1 Milieu aquatique

Tous les moyens devront être mis en œuvre afin de limiter la présence d'engins en bords de cours d'eau ainsi que les accidents ponctuels de pollution. Notons que d'une façon systématique, toute phase de travaux (équipements, terrassement, etc.) fait l'objet d'un plan de prévention avec élaboration de consignes spécifiques. Ce plan de prévention permet d'identifier les incidences du chantier en termes de sécurité et d'environnement et surtout d'établir en conséquence les mesures à mettre en œuvre pour en limiter les effets. Le personnel devra être sensibilisé et une surveillance par le chef de chantier est nécessaire pour s'assurer de la bonne tenue des prescriptions.

Afin de réduire au minimum l'impact sur la faune, les travaux de renaturation devront être réalisés en période d'étiage. Il est possible qu'une partie des habitats soient dégradée. Ceci se compensera naturellement en post-travaux grâce aux travaux prévus.

Les zones humides devront être évitées. Dans le cas où un chemin d'accès n'est envisagé qu'en zone humide, l'entreprise s'assurera de n'utiliser qu'un seul et même chemin sur le secteur le moins sensible (absence d'espèces patrimoniales, d'habitats protégés).

En post-travaux, aucune mesure n'est visée.

10.5.2 Les écoulements

Aucune mesure particulière n'est envisagée hormis le fait que la continuité devra être assurée pendant la durée des travaux (by pass, débit réservé...).

En post-travaux, les interventions menées ont pour but de diversifier les écoulements et aucune mesure n'est donc envisagée.

10.5.3 Niveau et qualité de l'eau

Pour la qualité de l'eau, voir 10.5.1.

Dans le cas de la mise en place temporaire de batardeaux (travaux de renaturation), la retenue formée ne devra pas favoriser les débordements. La continuité hydraulique devra être assurée via un système de by-pass avec un système de filtre pour limiter l'apport de MES dans l'eau. Pour réduire au maximum l'impact, les travaux seront réalisés en période d'étiage.

Tout comme les actions de restauration morphologique, l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages conduisent à améliorer la qualité des eaux en favorisant la restauration de la capacité auto-épuratrice du milieu. Néanmoins, des niveaux d'eau peuvent être impactés. Une analyse plus approfondie est obligatoire pour mesurer les impacts et les contrer.

10.5.4 Risque inondation

Tous projets de restauration devront être approfondis via un avant-projet qui mesurera leurs impacts sur les inondations. Ces actions (de renaturation et restauration de la continuité écologique) ne doivent pas augmenter le risque mais au mieux le diminuer.

10.5.5 Milieux naturels

Afin de réduire au mieux l'impact sur les milieux naturels, les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- Adopter un calendrier de travaux respectueux des cycles biologiques ;
- Localiser les espèces patrimoniales ou arbres remarquables ;
- Délimiter des emprises de chantier
- Sensibiliser les employés ;
- Gérer les déchets ;
- Limiter l'artificialisation des sols ;
- Anticiper et prévenir les risques de pollution ;
- Décontaminer les engins de toutes semences d'espèce invasive ;
- Réaliser une pêche de sauvetage ;

- Couper les arbres (si besoin) selon un protocole particulier respectant les potentialités d'hébergement de la faune
- Gérer les poussières
- ...

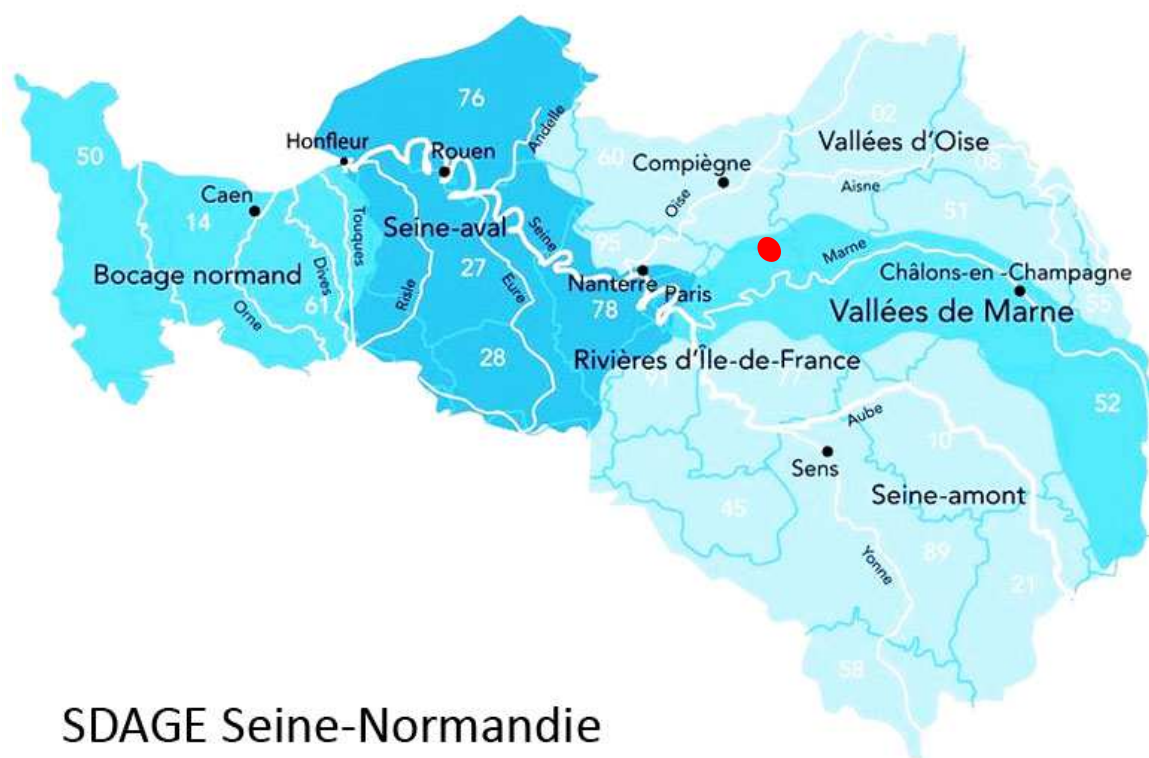
10.6 Compatibilité du projet

10.6.1 Compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Seine-Normandie » 2010-2015

10.6.1.1 Situation du projet dans le périmètre du SDAGE Seine-Normandie 2010-2015

Le bassin Seine-Normandie comprend près de 8 400 communes, s'étend sur 28 départements et concerne 6 régions.

Le programme d'actions sur la Gergogne et ses affluents est compris dans le périmètre du SDAGE Seine-Normandie comme indiqué en rouge sur la figure ci-dessous.



source : Agence de l'eau Seine-Normandie

Figure 28 : Localisation du projet au sein du périmètre du SDAGE Seine-Normandie

10.6.1.2 Compatibilité avec le SDAGE Seine Normandie 2010-2015

Créé par la loi du 3 janvier 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le tableau suivant présente l'analyse de la compatibilité du programme avec les enjeux du SDAGE Seine-Normandie 2010-2015 (déclinés en 8 défis).

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Tableau 17 : Analyse de la compatibilité du projet avec le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015

ENJEUX DU SDAGE SEINE-NORMANDIE 2010-2015	ANALYSE DE LA COMPATIBILITE	JUSTIFICATION
Défi n°1 - Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les pollutions classiques	Compatible	En phase travaux : Les potentiels impacts peuvent être réduits voire évités via la mise en œuvre des moyens de prévention et de mesures correctives. Les impacts sont temporaires sur les habitats et seront très localisés En phase exploitation :
Défi n°2 - Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques	Compatible	Les actions du programme permettront une amélioration de la filtration des intrants dans les cours d'eau (amélioration des capacités d'autoépuration) et donc une amélioration potentielle de la qualité des eaux.
Défi n°3 - Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses	Compatible	
Défi n°4 - Réduire les pollutions microbiologiques des milieux	Compatible	
Défi n°5 - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future	Compatible	En phase travaux : Des actions d'entretien de la ripisylve sont prévues sur des périmètres de protection de captages AEP. Ces actions, avec les mesures nécessaires, n'auront pas d'impact sur ces captages. En phase exploitation : Le projet permet une amélioration des capacités d'autoépuration des cours d'eau et milieux. Ainsi, il permet une amélioration potentielle de la qualité des eaux.
Défi n°6 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides	Compatible	En phase travaux : Le projet est conçu pour n'avoir pas d'impact sur les milieux pendant la phase travaux. Toutes les mesures seront prises pour éviter les incidents. En phase exploitation : Les actions du programme ont pour but de protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides.
Défi n°7 - Gestion de la rareté de la ressource en eau	Compatible	Les actions du programme et notamment l'étude de la nappe contribue à cet objectif.
Défi n°8 - Limiter et prévenir le risque d'inondation	Compatible	Non concerné

Au regard de l'analyse effectuée ci-dessus, il apparaît que le programme d'actions est compatible avec les orientations du SDAGE Seine Normandie 2010-2015.

10.6.2 Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine-Normandie 2016-2021

10.6.2.1 Présentation

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Seine Normandie a été arrêté le 7 décembre 2015 par le préfet coordonnateur du bassin. Son application est entrée en vigueur le 23 décembre 2015 au lendemain de sa date de publication au Journal Officiel.

Il fixe pour six ans les 4 grands objectifs à atteindre (et 63 dispositions associées) sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie.

10.6.2.2 Objectifs du PGRI 2016-2021

Le PGRI traite d'une manière générale de la protection des biens et des personnes. Que ce soit à l'échelle du bassin Seine-Normandie ou des Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI), les contours du PGRI se structurent autour des 4 grands objectifs listés ci-dessous :

- O1 : Réduire la vulnérabilité des territoires.
- O2 : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages.
- O3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
- O4 : Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Le PGRI fixe des objectifs spécifiques aux 16 territoires reconnus comme à risques d'inondation jugés les plus importants (TRI) sur le bassin.

Actuellement la zone concernée par le programme n'est pas classée en TRI (Territoire à risque inondation important).

10.6.2.3 Compatibilité du projet avec les objectifs du PGRI Seine Normandie 2016-2021

Pour la compatibilité du projet, les objectifs du PGRI Seine-Normandie 2016-2021 à prendre plus particulièrement en considération sont listées dans le tableau ci-après.

Tableau 18 : Analyse de la compatibilité du projet avec les objectifs du PGRI Seine-Normandie 2016-2021

Objectifs du PGRI RM 2016-2021		Analyse de la compatibilité du projet
1	Réduire la vulnérabilité des territoires	Le programme consiste en une restauration et une gestion des cours d'eau du bassin de la Gergogne. Les actions proposées sont compatibles avec ces objectifs.
2	Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages	
3	Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	Le site n'est pas sur un territoire sinistré.
4	Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque	Le portage du programme par la structure gemapienne du bassin versant fait que le projet s'intègre dans l'objectif.

Au regard de l'analyse effectuée ci-dessus, il apparaît que le programme est compatible avec les grands objectifs du Plan de Gestion des Risques d'Inondation Seine-Normandie 2016-2021.

11 MOYENS DE SURVEILLANCE PREVUS ET MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU ACCIDENT

11.1 Moyens de surveillance

11.1.1 En phase de travaux

Lors de la réalisation des travaux, le maître d'œuvre veillera à :

- La mise en œuvre des mesures d'évitement et d'accompagnement présentées dans le **Paragraphe 10.5** du présent dossier, y compris leurs entretiens,
- Contacter, en cas de pollution sur le site, les services suivants :
 - ▷ Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) ;
 - ▷ La communauté de communes du Pays de Valois, maître d'ouvrage ;
 - ▷ Le Service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise ;
 - ▷ La(es) commune(s) concernée(s) par les travaux ;
 - ▷ L'Agence Française pour la Biodiversité.
- Sécuriser la zone de chantier en rendant les espaces interdit au public.

11.1.2 Post-travaux

Dans le cadre de ce programme de gestion, des ouvrages ou installations peuvent être aménagés. Il s'agit d'aménagement d'ouvrages (rampe, bras de contournement...). La gestion et le suivi futur des milieux aquatiques incombent aux propriétaires des lieux et à l'autorité Gemapienne locale. Cette gestion doit passer par un entretien raisonné des berges et de leur végétation. Les installations sur ouvrages doivent être entretenues régulièrement pour qu'elles assurent leur fonction de manière pérenne.

Après le passage de forts événements pluvieux et/ou de crues morphogènes, les cours d'eau seront contrôlés visuellement, pour vérifier l'évolution du tracé et des berges. Compte tenu du caractère naturel du site et des cours d'eau créés, il n'y a *a priori* pas de risque de venu de dysfonctionnement nécessitant des réparations ultérieures.

11.2 Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

11.2.1 Cadre législatif

Conformément à l'article L.211-5 du code de l'environnement,

« Le préfet et le maire intéressés doivent être informés, dans les meilleurs délais par toute personne qui en a connaissance, de tout incident ou accident présentant un danger pour la sécurité civile, la qualité, la circulation ou la conservation des eaux.

La personne à l'origine de l'incident ou de l'accident et l'exploitant ou, s'il n'existe pas d'exploitant, le propriétaire sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance, de prendre ou faire prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la cause de danger ou d'atteinte au milieu aquatique, évaluer les conséquences de l'incident ou de l'accident et y remédier.

Le préfet peut prescrire aux personnes mentionnées ci-dessus les mesures à prendre pour mettre fin au dommage constaté ou en circonscrire la gravité et, notamment, les analyses à effectuer.

En cas de carence, et s'il y a un risque de pollution ou de destruction du milieu naturel, ou encore pour la santé publique et l'alimentation en eau potable, le préfet peut prendre ou faire exécuter les mesures nécessaires aux frais et risques des personnes responsables.

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Le préfet et le maire intéressés informent les populations par tous les moyens appropriés des circonstances de l'incident ou de l'accident, de ses effets prévisibles et des mesures prises pour y remédier.

Les agents des services publics d'incendie et de secours ont accès aux propriétés privées pour mettre fin aux causes de danger ou d'atteinte au milieu aquatique et prévenir ou limiter les conséquences de l'incident ou de l'accident.

Sans préjudice de l'indemnisation des autres dommages subis, les personnes morales de droit public intervenues matériellement ou financièrement ont droit au remboursement, par la ou les personnes à qui incombe la responsabilité de l'incident ou de l'accident, des frais exposés par elles. A ce titre, elles peuvent se constituer partie civile devant les juridictions pénales saisies de poursuites consécutives à l'incident ou à l'accident. »

11.2.2 Incident ou accident en phase de travaux

11.2.2.1 Evaluation des risques d'incidents ou d'accidents pendant le chantier

Pendant la phase de travaux, le programme présente **deux grands types de risques au regard de l'environnement** :

- **Risque de pollution des eaux par des déversements accidentels** depuis les installations terrestres de chantier ou depuis les installations fluviales de chantier,
- **Risques de pollution des sols par des déversements accidentels** depuis les installations terrestres de chantier.

11.2.2.2 Produits dangereux ou présentant un risque pour l'environnement

Les produits dangereux ou pouvant engendrer une pollution lors d'un déversement accidentel sont essentiellement :

- Les carburants contenus dans les réservoirs des engins de chantier, camions, camionnettes, véhicules de service et véhicules personnels,
- Les lubrifiants, huiles, liquides de refroidissements, acides (batteries), etc. utilisés par les engins de chantier ou les véhicules de transport,
- Les divers produits chimiques utilisés : réactifs, solvants, dissolvants, nettoyeurs, colles, laques, vernis, décapants, etc.,
- Piles, accumulateurs,
- Les eaux sanitaires,
- Emballages souillés par des produits dangereux, etc.

11.2.2.3 Mesures et moyens de prévention

D'une manière systématique, toute phase de travaux (équipements, terrassement, ...) fait l'objet d'un **plan de prévention** avec élaboration de consignes spécifiques. Ce plan de prévention permet d'identifier les incidences du chantier en termes de sécurité et d'environnement et surtout d'établir en conséquence les mesures à mettre en œuvre pour en limiter les effets.

Afin de réduire l'impact du chantier sur l'environnement local et notamment sur le risque de pollution accidentelle, il est important de respecter des règles de protection du milieu naturel pendant les travaux, à savoir :

- **Sensibiliser l'ensemble du personnel de chantier aux risques de pollutions**, aux mesures de préventions à mettre en place et aux procédures de gestion des pollutions à appliquer,
- **Veiller quotidiennement au bon état mécanique des engins, véhicules et matériels**,

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

- Equiper chaque engin d'un **kit anti-pollution adapté et proportionné** aux caractéristiques de l'engin,
- Mettre en place une **zone étanche pour le stationnement, l'entretien et le lavage** des engins de chantier,
- **Signalisation immédiate des fuites, même légères, les pièces ou flexibles en mauvais état des engins de chantier,**
- **Interdire les dépôts de tous matériaux ou produits susceptibles de contaminer les eaux au niveau des zones à risques** (ruisselant directement vers le milieu naturel ou un réseau se rejetant au milieu naturel),
- **Regrouper, gérer et recycler les déchets produits en phase chantier** conformément à la directive 1999/31/CE du 26 avril 1999. Des stockages en bennes étanches seront prévus. Le brûlage des matériaux et des déchets (emballages, plastiques, caoutchouc, ordures ménagères...) sera interdit. Des préconisations de gestion des déchets en phase chantier sont prévus notamment :
 - ▷ Réduction de la quantité de déchets, notamment en ajustant les stocks de matériaux et de produits aux besoins stricts du chantier,
 - ▷ Organisation de la collecte et du tri des déchets et emballages, en fonction de leur nature et de leur toxicité,
 - ▷ Conditionnement hermétique de ces déchets,
 - ▷ Création d'une aire provisoire de stockage quotidien des déchets générés par le chantier en vue de faciliter leur enlèvement ultérieur selon les filières appropriées,
 - ▷ Dispositions nécessaires contre l'envol des déchets et emballages,
 - ▷ Pour tous les déchets dangereux, l'entreprise établira ou fera établir un bordereau de suivi permettant notamment d'identifier le producteur des déchets (en l'occurrence le maître d'ouvrage), le collecteur-transporteur et le destinataire.
- **Respecter des règles de sécurité sur le chantier, durant les travaux.** Elles permettent de réduire le nombre d'incidents tels que les pollutions accidentelles. Pour cela un **plan de circulation** sera réalisé au démarrage des travaux,
- **Isoler la zone de chantier par des palissades ou d'un talus ceinturant,** et définition d'un emplacement unique pour garer les engins,
- **Ne réaliser aucun rejet direct dans le milieu naturel,**
- **Disposer des filtres en travers du cours d'eau en aval de la zone de travaux** durant toute la durée du chantier afin d'éviter la dispersion de matières en suspension,
- **Disposer des filtres en travers du nouveau lit mineur de l'Automne** (faisant office de fossé provisoire), en extrémité aval de la zone de travaux afin de réduire la pollution des eaux pluviales notamment en MES (matière en Suspension),
- **Réaliser les décapages de sol juste avant le terrassement** dans le but de limiter la présence de sol nu,
- Procéder, à l'issue des travaux, à l'**évacuation des matériaux stockés sur le site.** Ainsi, en termes d'environnement du chantier, l'état après travaux sera aussi proche que possible de l'état actuel.
- **Ne pas utiliser de produits phytosanitaires,**

Concernant les pollutions accidentelles, dans un souci de recherche du moindre impact, **l'ensemble des travaux sera réalisé préférentiellement en dehors des périodes pluvieuses et arrêté en cas d'évènement exceptionnel.** Aussi, pendant la durée des travaux, un suivi particulier des conditions météorologiques devra être prévu par l'entreprise ou le groupement d'entreprises en charge de la réalisation des ouvrages. Celle-ci devra prendre toutes les précautions nécessaires pour aménager le

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne

Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

chantier dans le cas où de fortes pluies ou des orages seraient prévus et ce, afin d'éviter tous impacts négatifs sur le milieu naturel.

11.2.2.4 Moyens de lutte contre les sinistres

En cas de pollution accidentelle, le protocole décrit ci-dessous devra être appliqué par les équipes en place :

1. **Absorption du polluant** par répandage de matériaux absorbant ;
2. **Confinement de la pollution** par un système gonflable (ou merlon de terre) ;
3. **Etanchéification de la fuite ou collecte du polluant** par un contenant étanche, avant l'**évacuation** de la source de cette pollution ;
4. **Purger les terres souillées**, et les **évacuer vers une décharge agréée**.

En cas de pollution, parallèlement à la mise en place du protocole susmentionné, les services suivants seront contactés :

- Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) ;
- La communauté de communes du Pays de Valois, maître d'ouvrage ;
- La(es) commune(s) concernée(s) par les travaux ;
- Le Service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise ;
- L'Office Français de la Biodiversité.

11.2.3 Incident ou accident en phase d'exploitation

11.2.3.1 Evaluation des risques d'incidents ou d'accidents pendant la phase d'exploitation

En phase d'exploitation, compte tenu de sa nature, le projet n'est susceptible d'engendrer aucune pollution accidentelle.

11.2.3.2 Mesures et moyens de prévention

Compte tenu des propos susmentionnés, cette rubrique est sans objet.

11.2.3.3 Moyens de lutte contre les sinistres

Compte tenu des propos susmentionnés, cette rubrique est sans objet.

12 ELEMENTS GRAPHIQUES, PLANS OU CARTES UTILES A LA COMPREHENSION DES PIECES DU DOSSIER

Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du présent dossier sont insérées au niveau des chapitres des différentes pièces du dossier.

En particulier, les cartes de localisation des interventions sont présentées en annexe 1.

ANNEXE 1

PRESENTATION DU PROGRAMME SUR 5 ANS (EXTRAIT DU PROGRAMME D' ACTIONS)

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

1^{ère} année

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Abreuvoirs et clôtures	Ge3a	Rouvres-en-Multien May-en-Multien		G5.4	Mise en place de 6 abreuvoirs et de clôtures	940	6	900 e/u 8 e/ml	12 920.00 €	10 336.00 €	- €	2 584.00 €	1	1
Embâcles	Ge1b	Acy-en-Multien		G2.3	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit	1 495		2.50 €	3 737.50 €	1 495.00 €	1 495.00 €	747.50 €	1	1
Embâcles	Ge1b	Acy-en-Multien		G2.4	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit du bras secondaire d'Acy	1 230		2.50 €	3 075.00 €	1 230.00 €	1 230.00 €	615.00 €	1	1
Fossés	Ge2a	Acy-en-Multien		G3.1	Entretien du Ru du Macla	3 130		2.50 €	7 825.00 €	- €	3 130.00 €	4 695.00 €	1	1
Fossés	Ge2b	Rosoy-en-Multien Étavigny		G3.2	Entretien du fossé des Brousses	2 730		2.50 €	6 825.00 €	- €	2 730.00 €	4 095.00 €	1	1
Fossés	Ge3a	Rouvres-en-Multien		G3.3	Entretien du fossé de Rouvres	1 700		2.50 €	4 250.00 €	- €	1 700.00 €	2 550.00 €	2	1

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Invasives	Ge1a	Réez-Fosse-Martin		G8.1	Veille sur les foyers de Renouées		1		- €	- €	- €	- €	2	1
Invasives	Ge1b	Acy-en-Multien		G8.2	Veille sur les foyers de Renouées		5		- €	- €	- €	- €	2	1
Ouvrages	Ge1a Ge3a Bras de source	Réez-Fosse-Martin Rouvres-en-Multien May-en-Multien	G3 G10 G11 BS3 et BS4	G9.1	Étude globale sur la continuité écologique		1	25 000.00 €	25 000.00 €	20 000.00 €	- €	5 000.00 €	3	1
Plantations	Ge3a	Rosoy-en-Multien Rouvres-en-Multien		G7.2	Plantations arbustives et arborées (jusqu'à la cressonnière)	2 000		1.60 €	3 200.00 €	2 560.00 €	- €	640.00 €	1	1
Renaturation	Ge3a	Rouvres-en-Mutien May-en-Multien		G10.4	Étude et maîtrise d'œuvre pour l'abattage des résineux et renaturation des berges rive gauche en amont de la D405	470		25 000.00 €	25 000.00 €	20 000.00 €	- €	5 000.00 €	1	1

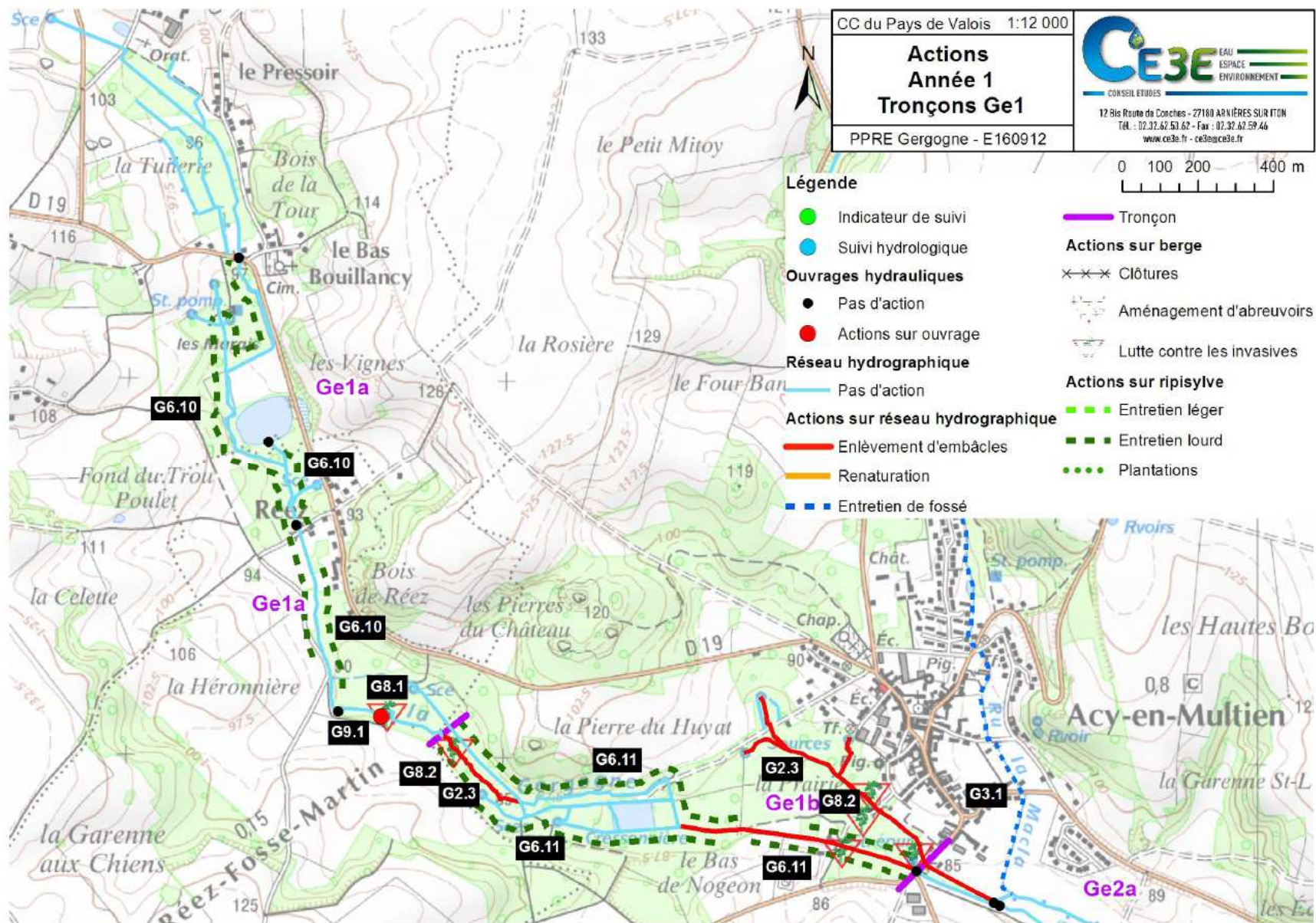
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Renaturation	Ge3b Bras de source	Rouvres-en-Multien May-en-Multien		G10.5	Étude et maîtrise d'œuvre pour la reconquête et restauration de la continuité écologique de la Gergogne avec la rivière Ourcq via le bras de source de la Côte Rouge	1 400		75 000.00 €	75 000.00 €	60 000.00 €	- €	15 000.00 €	1	1
Ripisylve	Ge1b	Acy-en-Multien		G6.11	Entretien lourd	2 608		4.00 €	10 432.00 €	4 172.80 €	4 172.80 €	2 086.40 €	1	1
Ripisylve	Ge3a	Rouvres-en-Multien		G6.14	Entretien lourd	500		4.00 €	2 000.00 €	800.00 €	800.00 €	400.00 €	1	1
Ripisylve	Ge1a	Bouillancy Rééz-Fosse-Martin		G6.10	Entretien lourd	3 236		4.00 €	12 944.00 €	5 177.60 €	5 177.60 €	2 588.80 €	1	1
Ruissellement	Bassin versant	Les 14 communes du bassin		G4.1	Réalisation d'une étude de ruissellement		1	40 000.00 €	40 000.00 €	32 000.00 €	- €	8 000.00 €	1	1

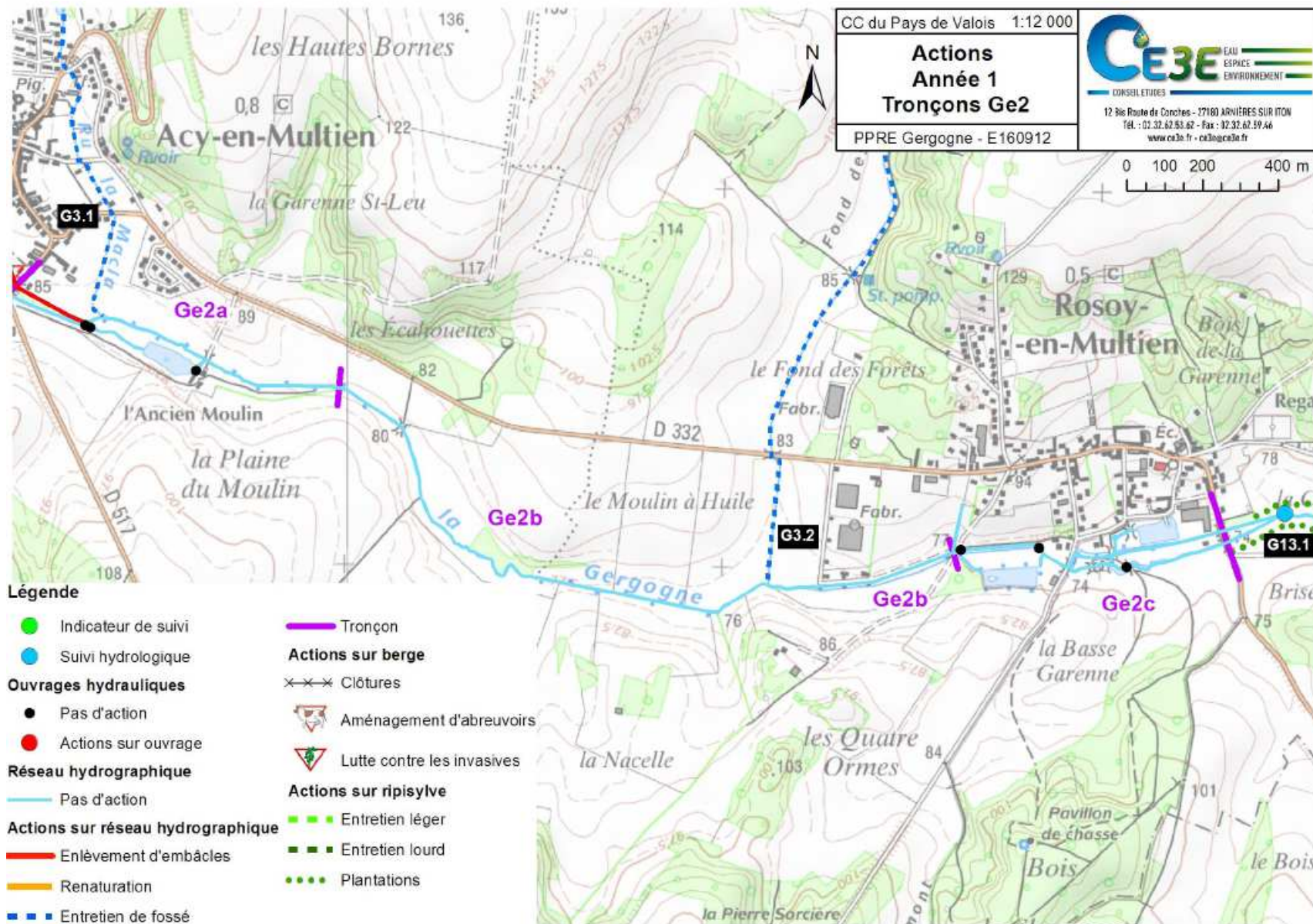
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
 Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Suivi hydrologique	Ge3a	Rosoy-en-Multien		G13.1	Mise en œuvre d'une station hydrométrique permanente pour le suivi des débits de la Gergogne en aval de Rosoy		1	150 000.00 €	150 000.00 €	- €	60 000.00 €	90 000.00 €	1	1
Suivi hydrologique	Bras de source	May-en-Multien		G13.2	Mise en œuvre d'un suivi hydrologique du bras de source de la Côte Rouge		1	28 000.00 €	28 000.00 €	- €	11 200.00 €	16 800.00 €	1	1
Travaux ouvrages	Ge3a	Rouvres-en-Multien May-en-Multien	G10	G9.1	Travaux RCE		1	2 000.00 €	2 000.00 €	- €	- €	2 000.00 €	1	1
Travaux ouvrages	Ge3a	May-en-Multien	G11	G9.1	Travaux RCE		1	2 000.00 €	2 000.00 €	1 600.00 €	- €	400.00 €	2	1

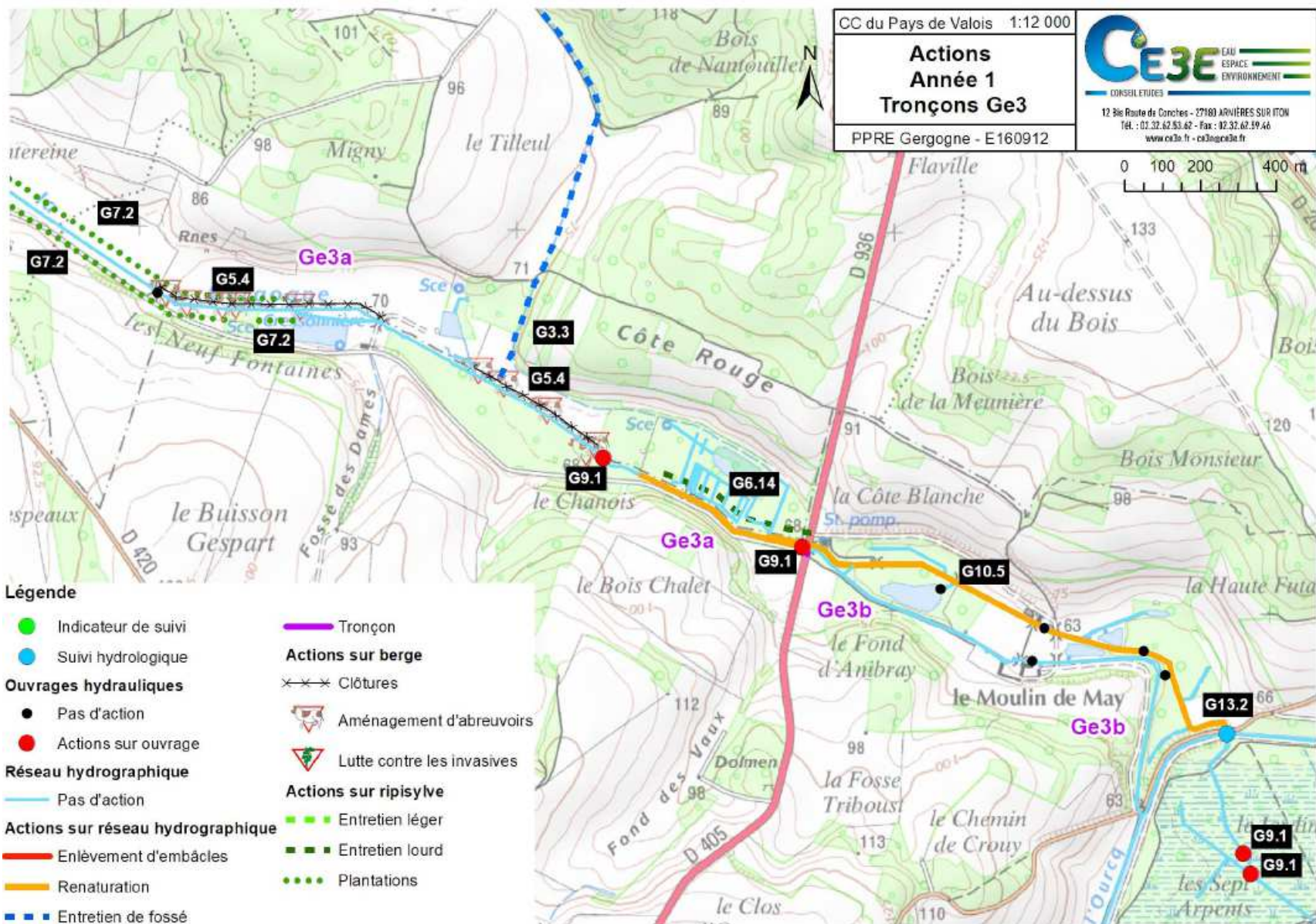
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
 Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

2ème année

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Abreuvoirs et clôtures	Ge2c	Rosoy-en-Multien		G5.3	Mise en place d'un abreuvoir et de clôtures	370	1	900 e/u 8 e/ml	3 860.00 €	3 088.00 €	- €	772.00 €	2	2
Embâcles	Ge1a	Bouillancy Rééz-Fosse-Martin		G2.1	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit	2 352		2.50 €	5 880.00 €	2 352.00 €	2 352.00 €	1 176.00 €	2	2
Fossés	Ge2a	Acy-en-Multien		G3.1	Entretien du Ru du Macla	3 130		2.50 €	7 825.00 €	- €	3 130.00 €	4 695.00 €	1	2
Fossés	Ge2b	Rosoy-en-Multien Étavigny		G3.2	Entretien du fossé des Brousses	2 730		2.50 €	6 825.00 €	- €	2 730.00 €	4 095.00 €	1	2
Fossés	Ge3a	Rouvres-en-Multien		G3.3	Entretien du fossé de Rouvres	1 700		2.50 €	4 250.00 €	- €	1 700.00 €	2 550.00 €	2	2
Plantations	Ge2b	Rosoy-en-Multien		G7.1	Plantations arbustives et arborées	1 600		1.60 €	2 560.00 €	2 048.00 €	- €	512.00 €	1	2

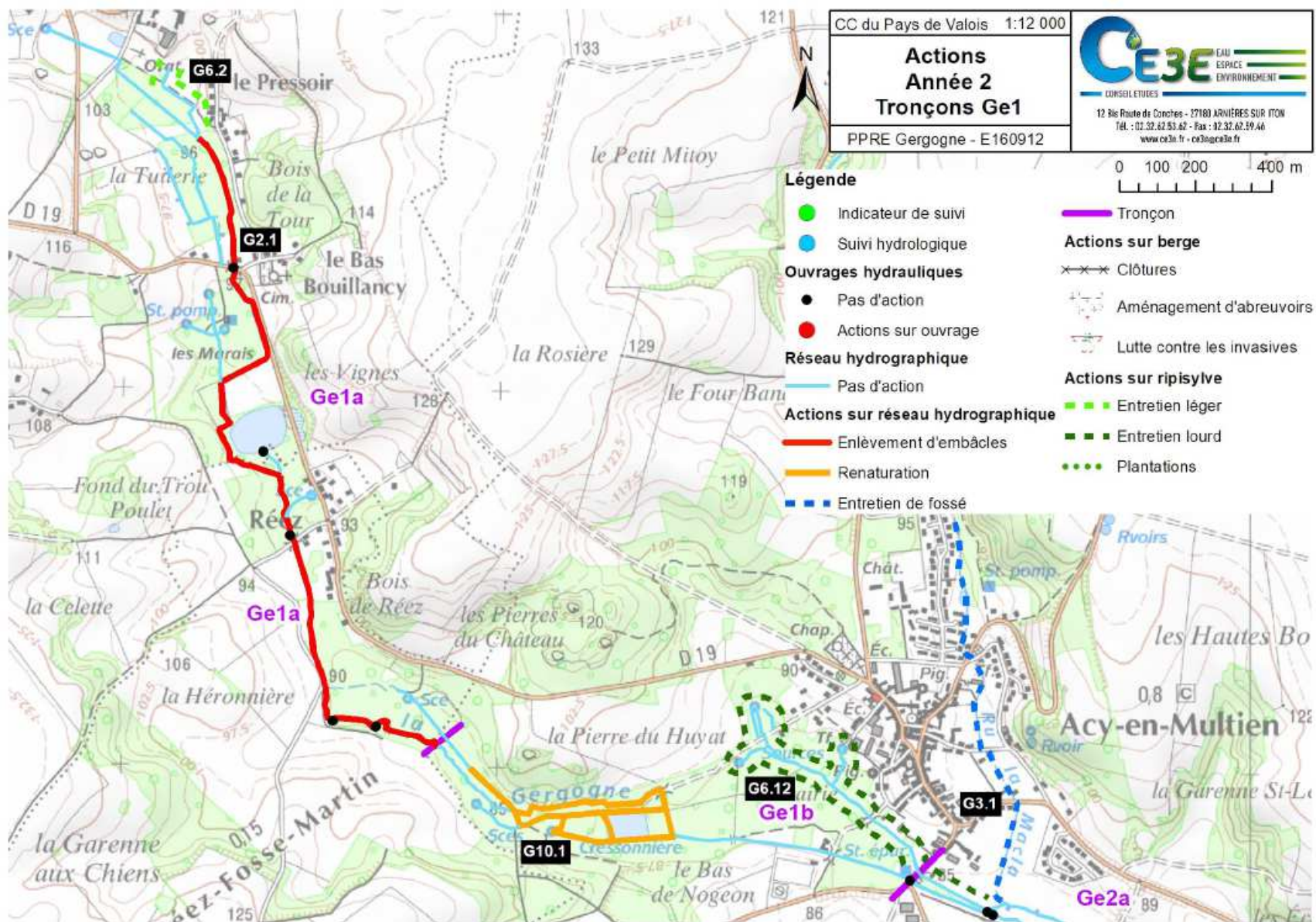
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Renaturation	Ge1b	Acy-en-Multien		G10.1	Étude et maîtrise d'œuvre pour pour la renaturation du secteur de l'ancienne cressonnière d'Acy	900		35000 €	35000 €	28000	- €	7000 €	1	2
Ripsisylve	Ge3b	May-en-Multien		G6.8	Entretien léger	771		2.50 €	1 927.50 €	771.00 €	- €	1 156.50 €	2	2
Ripsisylve	Bras de source	May-en-Multien		G6.9	Entretien léger	240		2.50 €	600.00 €	240.00 €	- €	360.00 €	2	2
Ripsisylve	Ge1b	Acy-en-Multien		G6.12	Entretien lourd du bras secondaire d'Acy	2 400		4.00 €	9 600.00 €	3 840.00 €	3 840.00 €	1 920.00 €	2	2
Ripsisylve	Bras de source	May-en-Multien		G6.15	Entretien lourd	1 300		4.00 €	5 200.00 €	2 080.00 €	- €	3 120.00 €	2	2
Ripsisylve	Ge1a	Bouillancy		G6.2	Entretien léger Ru du Pressoir	500		2.50 €	1 250.00 €	500.00 €	500.00 €	250.00 €	2	2
Travaux ouvrages	Ge1a	Réez-Fosse-Martin	G3	G9.1	Travaux RCE		1	25 000.00 €	25 000.00 €	20 000.00 €	- €	5 000.00 €	1	2

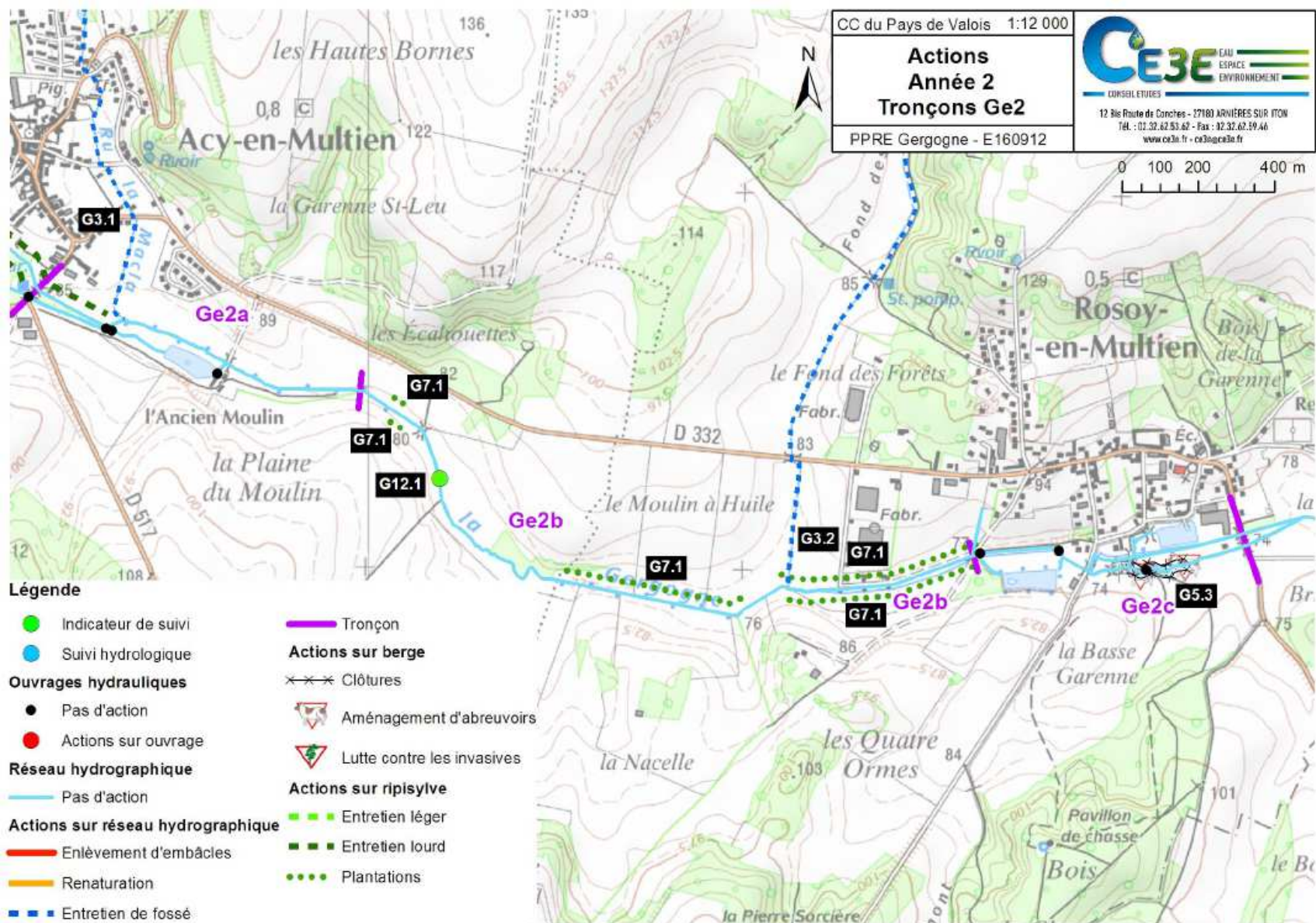
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
 Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Zone humide	Ge1b Ge3a Ge3b Bras de source	Acy-en-Multien Rouvres-en-Multien May-en-Multien		G11.1	Réalisation d'une étude zones humides (délimitation et caractérisation) sur les secteurs humides potentiels		1	25000 par commune	150 000.00 €	1200 00.00 €	- €	30 000.00 €	2	2

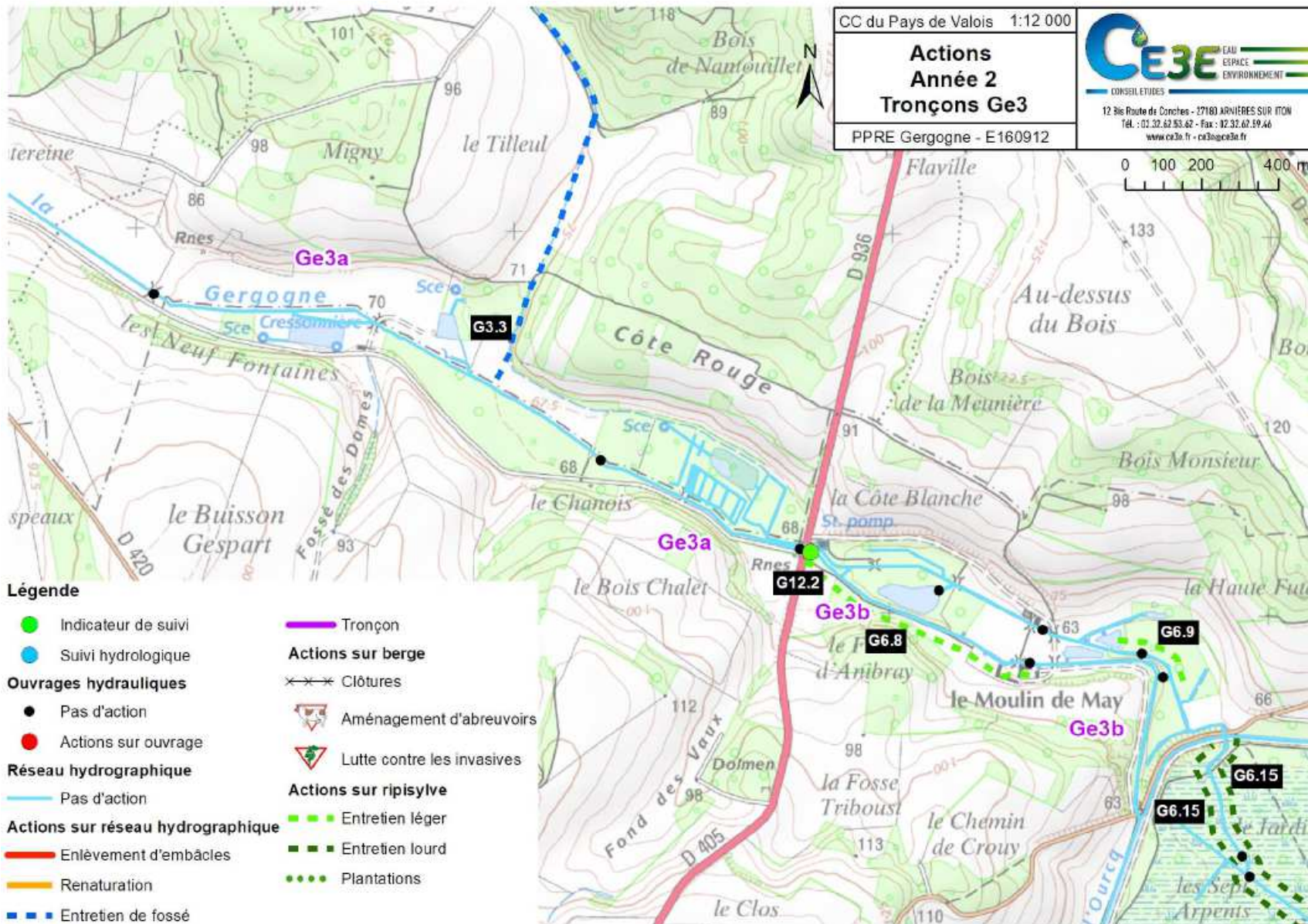
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
 Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



3ème année

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
 Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Abreuvoirs et clôtures	Ge2b	Rosoy-en-Multien		G5.2	Mise en place de 2 abreuvoirs		2	900 e/u 8 e/ml	1 800.00 €	1 440.00 €	- €	360.00 €	2	3
Embâcles	Ge1a	Bouillancy Réez-Fosse-Martin		G2.2	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit du Ru du Pressoir	250		2.50 €	625.00 €	250.00 €	250.00 €	125.00 €	3	3
Embâcles	Ge1b	Acy-en-Multien		G2.3	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit	1 495		2.50 €	3 737.50 €	1 495.00 €	1 495.00 €	747.50 €	1	3
Embâcles	Ge1b	Acy-en-Multien		G2.4	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit du bras secondaire d'Acy	1 230		2.50 €	3 075.00 €	1 230.00 €	1 230.00 €	615.00 €	1	3
Embâcles	Bras de source	May-en-Multien		G2.5	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit	630		2.50 €	1 575.00 €	630.00 €	- €	945.00 €	2	3

Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
 Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Fossés	Ge2a	Acy-en-Multien		G3.1	Entretien du Ru du Macla	3 130		2.50 €	7 825.00 €	- €	3 130.00 €	4 695.00 €	1	3
Fossés	Ge2b	Rosoy-en-Multien Étavigny		G3.2	Entretien du fossé des Brousses	2 730		2.50 €	6 825.00 €	- €	2 730.00 €	4 095.00 €	1	3
Fossés	Ge3a	Rouvres-en-Multien		G3.3	Entretien du fossé de Rouvres	1 700		2.50 €	4 250.00 €	- €	1 700.00 €	2 550.00 €	2	3
Plantations	Ge3a	Rouvres-en-Multien May-en-Multien		G7.3	Plantations arbustives et arborées (à partir de la cressonnière)	1 500		1.60 €	2 400.00 €	1 920.00 €	- €	480.00 €	2	3
Renaturation	Ge2a	Acy-en-Multien		G10.2	Étude et maîtrise d'œuvre pour la renaturation du secteur du camping d'Acy	830		20 000.00 €	20 000.00 €	16 000.00 €	- €	4 000.00 €	2	3

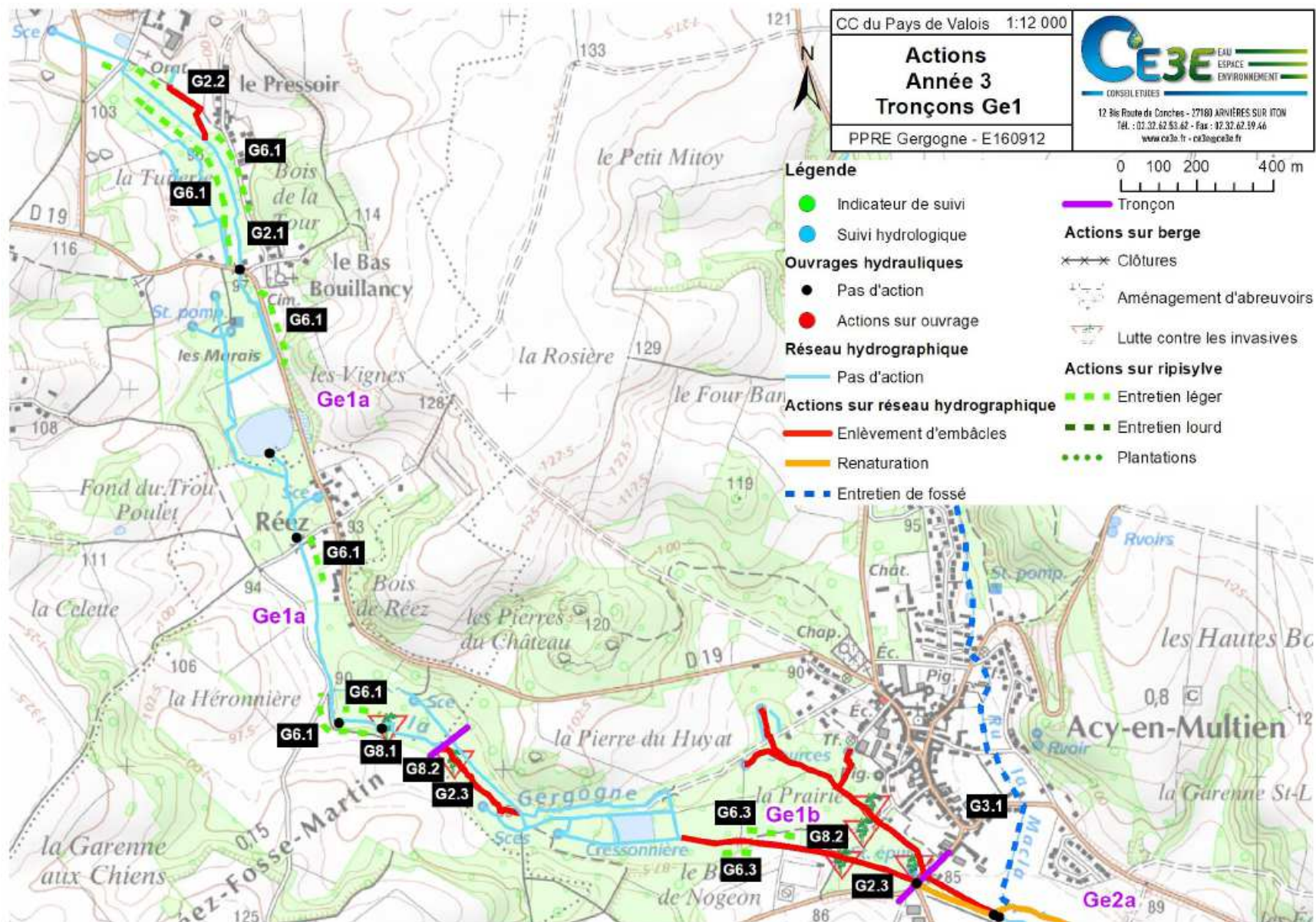
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Renaturation	Ge2c	Rosoy-en-Multien		G10.3	Étude et maîtrise d'œuvre pour la renaturation du secteur en amont et en aval du chemin de Vincy à Rosoy	300		45 000.00 €	45 000.00 €	36 000.00 €	- €	9 000.00 €	2	3
Ripisylve	Ge1b	Acy-en-Multien		G6.3	Entretien léger	243		2.50 €	607.50 €	243.00 €	243.00 €	121.50 €	2	3
Ripisylve	Ge2b	Acy-en-Multien Rosoy-en-Multien		G6.5	Entretien léger	1 590		2.50 €	3 975.00 €	1 590.00 €	1 590.00 €	795.00 €	2	3
Ripisylve	Ge1a	Bouillancy Rééz-Fosse-Martin		G6.1	Entretien léger	1 822		2.50 €	4 555.00 €	1 822.00 €	1 822.00 €	911.00 €	2	3
Travaux ouvrages	Bras de source	May-en-Multien	BS3	G9.1	Travaux RCE		1	15 000.00 €	15 000.00 €	12 000.00 €	- €	3 000.00 €	2	3
Travaux ouvrages	Bras de source	May-en-Multien	BS4	G9.1	Travaux RCE		1	15 000.00 €	15 000.00 €	12 000.00 €	- €	3 000.00 €	2	3

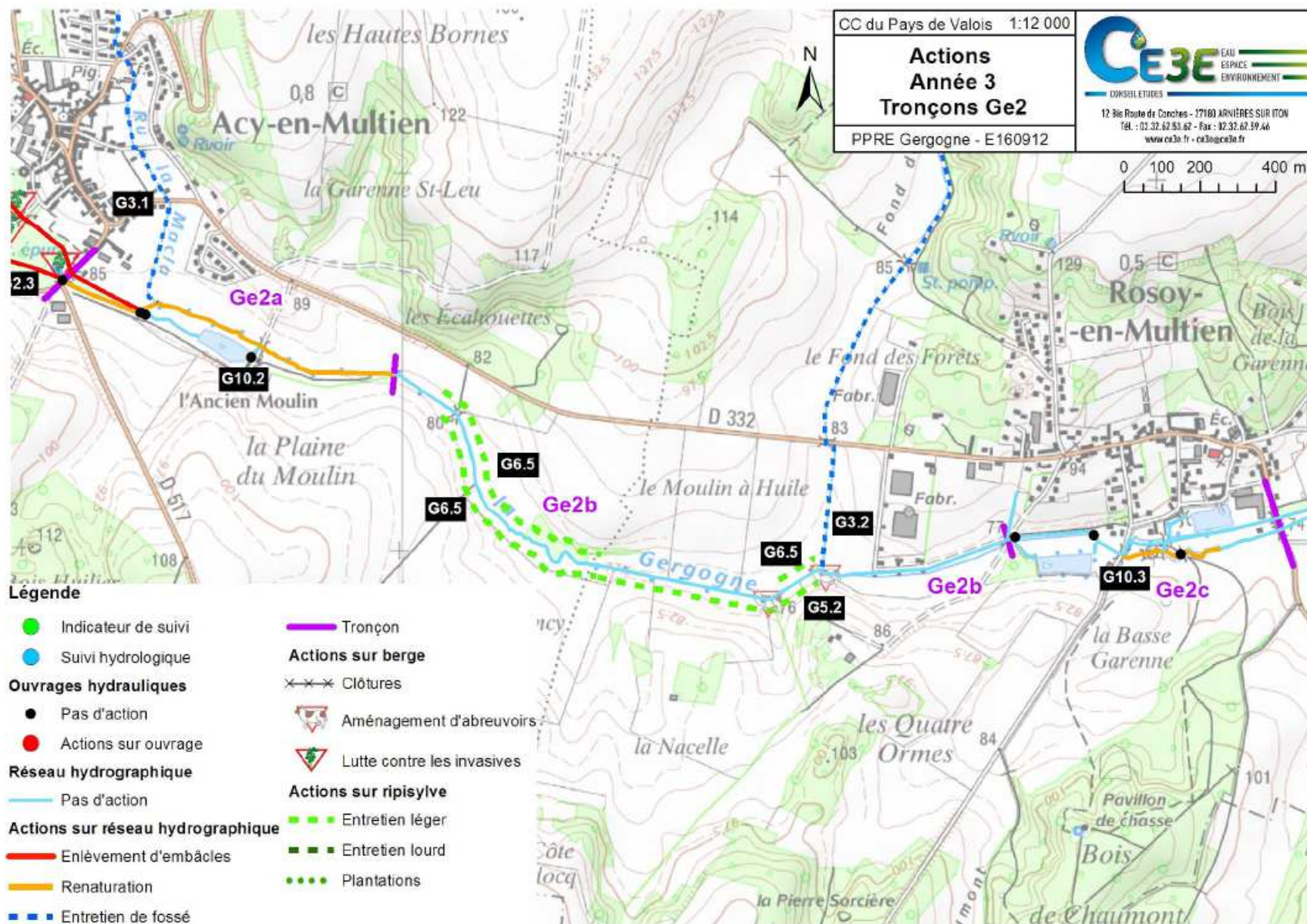
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
 Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Travaux renaturation	Ge3b Bras de source	Rouvres-en-Mutien May-en-Multien		G10.5	Travaux pour la reconquête et restauration de la continuité écologique de la Gergogne avec la rivière Ourcq via le bras de source de la Côte Rouge	1 400		625 000.00 €	625 000.00 €	500 000.00 €	- €	125 000.00 €	1	3
Travaux renaturation	Ge3a	Rouvres-en-Mutien May-en-Multien		G10.4	Travaux pour l'abattage des résineux et renaturation des berges rive gauche en amont de la D405	470		350 000.00 €	350 000.00 €	280 000.00 €	- €	70 000.00 €	1	3

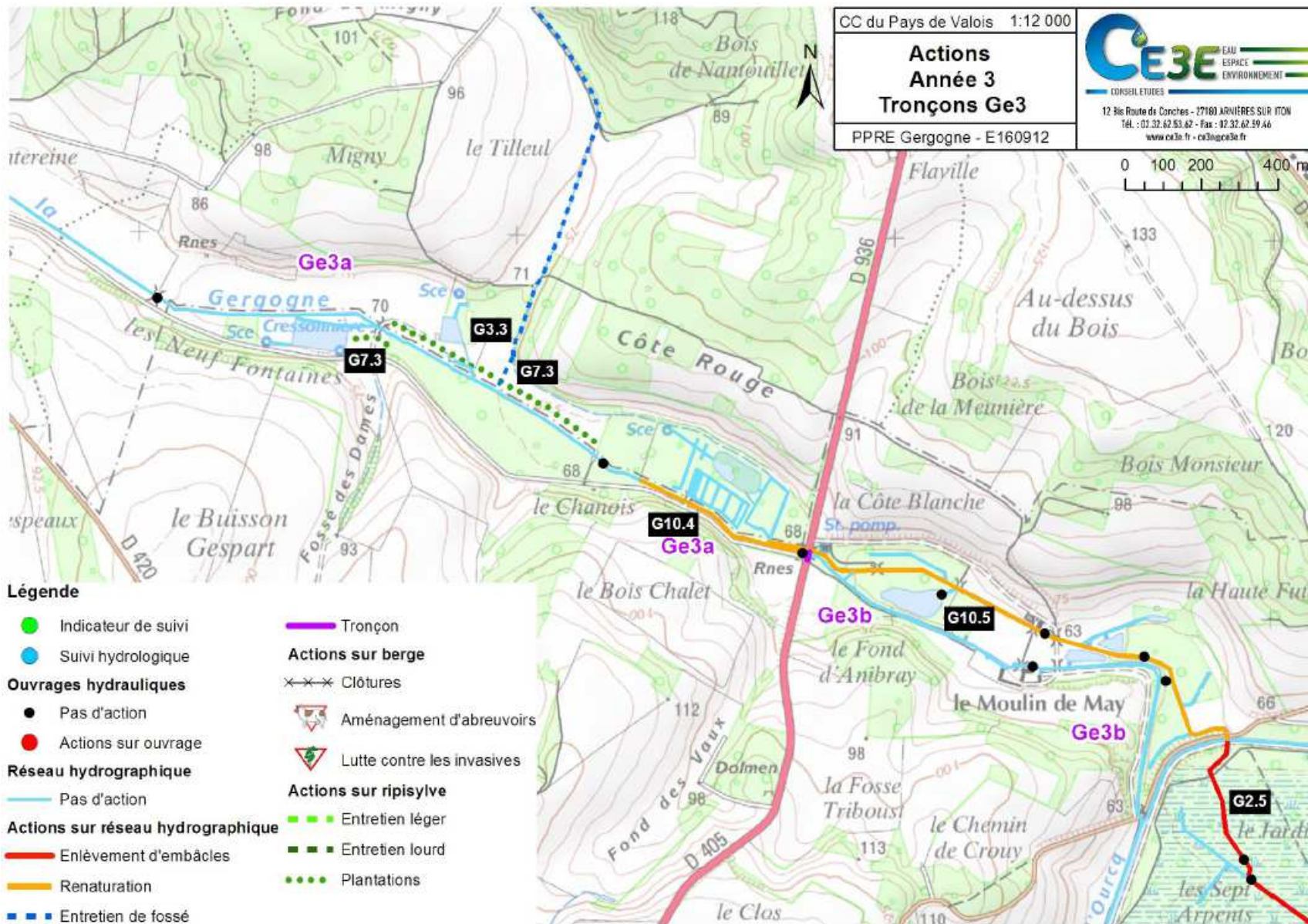
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



4ème année

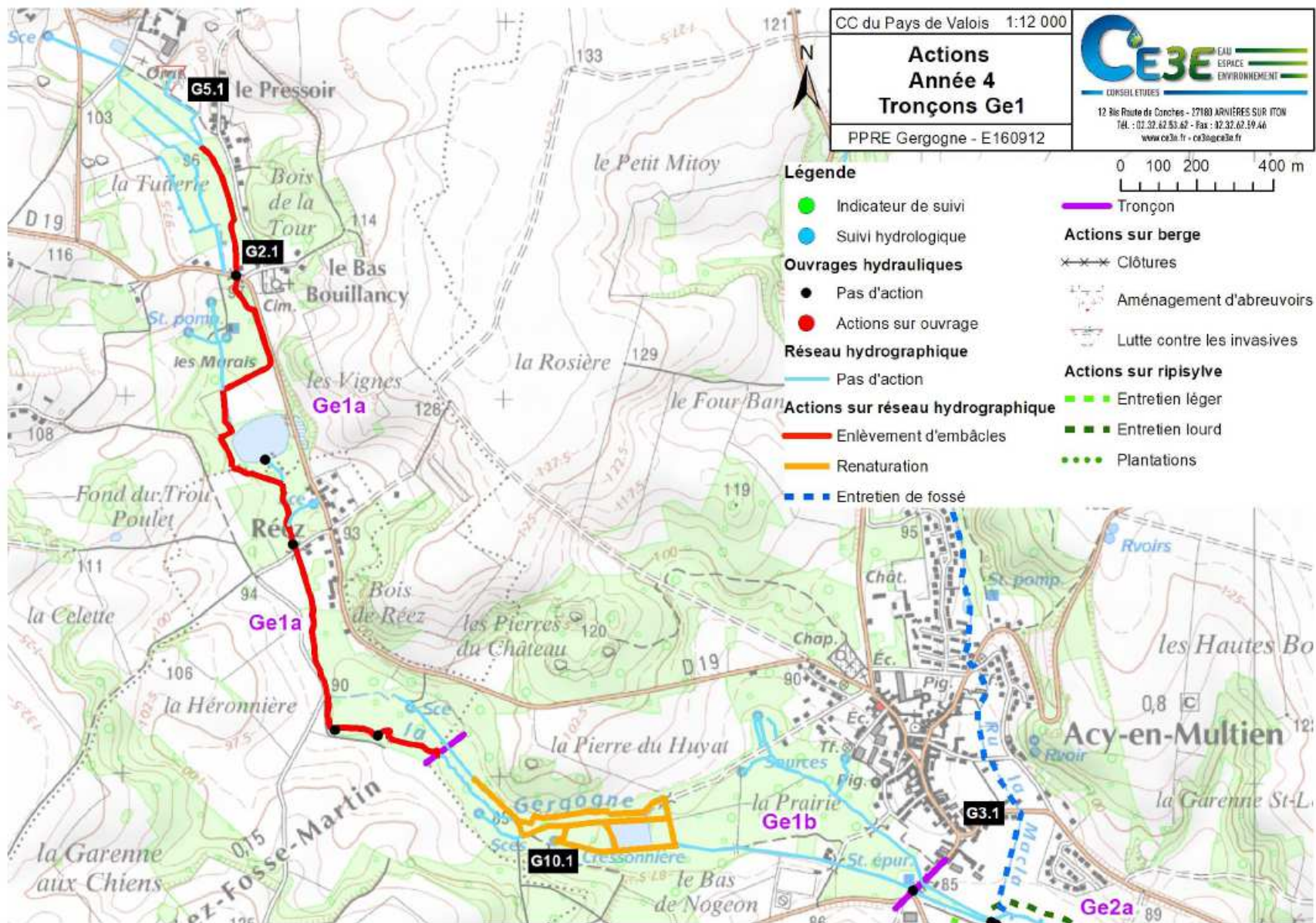
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Abreuvoirs et clôtures	Ge1a	Bouillancy		G5.1	Mise en place d'un abreuvoir en amont du Ru du Pressoir		1	900 e/u 8 e/ml	900.00 €	720.00 €	- €	180.00 €	2	4
Embâcles	Ge1a	Bouillancy Réez-Fosse-Martin		G2.1	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit	2 352		2.50 €	5 880.00 €	2 352.00 €	2 352.00 €	1 176.00 €	2	4
Fossés	Ge2a	Acy-en-Multien		G3.1	Entretien du Ru du Macla	3 130		2.50 €	7 825.00 €	- €	3 130.00 €	4 695.00 €	1	4
Fossés	Ge2b	Rosoy-en-Multien Étavigny		G3.2	Entretien du fossé des Brousses	2 730		2.50 €	6 825.00 €	- €	2 730.00 €	4 095.00 €	1	4
Fossés	Ge3a	Rouvres-en-Multien		G3.3	Entretien du fossé de Rouvres	1 700		2.50 €	4 250.00 €	- €	1 700.00 €	2 550.00 €	2	4
Plantations	Ge3b	May-en-Multien		G7.4	Plantations arbustives et arborées	1 500		1.60 €	2 400.00 €	1 920.00 €	- €	480.00 €	3	4
Ripisylve	Ge2a	Acy-en-Multien		G6.4	Entretien léger	666		2.50 €	1 665.00 €	666.00 €	666.00 €	333.00 €	3	4
Ripisylve	Ge3a	Rouvres-en-Multien May-en-Multien		G6.7	Entretien léger	1 200		2.50 €	3 000.00 €	1 200.00 €	- €	1 800.00 €	3	4
Ripisylve	Ge2a	Acy-en-Multien		G6.13	Entretien lourd	920		4.00 €	3 680.00 €	1 472.00 €	1 472.00 €	736.00 €	2	4

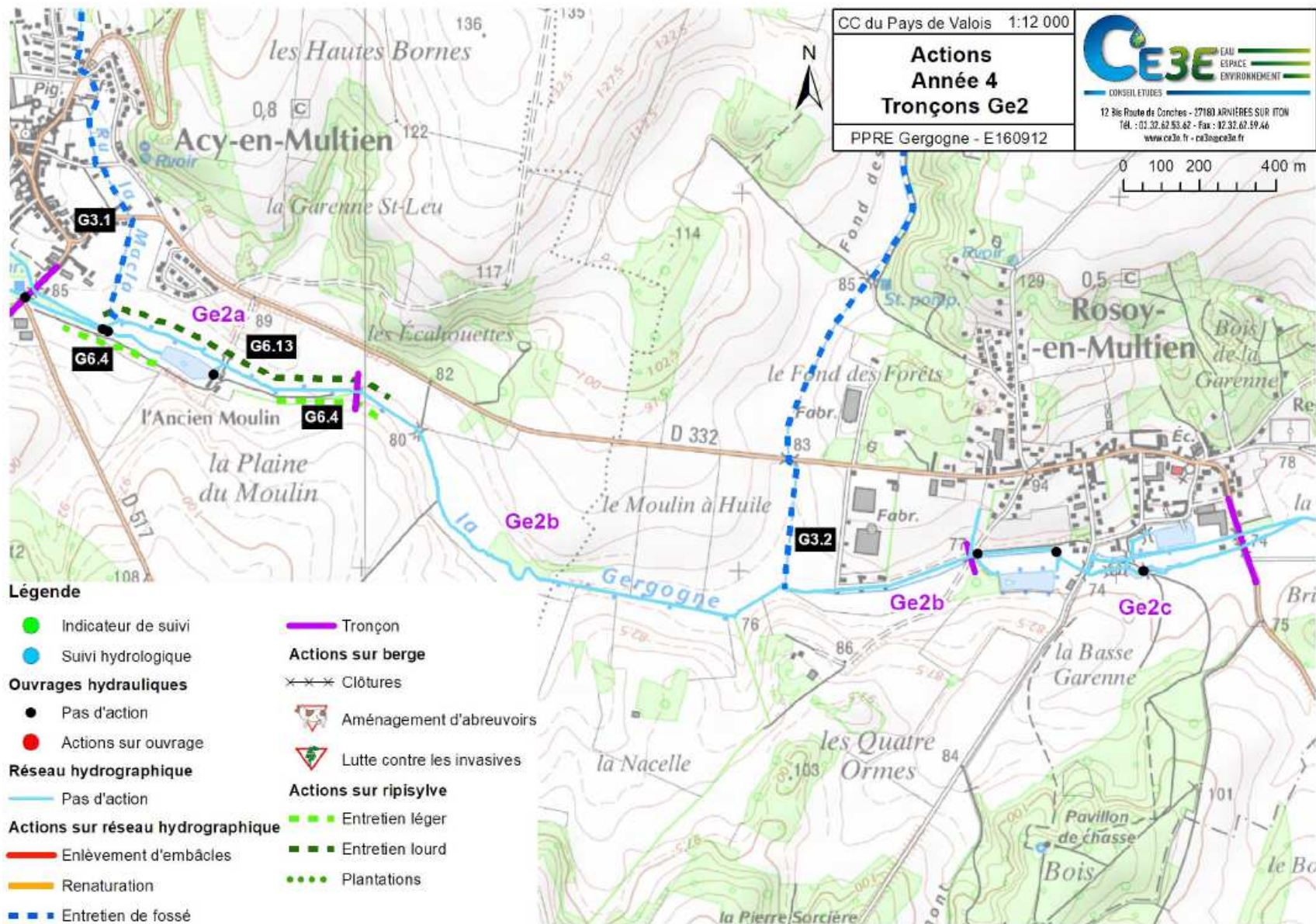
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
 Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Travaux renaturation	Ge1b	Acy-en-Multien		G10.1	Travaux renaturation du secteur de l'ancienne cressonnière d'Acy	900		200 000.00 €	200 000.00 €	160 000.00 €	- €	40 000.00 €	1	4
Zone humide	Ge1b Ge3a Ge3b Bras de source	Bouillancy Rééz-Fosse-Martin Acy-en-Multien Rosoy-en-Multien Rouvres-en-Multien May-en-Multien		G11.1	Réalisation d'une étude zones humides (délimitation et caractérisation) sur les secteurs humides potentiels		1	50 000.00 €	50 000.00 €	40 000.00 €	- €	10 000.00 €	2	4

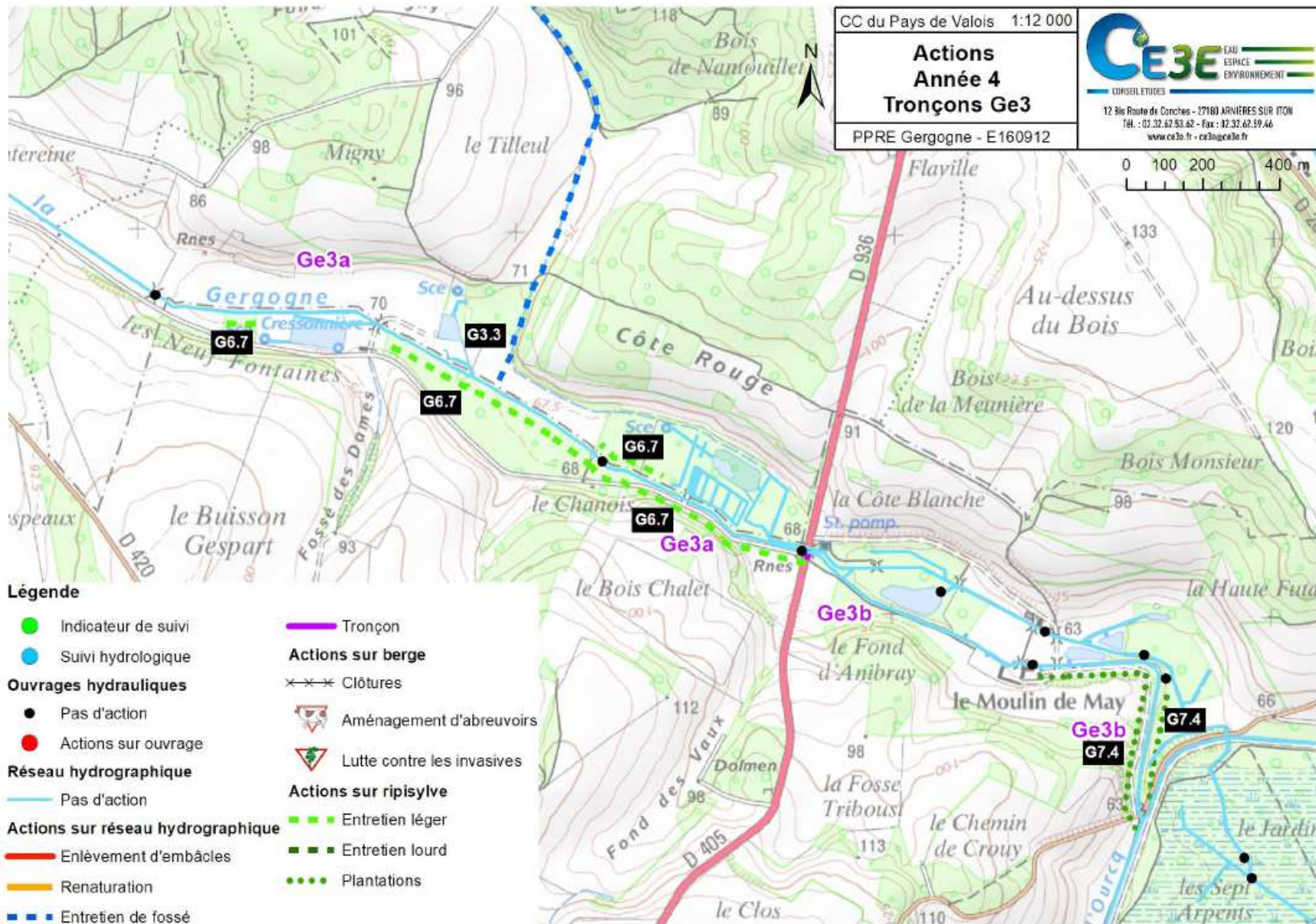
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
 Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



5ème année

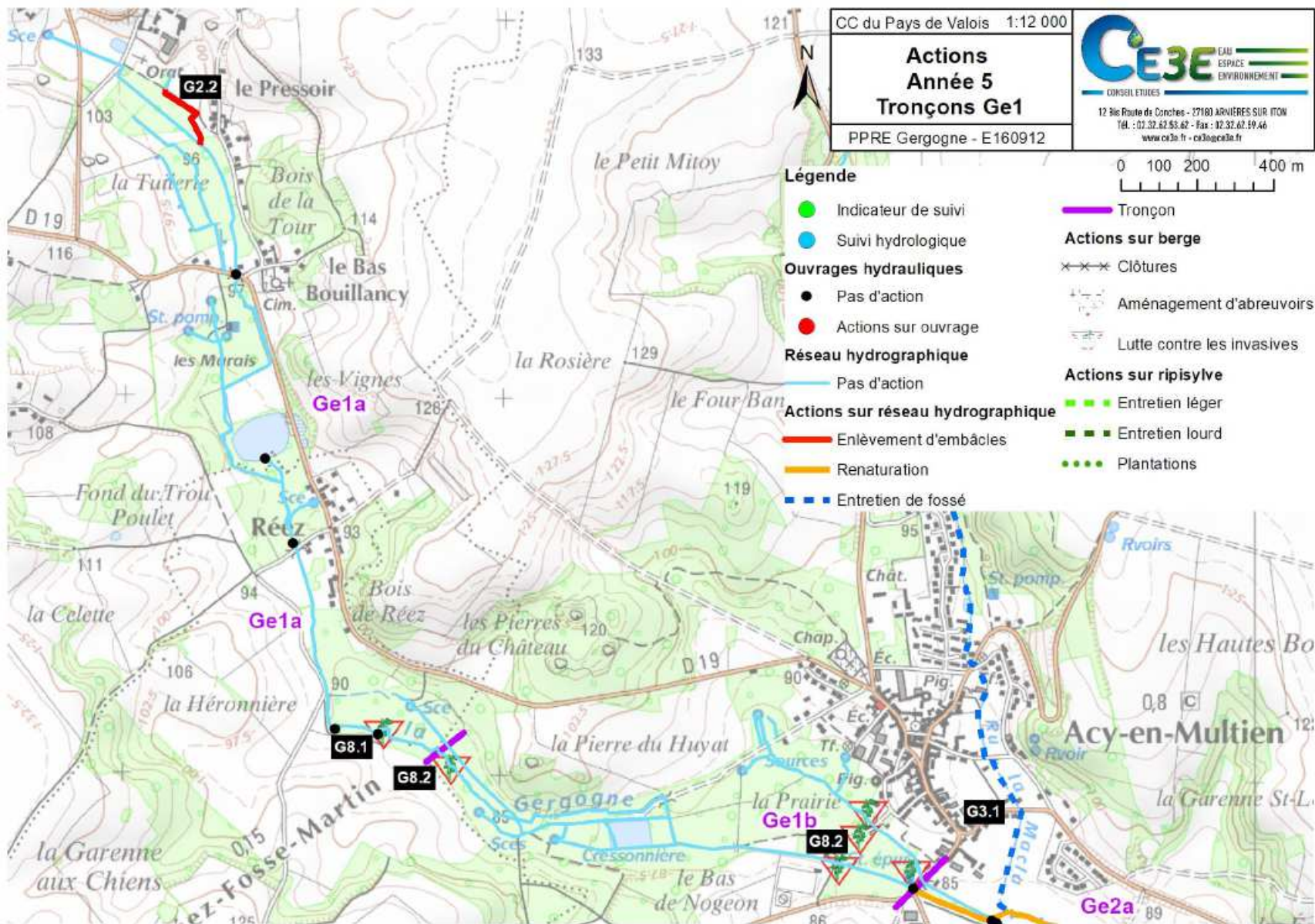
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Catégorie d'actions	Tronçon	Commune(s)	Ouvrage(s)	N° Action	Nature actions	Linéaire (m)	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût (HT)	Aides AESN	Aides CD60	Montant résiduel	Priorité	Année
Embâcles	Bras de source	May-en-Multien		G2.5	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit	630		2.50 €	1 575.00 €	630.00 €	- €	945.00 €	2	5
Embâcles	Ge1a	Bouillancy Rééz-Fosse-Martin		G2.2	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit du Ru du Pressoir	250		2.50 €	625.00 €	250.00 €	250.00 €	125.00 €	3	5
Fossés	Ge2a	Acy-en-Multien		G3.1	Entretien du Ru du Macla	3 130		2.50 €	7 825.00 €	- €	3 130.00 €	4 695.00 €	1	5
Fossés	Ge2b	Rosoy-en-Multien Étavigny		G3.2	Entretien du fossé des Brousses	2 730		2.50 €	6 825.00 €	- €	2 730.00 €	4 095.00 €	1	5
Fossés	Ge3a	Rouvres-en-Multien		G3.3	Entretien du fossé de Rouvres	1 700		2.50 €	4 250.00 €	- €	1 700.00 €	2 550.00 €	2	5
Indicateurs de suivi	Ge2b	Acy-en-Multien		G12.1	Suivi de fin de programme (indicateurs biotiques)		1	5 070.00 €	5 070.00 €	4 056.00 €	- €	1 014.00 €	2	5
Indicateurs de suivi	Ge3b	May-en-Multien		G12.2	Suivi de fin de programme		1	5 070.00 €	5 070.00 €	4 056.00 €	- €	1 014.00 €	2	5

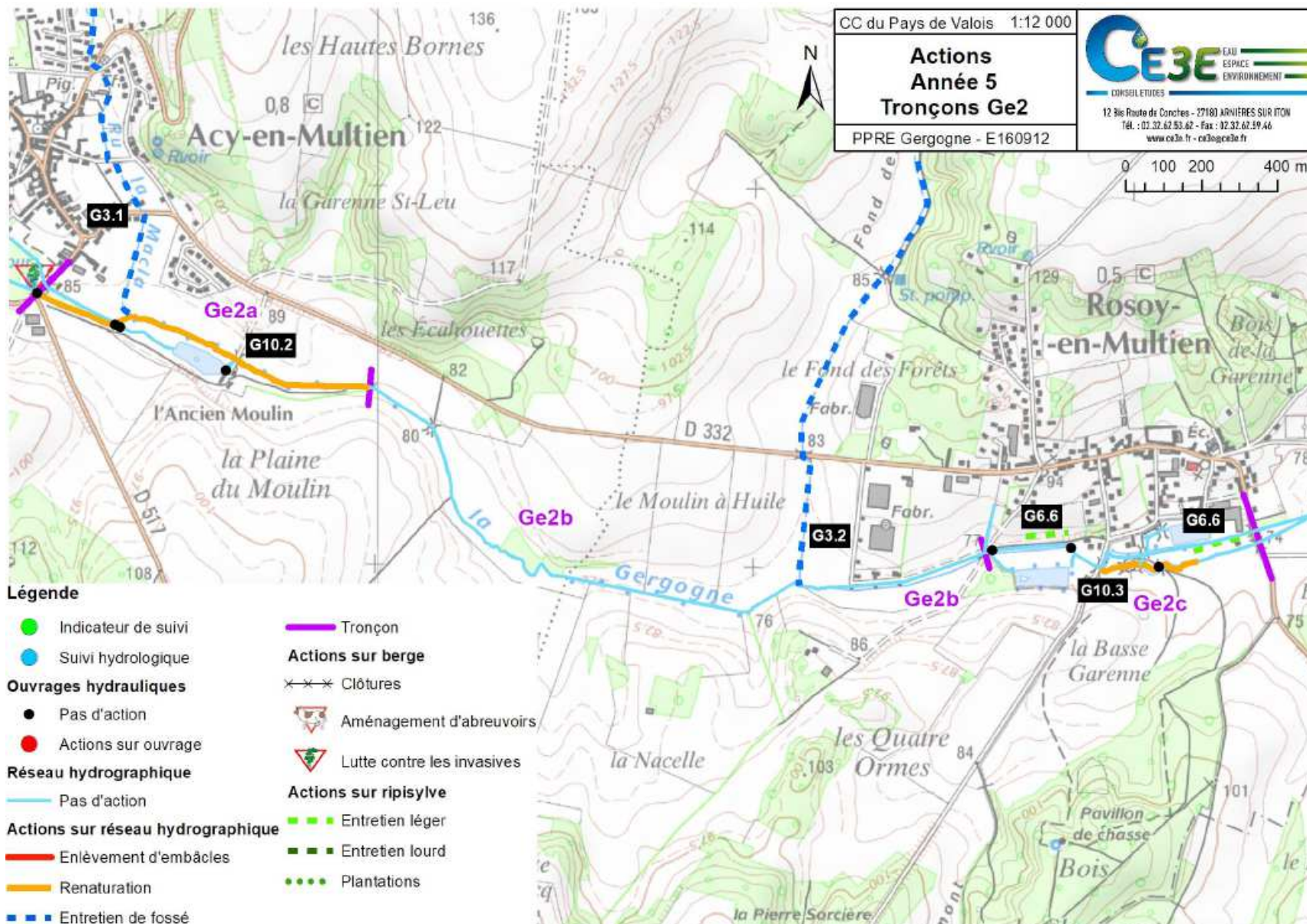
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
 Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)

Ripisylve	Ge2c	Rosoy-en-Multien	G6.6	(indicateurs biotiques) Entretien léger	330	2.50 €	825.00 €	330.00 €	330.00 €	165.00 €	3	5
Travaux renaturation	Ge2a	Acy-en-Multien	G10.2	Travaux renaturation du secteur du camping d'Acy	830	150 000.00 €	150 000.00 €	120 000.00 €	- €	30 000.00 €	2	5
Travaux renaturation	Ge2c	Rosoy-en-Multien	G10.3	Travaux renaturation du secteur en amont et en aval du chemin de Vincy à Rosoy	300	300 000.00 €	300 000.00 €	240 000.00 €	- €	60 000.00 €	3	5

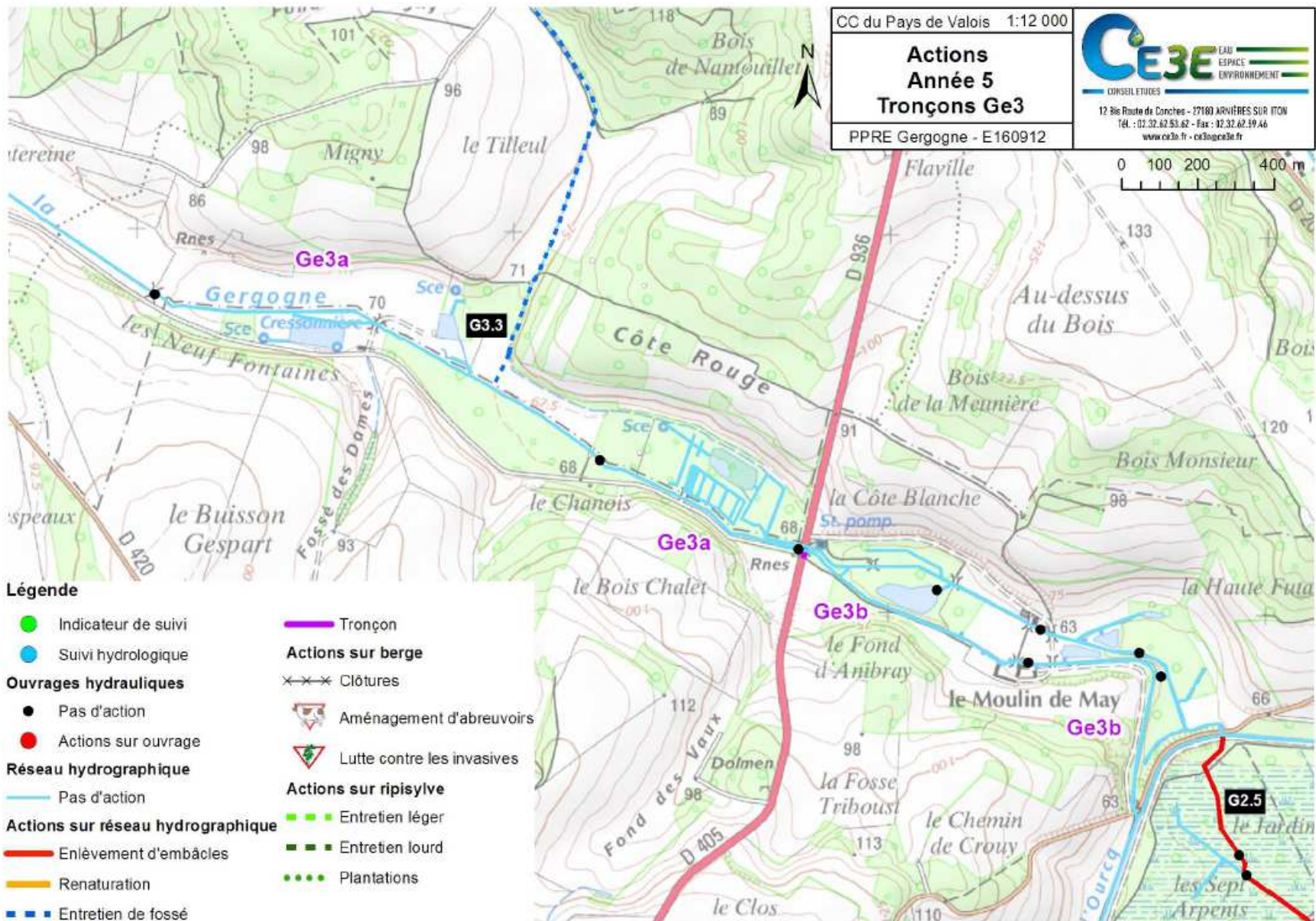
Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



Assistance au maître d'ouvrage pour la Déclaration d'Intérêt Général et le Dossier Loi sur l'Eau de la rivière Gergogne
Programme de restauration et de gestion de la Gergogne et de ses affluents (60)



ANNEXE 2

FICHES DES TYPOLOGIES D'OPERATIONS (EXTRAIT DU PROGRAMME D' ACTIONS)

Fiche n°1	Gouvernance	G
-----------	-------------	---

Enjeu

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et LA LOI NOTRe du 7 août 2015 introduisent une nouvelle compétence obligatoire au bloc communal avec transfert automatique aux EPCI au 1er janvier 2018 : la « GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). Les communautés de communes pourront transférer cette compétence à un organisme de gestion de bassin versant (Syndicat mixtes, EPTB, EPAGE).

La loi prévoit que cette compétence soit exercée de plein droit par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre EPCI FP pour le compte des communes qui ont adhéré à des EPCI à FP.

Néanmoins, l'exercice de la compétence GEMAPI par les communes et EPCI FP est réalisé sans préjudice de l'obligation d'entretien régulier des cours d'eau par le propriétaire riverain prévue au L215-14 CE.

Trois échelles cohérentes sont distinguées :

- la commune, EPCI, auquel la loi attribue la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;
- l'EPAGE - établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau qui est un groupement de collectivités territoriales (syndicats mixtes ouverts ou fermés) constitué à l'échelle d'un bassin versant sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin d'un grand fleuve en vue d'assurer à ce niveau la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il est en charge de la maîtrise d'ouvrage locale et de l'animation territoriale dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant ;
- l'EPTB - établissement public territorial de bassin, label désormais réservé aux syndicats mixtes ouverts ou fermés.

Les dispositions créant la compétence de GEMAPI doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2018.

La GEMAPI se compose de compétences obligatoires (en vert ci-dessous) et de missions d'intérêt général ou d'urgence facultatives (en bleu).

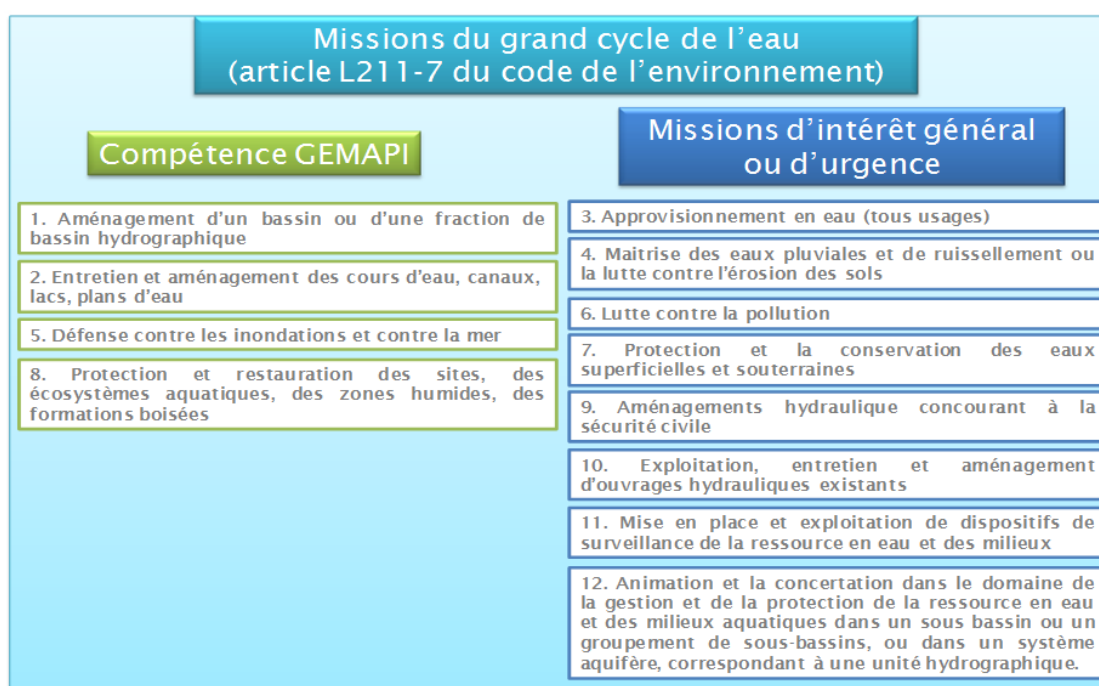


Figure 2 : Compétences et missions d'intérêt général ou d'urgence de la GEMAPI

Mise en application

Actuellement, plusieurs structures sont impliquées dans la gestion de la Gergogne :

- le Syndicat de la Gergogne regroupant la compétence rivière des communes traversées par la Gergogne qui réalisait les curages passés (bien plus ponctuels aujourd'hui) ;
- la CCPV par convention de mandat pour la réalisation de l'étude ;
- la Ville de Paris qui gère la vanne de décharge de la Gergogne vers le bras de source de la Côte Rouge.

Une réflexion de gouvernance est menée parallèlement à la définition du programme de restauration et de gestion du réseau hydrographique de la Gergogne pour définir clairement les tendances évoquées.

Initialement, les compétences GEMAPI reviendront à la Communauté de Communes du Pays de Valois. Le regroupement des territoires de la Gergogne, tout d'abord, puis de la Grivette, dans un second temps, avec celui du Syndicat de l'Ourcq aval doit permettre à la CCPV de transférer les compétences GEMA (compétences 1°, 2° et 8°, voir figure page précédente) au Syndicat dans l'optique d'une gestion plus locale et cohérente des milieux aquatiques. Les études sur la Gergogne et la Grivette (état des lieux, diagnostic, programme d'actions, etc.) permettront d'avoir des éléments sur ces bassins versant peu connus et d'orienter les futures actions à mener.

La CCPV gardera la compétence PI (compétence 5°, voir figure page précédente). Cette compétence concerne la création, la gestion, la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations et contre la mer. Elle ne prend pas en compte les eaux de ruissellement et l'érosion.

La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement n'est pas une compétence obligatoire de la GEMAPI. Cependant, la problématique d'inondation via les eaux de ruissellement et coulées de boue est réelle sur le bassin versant de la Gergogne. La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (mission d'intérêt général ou d'urgence facultative de la GEMAPI) est prise en compte dans le projet de statut du Syndicat de l'Ourcq aval.

Fiche n°2	Gestion des bois morts	AE
-----------	------------------------	----

Problématique

Les encombres ont deux origines :

- une origine « naturelle » liée à l'apport de bois morts issu de la ripisylve. La charge en bois mort peut être accentuée en cas de non entretien de la végétation des rives ;
- une origine anthropique liée à l'incivisme de certains riverains et usagers de la rivière. Des objets divers et variés se retrouvent coincés dans les entrelas de la végétation aquatique en période estivale (bouteilles, plastiques, cadavres d'animaux,...).



Figure 3 : Embâcles dans le lit de la Gergogne

Sur le cours de la Gergogne, les encombres sont issus essentiellement de l'absence d'entretien dans la partie boisée (amont et aval). Ces charges en bois morts résultent essentiellement du vieillissement de la ripisylve mais sont également induites par les exploitations sylvicoles qui laissent parfois une quantité importante de branchages dans le cours d'eau. Il n'a pas été observé de déchets majeurs liés à l'incivisme. Les encombres sont de faible volume dans l'ensemble constitués de branches et de bois morts avec localement des troncs ou des souches.

Objectifs

La gestion des bois morts a pour objectif :

- d'assurer le libre écoulement des eaux et d'améliorer les écoulements dans le lit mineur ;
- d'éviter de générer des niches d'érosion des berges (courants érosifs générés par leur présence) ;
- de protéger les ouvrages hydrauliques et les passages busés en particulier (limiter les risques d'encombres et de détérioration lors des crues) ;
- de maintenir les bois morts non gênants pour favoriser la diversité des habitats (souches fixées).

Actions

La charge en bois morts sur un cours d'eau est à traiter au cas par cas.

L'enlèvement des bois morts sera réalisé au moyen d'un tracteur forestier et tire fort pour les plus gros et manuellement pour les encombres de plus faible volume. Les grumes seront billonnées sur place et les rémanents seront brûlés ou exportés en décharge.

Des zones sensibles à la formation d'encombres ont été identifiées en fonction de la densité de la ripisylve et de son état sanitaire. Sur ces zones linéaires une veille sera mise en place régulièrement et en particulier après un phénomène météorologique particulier (crue, tempête,...).

Mise en œuvre

L'enlèvement des obstacles à l'écoulement sera réalisé de manière systématique de manière préventive ou curative après le passage des crues en période d'eaux moyennes. Sur chaque linéaire concerné, deux interventions sont prévues au cours des 5 ans.

Coûts

Il est préférable de lancer des marchés à bons de commande pour la gestion pluriannuelle des obstacles à l'écoulement.

L'entretien des embâcles est estimé à 2,50 € H.T. /ml pour les embâcles inférieurs à 1 m³ et de 200 à 400 € H.T. par embâcles supérieur à 1 m³ avec enlèvement mécanisé.

Chiffrage

Tableau III : Chiffrage pour la gestion des embâcles

Tronçon	Nature actions	Linéaire (m)	Coût unitaire	Coût travaux	Subvention possible AESN	Subvention possible CD60	Coût résiduel
Ge1a	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit	2 602	2,50 €	6 505 €/an 13 010 €	Taux 40% Aides : 5 204 €	Taux 36% Aides : 4 684 €	3 122 €
Ge1b	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit	2 725	2,50 €	6 812,5€/an 13 625 €	Taux 40% Aides : 5 450 €	Taux 36% Aides : 4 905 €	3 270 €
Ge2a	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge2b	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge2c	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge3a	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge3b	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Bras de source	Entretien global de la charge en bois mort dans le lit	630	2,50 €	1 575 €/an 3 150 €	Taux 40% Aides : 1 260 €	/	1 890 €
Total		5 957		29 785 €	11 914 €	9 588,6 €	8 282,4 €

Le coût total du traitement des embâcles est estimé à environ 29 785 euros H.T.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 40 % soit 11 914 euros
- Subvention possible du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 36 % soit 9 588,60 euros

Le coût résiduel pour le traitement des embâcles est estimé à **8 282,40 €**.

Fiche n°3	Entretien des fossés évacuateurs des eaux pluviales	AE
-----------	---	----

Problématique

Les inondations sur la Gergogne sont induites par les eaux de ruissellement qui s'écoulent en coulées de boue vers la Gergogne par les talwegs, fossés et routes correspondant aux points bas. Le non entretien des fossés et de la Gergogne ralentit l'écoulement des eaux de par leurs embâcles et leur végétation notamment.

Objectifs

Les objectifs concernant les fossés évacuateurs des eaux pluviales sont :

- d'assurer le libre écoulement des eaux au sein des fossés lors de fortes précipitations ;
- d'éviter tout point de blocage (buses, ponts,...) dans les villages pouvant altérer l'évacuation des eaux.



Figure 4 : Ru du Macla en eau

Actions

Les actions à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement des fossés en cas de pluies importantes sont principalement liées à l'entretien :

- le ramassage des obstacles pouvant gêner les écoulements ;
- le nettoyage des ouvrages de franchissement (buses et grilles) afin d'éviter leur embâclement ;
- la coupe des branches basses et pendantes en automne à proximité des fossés.

Ces actions sont à effectuer par les propriétaires des fossés.

Coûts

L'entretien des fossés est estimé à environ 2,5 euros/ml.

Chiffrage

Tableau IV : Chiffrage pour l'entretien des fossés évacuateurs des eaux pluviales

Tronçon	Nature actions	Linéaire (m)	Coût unitaire	Coût travaux	Subvention possible AESN	Subvention possible CD60	Coût résiduel
Ge1a	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge1b	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge2a	Entretien du Ru du Macla	3 130	2,50 €	7 825€/an 39 125 €	/	Taux 36% Aides : 14 085 €	25 040 €
Ge2b	Entretien du fossé des Brousses	2 730	2,50 €	6 825€/an 34 125 €	/	Taux 36% Aides : 12 285 €	21 840 €
Ge2c	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge3a	Entretien du fossé de Rouvres	1 700	2,50 €	4 250€/an 21 250 €	/	Taux 36% Aides : 7 650 €	13 600 €
Ge3b	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Bras de source	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Total		7 560		94 500 €		34 020 €	60 480 €

Le coût total de l'entretien des fossés est estimé à environ 94 500 euros H.T. sur 5 ans.

- Pas de subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie
- Subvention possible du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 36 % soit 34 020 euros

Le coût résiduel pour l'entretien des fossés sur 5 ans est estimé à **60 480 €.**

Problématique

Les inondations sur la Gergogne sont induites par les eaux de ruissellement qui s'écoulent en coulées de boue vers la Gergogne par les talwegs, fossés et routes correspondant aux points bas. Ces points bas récupèrent les eaux des coteaux du bassin versant (Étavigny, Vincy, May, etc.). Seules les communes d'Acy-en-Multien et de Rosoy-en-Multien possèdent des habitations à proximité de la Gergogne et/ou des talwegs d'écoulement. C'est également à partir d'Acy-en-Multien que les bois alluviaux diminuent fortement.

Objectifs

Les objectifs de l'étude de ruissellement et des aménagements en hydraulique douce à l'échelle du bassin versant sont :

- la compréhension des phénomènes de ruissellement et d'érosion ;
- la programmation d'actions pour assurer la gestion des phénomènes de ruissellement et d'érosion ;
- la mise en place d'aménagements adaptés (haies, bosquets,...) à des points stratégiques du bassin versant.



Figure 5 : Eaux de ruissellement sur le bassin versant

Actions

L'étude à l'échelle de la Gergogne n'est pas suffisante pour pouvoir proposer les mesures à mettre en œuvre pour limiter les eaux de ruissellement. Une étude de ruissellement est à mener sur l'ensemble du bassin versant afin que les problématiques soient mises en lumière et que des aménagements soient localisés, dimensionnés et chiffrés précisément.

Ce type d'étude nécessite un diagnostic à l'échelle parcellaire et une rencontre avec l'ensemble des acteurs agricoles du bassin.

Les aménagements possibles pour réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion sont, entre autres :

- la mise en place de haies ou de talus, bois billonnés ;
- la restauration ou la création de boisement et de mares ;
- la modification des accès aux champs et des pratiques culturales.

Dans les villages les plus touchés par les inondations, et notamment à Rosoy-en-Multien, des actions concernant l'enlèvement des grillages (ou tout autre élément obstruant le bon écoulement) au droit des sections d'écoulement limitantes peuvent d'ores et déjà être mise en place (demande d'enlèvement au propriétaire).

Coûts

A titre indicatif, les coûts de différents aménagements présentés ci-avant sont les suivants :

- la mise en place de haies : 20 € HT/ml ;
- la mise en place de talus : 18 € HT/ml ;
- le déplacement d'une entrée de champs : 930 € HT/unité.

Les aménagements en hydraulique douce sont subventionnés à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à 20 % par le Conseil Départemental de l'Oise.

Chiffrage

Le coût d'une étude de ruissellement, pour le bassin versant de la Gergogne (58 km²) est estimé à 40 000 euros. L'étude comprend l'état des lieux, le diagnostic et le programme d'actions.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 % soit 32 000 euros
- Subvention maximale atteinte (80 %), pas d'aide supplémentaire du Conseil Départemental de l'Oise

Le coût résiduel pour l'étude de ruissellement est estimé à **8 000 €**.

Problématique

La majorité des prairies bordant les cours d'eau ne sont pas clôturées ou bien les clôtures sont endommagées. Des points d'abreuvement sauvages sont alors créés favorisant le piétinement des berges et la divagation des animaux. Le piétinement répété altère le fonctionnement des milieux aquatiques en supprimant les strates herbacées en rive notamment (banquettes à hélrophytes). C'est un facteur d'érosion et de surlargeur des cours d'eau.



Figure 6 : Abreuvoir sauvage

Objectifs

L'aménagement des abreuvoirs et la pose de clôtures ont pour objectifs :

- de canaliser les animaux et d'éviter leur divagation dans le cours d'eau ;
- de limiter le piétinement et donc la dégradation des berges ;
- couplés à des restaurations de berges par des banquettes à hélrophytes, ces actions permettent de pérenniser les aménagements réalisés.

Actions

Les clôtures seront mises en place en retrait de 1 à 2 mètres par rapport à la crête de berge. L'espace compris entre la clôture et le cours d'eau devra être entretenu, par le biais d'une fauche annuelle. L'utilisation de désherbants chimiques est proscrite, dans un souci de préservation de la qualité des eaux et des habitats aquatiques. Ce nouvel « espace tampon » entre la rivière et la prairie sera rapidement colonisé par une végétation herbacée typique des bords de cours d'eau (baldingères, carex, joncs, iris, herbacées rivulaires des bords de cours d'eau,...). Celle-ci procurera non seulement des habitats pour la faune aquatique et la faune terrestre, mais permettra également de fixer le pied de berge et de ralentir les phénomènes d'érosion des berges.



Figure 7 : Aménagement d'abreuvoir conforme

Lorsque les berges sont suffisamment basses, l'abreuvoir sera réalisé conformément à la photo ci-dessus, créant ainsi une station particulière où les animaux auront accès au cours d'eau pour s'abreuver.

Cette station devra être aménagée légèrement en retrait par rapport au lit naturel du cours d'eau. Un empierrement léger et un terrassement de la pente pourront être réalisés.

Dans le cas de berges trop hautes, il faudra privilégier la mise en place de « pompes à museau » ou de pompes solaires dans le cas de troupeaux dépassant les 30 têtes.

Ces dispositifs présentent l'avantage d'isoler totalement les animaux de la rivière.

La pompe à pâturage (pompe à museau) est activée par l'animal lorsqu'il pousse et relâche le levier de la pompe avec son museau. Cette action pompe l'eau dans la cuvette de l'abreuvoir. Ce système requiert une conduite de 25 mm de diamètre et une valve anti-retour.

Pour habituer les animaux à utiliser cet abreuvoir, il faut supprimer toutes les autres sources d'eau dans le pâturage et, dans la mesure du possible, installer la pompe à pâturage près du site d'abreuvement précédent. La pompe doit être placée à niveau pour empêcher l'eau de s'y écouler.

On doit également la fixer solidement pour empêcher les animaux de la déplacer. En général, les animaux apprennent facilement et rapidement à utiliser cet abreuvoir.

Une pompe est suffisante pour un troupeau de 20 à 30 têtes de bétail, selon la configuration du pâturage. La pompe à pâturage se déplace facilement et rapidement. Il s'agit d'un système d'abreuvement qui offre un bon rapport coût efficacité dans le cas des petits troupeaux.

Pour les pompes solaires, un panneau photovoltaïque convertit la lumière naturelle en courant électrique direct servant à faire fonctionner une pompe. Cette dernière est contrôlée par un interrupteur électrique à flotteur. Pour assurer un approvisionnement continu en eau durant la nuit et par temps nuageux, on utilise une batterie de type marine pour stocker de l'électricité ou encore on entrepose de l'eau en grande quantité (réservoir ou bassin à grande capacité).



Figure 8 : Pompe à museaux

On peut adapter ce système pour abreuver n'importe quel nombre d'animaux. Un système à énergie solaire peut servir au pompage de l'eau et, en même temps, à la mise sous tension de clôtures électriques.

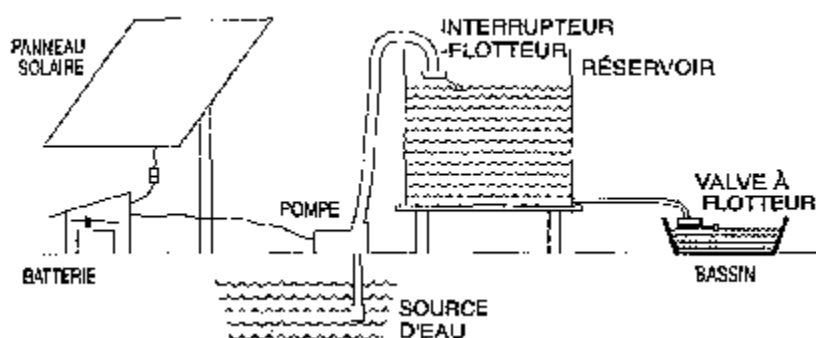


Figure 9 : Schéma de principe d'une pompe solaire



Figure 10 : Abreuvoir solaire

Mise en œuvre

Il n'y a pas de période particulière préconisée pour la réalisation de ce type d'aménagement, cela dépend essentiellement de la mise en herbe des animaux par l'exploitant.

Coûts

La mise en place d'un abreuvoir est estimée 900 euros H.T. l'unité (cf. schéma page suivante). Ces abreuvoirs sont adaptés aux situations rencontrés sur la Gergogne.

La mise en place d'une pompe à museau est estimée à 938 euros H.T. l'unité.

La mise en place d'une clôture barbelés léopard à 5 fils avec pieux d'acacia représente un coût moyen de 8 euros H.T. /ml.

Une discussion avec l'agriculteur devra être engagée afin de localiser l'emplacement de l'abreuvoir au niveau de la parcelle. Les coûts sont exprimés en euros H.T.

Il est conseillé de réaliser des marchés à bons de commande pour réaliser en plusieurs tranches les travaux de réalisation des clôtures et des abreuvoirs.

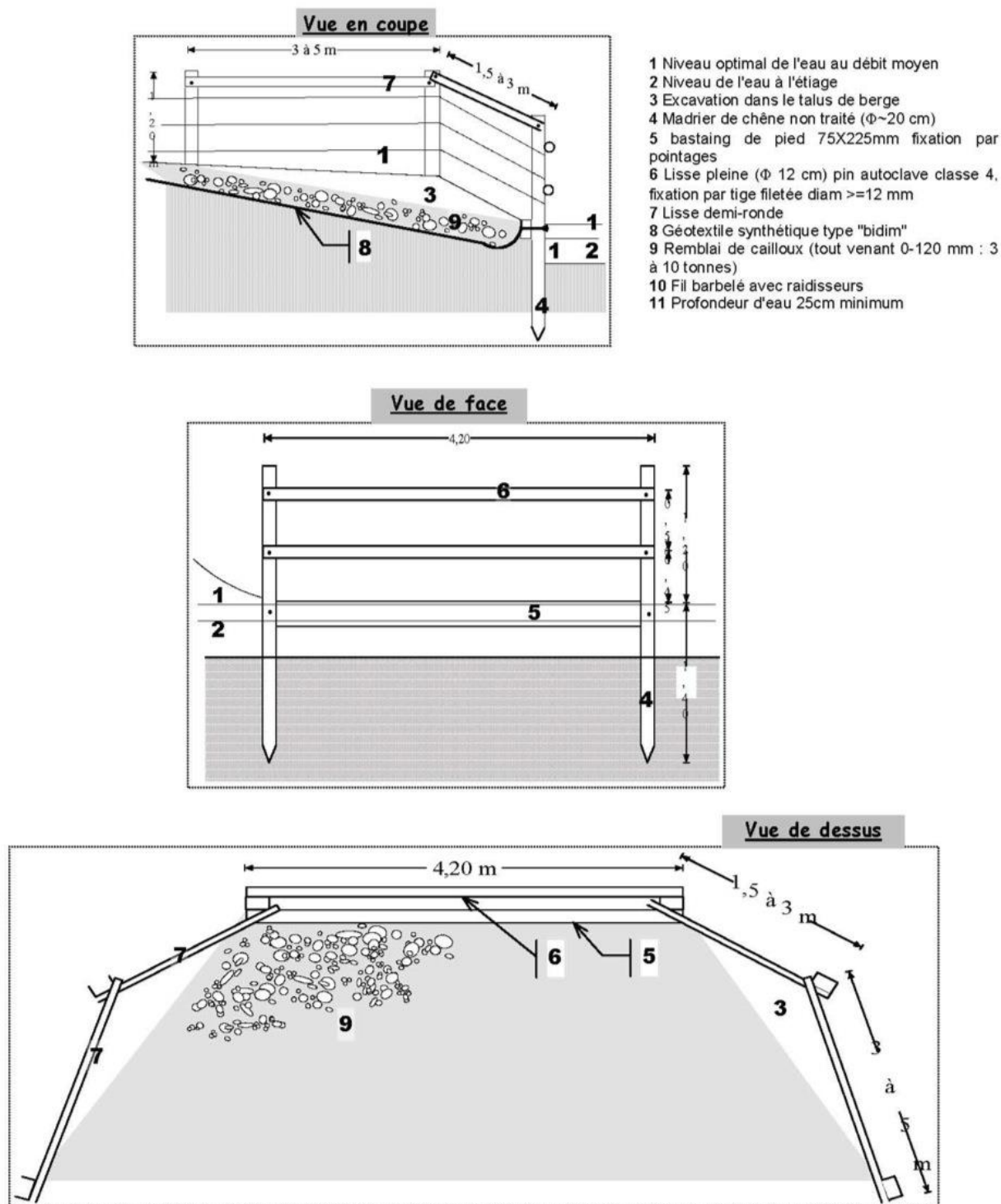


Figure 11 : Plans et coupes d'un abreuvoir aménagé

Chiffrage

Tableau V : Chiffrage pour la mise en place d'abreuvoirs et de clôtures

Tronçon	Nature actions	Linéaire (m)	Coût unitaire	Coût travaux	Subvention possible AESN	Subvention possible CD60	Coût résiduel
Ge1a	Mise en place d'un abreuvoir en amont du Ru du Pressoir	/	900 €	900 €	Taux 80% Aides : 720 €	/	180 €
Ge1b	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge2a	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge2b	Mise en place de 2 abreuvoirs	/	900 €	1 800 €	Taux 80% Aides : 1 440 €	/	360 €
Ge2c	Mise en place d'un abreuvoir et de clôtures	370	900 €	3 860 €	Taux 80% Aides : 3 088 €	/	772 €
Ge3a	Mise en place de 6 abreuvoirs et de clôtures	940	900 €	12 920 €	Taux 80% Aides : 10 336 €	/	2 584 €
Ge3b	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Bras de source	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Total		1 310		19 480 €	15 584 €		3 896 €

Le coût total de l'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures est estimé à environ 19 480 euros H.T.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 % soit 15 584 euros
- Subvention maximale atteinte (80 %), pas d'aide supplémentaire du Conseil Départemental de l'Oise

Le coût résiduel pour l'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures est estimé à **3 896 €**.

Fiche n°6	Restauration et entretien de la ripisylve	AR
-----------	---	----

Problématique

Le manque d'entretien au niveau de la ripisylve se traduit par une uniformisation du milieu et une perte de diversité au niveau des habitats aquatiques et de berge. La ripisylve est souvent vieillissante et non entretenue entraînant ponctuellement une charge en bois mort importante dans le lit.

L'impact sur le paysage se fait également ressentir lorsque le cours d'eau est totalement fermé et l'accès à l'eau impossible.

L'embroussaillage des berges peut être localement important.



Figure 12 : Arbres couchés sur la Gergogne

Les conséquences sont :

- une uniformisation des strates d'âges et une altération de l'état sanitaire des boisements ;
- la formation d'embâcles et la production de bois morts difficilement assimilable par l'hydrosystème ;
- une altération de la qualité paysagère ;
- une fermeture des milieux aquatiques et de la diversité écologique.

Objectifs

L'objectif est d'entretenir et diversifier la ripisylve sur les tronçons afin :

- d'assurer la pérennité et les fonctionnalités de la végétation rivulaire (régulation de l'ombrage, rôle épuratoire des eaux, de peignage des alluvions provenant du bassin versant) ;
- de diversifier les habitats pour la faune et la flore (apport de nourriture) ;
- de rajeunir et diversifier les strates d'âges ;
- de limiter la production des embâcles et la surcharge en bois morts susceptibles de perturber les écoulements et la dynamique érosive du cours d'eau. Ces embâcles peuvent également obstruer ou endommager les ouvrages busés et provoquer l'accentuation des inondations dommageables pour les biens et les personnes.

Actions

Les actions proposées dans le cadre de l'entretien et de la restauration de la ripisylve des cours d'eau consistent à élaguer la ripisylve localement et effectuer des coupes d'éclaircies de la végétation.

Un tronçonnage sélectif et/ou un abattage des vieux sujets pourra localement être envisagé.

Les techniques employées sont essentiellement l'élagage, le recépage, le tronçonnage, le billonnage, etc.

Mise en œuvre

Les travaux seront effectués par une équipe de 3 à 7 personnes parmi :

- 2 ouvriers formés à la gestion des ripisylves ;
- 2 ouvriers sylviculteurs ;
- 1 ouvrier grimpeur élagueur ;
- 1 chauffeur de tracteur ;
- 1 chef d'équipe.

Le matériel mis en œuvre dans le cadre des chantiers se compose :

- d'un tracteur équipé d'un treuil hydraulique de 9 tonnes ;
- de tronçonneuses ;
- de débroussailleuses thermiques ;
- de cannes à élaguer manuelle et thermiques.

Coûts

Les travaux sont chiffrés sur la base d'un coût moyen de 2,50 euros H.T. par mètre linéaire. Pour un entretien léger et de 4,00 euros H.T./ml pour un entretien lourd.

Ces coûts correspondent aux tarifs pratiqués par les entreprises de travaux forestiers. Ils comprennent systématiquement l'élimination des produits de coupe par brûlage des rémanents. Ils ne comprennent pas le coût de débardage ni de broyage pour la valorisation dans la filière bois énergie.

Chiffrage

Tableau VI : Chiffrage pour la restauration et l'entretien de la ripisylve

Tronçon	Nature actions	Linéaire (m)	Coût unitaire	Coût travaux	Subvention possible AESN	Subvention possible CD60	Coût résiduel
Ge1a	Entretien de ripisylve	2 322	2,50 €	18 749 €	Taux 40% Aides : 7 450 €	Taux 36% Aides : 6 750 €	4 500 €
	Entretien lourd	3 236	4,00 €				
Ge1b	Entretien de ripisylve	243	2,50 €	20 639,5 €	Taux 40% Aides : 8 256 €	Taux 36% Aides : 7 430 €	4 954 €
	Entretien lourd	5 008	4,00 €				
Ge2a	Entretien de ripisylve	666	2,50 €	5 345 €	Taux 40% Aides : 2 138 €	Taux 36% Aides : 1 924 €	1 283 €
	Entretien lourd	920	4,00 €				
Ge2b	Entretien de ripisylve	1 590	2,50 €	3 975 €	Taux 40% Aides : 1 590 €	Taux 36% Aides : 1 431 €	954 €
Ge2c	Entretien de ripisylve	330	2,50 €	825 €	Taux 40% Aides : 330 €	Taux 36% Aides : 297 €	198 €
Ge3a	Entretien de ripisylve	1 200	2,50 €	5 000 €	Taux 40% Aides : 2 000 €	Taux 36% Aides : 720 €	2 280 €
	Entretien lourd	500	4,00 €				
Ge3b	Entretien de ripisylve	771	2,50 €	1 927,5 €	Taux 40% Aides : 771 €	/	1 157
Bras de source	Entretien de ripisylve	240	2,50 €	5 800 €	Taux 40% Aides : 2 320 €	/	3 480 €
	Entretien lourd	1 300	4,00 €				
Total		18 326		62 261 €	24 905 €	18 552 €	18 806 €

Le coût total de la restauration et de l'entretien de la ripisylve est estimé à environ 62 261 euros H.T.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 40 % soit 24 905 euros
- Subvention possible du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 36 % uniquement dans le département de l'Oise soit 18 552 euros

Le coût résiduel pour la restauration et l'entretien de la ripisylve est estimé à **18 806 €**.

Fiche n°7	Plantation de ripisylve	AR
-----------	-------------------------	----

Problématique

La ripisylve est localement absente au niveau des berges notamment au niveau des secteurs agricoles de la vallée de la Gergogne (partie médiane).

L'absence de ripisylve a des conséquences dommageables pour le milieu aquatique :

- la déstabilisation des berges avec une érosion favorisant les surlargeurs du lit mineur et par conséquent l'envasement ;
- l'éclairement favorisant le réchauffement des eaux en période d'étiage et le développement excessif des algues filamenteuses et des herbiers aquatiques, marqueurs de l'eutrophisation des cours d'eau ;
- la baisse de l'hospitalité du milieu pour la faune en général (absence d'abris pour la faune piscicole notamment) ;
- Perte de qualité paysagère.

Objectifs

Les plantations arbustives et arborées ont pour objectifs :

- d'assurer la tenue des berges et limiter l'érosion notamment le piétinement et la sape ;
- de créer un ombrage sur le cours d'eau et un contrôle du recouvrement du lit par les plantes aquatiques et de l'envasement ;
- de diversifier les habitats aquatiques ;
- de contribuer à la restauration d'un corridor végétal (filtre biologique épurateur).

Actions

Un schéma de plantation est proposé sur certains secteurs, essentiellement dans une optique d'amélioration de la diversité de l'écotone rivulaire, de stabilisation des berges et d'épuration des intrants agricoles.

Le choix des essences devra respecter les prescriptions suivantes :

- privilégier les essences locales (espèces indigènes) et plus particulièrement les feuillus ;
- bannir les alignements et les peupliers qui en plus de la banalisation des paysages, produisent des substances toxiques (composés phénoliques). De plus, ils possèdent des systèmes racinaires superficiels inadaptés et occasionnent des embâcles à terme.

Les plantations pourront correspondre à une mesure compensatoire des arbres enlevés pour la mise en place de la voie verte. Un entretien et un suivi de ces plantations (débroussaillage et remplacement éventuel des plants qui n'auraient pas repris) devra être réalisé au moins les deux premières années.

Le type de plantation à mettre en place se compose de 5 arbres de haut jet, 10 baliveaux et 20 arbustes pour 200 mètres linéaires. Cette association végétale permettra de répondre aux objectifs fixés et d'assurer une diversité au niveau des différentes strates de végétation.

Les essences seront choisies parmi les espèces suivantes :

- arbres (frêne, aulne, érable, orme, saules,...)
- arbustes (noisetier, aubépine, sureau, prunellier, saule, sorbier, fusain,...)

Mise en œuvre

Les plantations seront entreprises de novembre à mars pour les strates arbustives et arborées. Dans le cadre d'une mesure compensatoire à la voie verte, la CCPV pourrait éventuellement prendre en charge les plantations sur certains linéaires.

Coûts

Le coût moyen (fourniture et pose + protection rongeurs) des plantations par unité est évalué à 9 euros H.T. Le coût des plantations est donc de l'ordre de 315 euros/200 ml (35 plantations à 9 euros) soit environ 1,60 euros/ml.

Chiffrage

Tableau VII : Chiffrage pour la plantation de ripisylve

Tronçon	Nature actions	Linéaire (m)	Coût unitaire	Coût travaux	Subvention possible AESN	Subvention possible CD60	Coût résiduel
Ge1a	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge1b	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge2a	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge2b	Plantations arbustives et arborées	1 600	1,60 €	2 560	Taux 80% Aides : 2 048 €	/	512 €
Ge2c	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge3a	Plantations arbustives et arborées	3 500	1,60 €	5 600	Taux 80% Aides : 4 480 €	/	1 120 €
Ge3b	Plantations arbustives et arborées	1 500	1,60 €	2 400	Taux 80% Aides : 1 920 €	/	480 €
Bras de source	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Total		6 600		10 560 €	8 448 €		2 112 €

Le coût total de plantation de ripisylve est estimé à environ 10 560 € euros H.T.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 % soit 8 448 euros
- Subvention maximale atteinte (80 %), pas d'aide supplémentaire du Conseil Départemental de l'Oise

Le coût résiduel pour l'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures est estimé à **2 112 €**.

Fiche n°8	Lutte contre les espèces végétales invasives	AR
-----------	--	----

Problématique

La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est une plante invasive dont la structure massive, le feuillage abondant et la sécrétion de toxiques inhibent le développement des plantes autochtones.

Sur la Gergogne, la Renouée est localisée en foyers ponctuels. Son implantation résulte de l'apport de remblais lors de travaux de terrassement.

Objectifs

L'objectif de la lutte contre cette espèce invasive est de limiter sa progression sur d'autres sites encore vierges.

Actions

Compte tenu du nombre, de la faible superficie des foyers identifiés et de sa non-prolifération actuelle, une simple veille est proposée dans le programme pluriannuel afin de ne pas risquer d'amplifier le développement de la Renouée.

Si les foyers étaient amenés à proliférer de manière importante, une intervention sera réalisée. L'intervention sur les foyers de renouée sera réalisée par une équipe de deux personnes utilisant une débroussailleuse dans un premier temps. La fauche et la scarification des foyers est nécessaire 3 à 5 fois dans l'année dès le printemps. L'utilisation de produits chimiques et phytosanitaires est proscrite. On évitera toute dérive des produits de coupe dans la rivière et les produits de coupe seront exportés dans des sacs hermétiques puis éliminés avec les déchets ménagers.

L'intervention sera répétée durant 3 années minimum. Il conviendra ensuite de réaliser des plantations d'essences telles que le saule afin d'étouffer les nouveaux plants.

Durant la pousse des jeunes plants, la fauche des rejets de Renouée devra être réalisée.

Une attention particulière sera portée lors de travaux sur les berges afin de vérifier l'état sanitaire des engins utilisés pour ne pas contaminer des sites vierges.

Une information pourra être faite auprès des riverains et des communes pour limiter sa prolifération.

Mise en œuvre

La veille sera réalisé par le Syndicat par des observations sur le terrain les sites identifiés.

Si les foyers prolifèrent, l'intervention sur la Renouée du Japon se ferait en 3 fois (3 années).

Chiffrage

Six foyers de Renouées ont été identifiés sur les tronçons Ge1a et Ge1b. La veille n'entraînera pas de coût spécifique et sera couplée avec d'autres actions à mener par le Syndicat sur le terrain.

Dans le cas d'une prolifération de la Renouées, le chiffrage est présenté ci-dessous.

Tableau VIII : Chiffrage pour la lutte contre les espèces invasives dans le cas d'une prolifération de la Renouée

Tronçon	Nature actions	Nb foyers	Coût unitaire	Coût travaux	Subvention possible AESN	Subvention possible CD60	Coût résiduel
Ge1a	Suppression des foyers de Renouées	1	350 €	350€/an 1 050 €	Taux 40% Aides : 420 €	Taux 36% Aides : 378 €	252 €
Ge1b	Suppression des foyers de Renouées	5	350 €	1750€/an 5 250 €	Taux 40% Aides : 2 100 €	Taux 36% Aides : 1 890 €	1 260 €
Ge2a	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge2b	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge2c	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge3a	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge3b	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Bras de source	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Total		6		6 300 €	2 520 €	2 268 €	1 512 €

Le coût total de la lutte contre les espèces végétales invasives est estimé à environ 6 300 euros H.T.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 40 % soit 2 520 euros
- Subvention possible du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 36 % soit 2 268 euros

Le coût résiduel pour la lutte contre les espèces végétales invasives est estimé à **1 512 €**.

Ce chiffrage ne figure pas dans la programmation pluriannuelle et ne sera pas activé si les foyers de Renouées se maintiennent tels qu'ils sont actuellement.

Fiche n°9	Actions sur les ouvrages hydrauliques pour la restauration de la continuité écologique	ARL
-----------	--	-----

Problématique

Douze ouvrages hydrauliques cloisonnent la Gergogne et quatre sont présents sur le bras de la Côte Rouge. Ils génèrent des biefs plus ou moins importants et perturbent la continuité écologique (transport solide et libre circulation piscicole). Des ouvrages sont également en place, hors Gergogne, sur des fossés ou des canaux. Leur état peut être problématique, notamment pour le vannage de décharge entre la Gergogne et le bras de source sur la partie aval du bassin versant.

Les ouvrages recensés sont des radiers de pont, des vannages et des seuils liés à d'anciens moulins ou à l'alimentation de plans d'eau. Ils n'ont plus d'usage économique. La moitié des ouvrages sont infranchissables par les poissons et bloquent le transport solide en raison d'une hauteur de chute importante.



Figure 13 : Chute du seuil du moulin de May

Objectifs

Bien que le cours de la Gergogne ne soit pas classé en liste 1 ou en liste 2, les objectifs fixés pour les ouvrages sont :

- restaurer la continuité écologique (transport solide et poissons) ;
- restaurer l'hydrodynamique naturelle des cours d'eau là où un arasement partiel ou total ou une ouverture des vannes est possible ;
- aménager les ouvrages pour faciliter le franchissement piscicole dans le cadre d'un scénario minimaliste.

Actions

La reconquête du bon état écologique passe par la restauration de l'hydromorphologie plus naturelle du cours d'eau. Il est donc proposé d'étudier la possibilité d'araser ou d'aménager les ouvrages pour améliorer la continuité écologique.

Plusieurs types d'actions seront envisagés :

- l'arasement total ou partiel d'ouvrage permettant de résoudre les problèmes de formation d'embâcles, de continuité piscicole et de transport solide ;
- le démantèlement des portiques de vannes permettant, tout en conservant un seuil résiduel, de s'affranchir des problèmes de formation d'embâcles ;
- l'aménagement et l'équipement de dispositifs RCE sur les ouvrages maintenus ou modifiés.

L'arasement ou le démantèlement des ouvrages sont dans tous les cas justifiés par le fait qu'ils n'ont plus aucun rôle hydraulique et que leur suppression sera favorable à la restauration des habitats aquatiques et le rétablissement de la continuité piscicole et du transport solide.

La renaturation de cours d'eau consiste à restaurer les fonctionnalités hydrodynamiques et hydromorphologiques du cours d'eau par une suppression du bief artificiel de l'ouvrage et la remise en fond de talweg lorsque cela est possible du cours principal (si aucun usage ne nécessite le maintien en eau du bief).

Sur les portions où un usage existe, il sera conservé une alimentation du bief avec modification de la répartition des débits en favorisant le bras renaturé en fond de vallée.

Des études d'ingénierie sont nécessaires au stade de l'étude de faisabilité des différents scénarii RCE et/ou au stade de la maîtrise d'œuvre conception et exécution.

Ces études comprennent :

- des levés topographiques et bathymétriques du lit mineur et du lit majeur réalisés par un géomètre expert ;
- des mesures des débits en différents points afin de pouvoir caler le modèle hydraulique pour la modélisation hydraulique ;
- une modélisation hydraulique de l'état initial et de l'état aménagé pour 3 débits (étiage, module et crue de plein bord) si effacement ou arasement partiel ;
- la définition des travaux au niveau avant-projet et projet ;
- les éléments de maîtrise d'œuvre phase exécution.

Le montant des dossiers loi sur l'eau n'est pas imputé dans les chiffrages et dépend du choix du scénario RCE et de la complexité du site et des opérations.

Bien que le programme pluriannuel se déroule sur 5 ans, ces actions (études et travaux) au vu de leur coût et faisabilité (acceptabilité sociale, maîtrise foncière,...) peuvent s'étaler sur une période plus longue (10 ans par exemple).



Figure 14 : Exemple de rampe rustique

Le tableau page suivante présente la synthèse des actions sur les ouvrages hydrauliques.

Mise en œuvre et chiffrage



Aucune action n'est proposée sur les ouvrages hydrauliques non problématiques envers la continuité écologique comme les radiers de pont (G1, G2, G4 et G9).




Les ouvrages hydrauliques présents sur des tronçons concernés par une restauration ou une renaturation seront traités lors de ces actions (G5, G6, G7, G8, BS1 et BS2). Les scénarios de restauration de la continuité écologique les concernant sont mentionnés dans la fiche suivante (renaturation).

La restauration de la continuité écologique au droit du seuil du moulin de May n'a pas été étudiée au vu de la complexité technique du site. Il est plus intéressant de restaurer une libre circulation entre la rivière Ourcq et la Gergogne à travers une connexion via le bras de source de la Côte Rouge (voir actions de renaturation).

Les ouvrages restants qui impactent la continuité écologique et les scénarios RCE envisageables sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau IX : Chiffrage pour les actions de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages

OH	Photo du site	Commune	Pistes de scénarios
G3		Réez-Fosse-Martin	<p>Effacement de l'ouvrage avec mesures d'accompagnement pour la restauration hydromorphologique de la Gergogne</p> <p>Coût travaux : 25 000 € Taux d'aides AESN : 80%</p> <p>OU</p> <p>Arasement partiel avec échancrure dans le radier de la vanne</p> <p>Coût travaux : 15 000 € Taux d'aides AESN : 80%</p> <p><i>Avec prise en compte des usages liés à l'ouvrage (étang, défense incendie)</i></p>
G10		Rouvres-en-Multien et May-en-Multien	<p>Effacement avec enlèvement des éléments métalliques</p> <p>Coût travaux : 2 000 € Taux d'aides AESN : 0 % car seuil illégal</p> <p><i>à charge du propriétaire, ouvrage illégal</i></p>

G11		May-en-Multien	<p>Mise en place de blocs en pré-barrage aval pour envoyer le seuil de la canalisation en augmentant la hauteur d'eau</p> <p>Coût travaux : 2 000 € Taux d'aides AESN : 80 %</p>
BS3		May-en-Multien	<p>Effacement Coût travaux : 15 000 € Taux d'aides AESN : 80 %</p> <p>OU</p> <p>Arasement partiel Coût travaux : 10 000 € Taux d'aides AESN : 80 %</p>
BS4		May-en-Multien	<p>Effacement Coût travaux : 15 000 € Taux d'aides AESN : 80 %</p> <p>OU</p> <p>Arasement partiel Coût travaux : 10 000 € Taux d'aides AESN : 80 %</p>

Une étude globale est proposée pour le diagnostic et la proposition de scénarios RCE sur ces ouvrages. Elle est estimée à 25 000 €.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 % soit 20 000 euros
- Subvention maximale atteinte (80 %), pas d'aide supplémentaire du Conseil Départemental de l'Oise

Le coût résiduel des actions/études sur les ouvrages hydrauliques est estimé à **5 000 €**.

Le coût des travaux ont été estimés à titre indicatif. A ce stade, il est difficile d'être précis dans les montants de travaux et ces derniers peuvent être amenés à s'ajuster lors de l'étude globale sur la continuité écologique. Les travaux RCE sont estimés de 39 000 à 59 000 € selon les scénarios choisis.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 % pour l'effacement et 40 % pour l'équipement d'ouvrage, subventions de 28 000 à 45 600 euros
- Subvention maximale atteinte (80 % en cas d'effacement) et pas d'aide supplémentaire du Conseil Départemental de l'Oise en cas d'équipement

Le coût résiduel travaux sur les ouvrages hydrauliques est estimé de **7 000 à 13 400 €**.

Fiche n°10	Renaturation de cours d'eau	ARL
------------	-----------------------------	-----

Problématique

La Gergogne a subi de nombreuses modifications anthropiques avec notamment des recalibrages et des curages. Son tracé est globalement rectiligne avec des berges hautes. Malgré ces altérations, les faciès lotiques dominent sur le cours d'eau et l'envasement est faible. Le sable, lié à la géologie locale et à l'érosion des sols, représente le substrat principal de la Gergogne.

Sur certains secteurs, la Gergogne est divisée en plusieurs bras qui n'ont actuellement plus d'utilité. Ces différents bras altèrent le fonctionnement de la rivière dont l'intégralité du débit n'est pas concentrée dans le bras principal (perte de dynamique).



Figure 15 : Ancienne cressonnière d'Acy

Les actions de renaturation se basent essentiellement sur ces secteurs aux bras multiples.

Objectifs

La renaturation de cours d'eau consiste à restaurer les fonctionnalités hydrodynamiques et hydromorphologiques du cours d'eau pour atteindre le bon état écologique et simplifier le réseau hydrographique.

Actions

Un schéma de renaturation des fonctionnalités hydromorphologiques et hydroécologiques est proposé sur les portions de cours d'eau concernées.

Les travaux de renaturation consistent en :

- la modification du profil en long et en travers du cours d'eau (reprofilage, méandrement du lit moyen, talutage) ;
- la simplification du réseau et le captage des sources ;
- la diversification des habitats aquatiques ;
- la création d'un lit moyen dans le lit mineur actuel ;
- l'apport de substrats si nécessaire afin de reconstituer un lit avec des habitats diversifiés ;
- la stabilisation des pieds de berge par des banquettes submersibles ;
- la stabilisation des talus de berge par des techniques douces issues du génie végétal ;
- la restauration d'une ripisylve fonctionnelle.

La renaturation de l'hydromorphologie du cours d'eau peut nécessiter une maîtrise foncière d'un espace de mobilité latéral du cours d'eau et donc une maîtrise foncière des terrains avec instruction de DUP. Bien que le programme pluriannuel se déroule sur 5 ans, ces actions (études et travaux) au vu de leur coût et faisabilité (acceptabilité sociale, maîtrise foncière,...) peuvent s'étaler sur une période plus longue (10 ans par exemple).

Mise en œuvre

Pour faciliter leur mise en œuvre, les travaux envisagés seront réalisés en période de basses eaux ainsi qu'au printemps.

Exemple de renaturation



Secteurs de la Gergogne concernés

Ancienne cressonnière d'Acy-en-Multien :

Les aménagements de l'ancienne cressonnière d'Acy (principalement les fossés d'amenée des eaux de source) sont toujours en place. Sur cette partie, la Gergogne a été détournée pour l'exploitation cressicole et s'écoule en dehors de la zone humide. Pour garantir leur qualité, les eaux de source alimentaient directement la cressonnière sans être en contact avec les eaux de la rivière (passage busé sous la Gergogne de la source principale).



Passage busé de la source sous la Gergogne



Bras de l'ancienne cressonnière



Aménagements de l'ancienne cressonnière

En amont de la cressonnière, la Gergogne possède des berges hautes (2 m) avec une forte inclinaison. Bien qu'elle fût dérivée, peu d'aménagements sont présents sur les berges de la Gergogne. Les protections de berges, obsolètes et dégradées désormais, sont davantage présentes sur les bras de source. Des tôles et pieux en bois sont retrouvés au droit de la répartition des eaux de source en plusieurs bras.

Les berges basses de certains fossés de source ont été piétinées par les sangliers et provoquées des surlargeurs du lit. Globalement, les berges sont naturelles mais la forte anthropisation et le curage du milieu est encore visible avec une forme en V du lit mineur et un tracé rectiligne.

Au droit de la cressonnière, l'abandon de l'exploitation (et donc de l'entretien des différents bras) a favorisé le développement de la végétation et la fermeture du milieu autour de l'étang nouvellement créé. Sur la cressonnière en elle-même, espace humide et éclairé, c'est une zone humide qui s'est développée.

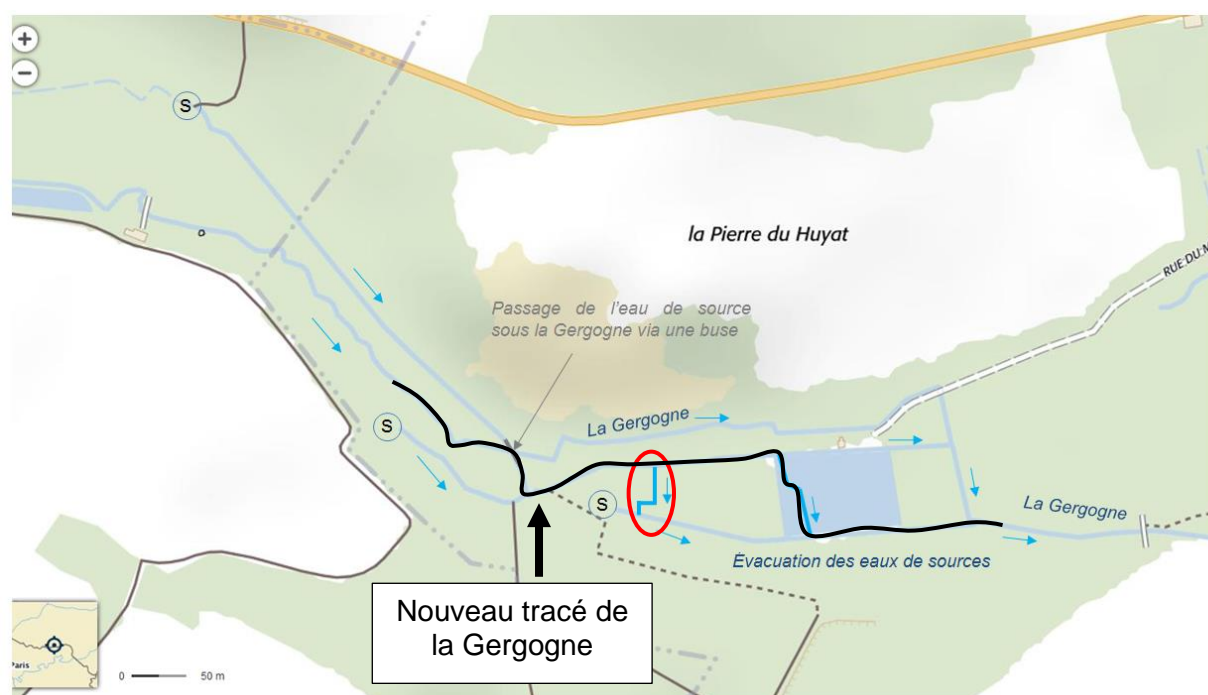


Figure 16 : Secteur de l'ancienne cressonnière d'Acy-en-Multien

Il est proposé de renaturer l'hydromorphologie et l'aspect hydraulique de ce secteur par :

- l'enlèvement du passage busé de la source sous la Gergogne et la connexion de la source à la rivière ;
- le reprofilage de la Gergogne avec une recharge alluviale en amont de la buse actuelle ;
- la suppression du bras entouré en rouge sur la carte ;
- le maintien des connexions hydrauliques entre les différents fossés et le bras principal de la Gergogne traversant la zone humide ;
- l'ouverture du milieu en abattant les peupliers sur une largeur de 10 m autour du cours d'eau ;
- le reprofilage du profil en long de la Gergogne au vu des aménagements précédents.

L'étude devra prendre en compte l'aspect foncier du site qui est intégralement privé.

Camping d'Acy-en-Multien :

À Acy-en-Multien, la Gergogne a été dérivée pour alimenter un moulin aujourd'hui démolì. Suite au déversoir de l'ancien ouvrage, la Gergogne s'écoule dans le fond de vallée. Le gestionnaire du camping réalise un entretien de la Gergogne : enlèvement d'embâcles et curages auparavant. Cela favorise les écoulements de la rivière dont les faciès sont exclusivement lotiques dans le camping.



Protection de berge sur la partie aval du camping



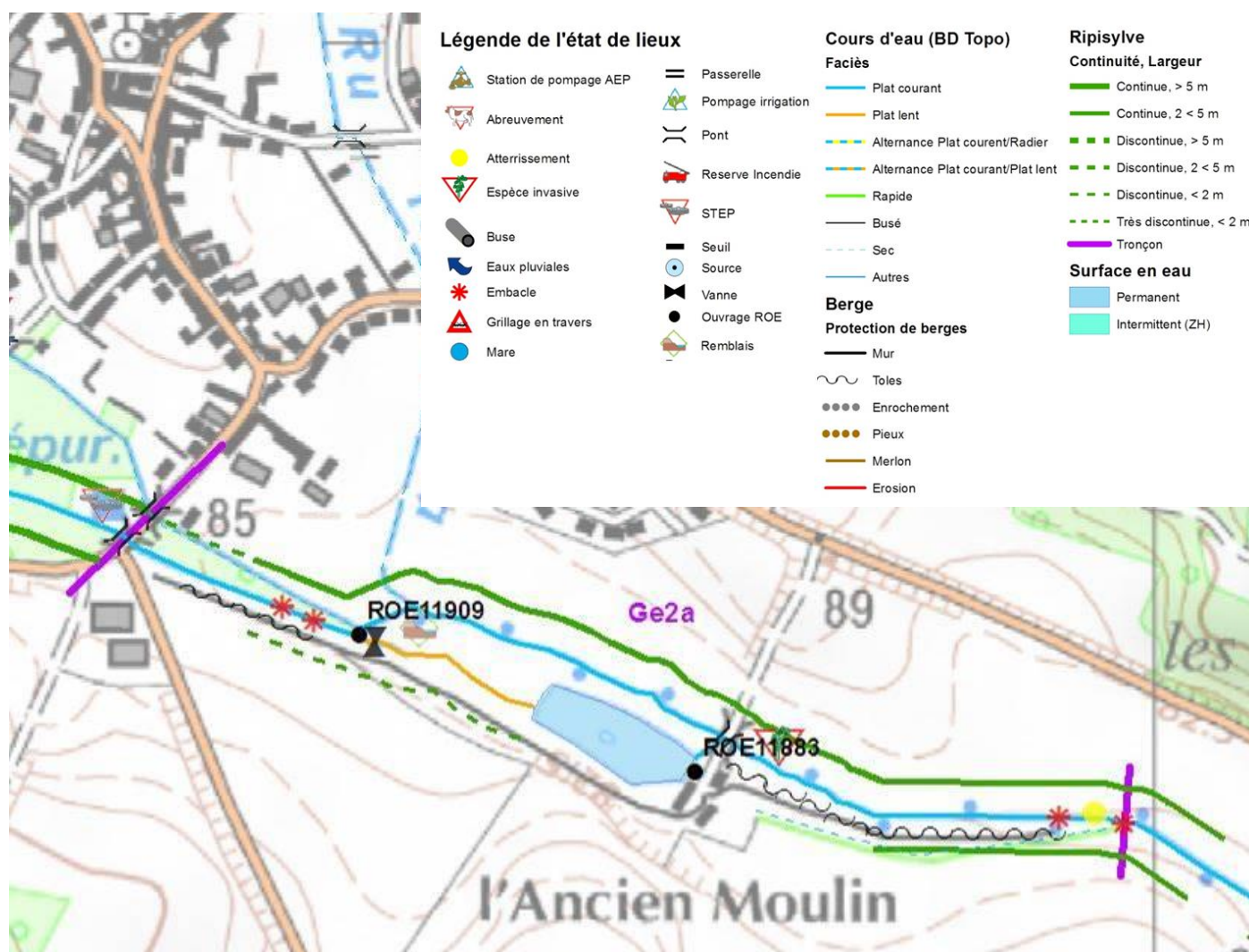
Berge en remblais



Bras d'alimentation de l'étang du camping d'Acy

Au droit du seuil, un bras de dérivation de la Gergogne permet l'alimentation de l'étang. Ce bras, au faciès lentique est fortement colmaté par des vases et des limons. Sa largeur est d'environ 3-4 m. Les eaux d'alimentation de l'étang sont restituées à la Gergogne par le trop-plein du plan d'eau à proximité de l'entrée du camping.

Des protections sont en place sur la rive droite avec des tôles en acier, divers pieux et blocs de béton.



Il est proposé de renaturer le cours d'eau sur cette portion. Les travaux seront de resserrer le lit mineur à 2 m maximum avec des banquettes latérales submersibles qui permettront de conserver la capacité d'évacuation de la Gergogne. Les protections de berges seront enlevées et les berges seront talutées en pente douce et végétalisées.

Ces travaux accompagneront la restauration de la continuité écologique de l'ouvrage G5 (étagement de la chute ou arasement partiel) et d'adaptation de l'alimentation du plan d'eau. Ces actions doivent permettre de mettre en valeur la rivière au sein du camping qui représente l'unique point touristique de la Gergogne.

Parcelles privées en amont et en aval du chemin de Vincy à Rosoy-en-Multien :

Le passage du chemin de Vincy présente des contraintes pour les sections d'écoulement. En effet, les aménagements (murets avec faible tirant d'air et grillages) couplés au pont sous dimensionné provoquent des sections d'écoulement réduites et posent des problèmes pour l'évacuation des eaux lors des fortes pluies.

La présence de végétation dans le cours d'eau réduit également la capacité d'évacuation de la rivière. C'est le cas dans la propriété en aval du chemin de Vincy. De plus, le seuil d'alimentation de l'étang a été rehaussé et a induit un maintien d'une ligne d'eau plus haute.



Seuil en pierres



Développement d'Ache-Faux-Cresson



Lit mineur envahi par la végétation herbacée

La Gergogne possède des surlargeurs induites par d'anciennes mares sur ce secteur. Actuellement, ces mares se sont résorbées et correspondent à des abreuvoirs.

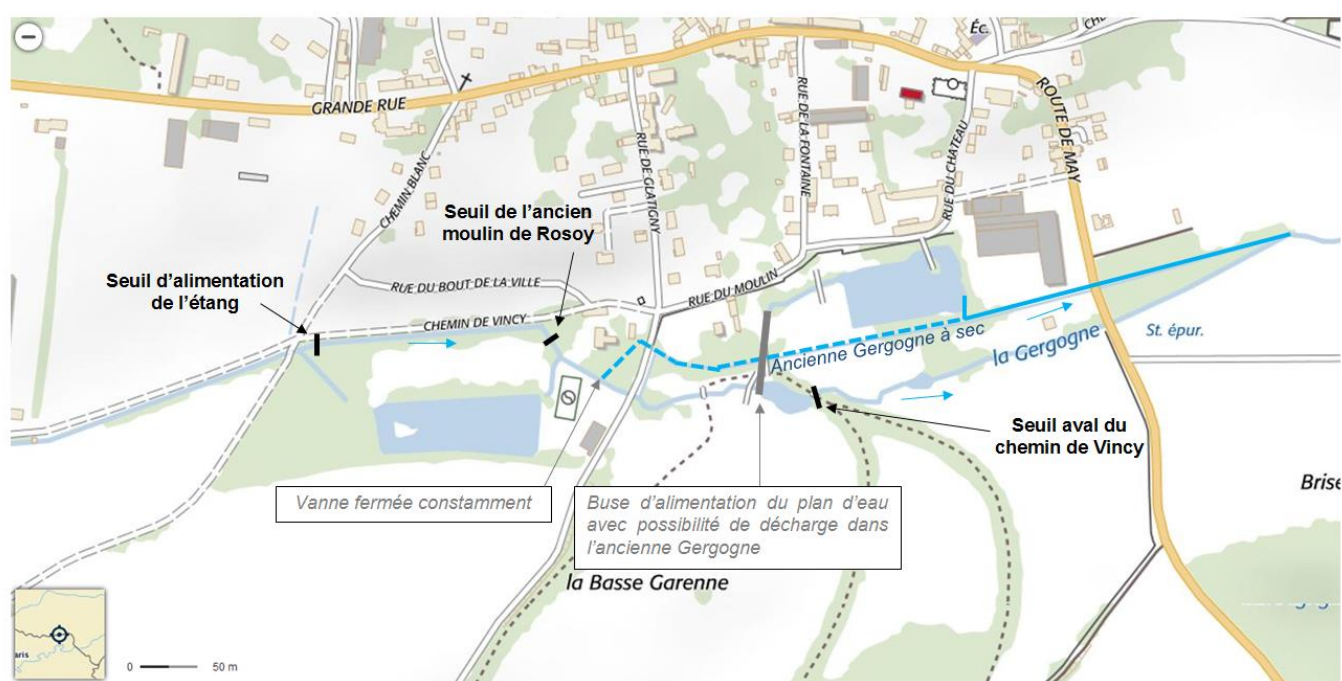


Figure 18 : Secteur aval du chemin de Vincy à Rosoy-en-Multien

Il est proposé de restaurer l'hydromorphologie de la rivière et d'étudier l'aspect hydraulique de ce secteur par :

- la restauration de la continuité écologique des ouvrages G6, G7 et G8 (effacement, arasement partiel ou étagement de la chute) ;
- la réalisation d'une modélisation hydraulique pour mettre en évidence les points de blocage des écoulements et les solutions envisageables ;
- le reprofilage du profil en long de la Gergogne ;
- l'enlèvement des grillages au droit des sections réduites ;
- le resserrement du lit avec des banquettes basses submersibles et des berges en pente douce naturelles végétalisées ;
- le maintien de l'ancienne Gergogne pour l'évacuation des eaux pluviales ;
- l'adaptation de l'alimentation du plan d'eau avec l'enlèvement de l'ouvrage.

En amont de la D405 :

Sur la rive gauche en amont de la D405 se trouve un merlon de 470 m où ont été plantés des résineux. Cette végétation rivulaire, non adaptée, a provoqué des zones d'érosion marquées et déstabilise le merlon. A terme, les résineux peuvent provoquer des brèches/renards hydrauliques vers le fond de vallée (bras de source de la Côte Rouge) et se déchausser puis tomber sur la route en rive droite.



Figure 19 : Érosion en pied de merlon



Figure 20 : Développement des résineux

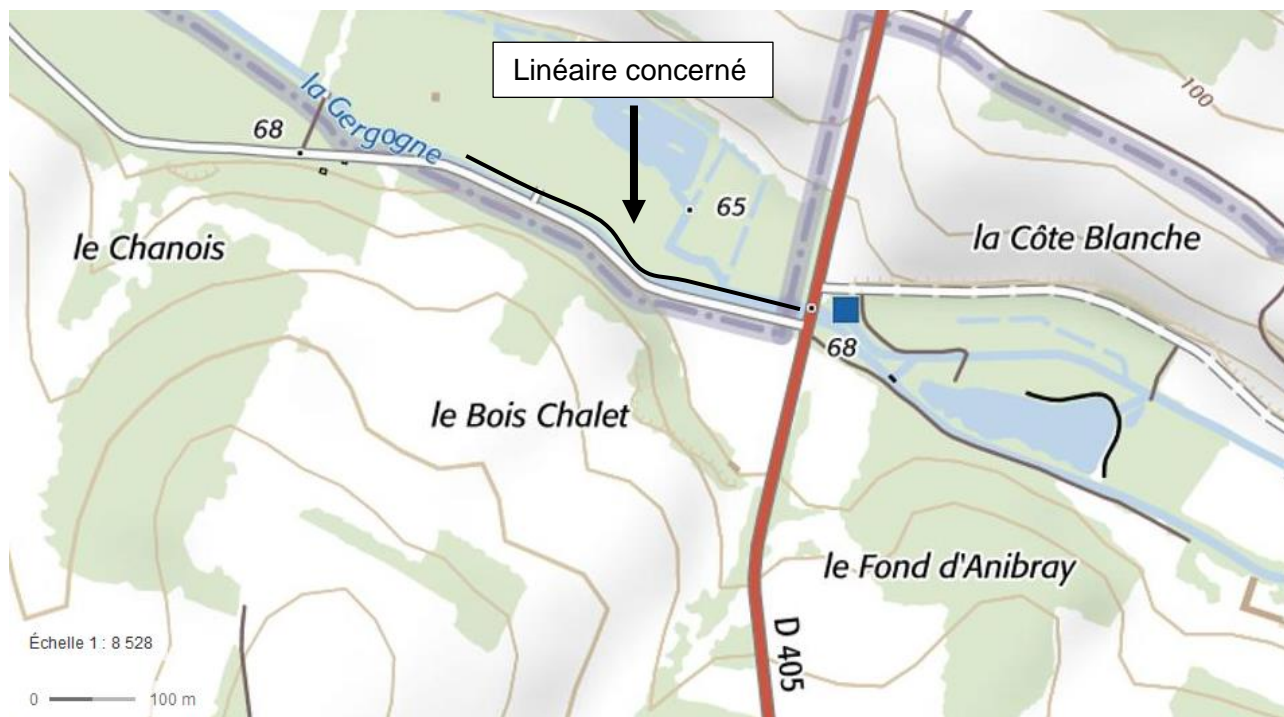


Figure 21 : Localisation du merlon colonisé par les résineux (en noir)

Il est proposé de renaturer ce secteur par :

- l'abattage des résineux ;
- la réalisation de banquettes à hélophytes en rive gauche (en se basant sur les atterrissements formés par la Gergogne actuellement), d'un talutage et une protection par un géotextile enherbé.

Connexion du bras de source de la Côte Rouge à la Gergogne :

La partie aval de la Gergogne correspond au bief du moulin de May (bras perché). En parallèle et en fond de vallée, s'écoule le bras de source de la Côte Rouge. Sur le bief du moulin de May se trouve l'ancien seuil du moulin. Ce dernier possède une chute de plus de 3 m et est totalement infranchissable. Sur le bras de source de la Côte Rouge, deux seuils importants sont présents.



Chute du seuil du moulin de May



Berges en murets de pierres sur le bras de source



Bras de source dans les boisements en aval de son passage sous le canal de l'Ourcq

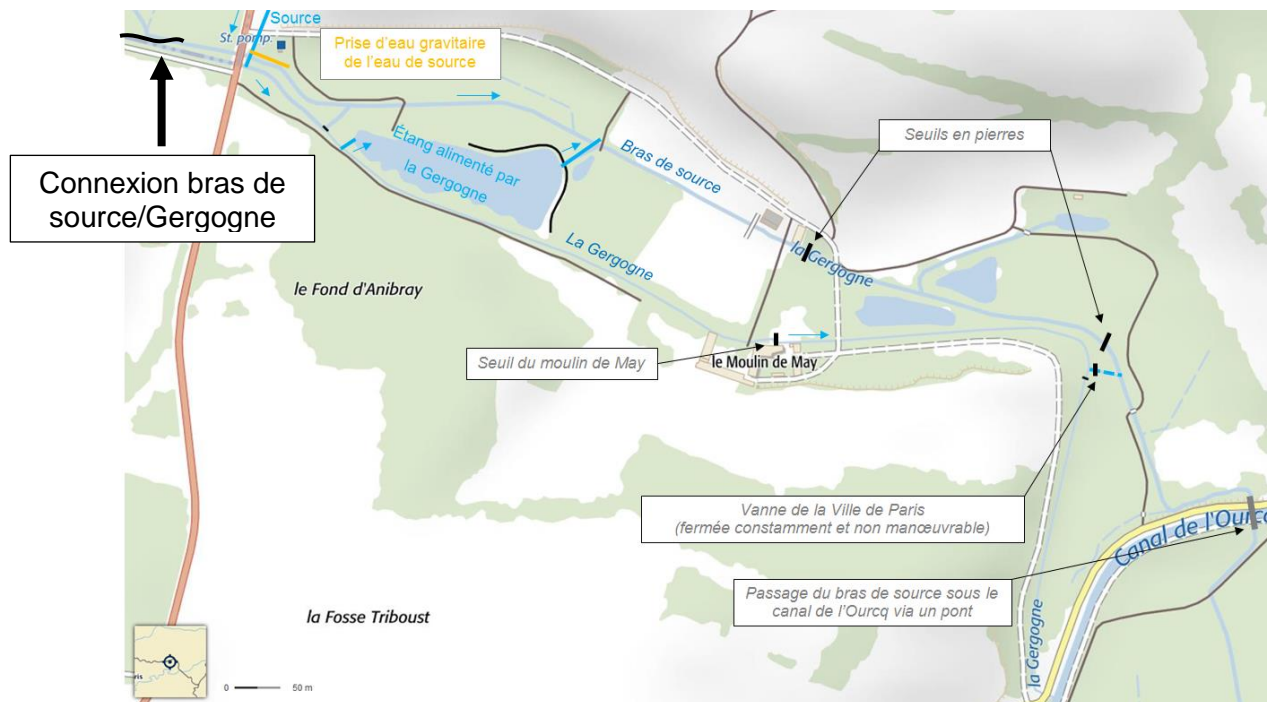


Figure 22 : Schéma du fonctionnement hydraulique sur la Gergogne aval et du bras de source

Il est proposé de restaurer l'hydromorphologie de la rivière et d'étudier l'aspect hydraulique de ce secteur par :

- restaurer la continuité écologique sur les deux seuils en pierres du bras de source (BS1 et BS2) par effacement ou arasement partiel ;
- connecter la Gergogne avec le bras de source en amont de la D405 ;
- reprofiler le cours de la Gergogne entre le bras perché et le fond de vallée ;
- créer un ouvrage répartiteur de débit au droit de la connexion.

Au vu de l'ampleur du seuil du moulin de May, il a été choisi de favoriser la continuité écologique via le bras de source de la Côte Rouge qui sera par la suite connecté à la Gergogne. Ainsi, la Gergogne retrouvera un bras principal en fond de vallée vers la rivière Ourcq.

Chiffrage

Tableau X : Chiffrage pour les actions de renaturation de la Gergogne

Tronçon	Nature actions	Priorité	Linéaire (m)	Coût étude et maîtrise d'œuvre	Subvention possible AESN	Subvention possible CD60	Coût résiduel
Ge1a	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge1b	Restauration hydromorphologique et hydraulique de la zone humide de l'ancienne cressonnière d'Acy	1	900	Coût travaux : 200 000 € Coût étude : 35 000 €	Taux 80 % Aides : 188 000 €	/	47 000 €
Ge2a	Renaturation et restauration de la continuité écologique du secteur du camping d'Acy	2	830	Coût travaux : 150 000 € Coût étude : 20 000 €	Taux 80 % Aides : 136 000 €	/	34 000 €
Ge2b	Pas d'intervention	/	/	/	/	/	/
Ge2c	Restauration hydromorphologique et hydraulique de la Gergogne dans les parcelles privées du village de Rosoy. Etude et modélisation hydraulique.	3	750	Coût travaux : 300 000 € Coût étude : 45 000 €	Taux 80 % Aides : 276 000 €	/	69 000 €
Ge3a	Abattage des résineux et renaturation des berges rive gauche en amont de la D405	1	470	Coût travaux : 350 000 € Coût étude : 25 000 €	Taux 80 % Aides : 300 000 €	/	75 000 €
Ge3a	Reconquête et restauration de la continuité écologique de la Gergogne avec la rivière Ourcq via le bras de source de la Côte Rouge	1	1 400	Coût travaux : 625 000 € Coût étude : 75 000 €	Taux 80 % Aides : 560 000 €	/	140 000 €
Bras de source							
Total			4 350	Coût travaux : 1 625 000 € Coût étude : 200 000 €	1 460 000 €		365 000 €

Le coût total des études et de la maîtrise d'œuvre pour la renaturation du cours d'eau est estimé à environ 200 000 euros H.T. (hors maîtrise foncière si nécessaire).

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% soit 160 000 euros
- Subvention maximale atteinte (80 %), pas d'aide supplémentaire du Conseil Départemental de l'Oise

Le coût résiduel pour les études et la maîtrise d'œuvre des actions de renaturation est estimé à **40 000 €**.

Le coût des travaux de renaturation ont été estimés à titre indicatif. A ce stade, il est difficile d'être précis dans les montants de travaux et ces derniers peuvent être amenés à s'ajuster lors des études préalables sur les différents sites. Les travaux sont estimés à environ 1 625 000 euros.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 % soit 1 300 000 euros
- Subvention maximale atteinte (80 %), pas d'aide supplémentaire du Conseil Départemental de l'Oise

Le coût résiduel travaux pour les opérations de renaturation est estimé à **325 000 €**.

Introduction

Les zones humides observées lors de la réalisation de l'état des lieux hydromorphologique sur le bassin versant de la Gergogne se divisent en grands ensembles :

- au niveau de l'ancienne cressonnière jusqu'à la commune d'Acy-en-Multien ;
- de la cressonnière en activité à la D405 ;
- au droit du moulin de May puis dans la zone entre le canal et la rivière Ourcq.

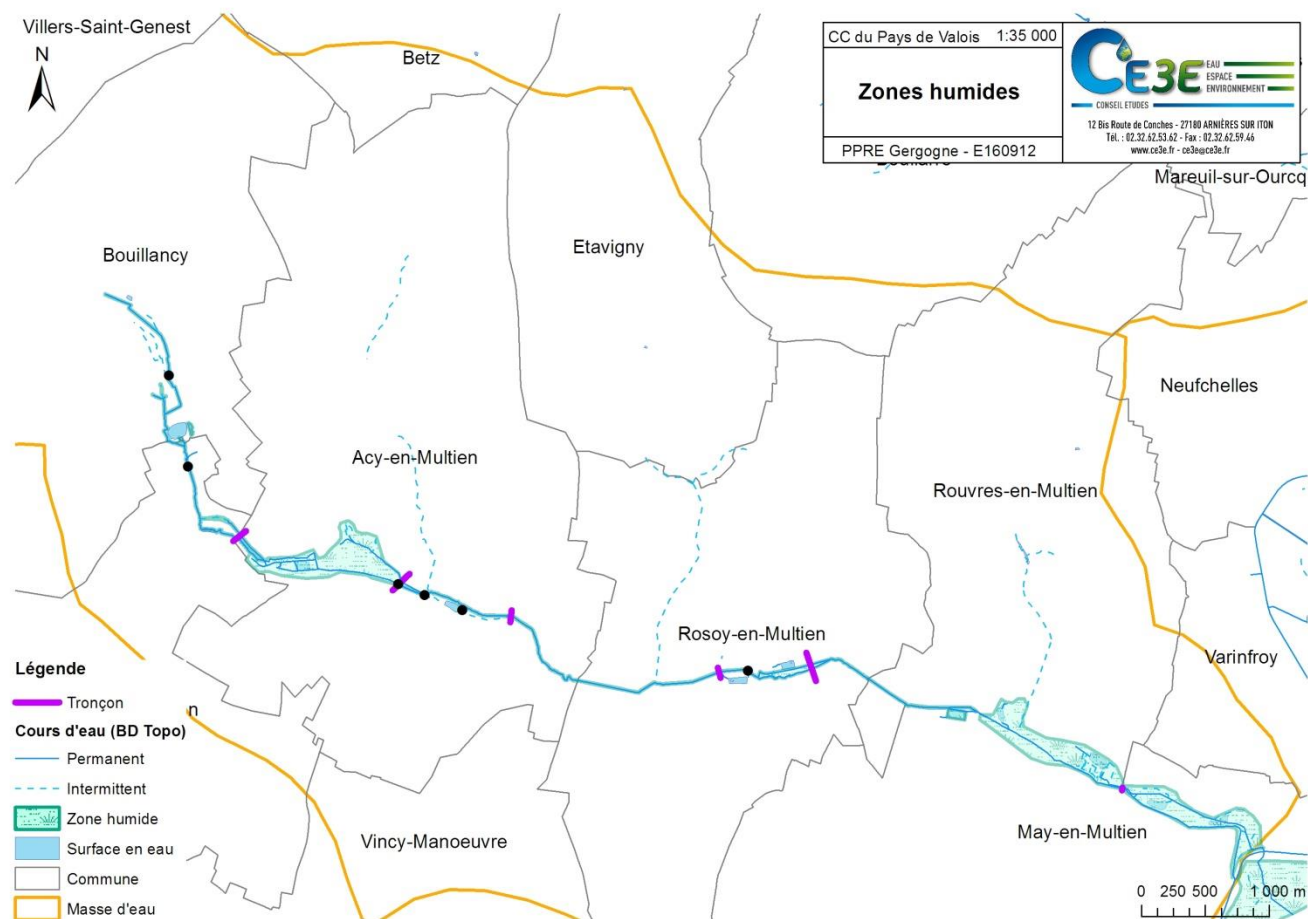


Figure 23 : Localisation des zones humides

Ces milieux présentent des potentialités importantes pour la richesse et la biodiversité des milieux, la lutte contre les inondations et l'épuration des eaux.

Elles se développent sur l'emprise d'anciennes activités (cressonnière, fossés, moulins, etc.) et aucun entretien de ces zones n'est pour le moment réalisé.

Les boisements alluviaux ne sont pas fonctionnels car non entretenus. Le morçèlement des parcelles est important dans les bois et les propriétaires délaissent l'entretien de ces parcelles.

Objectifs

Les zones humides présentent des potentialités importantes et jouent un rôle majeur pour :

- l'épuration des eaux. Les zones humides sont à l'image des boisements alluviaux de véritables stations d'épuration naturelles des eaux. L'altération de leur fonctionnalités hydrauliques et biologiques se traduit par des désordres et des manifestations d'eutrophisation (excès de matières nutritives) ;
- la biodiversité. Les zones humides sont des écosystèmes riches et diversifiés avec une faune et des cortèges floristiques de grande valeur patrimoniale. Elles constituent des habitats rares ou menacés à l'échelle régionale ou nationale ;
- la lutte contre les inondations. Les zones humides jouent un rôle tampon dans l'écroulement des crues et le frein à l'écoulement.

L'objectif est de délimiter les zones humides afin de s'assurer qu'elles apparaissent dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes et qu'elles soient reconnues d'un point de vue réglementaire.

Mise en œuvre

Les communes sont chargées d'élaborer puis de réviser leur PLU. Les études sont à commander ou réaliser par leurs soins pour leur territoire. Les études zones humides peuvent éventuellement être regroupées, si les communes le souhaitent, afin de mutualiser le zonage et les inventaires faune/flore des zones humides.

La délimitation des zones humides est régie par les articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

Ils permettent, à travers une circulaire, de préciser la réalisation technique de la délimitation des zones humides. Cette délimitation est basée sur la nature des sols et la végétation présentes sur la zone étudiée. Ces deux paramètres se développent de manière spécifique dans les zones humides.

L'étude des sols s'effectue par des sondages à la tarière sur 1 m de profondeur. Les sols caractéristiques de zones humides présentes des horizons tourbeux avec des matériaux organiques plus ou moins décomposés à moins de 50 cm d'épaisseur. Des traits réductiques (couleur gris-bleu) ou rédoxiques (tâches de rouilles) à moins de 50 cm d'épaisseur sont également des éléments caractéristiques des sols de zones humides.

L'analyse des espèces végétales s'effectue par l'identification de la végétation située sur des plaquettes positionnées de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide en suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Les placettes sont positionnées en fonction des secteurs homogènes observés. Il s'agit de vérifier si la végétation est composée d'espèces dominantes indicatrices de zones humides.

Après la délimitation et la caractérisation globale des zones humides, il pourra être décidé de mettre en œuvre une gestion, un entretien ou une valorisation des zones humides les plus intéressantes (localisation, épuration, habitats, etc.).

La majorité des zones humides étant en terrains privés, les mesures de gestion, d'entretien ou de valorisation devront faire l'objet d'une maîtrise foncière ou de conventions avec les propriétaires. Si des travaux venaient à être effectués sur ce type de zones, des outils de suivi et d'évaluation devront être mis en place.

Chiffrage

L'étude réglementaire de zonage et d'inventaires pour l'inscription des zones humides dans les documents d'urbanisme a été estimée à 25 000 €/communes soit un montant total de 150 000 € pour les 6 communes traversées par la Gergogne.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 % soit 120 000 euros
- Subvention maximale atteinte (80 %), pas d'aide supplémentaire du Conseil Départemental de l'Oise

Le coût résiduel pour l'étude réglementaire de zonage et d'inventaires des zones humides est estimé à **30 000 €.**

A la suite de cette étude réglementaire de zonage et d'inventaires, il est proposé d'effectuer une étude de gestion des zones humides sur le bassin versant de la Gergogne. Cette dernière a été estimée à 50 000 €.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 % soit 40 000 euros
- Subvention maximale atteinte (80 %), pas d'aide supplémentaire du Conseil Départemental de l'Oise

Le coût résiduel pour l'étude de gestion des zones humides est estimé à **10 000 €.**

Fiche n°12	Indicateurs de suivi et d'évaluation	ASE
------------	--------------------------------------	-----

Problématique

Les paramètres permettant de suivre l'évolution de l'état des milieux aquatiques sur les cours d'eau sont explicités dans ce chapitre.

Les indicateurs de suivis mis en place sur le programme sont les indicateurs de la DCE mis en place dans le cadre de l'état des lieux réalisé, c'est-à-dire :

- les indices biologiques globaux (IBG DCE) ;
- les indices diatomées (IBD) ;
- les indices poissons rivières (IPR) ;
- les indices macrophytes (IBMR).

Objectifs

Les indices biotiques constituent également un outil de suivi qui permet d'évaluer la qualité des milieux aquatiques par l'intermédiaire de l'étude de la macrofaune benthique et de la flore aquatique. En effet, d'une manière générale, les peuplements d'une portion de cours d'eau peuvent être considérés comme l'expression synthétique de l'ensemble des facteurs écologiques intervenant sur ce milieu. Si le milieu subit des dégradations, alors elles se répercuteront sur les peuplements en place.

Il est important de mettre en place ces indicateurs dans le cadre d'interventions lourdes sur le milieu (restauration de continuité écologique, renaturation de cours d'eau, ...).

Mise en œuvre

Deux stations du RNB Seine Normandie ont déjà fait l'objet de campagnes de mesures (à Acy-en-Multien et à May-en-Multien). Ces stations permettront de caractériser l'évolution de l'état écologique de la masse d'eau après travaux.

En fin de programme (année 5), les stations d'Acy-en-Multien et de May-en-Multien seront analysées afin d'observer l'évolution de l'état écologique de la Grivette. Les stations sont localisées sur l'extrait cartographique suivant.

A noter que des suivis ponctuels localisés pourront être réalisés dans le cadre des opérations de renaturation.

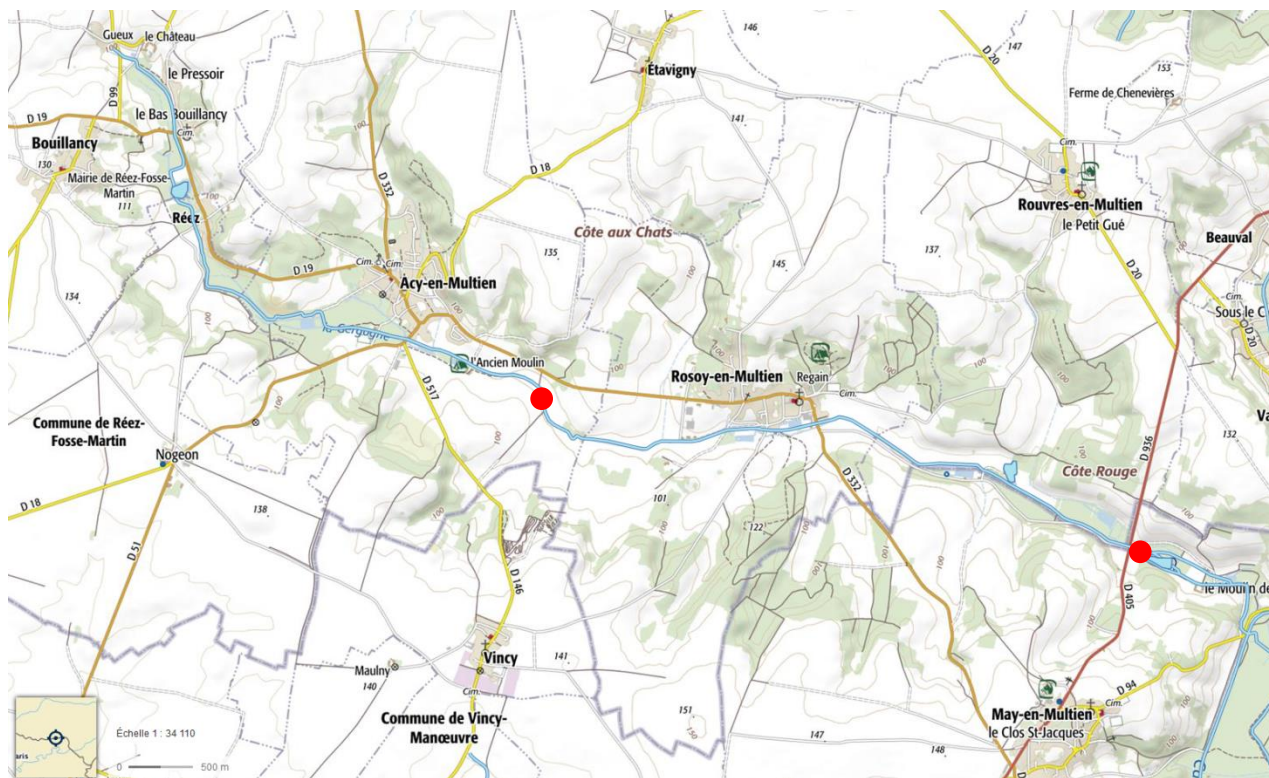


Figure 24 : Localisation des deux stations de suivi

Chiffrage

Tableau XI : Chiffrage pour les indicateurs de suivi et d'évolution

Indicateur	Stations	Campagne	Coût unitaire (HT)	Coût total	Subvention possible AESN	Subvention possible CD60	Coût résiduel
IBGN	2	1	550 €	1 100 €	Taux 80% Aides : 880 €	/	220 €
IBD	2	1	400 €	800 €	Taux 80% Aides : 640 €	/	160 €
IPR	2	1	2 000 €	4 000 €	Taux 80% Aides : 3 200 €	/	800 €
IBMR	2	1	900 €	1 800 €	Taux 80% Aides : 1 440 €	/	360 €
Exploitation résultats	2 journées par station		610 €	4 880 €	Taux 80% Aides : 3 904 €	/	976 €
Total				12 580 €	10 064 €		2 516 €

Le coût total des indicateurs de suivi et d'évaluation est estimé à environ 12 580 € euros H.T.

- Subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 % soit 10 064 euros
- Subvention maximale atteinte (80 %), pas d'aide supplémentaire du Conseil Départemental de l'Oise

Le coût résiduel pour l'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures est estimé à **2 516 €**.

L'INDICE BIOLOGIQUE GLOBAL NORMALISE (IBGN)

L'IBGN a fait l'objet d'une norme NFT 90-350 en mars 2004. Il permet d'évaluer la qualité générale des cours d'eau par l'analyse des macroinvertébrés benthiques.

Il nous renseigne sur les perturbations occasionnées au milieu récepteur (apports organiques, métaux lourds, réchauffement des eaux, ...).

Avec l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), un protocole découlant de la norme a été mis en place en 2007.



Dans le cadre du protocole DCE, 12 échantillons sont prélevés sur chaque station correspondant à 12 habitats :

- 4 habitats dits marginaux et représentant moins de 5 % de la surface de la station,
- 4 habitats dominants en privilégiant les substrats les plus favorables pour la faune invertébrée,
- 4 habitats dominants en privilégiant les habitats les plus importants en terme de recouvrement de la station.

Le protocole de prélèvement est ensuite identique à la norme IBGN.

Le chargé d'étude collecte au moyen d'un filet Surber la macrofaune sur les 12 habitats identifiés.

Le filet surber est placé face au courant, maintenu entre les genoux du préleveur. Celui-ci nettoie la surface des cailloux, coupe la végétation et gratte le substrat.

L'ensemble est récupéré dans le fond du filet et est ensuite conditionné dans un pot hermétique avec du formol à 10%.

Les invertébrés sont ensuite triés et déterminés sous la loupe binoculaire.

La note IBGN résulte du croisement dans un tableau entre le nombre de familles (taxons) présentes et le numéro du groupe indicateur (invertébré donnant le degré de polluosensibilité).

Plus le groupe indicateur est élevé (polluosensible) et/ou plus la diversité taxonomique est forte (nombre de familles), plus la note est élevée et traduit une bonne qualité des eaux.



20 > IBGN > 16
IBGN = 13 à 16
IBGN = 9 à 12
IBGN = 5 à 8
IBGN < 5

Crédit photos CE3E

L'INDICE BIOLOGIQUE DIATOMÉES (IBD)

En raison de leur grande diversité, de leur caractère cosmopolite et de leur sensibilité variable à la pollution, les diatomées sont les indicateurs biologiques les plus fréquemment utilisés pour l'évaluation de la qualité de l'eau.

Les diatomées sont des algues microscopiques de quelques millièmes de millimètre.

Dans le milieu aquatique, le développement des diatomées est étroitement lié à la température, à l'intensité lumineuse, aux caractéristiques hydrauliques et physico-chimiques, et par conséquent, aux variations saisonnières et annuelles du milieu.

Ces algues peuvent être scindées en deux groupes selon leur mode de vie

- les diatomées planctoniques qui flottent librement dans l'eau,
- les diatomées benthiques qui vivent fixées sur divers supports immergés (pierres, plantes aquatiques,...).

Les diatomées colonisent des biotopes très diversifiés tels que les milieux marins, saumâtres et d'eau douce. Elles sont présentes dans toutes les gammes de qualité d'eau, allant des sources exemptes de pollution jusqu'aux eaux les plus dégradées (matières organiques, eutrophisation, salinité).



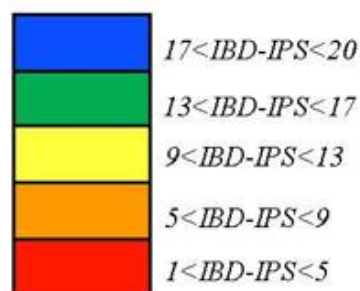
L'Indice Biologique Diatomées (IBD) est un outil d'évaluation de la qualité des eaux mis à la disposition des gestionnaires des milieux aquatiques et applicable à l'ensemble des cours d'eau de France. Cet indice a été normalisé en 2000 (AFNOR NFT 90-354) et a fait l'objet d'une révision en 2007.

Après avoir récolté les diatomées benthiques par brossage des substrats durs (pierres, galets), l'échantillon est traité à l'eau oxygénée afin de pouvoir observer le squelette siliceux en microscopie optique. 400 individus sont identifiés et comptés.

L'évaluation de la qualité biologique globale par le calcul de l'IBD repose sur l'abondance des espèces inventoriées dans un catalogue de 209 taxons appariés, leur sensibilité à la pollution (organique, saline ou eutrophisation) et leur faculté à être présentes dans des milieux très variés.

Le calcul de l'Indice de Polluo-sensibilité Spécifique (IPS) prend en compte la totalité des espèces présentes dans les inventaires et repose sur leur abondance relative et leur sensibilité à la pollution.

Ces deux indices permettent de donner une note à la qualité biologique de l'eau variant de 1 (eaux très polluées) à 20 (eaux pures) et ont une bonne corrélation avec la physico-chimie (instantanée et estivale) de l'eau, l'IPS étant plus sensible aux valeurs extrêmes et considéré comme l'indice de référence.



L'INDICE POISSON RIVIERE (IPR)

L'IPR a fait l'objet d'une norme : NFT 90 -344.

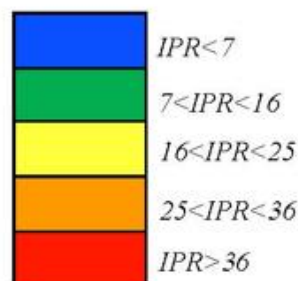
La mise en œuvre de l'IPR consiste à mesurer l'écart entre la composition du peuplement piscicole sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme.



Le calcul de l'IPR prend en compte un ensemble de 34 espèces ou groupes d'espèces qui sont les espèces les mieux représentées à l'échelle du territoire français et pour lesquelles il a été possible de modéliser la répartition en situation de référence.

Variables environnementales nécessaires au calcul de l'IPR	
Intitulé	Abréviation
Surface du bassin versant drainé (km ²)	SBV
Distance à la source (km)	DS
Largeur moyenne en eau de la station (m)	LAR
Pente du cours d'eau (%)	PEN
Profondeur moyenne de la station (m)	PROF
Altitude (m)	ALT
Température moyenne inter-annuelle de l'air du mois de juillet (°C)	Tjuillet
Température moyenne inter-annuelle de l'air du mois de Janvier (°C)	Tjanvier
Unité hydrographique	UH

Le tableau ci-contre présente l'ensemble des métriques nécessaires au calcul de l'IPR.



L'échantillonnage des poissons est réalisé par pêche électrique. Un courant électrique contrôlé crée un champ électrique dans l'eau qui attire et/ou paralyse le poisson. Ce dernier est alors capturé à l'épuisette et placé dans un vivier.

Les pêches seront réalisées soit sur l'ensemble de la station par 2 passages successifs sur une portion de cours d'eau (méthode de De Lury), soit par échantillonnage ponctuel par ambiances (méthode des EPA) consistant à sonder aléatoirement l'ensemble des habitats présents sur la station (méthode utilisée sur les grands cours d'eau).

Un lot de 30 poissons est mesuré et pesé avant d'être soigneusement remis à l'eau. Les éventuelles espèces indésirables sont sacrifiées.

La pêche électrique est la technique d'échantillonnage la moins traumatisante pour les poissons.

Elle est couramment pratiquée depuis plus de 40 ans.

Des études anciennes ont montré que le stress dû à la capture était minimum et que très peu d'individu succombaient à l'opération (au maximum 5% de mortalité).



Credit photos CE3E

L'indice Biologique Macrophyte Rivière

Les macrophytes constituent l'ensemble des végétaux aquatiques ou amphibies visibles à l'œil nu, ou vivant habituellement en colonies visibles à l'œil nu (les algues filamenteuses par exemple).

Ils comprennent des phanérogames, des ptéridophytes, des bryophytes, des lichens, des macro-algues, et par extension, des colonies de cyanobactéries ainsi que des colonies hétérotrophes de bactéries et champignons (également visibles à l'œil nu).

L'IBMR est un indice qui permet la détermination du niveau trophique des rivières. C'est une observation directe in situ des peuplements macrophytes avec identification des taxons et estimation de leur pourcentage de recouvrement. Il est calculé à partir des listes floristiques et sa valeur est comprise entre 0 et 20/20. Plus la valeur de l'IBMR se rapproche de 20/20, plus le niveau trophique de la station étudiée est faible.

Formule de l'IBMR

$$IBMR = \frac{\sum_i E_i \times K_i \times C_{si}}{\sum E_i \times}$$






i espèce contributive, *n* = nombre total d'espèces contributives

C_{si} cote spécifique d'oligotrophie allant de 0 à 20

K_i coefficient d'abondance (1 à 5 selon la gamme de recouvrement)

E_i coefficient de sténoécie (1 à 3 selon le degré de sténoécie)

On rappelle ici les niveaux de classe de trophie pour l'IBMR :

-  Très faible trophie, IBMR > 14
-  Faible trophie, 12 < IBMR ≤ 14
-  Moyenne trophie, 10 < IBMR ≤ 12
-  Forte trophie, 8 < IBMR ≤ 10
-  Trophie très élevée, IBMR ≤ 8

La norme Afnor NFT90-395 compatible avec la norme EN14184, est appliquée dans le cadre de l'IBMR.

Sur chaque station, il est procédé comme suit :

- choix d'une station mesurant systématiquement 100m de linéaire, et présentant si possible plusieurs faciès d'écoulement ;
- des photos sont prises sur chaque station, afin de la localiser et d'illustrer les peuplements végétaux présents ;
- les stations prospectables à pieds sont prospectées de l'aval vers l'amont (pour ne pas troubler le milieu) suivant un parcours en zigzags, en remplissant la dernière fiche de terrain proposée par le Cemagref ;
- le schéma de chaque station est réalisé sur place ;
- pour les groupes d'identification difficiles ou nécessitant l'utilisation d'une loupe binoculaire ou d'un microscope comme les callitriches, les algues filamenteuses ou les bryophytes, il est procédé au prélèvement d'échantillons qui ont été conservés selon les normes jusqu'à leur observation en laboratoire. Les callitriches et les lentilles d'eau ont été alcoolisées, les algues ont été formolées, les bryophytes ou toutes autres espèces phanérogames ont été mises à sécher et conservées dans des enveloppes et dans des herbiers ;
- la composition taxinomique et l'abondance relative de chaque espèce sont notées, ainsi que le recouvrement global du peuplement et des espèces qui le composent ;
- tous les taxons poussant dans le lit en eau sont inventoriés ;
- afin de permettre la traçabilité de chaque échantillon, ils sont tous étiquetés, numérotés et datés sur le terrain.

Fiche n°13	Suivi hydrologique	ASE
------------	--------------------	-----

Problématique

Les données hydrologiques sont essentielles pour comprendre le fonctionnement de la rivière et du bassin versant notamment dans les secteurs où plusieurs bras sont en place. Excepté les mesures effectuées par la Ville de Paris en amont immédiat de la confluence avec le canal de l'Ourcq, aucune donnée hydrologique n'est disponible sur le bassin versant de la Gergogne.

Objectifs

L'objectif est de connaître les débits caractéristiques de la Gergogne et du bras de source de la Côte Rouge à travers un suivi sur plusieurs années ou la mise en place d'une station constante.

Mise en œuvre

Il est proposé d'installer une station temporaire sur le bras de source de la Côte Rouge et une station permanente sur la Gergogne. Les stations seront positionnées :

- sur la Gergogne en aval de la station d'épuration de Rosoy-en-Multien ;
- sur le bras de source de la Côte Rouge au droit du pont de la D405 ;
- sur le bras de source au droit du chemin en aval de la vanne de la Ville de Paris.

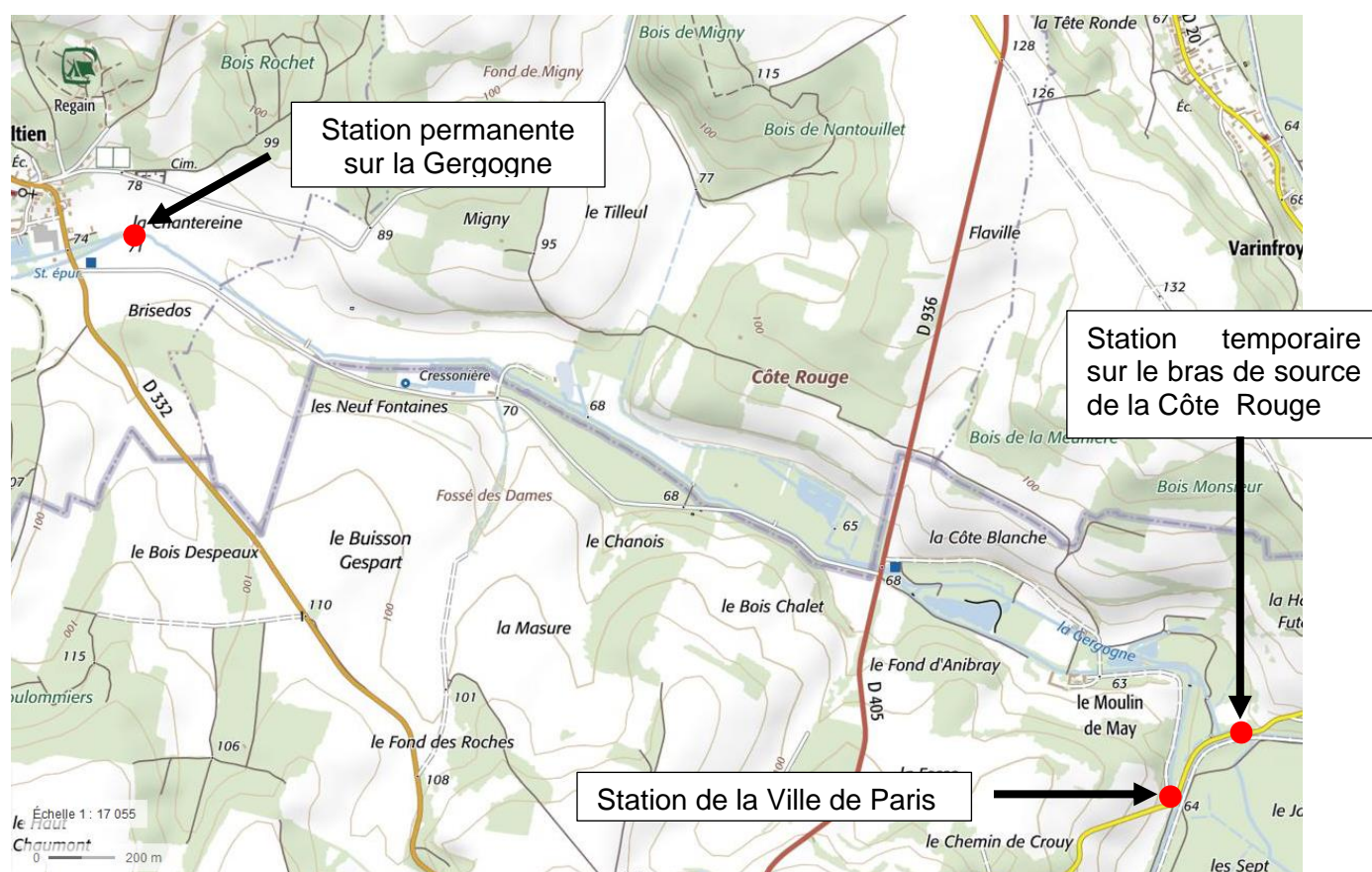


Figure 25 : Localisation des stations de suivi hydrologique

La station permanente sur la Gergogne permettra d'avoir des données sur le débit en aval de Rosoy-en-Multien où la problématique de ruissellement est importante. Des débits caractéristiques de la Gergogne pourront être calculés. Des aménagements seront à réaliser pour sa mise en œuvre avec notamment la création d'un radier béton et la mise en place d'une alimentation électrique.

Au vu des problématiques d'inondation et du manque de données hydrologiques, le portage des stations est possiblement réalisable par les Services de l'État.

Plus en aval, la station de la Ville de Paris continuera à être exploitée pour connaître le débit en amont immédiat de la confluence avec le canal de l'Ourcq.

Une station temporaire sur le bras de source de la Côte Rouge sera mise en place sur 5 ans. Il s'agit d'utiliser un débitmètre et d'effectuer six campagnes de jaugeages la première année afin de connaître les débits quotidiens du bras de source. Ces données seront utilisées pour la renaturation de ce secteur.

Chiffrage

Tableau XII : Chiffrage pour les stations de suivi hydrologique

	Coût total	Subvention possible AESN	Subvention possible CD60	Coût résiduel
Mise en place d'une station permanente sur la Gergogne au droit de la station d'épuration de Rosoy	150 000 €	/	Taux 36% Aides : 54 000 €	96 000 €
Mise en place d'une station temporaire sur le bras de source de la Côte Rouge	28 000 €	/	Taux 36% Aides : 10 080 €	17 920 €
Total	178 000 €		64 080 €	113 920 €

Le coût total du suivi hydrologique est estimé à environ 178 000 euros H.T.

- Pas de subvention possible de l'Agence de l'eau Seine Normandie
- Subvention possible du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 36 % soit 64 080 euros

Le coût résiduel pour le suivi hydrologique sur 5 ans est estimé à **113 920 €**.

Fiche n°14	Actions réglementaires	REGL
------------	------------------------	------

Problématique

Un seuil a été rehaussé en aval du chemin de Vincy. Il permet d'alimenter un plan d'eau en rive gauche. Le seuil du « Chanoix » permet de maintenir un niveau d'eau pour alimenter un abreuvoir en rive droite. Une prise d'eau capte la quasi-totalité de l'eau provenant de la source de la Côte Blanche.



*Rehausse du seuil en aval du
Chemin de Vincy (G8)*



*Seuil du « Chanoix » pour
alimentation d'un abreuvoir (G10)*



*Prise d'eau sur la source de la Côte
Blanche*

Objectifs

L'objectif est de déterminer la légalité de ces ouvrages et de rappeler aux propriétaires les obligations réglementaires.

Mise en œuvre

Intervention de la Police de l'eau pour établir un constat en présence de l'AFB.

Conciliation à l'amiable avec les propriétaires et, si ce n'est pas suffisant, procès-verbal réglementaire.

ANNEXE 3 : COMPLEMENTS APPORTES SUITE A LA DEMANDE DDT

Compléments au Dossier n°60-2020-00095 de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de demande d'autorisation Loi sur l'eau au titre du Code de l'environnement

PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA GERGOGNE

MAITRE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE OURCQ AVAL

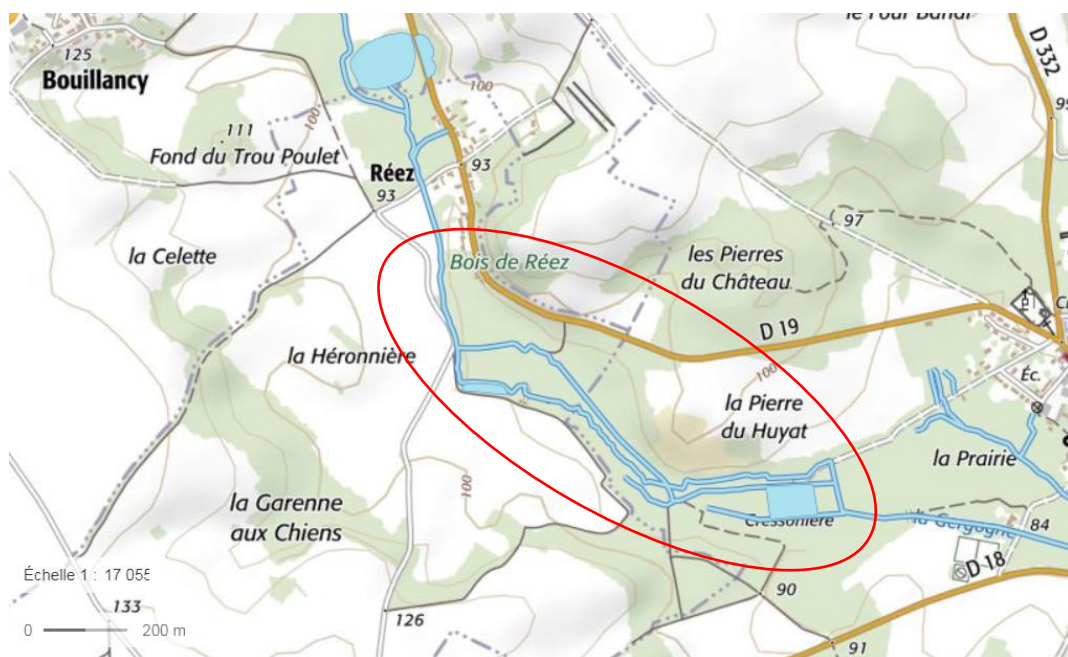
REPONSE AU COURRIER DU 6 NOVEMBRE 2020 / NOTE COMPLEMENTAIRE AU DOSSIER

Ce présent document fait suite aux demandes de compléments à apporter au dossier par le courrier du 6 novembre 2020. Il est également accompagné d'un rapport de des données récemment obtenues de Picardie Nature.

Les trois demandes de compléments demandés sont précisées ci-dessous.

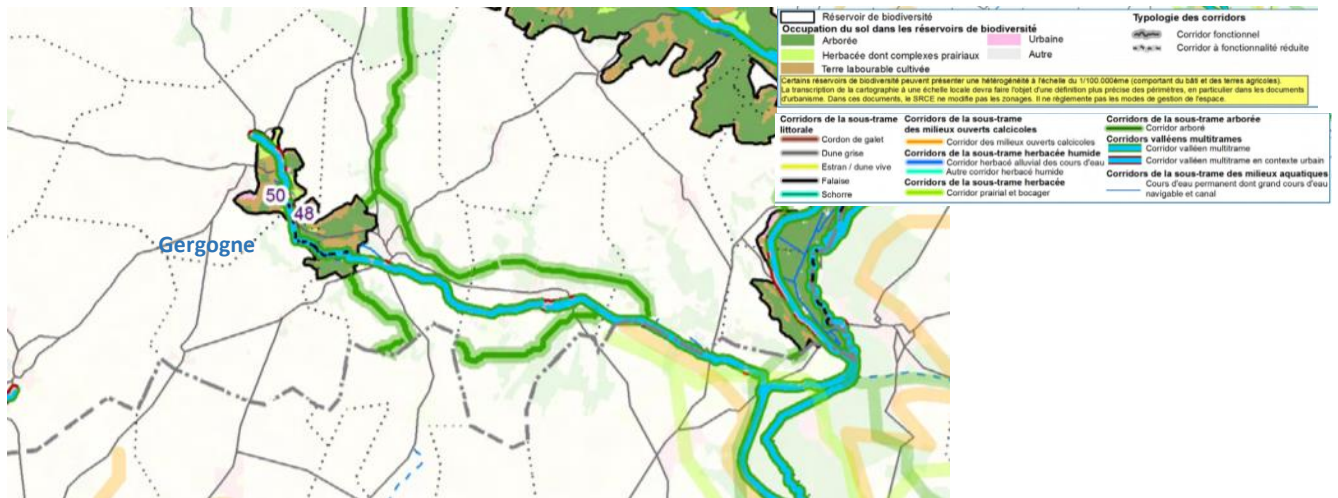
1. Peu de données sont disponibles sur le cortège piscicole (à l'instar des données naturalistes du secteur). Seule une pêche électrique fut réalisée par la Fédération de Pêche de l'Oise (entre 2010 et 2015) dans la commune de Rosoy-en-Multien au lieu-dit la Chantereine. Des épinoches, épinochettes et loches franches ont été inventoriées. D'après les diverses discussions avec les locaux, le peuplement piscicole de la Gergogne serait assez faible si ce n'est à certains endroits où les poissons échappés d'étangs se regroupent (gardon, carpe et goujon). D'après les données fournies par CE3E, la Gergogne est classée en première catégorie piscicole. L'espèce cible retenue est donc la Truite fario avec espèces accompagnatrices Chabot et Lamproie de Planer. Selon cette même source, la continuité piscicole reste fragmentée le long du cours d'eau et les potentialités d'habitats sont faibles sur de nombreux secteurs avec un colmatage importante. D'après les inventaires piscicoles, les espèces retrouvées ne sont pas celles attendues.

L'arrêté frayère du 17 décembre 2012 stipule en effet qu'une zone de frayère est située entre Vannes dans la commune de Reez-Pont-Martin et l'ancienne cressonnière dans la commune d'Acy-en-Multien. Selon ce même arrêté, nous avons localisé approximativement (le terme « vannes » de l'arrêté étant vague) ce secteur dans la carte ci-dessous :



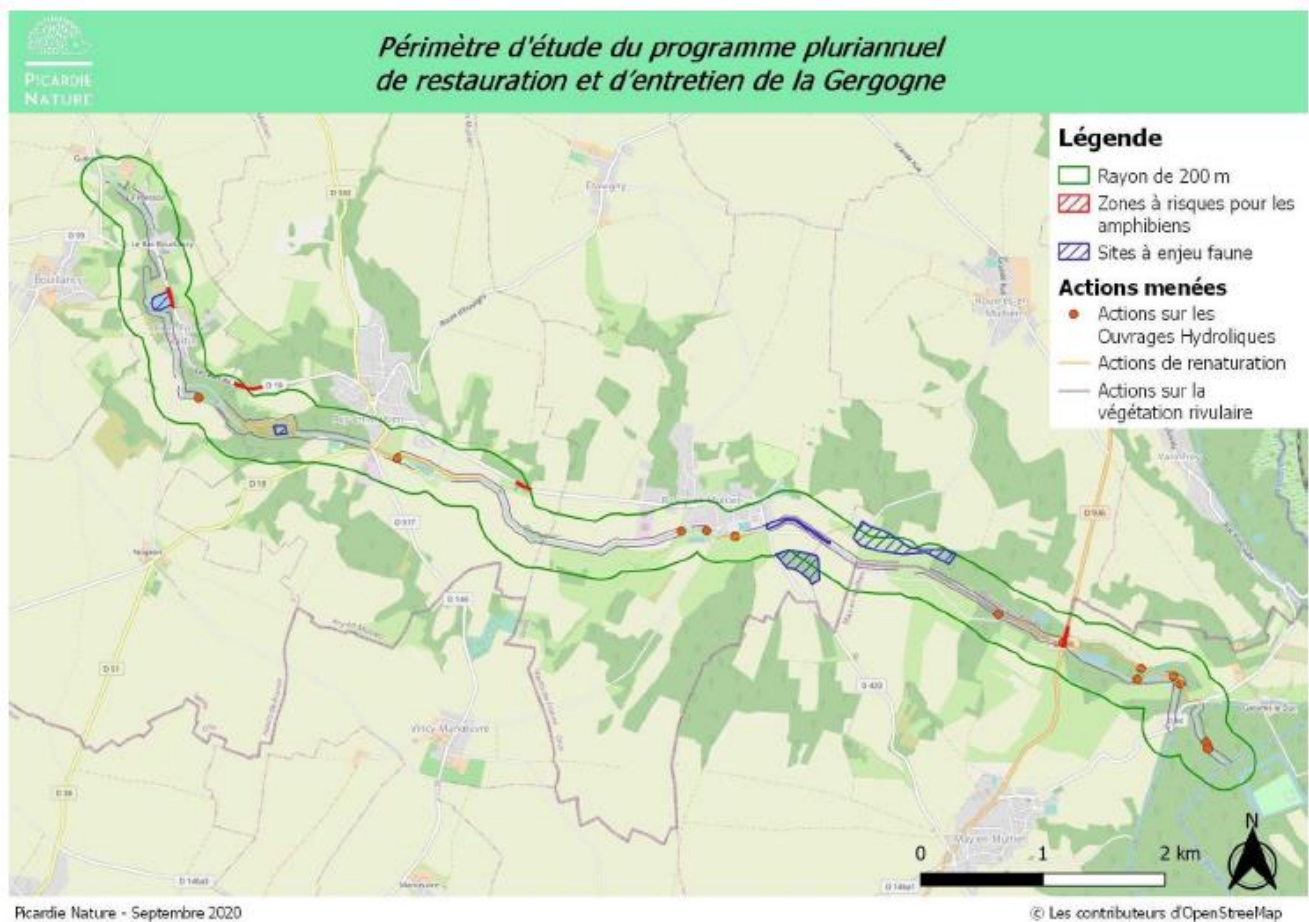
Sur ce secteur, le diagnostic de CE3E est sans appel : l'état écologique de la Gergogne est moyen(amont) mauvais (aval). Lors de son investigation, le bureau d'études a relevé de nombreuses problématiques laissant douter du caractère encore fonctionnel de potentielles frayères sur ce secteur : fermeture des milieux, colmatage et fragmentation de la continuité écologique. Les actions envisagées sur ce secteur concernent l'entretien de la ripisylve, une réflexion sur le franchissement d'un ouvrage et la renaturation de l'ancienne cressonnière, composée notamment de fossés envasés ou ensablés.

2. Les corridors définis par le SRCE Picardie sont présentés ci-dessous :



Nous complétons la présente note par des compléments apportés récemment par l'association Picardie Nature. Ces compléments sont joints en annexe de la présente note.

Le secteur est mal connu mais quelques sites à enjeu faune ont été recensés avec la présence d'espèces patrimoniales (amphibiens et avifaune). Aucun gîte à chiroptères n'est noté dans les inventaires faunistiques.



Lors des travaux d'entretien et de renaturation, une attention particulière sera portée sur les secteurs à enjeux faune au moyen des mesures ERC présentées ci-après.

3. Mesures ERC suivant la nomenclature du guide ERC

Nous précisons ici les mesures de la doctrine ERC en suivant la nomenclature du guide d'aide à la définition des mesures ERC.

En résumé, la grande majorité des impacts identifiés sont liés à la phase travaux et sont provisoires. Quand le risque d'impact ne peut être évité totalement nous proposons alors des mesures de réduction des impacts afin de les rendre « non notables ». Nous insistons sur le fait que :

- Les caractéristiques du projet ne conduisent pas à la destruction pérenne d'un milieu. Les impacts identifiés peuvent être largement réduits moyennant quelques aménagements de chantier et précautions au préalable (inventaire naturalise par exemple). Par conséquent aucune mesure compensatoire n'est à prescrire ici.
- Le projet a pour objectif l'amélioration de l'état écologique des milieux et, par conséquent, entrainera un gain écologique significatif sur le secteur. Aucune impact menant à la dégradation pérenne des milieux ou à une perte de la biodiversité pérenne n'est donc à déplorer ici.

Thématique concernée	Incidences identifiées	Phase concernée	Mesure(s) ERC envisagée(s)	Actions concernées
Milieux aquatiques et qualité de l'eau	Risque de pollution par les engins de chantier	Phase travaux	<p>Réduction technique : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier</p> <p>Toute phase de travaux fait l'objet d'un plan de prévention afin d'identifier les risques et les moyens à mettre en œuvre pour en réduire les effets. Les employés doivent être sensibilisés à la préservation des milieux naturels et le chef de chantier s'assure de la bonne tenue des prescriptions. Les moyens de surveillance prévus et moyens d'intervention en cas d'incident ou accident sont décrits en partie 11 du dossier.</p>	Toutes actions nécessitant l'emploi de matériel mécanisé
Milieux aquatiques et qualité de l'eau	Pollution ponctuelle liée à la présence de polluants dans les sédiments	Phase travaux	<p>Réduction technique : En cas de curage, les sédiments devront faire l'objet de prélèvements et d'analyses afin d'identifier les concentrations de certains polluants. Les conditions d'export (réutilisation de ces matériaux, leur dépôt en décharge agréée,...) sont réglementées et dépendront alors des valeurs observées dans ces prélèvements.</p>	Actions de renaturation de cours d'eau et sur les ouvrages hydrauliques
Milieux aquatiques et qualité de l'eau	Impact provisoire sur la faune et sur les habitats	Phase travaux	<p>Réduction temporelle : Adaptation des périodes de travaux sur l'année</p> <p>Les travaux seront réalisés en période d'étiage et par temps sec pour limiter les impacts de pollution et éviter les périodes de reproduction des espèces cibles.</p>	Actions de renaturation de cours d'eau et sur les ouvrages hydrauliques

Thématique concernée	Incidences identifiées	Phase concernée	Mesure(s) ERC envisagée(s)	Actions concernées
Milieux aquatiques et qualité de l'eau	Impact provisoire sur la faune et sur les habitats	Phase travaux	Réduction technique : Inventaire et pêche de sauvegarde Un inventaire devra être réalisé sur le secteur afin d'identifier les espèces présentes sur le site. Une pêche de sauvegarde peut être réalisée avant les travaux afin de sauver les individus présents sur site.	Actions de renaturation de cours d'eau et sur les ouvrages hydrauliques
Milieux aquatiques et qualité de l'eau	Impact provisoire sur la faune et sur les habitats	Phase travaux	Réduction géographique : Limitation des voies de circulation et de l'emprise de travaux L'emprise du chantier doit être délimitée (par piquetage par exemple) et éviter tout passage dans les zones humides ou à proximité des espèces patrimoniales. En fin de chantier, tout élément lié au chantier sera supprimé. La délimitation de l'emprise nécessitera une seconde mesure de réduction : le balisage ou le dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale... Une étude naturaliste en amont du chantier par un expert est fortement conseillée.	Actions de renaturation de cours d'eau et sur les ouvrages hydrauliques
Écoulements dans le cours d'eau	Risque temporaire de perturbation des écoulements	Phase travaux	Réduction technique : Maintien d'un débit minimum biologique d'un cours d'eau Un débit minimum biologique sera assuré pendant la période de travaux par un système de by-pass. Les écoulements seront assurés.	Actions de renaturation de cours d'eau et sur les ouvrages hydrauliques
Écoulements dans le cours d'eau	Risque temporaire de débordement par élévation du niveau de l'eau	Phase travaux	Réduction temporelle et technique : la mise en place de batardeaux ne devra pas favoriser le risque de débordement et le by pass sera accompagné d'un système de filtre (botte de foin par exemple) afin de bloquer les MES remises en suspension dans le cadre des travaux.	Actions de renaturation de cours d'eau et sur les ouvrages hydrauliques
Inondation	Risque inondation par les nouveaux aménagements	Phase exploitation	Evitement technique : les actions de renaturation lourde seront précédées d'un Avant-Projet constitué d'une modélisation hydraulique mettant en évidence l'absence d'aggravation du risque inondation sur le secteur.	Actions de renaturation de cours d'eau et sur les ouvrages hydrauliques

Thématique concernée	Incidences identifiées	Phase concernée	Mesure(s) ERC envisagée(s)	Actions concernées
Milieux naturels (dont terrestres)	Impact temporaire sur la faune et sur les habitats	Phase travaux	<p>Réduction géographique : Limitation des voies de circulation et de l'emprise de travaux</p> <p>L'emprise du chantier doit être délimitée (par piquetage par exemple) et éviter le passage dans les zones humides ou à proximité des espèces patrimoniales. En fin de chantier, tout élément lié au chantier sera supprimé. La réalisation de l'emprise nécessitera une seconde mesure de réduction : le balisage ou la mise en place d'un dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale... Une étude naturaliste par un expert est fortement conseillée.</p>	Actions de renaturation sur les berges, actions sur la ripisylve
Milieux naturels (dont terrestres)	Impact temporaire sur la faune et sur les habitats	Phase travaux	<p>Réduction temporelle : Adaptation des périodes de travaux sur l'année</p> <p>Les travaux sur la ripisylve doivent prendre en compte les cycles biologiques des espèces (floristiques et faunistiques). Hors action à caractère urgent, nous préconisons de réaliser les travaux de coupe entre octobre et décembre. Les travaux seront réalisés en journée afin de déranger le moins possible la faune.</p>	Actions sur la ripisylve Passage des engins pour accéder au cours d'eau
Milieux aquatiques et qualité de l'eau	Impact provisoire sur la faune et sur les habitats	Phase travaux	<p>Réduction technique :</p> <p>Avant travaux sur la ripisylve, les espèces patrimoniales devront être repérées et sauvées si faisable techniquement. Par exemple, une étude naturaliste peut être réalisée pour identifier les gîtes de chauve-souris arboricoles et ainsi les éviter. Combiné à la réduction temporelle, les impacts seront non notables sur la biodiversité.</p>	Actions sur la ripisylve Passage des engins pour accéder au cours d'eau

Thématique concernée	Incidences identifiées	Phase concernée	Mesure(s) ERC envisagée(s)	Actions concernées
Milieux naturels (dont terrestres)	Risque de contamination des engins	Phase travaux	Réduction technique : Des actions préventives et curatives contre le risque de contamination des engins sont mises en place afin de ne pas favoriser l'expansion d'espèces invasives. Il s'agit principalement de nettoyer scrupuleusement les engins avant arrivée sur site (préventif) et supprimer manuellement les petits foyers si non évitables. En aucun cas, ces foyers doivent être fauchés. Les espèces invasives à proximité du ru ont été localisées dans le cadre de cette étude. Peu de foyers sont présents.	Actions sur la ripisylve Passage des engins pour accéder au cours d'eau

ANNEXE 4 : ÉTUDE FAUNE FLORE (PICARDIE NATURE)



Synthèse des sites à enjeu faune dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Gergogne

□ Septembre 2020

Données transmises au Syndicat mixte Ourcq Aval le 18/09/2020

Préambule : sites considérés et données synthétisées

Nous avons intégré dans cette synthèse toutes les données d'espèces patrimoniales de la base de données Clicnat pour la période 01.01.2010 au 02.09.2020 autour du projet de restauration et d'entretien de la Gergogne dans un périmètre de 200 mètres.

Les espèces retenues sont les espèces présentant un intérêt patrimonial au titre de :

- leur degré de menace dans les Listes Rouges régionales → de Quasi-menacé à En danger critique,
- leur degré de rareté régionale → de Assez rare à Exceptionnel,
- leur classement comme déterminantes ZNIEFF,
- leur inscription aux annexes des directives Natura 2000.

Parmi un total de 311 données présentes dans le périmètre, ce sont ainsi plus de 170 données d'espèces patrimoniales ou protégées, essentiellement d'oiseaux présents en hiver, qui ont été extraites de notre base de données, sans pour autant représenter un inventaire exhaustif du site d'étude.

L'ensemble de ces données sont le fruit des prospections des bénévoles, des salariés, des stagiaires et des volontaires en service civique de Picardie Nature, auxquelles s'ajoutent les données transmises par les structures partenaires de l'association.

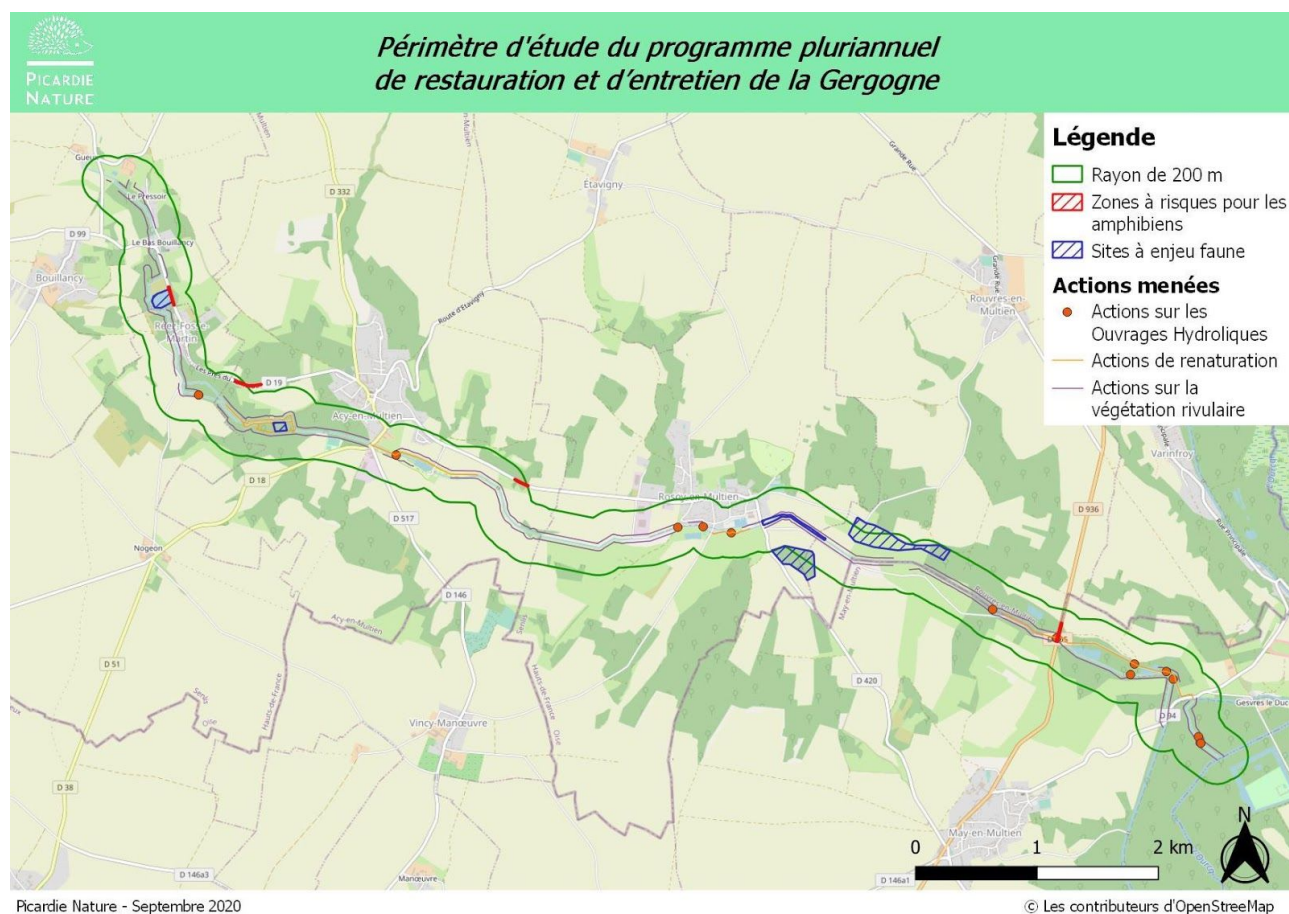
Les sites à enjeu faune :

Afin de faciliter la représentation des sites à enjeu faune déterminés d'après les données de Clicnat, nous avons divisé le périmètre de l'étude de 11 km en plusieurs cartes afin d'avoir une meilleure appréciation des milieux.

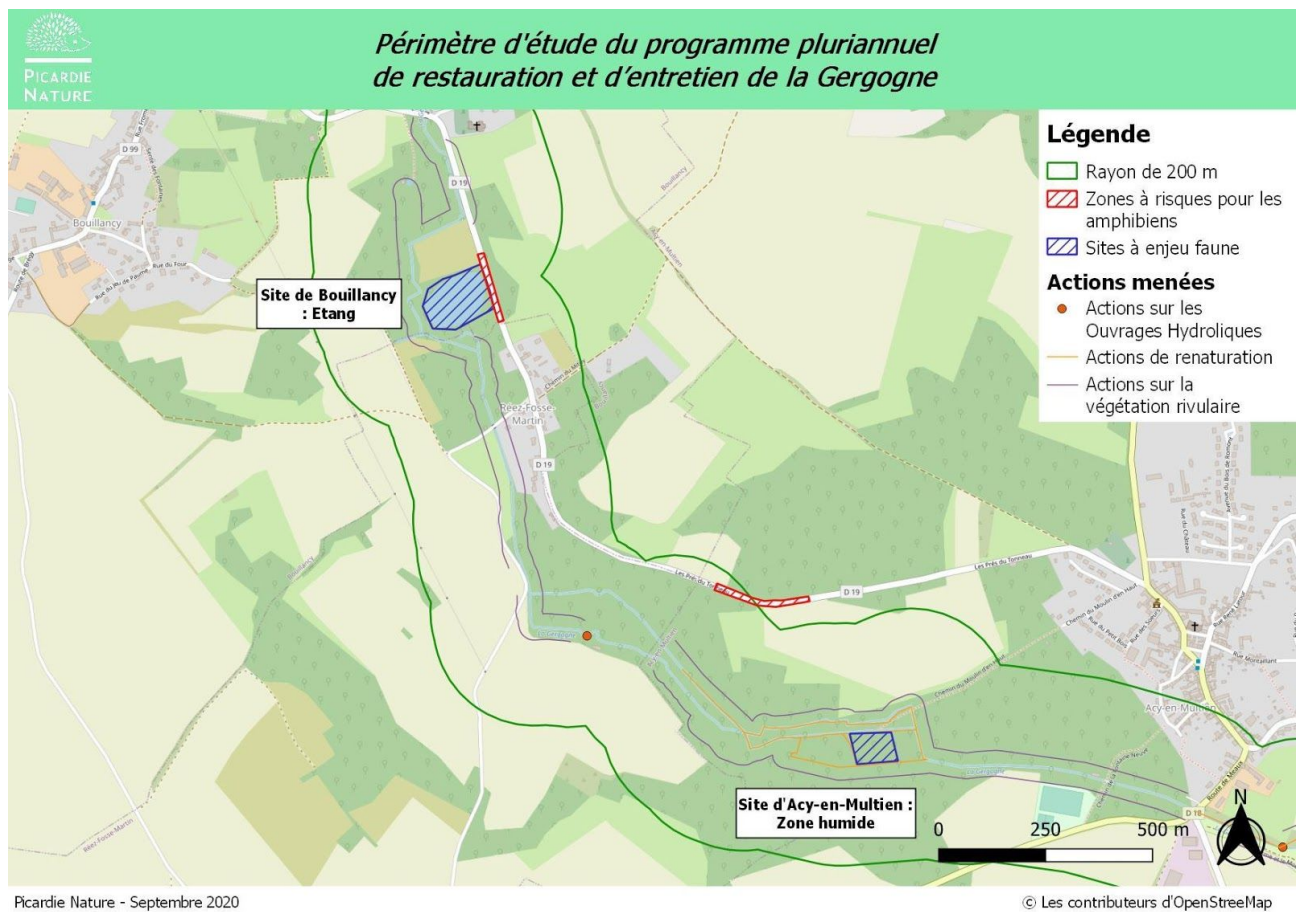
Chaque carte représentera un ou plusieurs sites à enjeu faune. Ces sites ont généralement été nommés par le nom d'une commune proche afin de faciliter la localisation dans le périmètre d'étude.

Sous chaque carte se trouve la liste des espèces patrimoniales qui a permis la création du site, en précisant dans la mesure du possible, si l'espèce est reproductrice.

A la fin du document se trouve une annexe comportant toutes les espèces patrimoniales présentes dans le périmètre d'étude où il est précisé son statut de rareté, de menace, ainsi que son appartenance à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF ou à la Directive Oiseaux.



Descriptif des sites à enjeux faune :



Site de Bouillancy : Etang

Cette étang est utilisé par plusieurs espèces protégées et patrimoniales en hiver comme le Grand cormoran, la Grande aigrette ou le Héron cendré. Le Héron cendré a également été noté en période de reproduction (plumage nuptiale) et une héronnière est connue dans la vallée. Ces espèces utilisent donc ce lieu pour se nourrir. D'autres oiseaux patrimoniaux sont certainement présents sur cette pièce d'eau. Notons également la présence d'amphibiens comme le Crapaud commun.

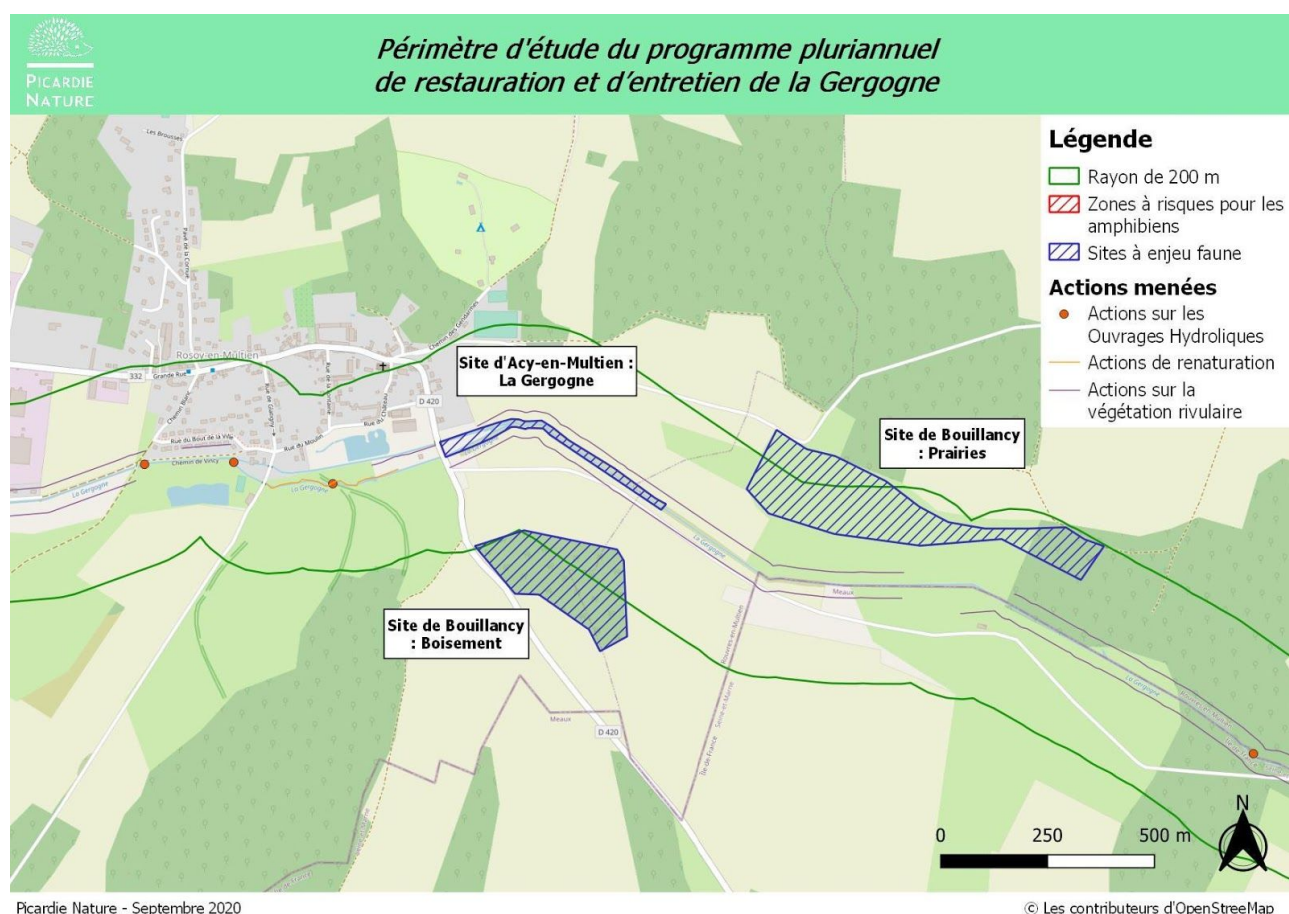
L'étang ne semble pas être impacté par les travaux mais les passages des engins pourraient endommager les berges et créer des dérangements sur les espèces présentes. Si les berges de l'étang sont impactées par les travaux, il faudra penser à maintenir une pente douce afin de garder l'étang accessible aux Amphibiens.

Site d'Acy-en-Multien : Zone humide

Il s'agit certainement **du secteur le plus intéressant identifié au niveau de la zone d'étude**. Cette zone humide semble présenter des zones de roselières / mégaphorbiaie favorables à de nombreuses espèces patrimoniales affectionnant les zones humides. Parmi les espèces contactées sur ce site, notons la présence du Râle d'eau (septembre 2012 et octobre 2013) et le Bruant des roseaux (chanteur en avril 2016). D'autres oiseaux, comme la Gallinule poule-d'eau ou le Héron

centré affectionne ce site. La Grenouille verte et la Grenouille rousse, ainsi que le Lézard vivipare sont également visibles à cet endroit.

Cette zone est située au niveau d'actions de renaturation ; la mégaphorbiaie a une grande importance pour la préservation des espèces présentes sur ce site et il est donc important de la préserver. Si les actions prévues consistent à rouvrir le milieu, cela serait bénéfique au développement de la mégaphorbiaie et donc à la faune et la flore présentes. L'agrandissement de cette zone pourrait même permettre à de nouvelles espèces paludicoles de s'installer, si elles ne sont pas déjà présentes sur le site.



Site d'Acy-en-Multien : La Gergogne

Sur ce tronçon de *la Gergogne*, de nombreux arbres et arbustes se sont développés. Aux alentours, il s'agit de milieux ouverts, agricoles, les animaux ont donc naturellement trouvé refuge le long du cours d'eau. Deux espèces patrimoniales d'oiseaux appréciant les milieux ouverts sont visibles et sont des reproducteurs possibles sur ce site. Il s'agit du Bruant jaune, de la Linotte mélodieuse et du Serin cini, observés durant les mois de juin et juillet. Le Pouillot véloce et l'Hypolaïs polyglotte sont également des espèces protégées notées sur le site.

Si des actions de réouverture du milieu sont prévues, il est donc préférable de les faire durant les mois d'hiver afin d'éviter le dérangement et la destruction possible des nichées.

Site d'Acy-en-Multien : Boisement

Ce site se situe en périphérie de la zone d'étude mais il semblait important de l'indiquer car il s'agit d'une héronnière. Fin mars 2019, cette colonie de Héron cendré a été découverte et comportait un minimum de 5 nids occupés. Le nourrissage des jeunes se fait donc au niveau de la vallée, la préservation et l'accessibilité des sites de nourrissage aura donc de l'importance pour le maintien de la colonie.

Site d'Acy-en-Multien : Prairies

Comme pour le précédent site, il est situé en périphérie de la zone d'étude, à une centaine de mètres des travaux prévus. Néanmoins, la qualité des prairies des alentours suite à la circulation des engins et le dérangement possible avec les passages non loin pourront être pris à prendre en compte.

Sur ce site, plusieurs espèces patrimoniales affectionnant les zones de bocages sont présentes, il s'agit ici de la Tourterelle des bois (chanteur en juin 2016), de la Pie-grièche écorcheur (juin 2017), du Bruant jaune (avril 2016) et du Tarier pâtre (juin 2017). Ces 4 espèces sont susceptibles de se reproduire sur le site car l'habitat est favorable. D'autres oiseaux protégés sont également indiqués dans la base de données comme l'Épervier d'Europe, le Faucon crécerelle, la Fauvette babillarde ou encore le Rossignol philomèle.

Autres données hors site à enjeu faune :

Les boisements jouxtant la rivière semblent être d'un grand intérêt pour de nombreux oiseaux. Indiquons la présence de plusieurs espèces patrimoniales cavernicoles comme le Pic noir, la Mésange boréale ou encore le Pigeon colombin. Les rapaces comme la Buse variable, l'Épervier d'Europe sont également notés.

Toutes ces espèces utilisent de vieux arbres pour nicher, il est donc nécessaire d'identifier ces arbres (avec présence d'aires ou de cavités) avant tous travaux afin d'éviter leur destruction.

Il ne semble pas y avoir de travaux prévus sur des ponts mais plusieurs espèces peuvent y nicher. C'est notamment le cas des Bergeronnettes ou même des hirondelles, comme l'Hirondelle de fenêtre (où son nid, au même titre que l'animal est protégé par la loi).

Le Martin-pêcheur n'est pas indiqué dans les observations de la base de données mais l'espèce pourrait être présente. Cet oiseau niche au niveau des berges, dans un terrier, il serait donc intéressant et confirmer ou non sa présence avant travaux sur des berges pour éviter la destruction de nichée.

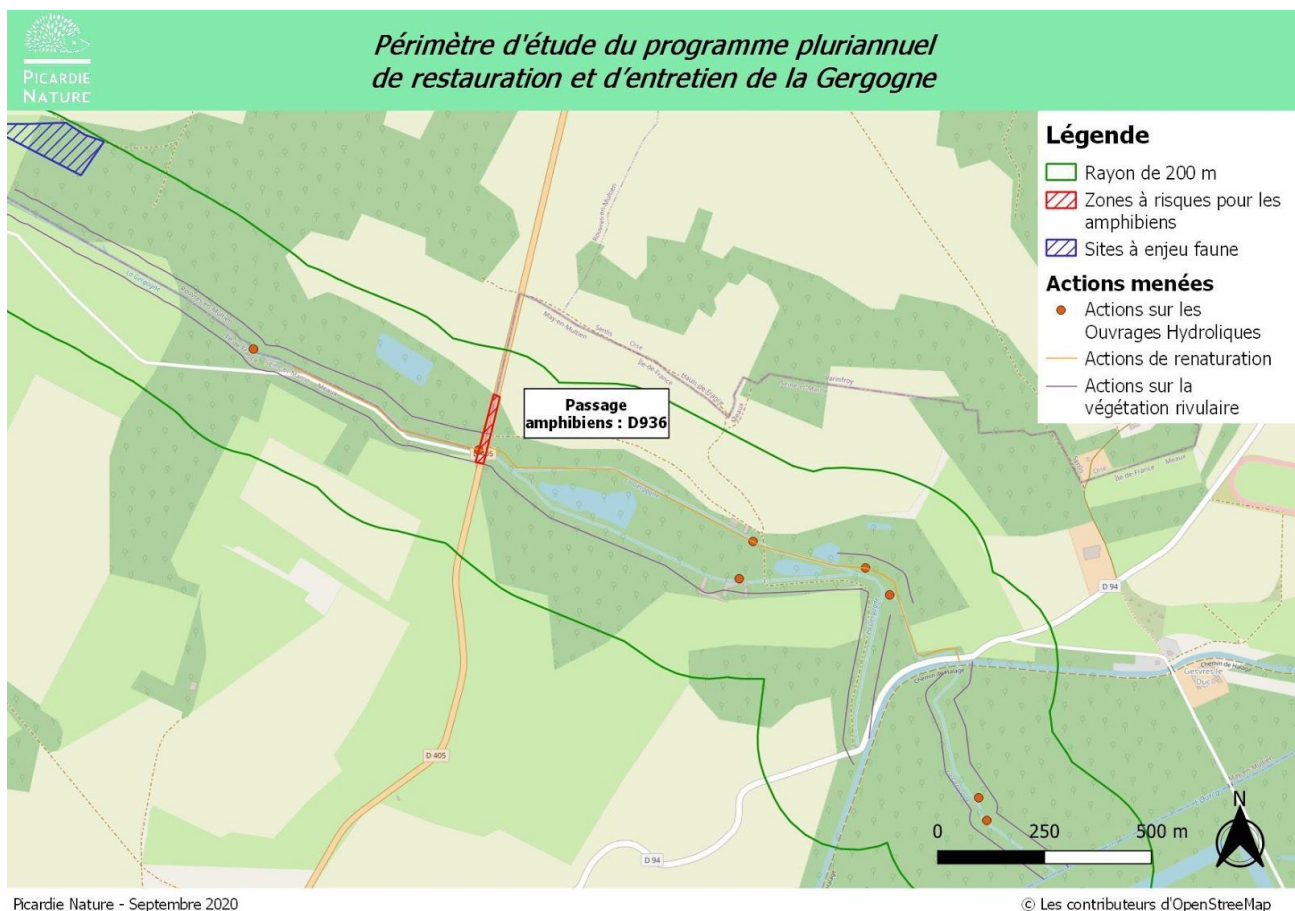
Gîtes d'hibernation ou d'estivage pour les Chiroptères :

Actuellement, aucun gîte n'est connu dans le périmètre d'étude. Les ponts peuvent être favorables à l'hibernation de certaines espèces. Malgré le manque de données dans ce groupe, il est fort probable que des espèces comme le Murin de Daubenton qui chasse au dessus de l'eau soit présent dans le secteur. Comme pour les Oiseaux, plusieurs espèces sont cavernicoles ; elles se reproduisent et hivernent dans les arbres. Il sera donc nécessaire avant travaux de marquer les arbres ayant des cavités afin d'éviter de les couper ou de vérifier si des chauves-souris sont présentes à l'intérieur.

A savoir que toutes les espèces de chauve-souris ainsi que leurs sites de reproduction et d'hibernation sont protégés par la loi.

Zones à risques pour les Amphibiens :

Plusieurs « zones à risques » pour les Amphibiens ont pu être identifiées le long de *la Gergogne*. Il s'agit de tronçons routiers où les amphibiens circulent pour rejoindre leur site d'hibernation (les boisements) ou de reproduction (mares, étangs). Ces « zones à risques » sont généralement identifiées par la présence d'une mortalité importante d'amphibiens sur les routes.



Passage amphibiens : D936

Il s'agit du secteur qui semble avoir le plus d'impact sur les populations d'amphibiens. Ici, il s'agit surtout du Crapaud commun qui est victime de la circulation routière. Sur une centaine de mètres, une vingtaine d'individus ont été écrasés au cours d'une soirée. En mars, les individus se déplaçaient en direction de l'est, pour aller rejoindre les étangs pour la reproduction.



Passage amphibiens : D332

Sur ce secteur, fin février 2016, 4 individus de Crapaud commun ont été observés sur la route dont 2 écrasés. Les boisements présents au nord de la route sont favorables aux amphibiens comme lieu de chasse et d'hibernation.

Passage amphibiens : D19

Ici, un individu vivant a été observé en février 2016. Les populations sont peut être moins importantes qu'au niveau de la D936 ou alors elles sont plutôt présentes au sud de la route et sont donc peu impactées. La zone humide définie comme « site à enjeux » est certainement le site de reproduction de plusieurs espèces d'Amphibiens.



Passage amphibiens : Le Bas Bouillancy

Pour ce site, le lieu de reproduction se situe non loin de la route, les amphibiens se nourrissent et hivernent certainement de l'autre côté de la route au niveau des boisements et pâtures. Un individu de Crapaud commun est signalé sur la route.

Très peu d'observations d'amphibiens sont notées dans notre base de données dans ce secteur de la Picardie. Cette vallée est peu prospectée de façon générale par les naturalistes, comme beaucoup de sites en limite de la région. Des passages à la recherche des « zones à risques » pourraient être menés afin de mieux les définir. Les soirées douces et pluvieuses en début d'année (février, mars) sont généralement favorables pour repérer les secteurs mortifères.

Conclusion

Il s'agit d'un secteur peu prospecté et donc mal connu malgré un potentiel en biodiversité important au vu de la localisation.

L'essentiel des espèces patrimoniales connues sont réparties principalement sur deux types de milieux et habitats naturels :

- **les différents étangs qui bordent la Gergogne** ; ils constituent des sites de reproduction pour les amphibiens comme le Crapaud commun et certainement la Grenouille rousse mais également pour les oiseaux d'eau. La création de mares supplémentaires serait à viser dans cette vallée.

L'entomofaune a été très peu prospectée sur ces zones humides, des espèces d'Odonates, de Lépidoptères et d'Orthoptères patrimoniaux, notamment dans les zones ouvertes, comme les mégaphorbiaies sont certainement à découvrir.

Afin de conserver un milieu favorable aux amphibiens, il est nécessaire de garder des berges avec des pentes douces. Cela permettra également d'avoir une diversité plus importante au niveau de la flore ce qui favorisera plus d'espèces animales.

- **les boisements présents de part et d'autre de la Gergogne** sont un lieu de nidification probable pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Pic noir, le Pic épeichette, les rapaces et de chauve-souris comme les murins. Ces espèces attestent de la présence de vieux arbres ayant des cavités.

Pour ces animaux, le principal risque est donc le dérangement pouvant être causé par le passage d'engins à proximité de ces zones entre mi-mars et mi-juillet (période de reproduction). Un dérangement provoque en général l'envol de tous les oiseaux présents, et peut, à force de se répéter, entraîner l'échec de la reproduction de nombreuses espèces par prédation ou abandon des couvées. En cas d'abattage d'arbres, il serait nécessaire d'identifier et de marquer les arbres à cavités afin de les conserver pour maintenir les espèces qui y sont liées.

L'étude et son annexe représentent un tout indissociable. Les interprétations erronées qui pourront en être faites, à partir d'une communication ou reproduction partielle, ne sauraient engager la responsabilité de Picardie Nature.

Pour obtenir plus d'éléments sur les sites présentés dans cette étude, dans le cadre de mesures compensatoires ou d'accompagnement, il est également conseillé de contacter Picardie Nature.

Liste des espèces patrimoniales ou protégées présentes sur le périmètre d'étude :

Les espèces patrimoniales sont les espèces ayant un statut de déterminant ZNIEFF ou ayant un statut de rareté (AR à Exc) ou menace (NT à CR) élevé.

Amphibiens et Reptiles (Référentiel de la faune sauvage de 2016) :

Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protégée	Znieff	Directive habitat
Crapaud commun	C	LC	X		
Grenouille rousse	C	LC	X		
Grenouille verte	C	DD	X		
Lézard vivipare	C	LC	X		

Mammifères terrestres (Référentiel de la faune sauvage de 2016) :

Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protégée	Znieff
Écureuil roux	TC	LC	X	
Hérisson d'Europe	TC	LC	X	
Lérot	PC	LC	X	X

Insectes (Référentiel de la faune sauvage de 2016 pour les Rhopalocères) :

Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protégée	Znieff
Petit Mars changeant	PC	NT		X

Avifaune (Référentiel de la faune sauvage de 2009) :

Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protégée	Znieff	Directive oiseaux
Accenteur mouchet	TC	LC	X		
Alouette des champs	TC	LC	X	X	
Bergeronnette grise	TC	LC	X		
Bouvreuil pivoine	C	LC	X	X	
Bruant des roseaux	AC	LC	X	X	
Bruant jaune	TC	LC	X	X	
Busard des roseaux	AR	VU	X	X	X
Buse variable	C	LC	X		
Caille des blés	PC	DD	X		
Chardonneret élégant	TC	LC	X	X	
Chevêche d'Athéna	AC	VU	X	X	
Choucas des tours	AC	LC	X		

Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protégée	Znieff	Directive oiseaux
Coucou gris	TC	LC	X		
Épervier d'Europe	AC	LC	X		X
Faucon crécerelle	C	LC	X		
Fauvette à tête noire	TC	LC	X		
Fauvette babillarde	C	LC	X		
Fauvette grisette	TC	LC	X		
Gallinule poule-d'eau	C	LC	X		
Grand Cormoran			X	X	
Grande Aigrette		NE	X	X	
Grimpereau des jardins	C	LC	X		
Grive draine	C	LC	X		
Grive litome	AR	EN	X	X	
Grive musicienne	TC	LC	X		
Héron cendré	PC	LC	X		
Hirondelle de fenêtre	TC	LC	X		
Hirondelle rustique	TC	LC	X	X	
Hypolaïs polyglotte	TC	LC	X		
Linotte mélodieuse	TC	LC	X	X	
Merle noir	TC	LC	X		
Mésange à longue queue	TC	LC	X		
Mésange bleue	TC	LC	X	X	
Mésange boréale	AC	LC	X		
Mésange charbonnière	TC	LC	X		
Mésange nonnette	C	LC	X		
Milan noir	TR	CR	X	X	X
Moineau domestique	TC	LC	X		
Mouette rieuse	AC	LC	X		
Pic épeiche	TC	LC	X	X	
Pic noir		NT	X	X	X
Pic vert	C	LC	X		
Pie-grièche écorcheur	PC	LC	X	X	X
Pigeon colombin	AC	LC	X	X	
Pinson des arbres	TC	LC	X		
Pipit farouche	C	LC	X	X	
Pouillot fitis		LC	X	X	
Pouillot véloce	TC	LC	X		
Râle d'eau	PC	DD	X	X	
Rossignol philomèle	TC	LC	X		
Rougegorge familier	TC	LC	X		
Rougequeue noir	TC	LC	X		
Rousserolle effarvatte	AC	LC	X		
Serin cini	C	LC	X	X	
Tarier pâtre	C	NT	X	X	
Tourterelle des bois	TC	LC	X	X	
Tourterelle turque	TC	LC	X		
Traquet motteux	TR	CR	X	X	
Troglodyte mignon	TC	LC	X		
Verdier d'Europe	TC	LC	X	X	

ANNEXE 5 : RESULTATS DES INVENTAIRES ZNIEFF



znief

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 05/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/110020184>



VALLEE DE L'OURCQ DE LA PRAIRIE DU CORROY AU PRE SEC (Identifiant national : 110020184)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 77283003)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Olivier ROGER, .-
110020184, VALLEE DE L'OURCQ DE LA PRAIRIE DU CORROY AU PRE SEC.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/110020184.pdf>

Région en charge de la zone : Ile-de-France

Rédacteur(s) :Olivier ROGER

Centroïde calculé : 652004°-2453690°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003

Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 12/05/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Seine-et-Marne
- Commune : May-en-Multien (INSEE : 77283)

1.2 Superficie

288,9 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 55
Maximale (mètre): 133

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Non renseigné

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Navigation
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Lit majeur
- Vallée
- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine de l'état
- Domaine public fluvial

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Insectes - Floristique - Ptéridophytes 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-épuration des eaux - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Ralentissement du ruissellement 	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Route	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Ptéridophytes - Odonates 		

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	89.22 <i>Fossés et petits canaux</i>				
	44.911 <i>Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes</i>				
	44.332 <i>Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes</i>				
	37.1 <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>				
	31.81 <i>Fourrés médio-européens sur sol fertile</i>				
	22.41 <i>Végétations flottant librement</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>				
	89.21 <i>Canaux navigables</i>				
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>				
	24.1 <i>Lits des rivières</i>				
	84.3 <i>Petits bois, bosquets</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	5 <i>Tourbières et marais</i>				
	86.2 <i>Villages</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Odonates	65446	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Aeschne (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTH F.		3		2003
	65080	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge	Reproduction indéterminée	Informateur : GUER M.				2003
	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	Libellule fauve (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : SPANNEUT L.				2003
Oiseaux	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Reproduction indéterminée	Informateur : SPANNEUT L.		1		2003
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Reproduction indéterminée	Informateur : SPANNEUT L.		1		2003
	3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Pic cendré	Reproduction indéterminée	Informateur : MARTINEAU et al.				2000
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	Reproduction indéterminée	Informateur : MARTINEAU et al.		2	3	2000
Ptéridophytes	126276	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Thélyptéris des marécages	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GUER M.				2003

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)				
4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BARTH F.		
	GUER M.		
	GUER M.		
	MARTINEAU et al.		
	SPANNEUT L.		



HAUTE VALLÉE DE LA GERGOGNE (Identifiant national : 220013843)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 60MUL101)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.), - 220013843, HAUTE VALLÉE DE LA GERGOGNE.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013843.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie

Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.)

Centroïde calculé : 643285°-2458206°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 19/05/1999

Date actuelle d'avis CSRPN : 19/05/1999

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 12/05/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	11

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Oise
- Commune : Rééz-Fosse-Martin (INSEE : 60527)
- Commune : Acy-en-Multien (INSEE : 60005)
- Commune : Bouillancy (INSEE : 60091)

1.2 Superficie

215,61 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 83
Maximale (mètre): 132

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

La haute vallée de la Gergogne s'étend en rive droite de l'Ourcq (dont la Gergogne est un affluent), en limite méridionale du plateau du Valois, dans la région naturelle du Multien. Elle suit une orientation ouest-nord-ouest/est-sud-est, perpendiculaire à celle de la vallée de l'Ourcq.

La structure géologique de la vallée comprend essentiellement des affleurements de sables et de grès. Ces derniers sont disposés en chaos en plusieurs points.

Des chênaies sessiliflores (*Quercion robori-petraeae*), souvent accompagnées de Pins sylvestres, se développent sur les sols les plus lessivés, en mosaïque avec des callunaies ou des ptéridaies. De belles callunaies, entremêlées de blocs de grès, sont visibles près d'Acy-en-Multien.

Dans les chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques (*Lonicero-Carpinenion*), traitées en futaies et en taillis sous futaie s'intercalent de nombreux tilleuls, châtaigniers, robiniers, érables, frênes, merisiers et bouleaux (sur les buttes sableuses).

Des petites mares et de modestes étangs sont présents à proximité de la Gergogne, ainsi que des cressonnières.

Certaines parties des zones humides, en fond de vallée, sont plantées de peupliers. Quelques aulnaies (*Alno-Padion*) et pâtures mésophiles (*Cynosurion cristati*) ou hygroclines (*Mentho-Juncion*) subsistent cependant et sont entrecoupées de mégaphorbiaies (*Thalictro-Filipendulion*) et de cariçaies.

La partie amont de la Gergogne possède un fond sablo-graveleux et un courant relativement rapide du fait de la pente.

INTERET DES MILIEUX

Plusieurs milieux d'un grand intérêt, rares et menacés en Europe, relèvent de la directive "Habitats" de l'Union Européenne :

- la chênaie-charmaie acidocline du *Lonicero periclymeni-Quercetum petraeae* (type subatlantique méridional) ;
- la chênaie-charmaie à Jacinthe du *Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional à *Tilia cordata*) ;
- la chênaie-hêtraie du *Fago sylvaticae-Quercetum petraeae* (type subatlantique méridional) ;

- la chênaie-bétulaie acidophile à Callune (*Quercus robur*-*Betuletum pubescentis*), qui recolonise les anciennes landes sèches à Callune (*Erica cinerea*-*Callunetum vulgaris*).

Ces habitats d'intérêt européen, ainsi que les milieux connexes intéressants à l'échelle tant nationale que régionale, abritent plusieurs espèces végétales et animales remarquables.

La pente élevée, et la température fraîche des eaux de la Gergogne, offrent des conditions favorables au grossissement des salmonidés. Le tri granulométrique ménage par ailleurs des zones favorables à la fraye des Truites.

La diversité des substrats et des courants détermine des zones de productions pour les peuplements salmonicoles, le tronçon amont faisant office de nurserie potentielle.

Ce type de cours d'eau de bonne qualité est de plus en plus rare en Picardie et dans le nord de la France.

INTERET DES ESPECES

La flore comprend, entre autres, l'Aire caryophyllée (*Aira caryophylla*), petite graminée des sols sableux, assez rare en Picardie. D'autres espèces remarquables restent à répertorier.

Les éléments faunistiques parmi les plus remarquables sont :

Pour l'avifaune :

- le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), qui fréquente la Gergogne, espèce inscrite en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

Pour l'ichtyofaune :

Les espèces suivantes, caractéristiques des cours d'eau rhéophiles de bonne qualité, sont probablement présentes dans la Gergogne :

- la Truite fario (*Salmo trutta fario*) et les espèces accompagnatrices ;
- le Chabot (*Cobitis taenia*) ;
- la Loche franche (*Nemacheilus barbatulus*).

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Les landes sèches à Callune et les groupements pionniers sur sables tendent à disparaître sous l'avancée des arbres et des arbustes, notamment des bouleaux et des pins. Des coupes circonstanciées seraient opportunes afin de conserver une héliophilie indispensable à ces groupements de grand intérêt à la fois patrimonial et paysager.

De même, il serait souhaitable d'éviter le reboisement des lisières et des trouées.

Par ailleurs, le maintien de l'intérêt ichtyologique passe par la limitation du colmatage (envasement) du fond de la Gergogne, afin de ménager les frayères à salmonidés. L'érosion sur les terres agricoles et la pollution d'origine domestique, qui favorisent l'eutrophisation, gagneraient à être limitées.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Urbanisation discontinue, agglomération

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Etang
- Vallée
- Affleurement rocheux

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Faunistique- Oiseaux- Insectes- Floristique- Phanérogames	<ul style="list-style-type: none">- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre du site englobe les milieux les plus remarquables pour les habitats, la flore et la faune, et pour leur intérêt paysager. Autant que possible, les cultures et les zones urbanisées sont évitées, et un liseré étroit fait office de zone-tampon.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Erosions	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Evolutions écologiques	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Orthoptères - Lépidoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Odonates - Coléoptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.2 <i>Landes sèches</i>			5	
	24.12 <i>Zone à Truites</i>				
	35.2 <i>Pelouses siliceuses ouvertes médio- européennes</i>			5	
	41.C <i>Aulnaies</i>			2	
	41.5 <i>Chênaies acidiphiles</i>			30	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37 <i>Prairies humides et mégaphorbiaies</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>				
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>				
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	81 <i>Prairies améliorées</i>				
	82 <i>Cultures</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Odonates	65080	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Caloptéryx vierge</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
Oiseaux	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1996
Phanérogames	80857	<i>Aira caryophylla</i> L., 1753	<i>Canche caryophyllée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	88893	<i>Carex strigosa</i> Huds., 1778	<i>Laïche à épis grêles, Laïche maigre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Coléoptères	10992	<i>Cetonia aurata</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Cétoine dorée (la), Hanneton des roses</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MAIRE P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
Odonates	65088	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1782)	<i>Caloptéryx éclatant</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	65141	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Agrion jouvencelle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MAIRE P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	65262	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	<i>Libellule déprimée (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MAIRE P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				1996
	4192	<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				1996
	2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Passage, migration	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				1905
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				1996
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				1996
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				1996
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				1996
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				1996
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe, Loriot jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				1996
Phanérogames	80911	<i>Aira praecox</i> L., 1753	Canche printanière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	87501	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune, Béruee	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92282	<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	<i>Muguet, Clochette des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	102901	<i>Holcus mollis</i> L., 1759	<i>Houlique molle, Avoine molle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	108421	<i>Mespilus germanica</i> L., 1753	<i>Néflier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	119419	<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	<i>Petite oseille, Oseille des brebis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	120772	<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	<i>Sanicle d'Europe, Herbe aux chênes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	126035	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	<i>Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodoine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	126628	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	<i>Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
Ptéridophytes	95563	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	<i>Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	115016	<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	<i>Régliasse des bois, Polypode vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	116265	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	<i>Fougère aigle, Porte-aigle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
4192	<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Angiospermes	92282	<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
3571 <i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
80857 <i>Aira caryophylla</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88893 <i>Carex strigosa</i> Huds., 1778		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BAZERQUE M.-F. (SREMA Picardie)	1991	Evaluation de la qualité des milieux aquatiques. Valorisation des potentialités. L'Ourcq et ses affluents.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	1990	Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Oise (60).
Informateur	BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)		
	FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	JOUSSARD (Fédération de Pêche de l'Oise), 1997 - Communications orales sur des cours d'eau ou tronçons de cours d'eau remarquables.		
	MAIRE P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 05/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/110001168>



VALLEE DE L'OURCQ (Identifiant national : 110001168)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 77148021)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : ROGER Olivier, .- 110001168, VALLEE DE L'OURCQ . - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/110001168.pdf>

Région en charge de la zone : Ile-de-France
Rédacteur(s) :ROGER Olivier
Centroïde calculé : 652621°-2452696°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 25/03/2004
Date actuelle d'avis CSRPN : 25/03/2004
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	12
9. SOURCES	12

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Seine-et-Marne
- Commune : Lizy-sur-Ourcq (INSEE : 77257)
- Commune : May-en-Multien (INSEE : 77283)
- Commune : Crouy-sur-Ourcq (INSEE : 77148)
- Commune : Ocquerre (INSEE : 77343)

1.2 Superficie

1434,36 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 62
Maximale (mètre): 134

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'intérêt de la zone résulte d'une mosaïque de milieux favorables à de nombreux groupes végétaux et animaux. La richesse porte principalement sur les milieux humides, les boisements, les coteaux et les pâtures.

Du fait de la connexion des différents milieux entre eux, les espèces animales et végétales se répartissent sur l'ensemble de la zone. On recense sur le site, d'une manière fragmentée, 3 habitat d'intérêt communautaire dont 2 d'intérêt prioritaire (44.332 et 44.911).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Habitat dispersé
- Urbanisation discontinue, agglomération
- Circulation ferroviaire

Commentaire sur les activités humaines

Présence du GR11.

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Lit majeur
- Vallée
- Coteau, cuesta
- Grotte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Ecologique- Faunistique- Poissons- Amphibiens- Reptiles- Oiseaux- Mammifères- Insectes- Floristique- Ptéridophytes	<ul style="list-style-type: none">- Auto-épuration des eaux- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales- Fonctions de régulation hydraulique- Expansion naturelle des crues- Ralentissement du ruissellement- Fonctions de protection du milieu physique- Role naturel de protection contre l'érosion des sols- Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs- Zone particulière liée à la reproduction	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Non renseigné

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF est sensiblement identique au précédent. Les zones tampon, les zones trop anthropisées (habitations, cultures) ont été exclues.

On s'est calé sur les lisières forestières, sur la rive droite du canal de l'Ourcq (canal inclus) ou sur les routes.

A l'ouest, la zone a été étendue afin d'englober l'ensemble de la ZNIEFF 77283003.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Route	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mouvements de terrain	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

590 : coupes du boisement et de la végétation herbacée à but cynégétique

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Amphibiens		
- Autre Faunes	- Mammifères		
- Bryophytes	- Oiseaux		
- Lichens	- Phanérogames		
- Mollusques	- Poissons		
- Crustacés	- Ptéridophytes		
- Arachnides	- Reptiles		
- Myriapodes	- Odonates		
- Orthoptères	- Coléoptères		
- Lépidoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.1 <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>				
	41.27 <i>Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles</i>				
	44.332 <i>Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes</i>				
	44.9 <i>Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais</i>				
	53.11 <i>Phragmitaies</i>				
	53.21 <i>Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)</i>				
	88 <i>Mines et passages souterrains</i>				
	31.81 <i>Fourrés médio-européens sur sol fertile</i>				
	24.4 <i>Végétation immergée des rivières</i>				
	24.1 <i>Lits des rivières</i>				
	89.22 <i>Fossés et petits canaux</i>				
	22.41 <i>Végétations flottant librement</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>				
	84.3 <i>Petits bois, bosquets</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.321 <i>Plantations de Peupliers</i>				
	44.1 <i>Formations riveraines de Saules</i>				

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Coléoptères	8871	<i>Oxyporus rufus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : Office de génie écologique (OGE)				
	222533	<i>Panagaeus cruxmajor</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : Office de génie écologique (OGE)				
	12644	<i>Timarcha tenebricosa</i> (Fabricius, 1775)	<i>Crache-sang</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ROGER O.				2003
Mammifères	61498	<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)	<i>Mulot à collier</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Végétude				2000
	61000	<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	<i>Cerf élaphe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VIGNON V.				2002
	60636	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Blaireau européen</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VIGNON V.				2003
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	<i>Putois d'Europe, Furet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VIGNON V.				2001
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Daubenton</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PETTER L.				2001
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches, Vespertillon à moustaches</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PETTER L.				2001
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	<i>Grand rhinolophe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PETTER L.				2003
Odonates	65446	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grande Aesche (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : SPANNEUT L.				2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65080	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Caloptéryx vierge</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : SPANNEUT L.		2		2003
	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : SPANNEUT L.		10		2003
	65395	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Cordulie à taches jaunes (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : SPANNEUT L.		3		2003
Oiseaux	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite des joncs</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTH F.		1		2000
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	<i>Bouscarle de Cetti</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : SPANNEUT L.		1		2003
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	<i>Pie-grièche écorcheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : SPANNEUT L.		1		2003
	3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	<i>Pic cendré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MARTINEAU J.-B.		1		2000
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vanneau huppé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MARTINEAU J.-B.		2	3	2000
Phanérogames	103120	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753	<i>Hydrocharis morène, Morène, Petit nénuphar, Hydrocharide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Végétude				2000
Poissons	67104	<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch, 1782)	<i>Spirin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LAMARCHE S.				
	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	<i>Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LAMARCHE S.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	<i>Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROGER O.				2003
	115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woy., 1913	<i>Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROGER O.				2003
	126276	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	<i>Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Thélyptéris des marécages</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROGER O.				2003
Reptiles	77993	<i>Elaphe longissima</i> (Laurenti, 1768)	<i>Couleuvre d'Esculape</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Végétude				2000

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Crapaud commun (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Végétude				2000
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ROGER O.				2003
	155	<i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Végétude				2000
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PETTER L.				2001
	60520	<i>Plecotus auritus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oreillard roux, Oreillard septentrional</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PETTER L.				2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Odonates	65376	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cordulie</i> <i>bronzée (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GUER M.				2003
Oiseaux	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTH F.		1		2000
Phanérogames	112421	<i>Paris quadrifolia</i> L., 1753	<i>Parisettes à quatre feuilles,</i> <i>Étrangle loup</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROGER O.				2003
	119149	<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	<i>Framboisier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROGER O.				2003
Poissons	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	<i>Brochet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LAMARCHE S.				
Ptéridophytes	84524	<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	<i>Scolopendre,</i> <i>Scolopendre officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROGER O.				2003

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation	
Amphibiens	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Mammifères	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
	60520	<i>Plecotus auritus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
	60636	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
	61000	<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
	Oiseaux	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
		3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
3601		<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
3807		<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4151		<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Poissons	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
Ptéridophytes	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Végétude	2000	Recueil des données sur la faune et la flore - Zones humides - Unité hydrographique Marne - Aval - Bassin versant Marne Beuvronne. Réseau ferré de France 55 p + cartes
Informateur	BARTH F.		
	BARTH F.		
	GUER M.		
	LAMARCHE S.		
	MARTINEAU J.-B.		
	Office de génie écologique (OGE)		
	PERSUY P.		
	PETTER L.		
	ROGER O.		
	SPANNEUT L.		
	Végétude		
VIGNON V.			